

Mars 2026

BUDGET 2026-2027

# UN BUDGET RESPONSABLE, CENTRÉ SUR LES PRIORITÉS DES QUÉBÉCOIS

PLAN

BUDGÉTAIRE



## BUDGET 2026-2027

# UN BUDGET RESPONSABLE, CENTRÉ SUR LES PRIORITÉS DES QUÉBÉCOIS

PLAN

BUDGÉTAIRE

Budget 2026-2027  
Plan budgétaire

Dépôt légal – 18 mars 2026  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-555-03403-7 (Imprimé)  
ISBN 978-2-555-03404-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2026

# PLAN BUDGÉTAIRE

## **Section A**

Vue d'ensemble

## **Section B**

Accélérer la transformation économique du Québec

## **Section C**

Soutenir les grandes missions de l'État

## **Section D**

Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés

## **Section E**

L'économie du Québec :  
évolution récente et perspectives pour 2026 et 2027

## **Section F**

La situation financière du Québec

## **Section G**

La dette du gouvernement du Québec

## **Section H**

Les scénarios alternatifs de prévision



# Section A

## VUE D'ENSEMBLE

<b>Sommaire .....</b>	<b>A.3</b>
<b>1. Accélérer la transformation économique du Québec.....</b>	<b>A.13</b>
<b>2. Soutenir les grandes missions de l'État.....</b>	<b>A.15</b>
<b>3. Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés.....</b>	<b>A.17</b>
<b>4. L'économie du Québec .....</b>	<b>A.19</b>
<b>5. La situation financière du Québec.....</b>	<b>A.25</b>
5.1 Stimuler l'économie par des investissements importants dans les infrastructures publiques .....	A.31
<b>6. La dette du gouvernement du Québec .....</b>	<b>A.33</b>
<b>ANNEXE : Perspectives économiques au Québec de 2024 à 2030 .....</b>	<b>A.35</b>



## SOMMAIRE

Le Québec évolue dans un contexte économique et géopolitique marqué par une incertitude persistante depuis la pandémie. L'environnement mondial, caractérisé par des tensions géopolitiques importantes, des politiques commerciales et tarifaires fluctuantes ainsi qu'un morcellement des échanges commerciaux, affecte les finances publiques de plusieurs grandes économies à l'échelle mondiale, et particulièrement une économie ouverte comme le Québec.

Dans un tel contexte, le gouvernement a dû trouver un équilibre délicat entre les investissements nécessaires pour renforcer les services publics, stimuler l'économie, protéger le pouvoir d'achat des Québécois, veiller sur le bien-être des plus vulnérables et soutenir les entreprises fortement touchées par les tarifs, tout en maintenant une saine gestion des finances publiques. Un défi auquel le gouvernement a fait face de façon responsable.

### **□ Un budget responsable, centré sur les priorités des Québécois**

Dans le contexte d'incertitude persistant, le gouvernement soutient les entreprises évoluant dans une économie en transformation, investit dans les infrastructures, priorise les grandes missions de l'État et appuie les Québécois et les communautés par des gestes ciblés.

**Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement consacre près de 9,6 milliards de dollars sur six ans au soutien des entreprises, des grandes missions de l'État et des Québécois.**

**Le gouvernement rehausse également les investissements dans les infrastructures de plus de 5 milliards de dollars sur six ans.**

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement poursuit son action :

- il accélère la transformation économique du Québec;
- il investit dans les infrastructures pour soutenir stratégiquement l'économie du Québec;
- il priorise le financement des grandes missions de l'État de manière à garantir aux Québécois des services accessibles et de qualité;
- il pose des gestes ciblés visant à appuyer les Québécois et les communautés.

TABLEAU A.1

**Impact financier des mesures du budget 2026-2027**

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Accélérer la transformation économique du Québec	—	-480,3	-507,4	-360,7	-204,7	-150,4	-1 703,5
Soutenir les grandes missions de l'État	—	-910,0	-928,3	-851,0	-794,7	-791,4	-4 275,4
Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés	-37,0	-742,3	-1 129,6	-724,1	-503,6	-478,6	-3 615,2
<b>TOTAL</b>	<b>-37,0</b>	<b>-2 132,6</b>	<b>-2 565,3</b>	<b>-1 935,8</b>	<b>-1 503,0</b>	<b>-1 420,4</b>	<b>-9 594,1</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Finalement, le gouvernement réaffirme sa détermination à maintenir une gestion responsable des finances publiques, appuyée par des résultats déjà probants. Après une révision à la baisse en 2024-2025, les déficits comptables prévus pour 2025-2026 et 2026-2027 sont réduits respectivement de près de 3,8 milliards de dollars et de 861 millions de dollars. Pour les années suivantes, les écarts à résorber sont réduits. Le poids de la dette nette du Québec est également revu à la baisse par rapport au budget 2025-2026, et ce, pour chacune des années du cadre financier. Le gouvernement poursuit résolument sa trajectoire vers l'équilibre budgétaire et entend l'atteindre d'ici 2029-2030.

## ❑ La situation économique du Québec

L'économie mondiale traverse actuellement une période de transformations profondes. Après plusieurs décennies de croissance stimulée par la mondialisation et le libre-échange, un nouveau contexte caractérisé par la montée du protectionnisme et par de fortes tensions géopolitiques se met en place, perturbant les chaînes d'approvisionnement et créant un climat d'incertitude qui pèse sur l'investissement et le commerce international.

Parallèlement, l'accélération des investissements en intelligence artificielle (IA) soutient les gains de productivité. Cette dynamique favorise l'émergence de nouveaux pôles d'innovation et reconfigure la concurrence mondiale. Cependant, l'enthousiasme suscité par l'IA sur les marchés financiers soulève le risque que ces derniers surestiment la rapidité et l'ampleur des retombées économiques attendues.

Le Québec bénéficie néanmoins d'une situation favorable pour faire face à cette nouvelle conjoncture. En effet, depuis 2018, le Québec a mieux performé que le reste du Canada. Les importantes initiatives mises en œuvre par le gouvernement du Québec pour accroître le potentiel de l'économie ont permis de créer davantage de richesse<sup>1</sup>.

- Selon les plus récentes statistiques officielles disponibles, entre 2018 et 2024, le niveau de vie, mesuré au moyen du PIB réel par habitant, a augmenté de 4,9 % au Québec. Pour la même période, il affiche des baisses de 0,3 % en Ontario et de 0,9 % dans le reste du Canada.

**L'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario s'est réduit, passant de 15,9 % en 2018 à un creux de 10,2 % en 2024. Quant à celui avec le reste du Canada, après avoir atteint 20,2 % en 2018, il s'est situé à 13,6 % en 2024.**

- **Des écarts aussi faibles n'ont jamais été observés depuis le début de la compilation des statistiques en 1981.**

- Parallèlement, le gouvernement du Québec a continué de protéger le portefeuille de ses citoyens, ce qui a solidifié la situation financière des ménages québécois.

- Entre 2018 et 2024, le pouvoir d'achat des ménages, tel que mesuré par le revenu disponible en termes réels par habitant, s'est amélioré de 9,2 % au Québec, comparativement à 5,1 % en Ontario et dans le reste du Canada.

L'économie québécoise a mieux résisté aux divers vents contraires et s'adapte progressivement à la nouvelle réalité commerciale. L'incertitude découlant des tensions commerciales et liée au processus de révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) demeure présente, mais elle devrait s'atténuer graduellement. Néanmoins, le vieillissement de la population, associé à l'ajustement de l'immigration temporaire et permanente, limitera la croissance économique au cours des prochaines années.

- Après une hausse de 0,8 % en 2025, la progression du PIB réel devrait se renforcer pour atteindre 1,1 % en 2026 et 1,4 % en 2027.

Le budget 2026-2027 repose sur la prémisse que le taux effectif moyen des droits de douane restera relativement stable au cours des prochaines années et que les tarifs demeureront en place de façon permanente. Il prend également en compte les récentes hausses du prix du pétrole, mais suppose que la situation sera temporaire et se résorbera dans les prochains mois.

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, ce document reflète les données économiques disponibles au 6 mars 2026.

## ☐ **Accélérer la transformation économique du Québec**

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit des initiatives totalisant plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans afin d'accélérer la transformation économique du Québec.

- De cette somme, le gouvernement investit près de 700 millions de dollars pour favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir et pour améliorer la compétitivité des entreprises québécoises par l'innovation.
- Il agit en faveur des PME de toutes les régions du Québec et leur offre un appui de plus de 580 millions de dollars. Il entend notamment financer des initiatives de développement économique régional porteuses, favoriser le développement des secteurs touristique et agroalimentaire ainsi qu'appuyer les entreprises et les communautés forestières.
- Finalement, le gouvernement réserve près de 430 millions de dollars pour répondre aux défis du secteur audiovisuel, assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois et promouvoir les contenus culturels québécois.

Le gouvernement se donne également une capacité d'intervention additionnelle qui pourra atteindre 2 milliards de dollars, au moyen de ses fonds d'investissement, pour le maintien des sièges sociaux au Québec et le développement de la filière des minéraux critiques et stratégiques.

## ☐ **Rehausser les investissements dans les infrastructures**

Le gouvernement rehausse de plus de 5 milliards de dollars sur six ans les investissements en infrastructures afin d'investir davantage dans le maintien en bon état des actifs sur l'ensemble du territoire québécois et de doter le Québec d'infrastructures modernes. Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036 s'élèvera à 167 milliards de dollars.

- Ces nouvelles sommes seront réparties entre les secteurs prioritaires, soit la santé et les services sociaux, l'éducation et l'enseignement supérieur, le transport collectif, le réseau routier de même que la poursuite de la transformation numérique des organismes publics<sup>2</sup>.
- Une part importante des sommes investies sera allouée au maintien en bon état d'infrastructures existantes, soit 71 %. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport au PQI précédent, où cette part s'établissait à 65 %.

---

<sup>2</sup> Le PQI 2026-2036, publié par le Secrétariat du Conseil du trésor, présente des informations détaillées sur les investissements prévus par secteur.

## ❑ **Soutenir les grandes missions de l'État**

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit près de 4,3 milliards de dollars pour soutenir les grandes missions de l'État.

- Près de 2,2 milliards de dollars permettront de faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, notamment en soutenant l'accès aux médicaments, en poursuivant les efforts pour réduire la liste d'attente en chirurgie, en renforçant l'accès à la première ligne et en soutenant les actions pour les personnes proches aidantes.
- Près de 640 millions de dollars permettront de favoriser la réussite éducative des élèves, de combler les besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires ainsi que de renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation.
- De plus, le gouvernement prévoit près de 400 millions de dollars pour soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche, notamment pour poursuivre la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des technologies de l'information, prolonger les allocations d'aide à l'emploi et soutenir les organismes de recherche.
- Par ailleurs, le gouvernement prévoit plus de 1 milliard de dollars pour renforcer la sécurité des Québécois et les services de justice, notamment en consolidant les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité ainsi qu'en poursuivant les efforts de lutte contre les violences armées.

## ❑ **Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés**

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement investit plus de 3,6 milliards de dollars pour assurer le bien-être des Québécois et renforcer la vitalité des communautés sur l'ensemble du territoire.

- De ce montant, une somme de près de 2,4 milliards de dollars permettra de soutenir les Québécois, notamment pour les aider à faire face à la hausse du coût de la vie. Cette somme permettra de convertir 5 000 places de garde non subventionnées, de soutenir l'accès au logement, de répondre à des enjeux de société dont l'itinérance, la santé mentale et les violences conjugales et sexuelles, ainsi que de renforcer les services aux plus vulnérables, notamment par le renouvellement du financement de plusieurs organismes communautaires tels que Les Banques alimentaires du Québec.
- De plus, un investissement de plus de 1 milliard de dollars est prévu pour assurer la résilience des communautés, notamment à l'égard des infrastructures locales, ainsi qu'en matière d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques.
- Finalement, le gouvernement prévoit près de 220 millions de dollars pour faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois.

## ❑ **Maintenir une saine gestion des finances publiques**

Grâce à une gestion responsable des dépenses et à une croissance du PIB nominal plus forte qu'anticipé en 2025, le présent budget fait état d'une situation budgétaire qui s'avère meilleure que celle prévue en mars 2025.

Sur une base comparable aux soldes budgétaires des autres provinces canadiennes et du gouvernement fédéral, le déficit comptable est révisé à la baisse de près de 3,8 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui le porte à 7,7 milliards de dollars, soit 1,2 % du PIB<sup>3</sup>.

- En 2025-2026, le Québec présente l'un des déficits les plus faibles parmi les provinces canadiennes, dont la moyenne s'établit à 1,7 % du PIB.
  - En pourcentage du PIB, il s'agit de l'un des déficits les moins élevés, après ceux de la Saskatchewan (0,4 % du PIB), de l'Alberta (0,9 % du PIB) et de l'Ontario (1,1 % du PIB).
- En 2026-2027, le solde comptable affiche un déficit de 6,3 milliards de dollars, soit 0,9 % du PIB, ce qui représente une amélioration de 861 millions de dollars par rapport à celui prévu dans le budget 2025-2026.

**Le gouvernement fait un pas de plus vers l'atteinte de l'équilibre budgétaire en réduisant les déficits prévus pour 2025-2026 et 2026-2027 et les écarts à résorber pour les années suivantes.**

**Le poids de la dette nette du Québec est également revu à la baisse par rapport au budget 2025-2026, et ce, pour chacune des années du cadre financier.**

---

<sup>3</sup> Sauf indication contraire, ce document repose sur les données budgétaires disponibles au 6 mars 2026. Les données présentées pour 2025-2026 sont des résultats préliminaires. Celles présentées pour 2026-2027 à 2030-2031 sont des prévisions et celles pour les années subséquentes sont des projections.

Compte tenu du contexte économique, le gouvernement maintient une provision pour éventualités de 8 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier, incluant 2 milliards de dollars en 2026-2027. Cette provision pourrait notamment être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu.

TABLEAU A.2

**Perspectives économiques et financières du Québec**

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>							
Revenus	156,1	160,5	166,5	172,8	177,6	181,8	188,2
Dépenses	-161,3	-168,2	-170,8	-175,2	-177,2	-179,5	-185,5
Provision pour éventualités	—	—	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
<b>Surplus (déficit) comptable</b>	<b>-5,2</b>	<b>-7,7</b>	<b>-6,3</b>	<b>-4,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>0,8</i>	<i>1,2</i>	<i>0,9</i>	<i>0,6</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
<b>ENDETTEMENT</b>							
Dette nette	236,2	250,3	259,5	271,1	276,8	279,3	281,3
<i>En % du PIB</i>	<i>38,3</i>	<i>38,8</i>	<i>38,9</i>	<i>39,3</i>	<i>38,8</i>	<i>37,9</i>	<i>36,9</i>
	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>
<b>INDICATEURS ÉCONOMIQUES</b>							
PIB réel (variation en %)	1,7	0,8	1,1	1,4	1,5	1,5	1,4
PIB nominal (variation en %)	5,9	4,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Malgré un contexte marqué par une pandémie, des tensions géopolitiques accrues en raison, entre autres, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et un conflit commercial avec les États-Unis, le Québec a poursuivi la réduction de son endettement.

À l'inverse, à l'échelle canadienne comme à l'échelle internationale, les États ont généralement connu un accroissement de leur endettement au cours des dernières années.

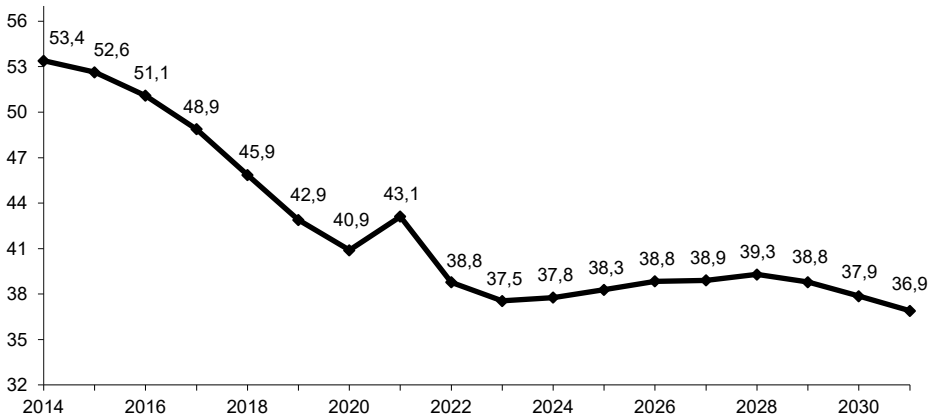
**Au 31 mars 2026, la dette nette du Québec représentera 38,8 % du PIB, soit une baisse considérable de 4,1 points de pourcentage par rapport au niveau de 42,9 % au 31 mars 2019.**

— Le Québec est l'une des seules provinces, avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, à avoir réduit son endettement au cours de cette période.

Le gouvernement demeure engagé à réduire le poids de la dette à long terme et poursuit les versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Il respectera les cibles de réduction de la dette nette fixées à 35,5 % du PIB d'ici 2032-2033 et à 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038.

GRAPHIQUE A.1

### Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



Note : À partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, le concept de dette nette sera remplacé par celui du passif financier net en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable portant sur la présentation des états financiers.

## ■ Le retour à l'équilibre budgétaire

Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement a présenté le plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Le présent budget confirme le respect de la trajectoire établie. Le plan est crédible et repose sur des gestes aux revenus et aux dépenses.

— Le solde budgétaire selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements au Fonds des générations, présente un déficit de 9,9 milliards de dollars en 2025-2026, soit 1,5 % du PIB, et de 8,6 milliards de dollars en 2026-2027, soit 1,3 % du PIB.

Les prévisions budgétaires plus favorables que prévu permettent de réduire l'écart à résorber de 250 millions de dollars en 2027-2028 et en 2028-2029, de 500 millions de dollars en 2029-2030 et de 750 millions de dollars en 2030-2031.

— Lorsque l'incertitude, principalement liée à la révision de l'ACEUM, se dissipera, la conjoncture économique devrait se rétablir et permettre de résorber les écarts.

Par conséquent, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'équilibre, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030.

TABLEAU A.3

### Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE</b>	<b>-7 655</b>	<b>-6 265</b>	<b>-3 954</b>	<b>-1 134</b>	<b>780</b>	<b>1 168</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,2</i>	<i>0,9</i>	<i>0,6</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Écart à résorber	—	—	750	2 250	2 000	1 750
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 289	-2 347	-2 491	-2 616	-2 780	-2 918
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>-9 944</b>	<b>-8 612</b>	<b>-5 695</b>	<b>-1 500</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,5</i>	<i>1,3</i>	<i>0,8</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



# 1. ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Dans le contexte économique mondial actuel, marqué par l'incertitude commerciale et par l'accélération des transformations technologiques, les entreprises du Québec doivent s'adapter pour saisir les occasions créées par cette nouvelle réalité.

Le Québec dispose de nombreux atouts pour les aider à relever ce défi, dont un climat d'affaires propice à l'investissement et à l'innovation, une économie diversifiée ainsi qu'une abondance de ressources naturelles.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit des initiatives totalisant plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour accélérer la transformation économique du Québec, soit :

- près de 700 millions de dollars pour soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique en assurant un environnement d'affaires compétitif et favorable à la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir ainsi qu'un écosystème attractif et performant en soutenant les investissements en recherche et en innovation;
- plus de 580 millions de dollars pour agir en faveur des PME de toutes les régions en contribuant à l'essor économique des régions, en accélérant le développement du secteur touristique, en favorisant le développement du secteur bioalimentaire et en appuyant les entreprises et les communautés forestières;
- près de 430 millions de dollars pour appuyer l'essor de notre secteur culturel en répondant aux défis du secteur audiovisuel, en assurant la pérennité de l'écosystème médiatique québécois et en promouvant les contenus culturels québécois.

Par ailleurs, le gouvernement se donne une capacité d'intervention additionnelle qui pourra atteindre 2,0 milliards de dollars, au moyen de ses fonds d'investissement, pour le maintien des sièges sociaux au Québec et le développement de la filière des minéraux critiques et stratégiques.

TABLEAU A.4

## Impact financier des mesures visant à accélérer la transformation économique du Québec (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique	-103,0	-250,1	-179,4	-107,2	-53,4	-693,1
Agir en faveur des PME de toutes les régions	-293,3	-165,1	-72,1	-25,0	-25,8	-581,3
Appuyer l'essor de notre secteur culturel	-84,0	-92,2	-109,2	-72,5	-71,2	-429,1
<b>TOTAL</b>	<b>-480,3</b>	<b>-507,4</b>	<b>-360,7</b>	<b>-204,7</b>	<b>-150,4</b>	<b>-1 703,5</b>



## 2. SOUTENIR LES GRANDES MISSIONS DE L'ÉTAT

Au cours des dernières années, le gouvernement a investi afin de soutenir les grandes missions de l'État, dont la prestation des soins de santé et de services sociaux, l'éducation et l'enseignement supérieur ainsi que la sécurité et la justice. Ces investissements importants ont permis d'assurer le financement de base nécessaire afin de répondre à la croissance des besoins de la population, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux citoyens, d'assurer la reconduction des programmes essentiels et ainsi de soutenir la pérennité des services publics.

Le budget 2026-2027 prévoit près de 4,3 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir les grandes missions de l'État, soit :

- près de 2,2 milliards de dollars pour faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, notamment en soutenant l'accès aux médicaments, en poursuivant les efforts pour réduire la liste d'attente en chirurgie, en renforçant l'accès à la première ligne et en soutenant les actions pour les personnes proches aidantes;
- près de 640 millions de dollars pour favoriser la réussite éducative des élèves, combler les besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires et renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation;
- près de 400 millions de dollars pour soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche, notamment pour poursuivre la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des technologies de l'information, prolonger les allocations d'aide à l'emploi et soutenir les organismes de recherche;
- plus de 1 milliard de dollars pour renforcer la sécurité des Québécois et l'accès aux services de justice, notamment en consolidant les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité, en poursuivant les efforts de lutte contre les violences armées.

TABLEAU A.5

### Impact financier des mesures pour soutenir les grandes missions de l'État (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux	-397,6	-447,2	-447,5	-437,9	-438,3	-2 168,5
Soutenir la réussite éducative	-164,7	-135,3	-113,0	-113,0	-113,0	-639,0
Soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche	-108,3	-108,4	-78,1	-50,4	-46,7	-391,9
Renforcer la sécurité des Québécois et l'accès aux services de justice	-239,4	-237,4	-212,4	-193,4	-193,4	-1 076,0
<b>TOTAL</b>	<b>-910,0</b>	<b>-928,3</b>	<b>-851,0</b>	<b>-794,7</b>	<b>-791,4</b>	<b>-4 275,4</b>



### **3. APPUYER LES QUÉBÉCOIS ET LES COMMUNAUTÉS AVEC DES GESTES CIBLÉS**

Le contexte socioéconomique incertain touche l'ensemble des Québécois et accentue les situations difficiles que vivent plusieurs d'entre eux.

Le gouvernement entend donc poursuivre ses efforts afin d'appuyer les Québécois et les communautés qui font face à des enjeux grandissants. Il maintient les investissements et les initiatives permettant de répondre aux besoins prioritaires et de protéger les citoyens plus vulnérables.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit plus de 3,6 milliards de dollars sur six ans pour appuyer les Québécois et les communautés, soit :

- près de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir les Québécois, notamment en aidant les familles à faire face à la hausse du coût de la vie par la conversion de 5 000 places de garde non subventionnées et le maintien du plafond de la croissance de la taxe scolaire à 3 %<sup>4</sup>, en soutenant l'accès au logement, en agissant face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale, en luttant contre les violences conjugale et sexuelle et en renforçant les services aux personnes vulnérables;

**À terme, les actions du gouvernement depuis 2021 auront mené à la création de près de 46 000 places de garde subventionnées supplémentaires pour les familles.**

**À ce nombre s'ajoute la conversion de près de 16 000 places de garde non subventionnées.**

- plus de 1,0 milliard de dollars sur six ans afin d'assurer la résilience des communautés, notamment par le renforcement de la vitalité des territoires ainsi que par un appui additionnel aux ménages pour l'adaptation et la lutte contre les changements climatiques;
- près de 220 millions de dollars sur cinq ans pour faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois, notamment en maintenant le financement d'activités culturelles à l'école, en soutenant les organismes à vocation culturelle et en préservant notre patrimoine culturel.

---

<sup>4</sup> Les choix faits par le gouvernement depuis 2018 permettent aux Québécois d'avoir des sommes supplémentaires importantes dans leur portefeuille. Par exemple, en 2026-2027, le gouvernement retournera plus de 7 milliards de dollars aux Québécois. Le détail de ces initiatives est présenté à la page 33 de la section D, « Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés ».

TABLEAU A.6

### Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir les Québécois	—	-579,1	-679,7	-505,9	-300,3	-303,9	-2 368,9
Assurer la résilience des communautés <sup>(1)</sup>	-37,0	-130,9	-397,2	-164,6	-165,0	-134,5	-1 029,2
Faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois	—	-32,3	-52,7	-53,6	-38,3	-40,2	-217,1
<b>TOTAL</b>	<b>-37,0</b>	<b>-742,3</b>	<b>-1 129,6</b>	<b>-724,1</b>	<b>-503,6</b>	<b>-478,6</b>	<b>-3 615,2</b>

(1) Sur ces sommes, 583,9 M\$ seront pourvus à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

## 4. L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Le contexte mondial est profondément marqué par des bouleversements géopolitiques, économiques et technologiques. Le Québec navigue dans cette période de turbulences en bonne position pour affronter les défis et pour saisir de nouvelles occasions. Les importantes initiatives mises en œuvre par le gouvernement pour accroître le potentiel de l'économie ont permis de créer davantage de richesse.

Depuis 2018, le Québec a mieux performé que le reste du Canada.

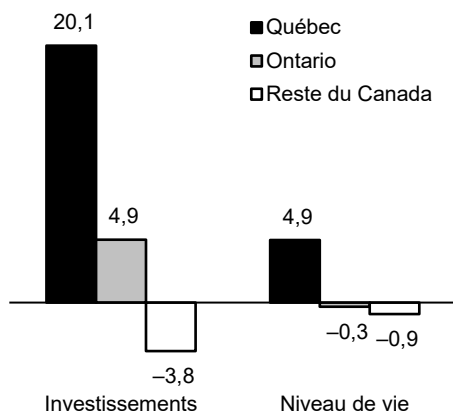
- La bonne performance économique du Québec a permis de réduire l'écart de niveau de vie, défini par le PIB réel par habitant, avec ses principaux partenaires.
- Parallèlement, plusieurs mesures mises en place par le gouvernement ont soutenu le pouvoir d'achat des ménages, ce qui a solidifié leur situation financière.

**Entre 2018 et 2024, le pouvoir d'achat des ménages, tel que mesuré par le revenu disponible en termes réels par habitant, s'est amélioré de 9,2 % au Québec, comparativement à 5,1 % en Ontario et dans le reste du Canada.**

GRAPHIQUE A.2

### Investissements non résidentiels des entreprises et niveau de vie – 2018-2024

(variation pour l'ensemble de la période en pourcentage)



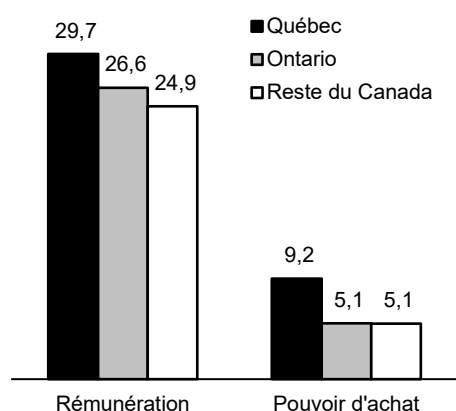
Note : Les investissements par habitant sont exprimés en termes réels et le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE A.3

### Rémunération hebdomadaire moyenne et pouvoir d'achat des ménages – 2018-2024

(variation pour l'ensemble de la période en pourcentage)



Note : La rémunération hebdomadaire moyenne est exprimée en termes nominaux et le pouvoir d'achat représente le revenu disponible réel des ménages par habitant.

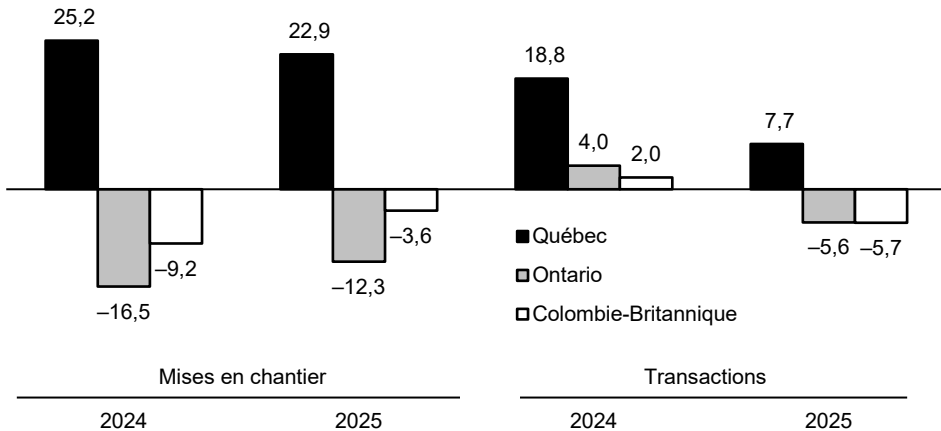
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

- Le marché du travail québécois est l'un des plus performants au Canada. En 2025, seule la Saskatchewan (5,2 %) présentait un taux de chômage plus bas que celui du Québec (5,6 %) parmi l'ensemble des provinces (6,8 % au Canada). Quant au taux d'emploi des 15 à 64 ans (77,4 %), il était le plus élevé au pays (74,2 %).
- Par ailleurs, le marché de l'habitation du Québec demeure l'un des plus dynamiques parmi les provinces, appuyé par des conditions de financement plus souples et par une meilleure abordabilité qu'ailleurs au Canada.
- Le dollar canadien, qui se maintient à un niveau relativement faible, soutient la compétitivité des exportations. En outre, les exportateurs québécois ont adopté diverses stratégies pour atténuer les effets des tarifs douaniers, dont la diversification de leurs marchés d'exportation.

GRAPHIQUE A.4

### Mises en chantier et transactions sur le marché de la revente

(variation en pourcentage)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immobilier, Centris et Haver Analytics.

### ☐ L'économie s'adapte à la nouvelle réalité commerciale

Malgré les nombreux vents contraires, l'économie québécoise a fait preuve de résilience en 2025. Elle s'est graduellement adaptée à la nouvelle réalité commerciale, mais la croissance du PIB réel a ralenti (+0,8 %).

- En dépit de l'imposition de droits de douane, les dispositions de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ont protégé la majorité des exportations. Parallèlement, les réductions du taux directeur par la Banque du Canada, les mesures de soutien des différents ordres de gouvernement et la bonne situation financière des ménages ont contribué à appuyer les dépenses de consommation et le secteur résidentiel.

En 2026 et en 2027, l'économie québécoise devrait résister aux perturbations commerciales persistantes et la croissance du PIB réel devrait s'accélérer. Toutefois, l'incertitude demeurera présente.

- Notamment, l'administration américaine maintient des tarifs élevés sur certains produits canadiens, dont l'aluminium et le bois d'œuvre, et laisse entendre qu'elle pourrait en instaurer davantage. Par ailleurs, le taux effectif des droits de douane reste faible, mais l'ACEUM fera l'objet d'une révision en 2026 et l'issue des négociations est incertaine.
- Le contexte géopolitique reste tendu, particulièrement au Moyen-Orient.
- En outre, le vieillissement de la population et la diminution de l'immigration temporaire et permanente limiteront les gains économiques au cours des prochaines années.

Dans son scénario économique de référence, le ministère des Finances pose l'hypothèse que les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis évolueront vers un nouvel équilibre, marqué par des mesures tarifaires persistantes. Le scénario prend en compte les récentes hausses du prix du pétrole, mais suppose que la situation sera temporaire et se résorbera dans les prochains mois.

- Le budget 2026-2027 repose sur la prémisse que le taux effectif moyen des droits de douane restera relativement stable au cours des prochaines années. Par ailleurs, la révision de l'ACEUM en juillet 2026 pourrait entraîner une diminution de l'incertitude.

### **Une prévision économique dans un contexte de grande incertitude**

L'évolution du conflit commercial avec les États-Unis, le processus de révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ainsi que la situation au Moyen-Orient constituent les principaux risques pour le scénario économique de référence. Dans ce contexte, le ministère des Finances présente à la section H du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2026* deux scénarios alternatifs de prévision économique.

- En particulier, une hausse des droits de douane, l'imposition de tarifs sectoriels additionnels ou un éventuel retrait des États-Unis de l'ACEUM pourrait accentuer les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, freiner plus nettement les échanges internationaux et, par conséquent, peser sur la croissance économique, notamment sur l'investissement et les exportations. Par ailleurs, le contexte géopolitique tendu dans plusieurs régions du monde, dont au Moyen-Orient, pourrait également freiner l'économie, notamment en raison du choc pétrolier, s'il perdurait plus longtemps qu'anticipé.
  - Ce scénario se traduirait par une récession. L'activité économique au Québec reculerait alors de 0,2 % en 2026, avant de progresser de 0,8 % en 2027.
- À l'inverse, la conclusion d'un accord commercial entre le Canada et les États-Unis ou la fin de certains tarifs sectoriels réduirait l'incertitude et stimulerait la croissance économique.
  - Le PIB réel augmenterait de 1,6 % en 2026, de 2,0 % en 2027 et de 1,8 % en 2028.

Globalement, après une hausse de 0,8 % en 2025, la progression du PIB réel devrait s'accélérer pour atteindre 1,1 % en 2026 et 1,4 % en 2027.

TABLEAU A.7

**PIB réel et ses principales composantes au Québec**  
(variation en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027
<b>Demande intérieure</b>	<b>1,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>
Consommation des ménages	1,1	1,3	1,6	0,7	0,8	0,9
Investissements résidentiels	8,1	0,3	-1,2	0,5	0,0	-0,1
Investissements non résidentiels des entreprises	1,5	-0,7	1,7	0,2	-0,1	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	1,4	0,1	0,1	0,4	0,0	0,0
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
Exportations	-1,7	1,2	2,2	-0,7	0,5	0,9
Importations	1,4	0,2	1,2	-0,7	-0,1	-0,6
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ L'inflation demeure maîtrisée, mais des risques à la hausse sont présents

Au Québec, malgré des soubresauts mensuels, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), se maintient généralement dans la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada. Néanmoins, elle demeure vulnérable aux tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, et à l'évolution du conflit commercial avec les États-Unis, des facteurs susceptibles d'exercer de nouvelles pressions à la hausse sur les prix.

Au cours des prochains mois, l'inflation devrait demeurer près de la cible de 2 %.

- Au Canada, la croissance annuelle de l'IPC devrait demeurer relativement stable et atteindre en moyenne 2,1 % en 2026 et en 2027.
- Au Québec, l'inflation devrait se situer en moyenne à 2,3 % en 2026 et à 2,1 % en 2027.

En 2026, l'inflation globale au Québec devrait être légèrement supérieure à celle observée au Canada.

- Cette évolution s'explique notamment par les coûts du logement, qui connaissent une croissance plus rapide qu'au Canada, et par la baisse des prix de l'essence, qui a été moins marquée au Québec que dans l'ensemble du pays.
- En outre, le redressement des mises en chantier au Québec depuis 2024, conjugué à la baisse de la population, continuera de contribuer à alléger les pressions sur les prix du logement.

Le taux d'inoccupation des logements locatifs, qui est passé de 1,8 % en 2024 à 2,7 % en 2025, signale que le rééquilibrage du marché est bien amorcé.

TABLEAU A.8

### Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage)

	2024	2025	2026	2027
Québec	2,3	2,4	2,3	2,1
Canada	2,4	2,1	2,1	2,1

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



## 5. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

Le présent budget fait état d'une situation budgétaire qui s'avère meilleure que celle prévue en mars dernier. Les résultats plus favorables en 2025-2026 et en 2026-2027 confirment la saine gestion des finances publiques.

- Sur une base comparable aux soldes budgétaires des autres provinces canadiennes et du gouvernement fédéral, le déficit comptable est révisé à la baisse de près de 3,8 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui le porte à 7,7 milliards de dollars, soit 1,2 % du PIB.
- En 2026-2027, le solde comptable affiche un déficit de 6,3 milliards de dollars (0,9 % du PIB), soit une amélioration de 861 millions de dollars par rapport à celui prévu dans le budget 2025-2026.

Les efforts pour retrouver l'équilibre budgétaire se poursuivent afin de préserver la soutenabilité à long terme des finances publiques.

- Avec une croissance prévue des dépenses de portefeuilles compatible avec la réduction du poids des dépenses dans l'économie, le gouvernement respecte la trajectoire établie et démontre sa volonté d'atteindre ses objectifs.

### ▣ Le cadre financier

Les revenus atteignent 166,5 milliards de dollars en 2026-2027, avec une croissance de 3,7 %. Celle-ci augmentera à 3,8 % en 2027-2028.

- Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2030-2031, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,2 % en moyenne.

Les dépenses totales, soit les dépenses incluant le service de la dette, s'élèvent à 170,8 milliards de dollars en 2026-2027, avec une croissance de 1,5 %<sup>5</sup>. Celle-ci sera de 2,6 % en 2027-2028.

- Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2030-2031, la croissance annuelle des dépenses totales atteindra 2,0 % en moyenne.

De plus, le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars en 2026-2027 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2027-2028, pour un total de 8,0 milliards de dollars sur cinq ans, laquelle pourrait notamment être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu.

- Comme en 2024-2025, la provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars qui était prévue en 2025-2026 n'est pas utilisée.
- Sur l'horizon du cadre financier, la provision est inchangée depuis le budget 2025-2026.

---

<sup>5</sup> En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, dont les paiements anticipés pour des projets d'infrastructures en transport collectif, la croissance des dépenses totales s'établirait à 3,2 % en 2026-2027 au lieu de 1,5 %.

## Un déficit budgétaire parmi les plus bas au Canada

En 2025-2026, toutes les provinces canadiennes présentent un déficit budgétaire. Sur une base comparable aux soldes budgétaires des autres provinces canadiennes, c'est-à-dire avant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le déficit du Québec s'établit à 7,7 milliards de dollars en 2025-2026, soit 1,2 % du PIB.

En pourcentage du PIB, il s'agit de l'un des déficits les moins élevés parmi les provinces canadiennes, après ceux de la Saskatchewan (0,4 % du PIB), de l'Alberta (0,9 % du PIB) et de l'Ontario (1,1 % du PIB).

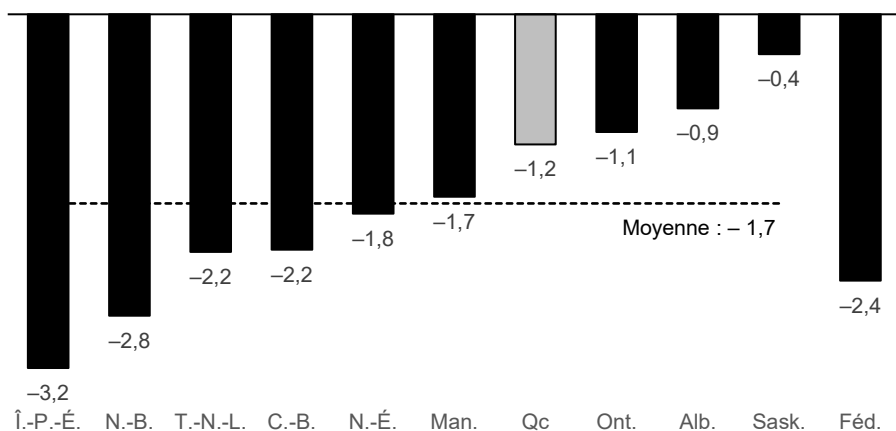
Le Québec, comme la plupart des provinces canadiennes, doit redresser sa situation financière déficitaire à moyen terme. Il se distingue toutefois par une loi qui, comme en Ontario et en Alberta, exige un plan ou une échéance pour rétablir l'équilibre lorsqu'un déficit survient.

- Toutefois, cette loi exige un retour à l'équilibre budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, ce qui ajoute une contrainte additionnelle pour le Québec par rapport aux autres provinces.

Le Québec vise un retour à l'équilibre en 2029-2030, alors que plusieurs autres provinces en déficit n'ont pas fixé de date.

### Solde budgétaire 2025-2026

(en pourcentage du PIB)



Notes : Pour le Québec, il s'agit du déficit comptable, c'est-à-dire avant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Ce déficit est comparable à celui des autres provinces. Les informations du graphique reflètent les données disponibles au 6 mars 2026.

## La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

En 2026-2027, la part des revenus dans l'économie s'établit à 25,0 %, soit un niveau inférieur aux dépenses, qui représentent 25,6 % du PIB.

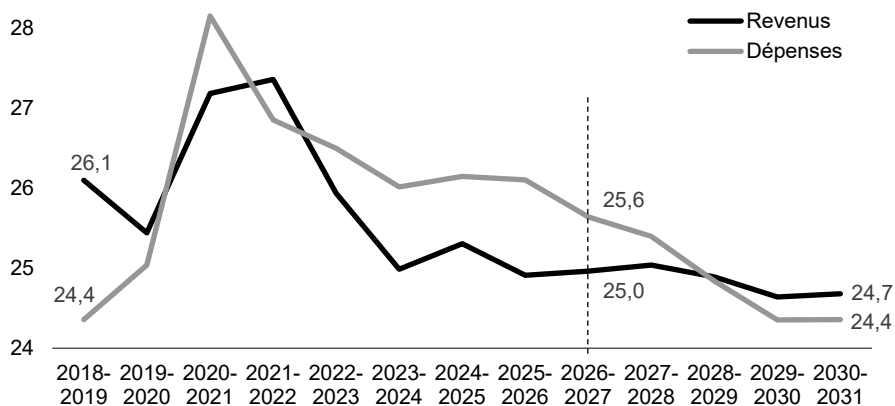
- La diminution du poids des revenus dans l'économie, de 26,1 % en 2018-2019 à 25,0 % en 2026-2027, s'explique notamment par les mesures que le gouvernement a instaurées pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, telles que la baisse d'impôt annoncée dans le budget 2023-2024 et les contributions du gouvernement pour limiter la hausse des comptes de taxe scolaire.
- La hausse du poids des dépenses dans l'économie, de 24,4 % en 2018-2019 à 25,6 % en 2026-2027, découle des investissements du gouvernement pour assurer le financement des services publics, notamment en santé et en éducation. Elle est également liée aux gestes posés depuis 2018 au bénéfice des Québécois, comme les bonifications du montant pour le soutien des aînés annoncées en 2021 et en 2022.

Cet écart sera éliminé progressivement afin de maintenir des finances publiques saines à long terme.

- Grâce au plan de retour à l'équilibre budgétaire, incluant des gestes aux revenus et aux dépenses, le poids des dépenses dans l'économie diminuera graduellement à 24,3 % en 2030-2031, alors que celui des revenus s'élèvera à 24,7 % au cours de la même période.

### Part des revenus et des dépenses dans l'économie

(en pourcentage du PIB)



## Révisions des soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire correspond au surplus ou au déficit comptable présenté dans les comptes publics (surplus ou déficit lié aux activités), réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

Le budget 2026-2027 fait état d'une amélioration du déficit comptable de près de 3,8 milliards de dollars en 2025-2026, de 861 millions de dollars en 2026-2027 et de 219 millions de dollars en 2027-2028.

À ces révisions s'ajoutent celles des versements des revenus consacrés au Fonds des générations qui sont à la hausse de 112 millions de dollars en 2025-2026 en raison de l'augmentation des revenus de placement. Pour 2026-2027 et 2027-2028, les revenus consacrés sont révisés à la baisse de 55 millions de dollars et de 31 millions de dollars respectivement. En 2027-2028 s'ajoute également la révision à la baisse de 250 millions de dollars de l'écart à résorber.

Ainsi, le déficit au sens de la Loi s'établit à 9,9 milliards de dollars en 2025-2026, à 8,6 milliards de dollars en 2026-2027 et à 5,7 milliards de dollars en 2027-2028.

### Révisions des soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2025</b>	<b>-13 607</b>	<b>-9 528</b>	<b>-5 695</b>
Révisions de la situation économique et budgétaire	1 877	3 212	2 979
Initiatives de la mise à jour de l'automne 2025	-65	-218	-195
Initiatives de mars 2026	-37	-2 133	-2 565
Révisions de la provision pour éventualités	2 000	—	—
<b>Sous-total – Révisions du surplus (déficit) comptable</b>	<b>3 775</b>	<b>861</b>	<b>219</b>
Diminution de l'écart à résorber	—	—	-250
Révisions des versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-112	55	31
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2026</b>	<b>-9 944</b>	<b>-8 612</b>	<b>-5 695</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.9

**Cadre financier pluriannuel**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>							
Impôt des particuliers	49 003	50 800	52 687	54 667	56 629	58 734	
Cotisations pour les services de santé	9 175	9 412	9 749	10 198	10 498	10 826	
Impôts des sociétés	14 102	14 527	15 296	15 358	15 968	17 037	
Impôt foncier scolaire	1 255	1 311	1 435	1 579	1 720	1 853	
Taxes à la consommation	29 364	30 008	30 975	31 784	32 523	33 294	
Droits, permis et redevances	6 311	6 542	6 939	7 204	7 537	7 792	
Revenus divers	15 395	15 908	16 285	16 819	17 471	18 042	
Entreprises du gouvernement	5 347	5 853	6 442	6 984	7 096	7 254	
<b>Revenus autonomes</b>	<b>129 952</b>	<b>134 361</b>	<b>139 808</b>	<b>144 593</b>	<b>149 442</b>	<b>154 832</b>	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>
Transferts fédéraux	30 577	32 131	32 948	33 022	32 337	33 325	
<i>Variation en %</i>	0,3	5,1	2,5	0,2	-2,1	3,1	1,7
<b>Total des revenus</b>	<b>160 529</b>	<b>166 492</b>	<b>172 756</b>	<b>177 615</b>	<b>181 779</b>	<b>188 157</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>2,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>	<b>2,8</b>	<b>2,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,2</b>
<b>Dépenses</b>							
Dépenses de portefeuilles	-158 029	-160 489	-164 279	-165 909	-167 887	-173 218	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	4,5	1,6	2,4	1,0	1,2	3,2	1,9
Service de la dette	-10 155	-10 268	-10 931	-11 340	-11 612	-12 271	
<i>Variation en %</i>	1,9	1,1	6,5	3,7	2,4	5,7	3,9
<b>Total des dépenses</b>	<b>-168 184</b>	<b>-170 757</b>	<b>-175 210</b>	<b>-177 249</b>	<b>-179 499</b>	<b>-185 489</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>4,3</b>	<b>1,5</b>	<b>2,6</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>
Provision pour éventualités	—	-2 000	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE<sup>(4)</sup></b>							
	<b>-7 655</b>	<b>-6 265</b>	<b>-3 954</b>	<b>-1 134</b>	<b>780</b>	<b>1 168</b>	
<i>En % du PIB</i>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031.

(2) En 2027-2028, la croissance des revenus autonomes s'explique principalement par l'évolution du PIB nominal de 3,4 % en 2027, par l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024.

(3) En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, dont les paiements anticipés pour des projets d'infrastructures en transport collectif, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établirait à 3,3 % en 2026-2027 au lieu de 1,6 %.

(4) Le surplus (déficit) comptable renvoie au surplus (déficit) lié aux activités tel que présenté dans les comptes publics.

## □ Le retour à l'équilibre budgétaire

Le gouvernement a déposé son plan de retour à l'équilibre budgétaire dans le cadre du budget 2025-2026. Le plan démontrait une approche prudente et responsable en prévoyant l'atteinte, d'ici 2029-2030, de l'équilibre budgétaire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, et ce, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

- Le présent budget est l'occasion pour le gouvernement de réitérer son engagement à l'égard d'une saine gestion des finances publiques et de présenter une situation budgétaire plus favorable que celle prévue en mars 2025.
- Les prévisions budgétaires plus favorables que prévu permettent également de réduire l'écart à résorber de 250 millions de dollars en 2027-2028 et en 2028-2029, de 500 millions de dollars en 2029-2030 et de 750 millions de dollars en 2030-2031.
  - Lorsque l'incertitude, principalement liée à la révision de l'ACEUM, se dissipera, la conjoncture économique devrait se rétablir et permettre de résorber les écarts.

Le solde budgétaire selon la Loi présente des déficits de 9,9 milliards de dollars en 2025-2026, soit 1,5 % du PIB, et de 8,6 milliards de dollars en 2026-2027, soit 1,3 % du PIB.

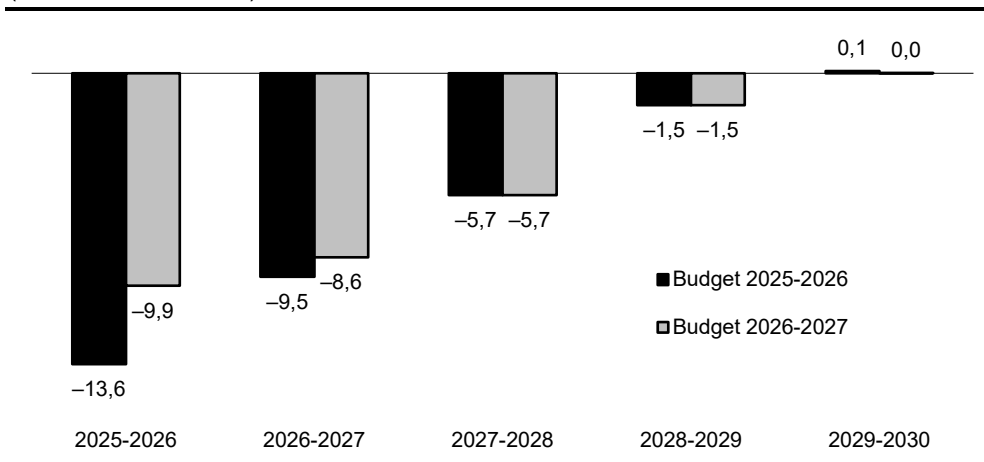
- Il s'agit d'une révision à la baisse de 3,7 milliards de dollars en 2025-2026 et de 916 millions de dollars en 2026-2027.

Les déficits décroîtront graduellement jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, d'ici 2029-2030.

GRAPHIQUE A.5

### Trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire

(en milliards de dollars)



## 5.1 Stimuler l'économie par des investissements importants dans les infrastructures publiques

Dans le contexte actuel, marqué par une incertitude importante en raison principalement de la politique commerciale américaine, il est important que le gouvernement soutienne et stimule l'économie. Les investissements dans les infrastructures publiques constituent un levier important dont dispose le gouvernement pour contribuer non seulement à accroître le potentiel économique du Québec, mais aussi à assurer des services publics de qualité.

— En réponse aux incertitudes, le gouvernement avait prévu, dans le cadre du budget 2025-2026, un rehaussement des investissements dans les infrastructures de 11 milliards de dollars sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028 au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035.

Toujours avec le double objectif de soutenir l'économie et de doter le Québec d'infrastructures modernes et en bon état, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027 :

- une accélération des investissements dans les infrastructures de plus de 5 milliards de dollars sur six ans, soit de 2025-2026 à 2030-2031;
  - De 2025-2026 à 2030-2031, les investissements s'élèveront à 108,0 milliards de dollars, soit 5,2 milliards de dollars de plus que dans le budget de mars 2025<sup>6</sup>.
  - Les investissements supplémentaires de 5,2 milliards de dollars correspondent à une accélération de 3,4 milliards de dollars de 2026-2027 à 2030-2031 et à des versements anticipés de 1,8 milliard de dollars en 2025-2026.
- un relèvement de 3,0 milliards de dollars du niveau du PQI 2026-2036, soit de 2026-2027 à 2035-2036, à 167 milliards de dollars<sup>7</sup>.

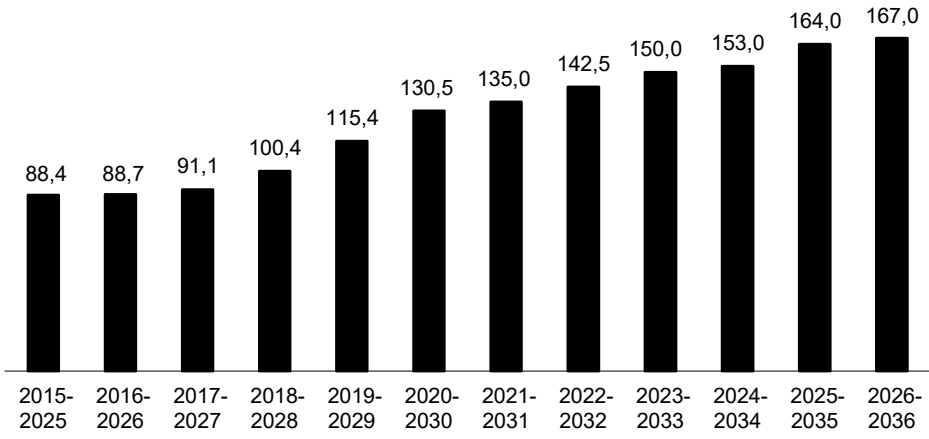
Le Québec s'attend à ce que le gouvernement fédéral contribue financièrement à cet important plan qu'est le PQI, notamment par l'entremise du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et du Fonds pour le transport en commun du Canada. Le Québec utilisera les sommes fédérales comme levier pour assurer la réalisation de projets prioritaires sur l'ensemble de son territoire.

---

<sup>6</sup> Les explications détaillées sur les investissements dans les infrastructures sont présentées à la page 69 de la section F, « La situation financière du Québec ».

<sup>7</sup> Le PQI 2025-2035 s'établissait à 164 G\$.

**Évolution du Plan québécois des infrastructures**  
(en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## 6. LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le Québec a fait des progrès notables au cours des dernières décennies pour réduire son endettement.

Le poids de la dette nette s'établira à 38,8 % du PIB au 31 mars 2026. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 42,9 % au 31 mars 2019.

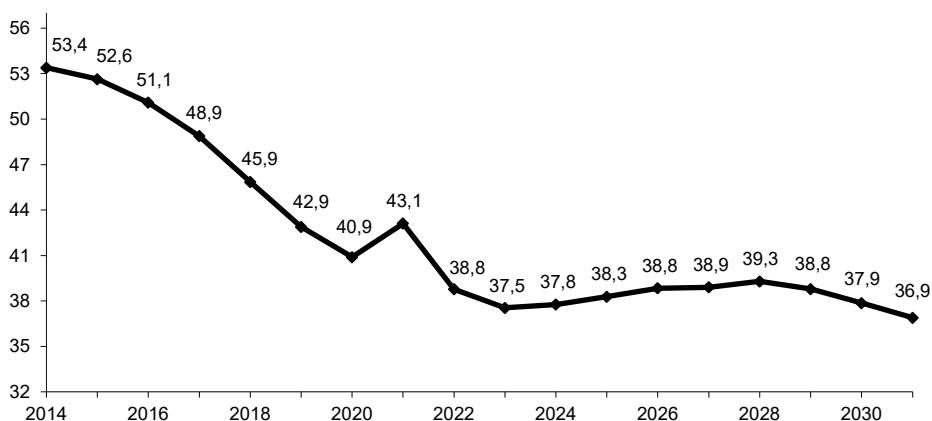
Cette réduction de l'endettement a été réalisée dans un contexte difficile marqué par une pandémie, des tensions géopolitiques accrues en raison, entre autres, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et un conflit commercial avec les États-Unis.

La dette nette au PIB augmentera jusqu'en 2027-2028, sous l'effet notamment des investissements importants dans les infrastructures publiques nécessaires à la stimulation de la croissance économique dans un contexte de tensions commerciales avec les États-Unis. Elle redescendra par la suite pour s'établir à 36,9 % du PIB au 31 mars 2031. Il s'agira alors d'un niveau bien inférieur au sommet atteint en 2013-2014, soit 53,4 % du PIB.

Le gouvernement vise à réduire la dette nette au PIB à 35,5 % d'ici 2032-2033 et à 32,5 % d'ici 2037-2038. Il y arrivera notamment en rétablissant l'équilibre budgétaire après versements au Fonds des générations à compter de 2029-2030.

GRAPHIQUE A.7

### Dettes nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



Note : À partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, le concept de dette nette sera remplacé par celui du passif financier net en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable portant sur la présentation des états financiers.

## ❑ Le poids de la dette nette est moins élevé qu'il ne l'était au 31 mars 2019

Au 31 mars 2026, la dette nette s'établira à 38,8 % du PIB, alors qu'elle s'élevait à 42,9 % au 31 mars 2019. Sur sept ans, la dette nette au PIB aura donc baissé de 4,1 points de pourcentage, et ce, en dépit de la pandémie, d'investissements majeurs en infrastructures publiques et d'un réinvestissement dans les services publics.

La baisse du poids de la dette nette s'explique essentiellement par la croissance économique nominale importante au cours de cette période. Notons qu'au cours de cette même période, le gouvernement a agi sur l'économie en améliorant notamment le revenu disponible des Québécois et en investissant de manière importante dans les infrastructures.

## ❑ Une révision à la baisse du poids de la dette nette depuis le budget de mars 2025

Pour chacune des années du cadre financier, la dette nette prévue est moins élevée qu'elle ne l'était en mars 2025. Cela s'explique notamment par des déficits moins importants de 2024-2025 à 2026-2027. Le niveau du PIB est également plus élevé, ce qui contribue à réduire le poids de la dette nette.

La dette nette est moindre, en dépit d'investissements plus importants dans les infrastructures publiques annoncés dans le présent budget.

TABLEAU A.10

### Révisions de la dette nette au 31 mars depuis le budget de mars 2025

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Mars 2026</b>	<b>250 289</b>	<b>259 509</b>	<b>271 141</b>	<b>276 806</b>	<b>279 304</b>
<i>En % du PIB</i>	38,8	38,9	39,3	38,8	37,9
<b>Mars 2025</b>	<b>255 003</b>	<b>270 435</b>	<b>282 588</b>	<b>286 431</b>	<b>288 149</b>
<i>En % du PIB</i>	40,4	41,5	41,9	41,0	39,8
<b>Révisions</b>	<b>-4 714</b>	<b>-10 926</b>	<b>-11 447</b>	<b>-9 625</b>	<b>-8 845</b>
<i>En % du PIB</i>	-1,6	-2,6	-2,6	-2,2	-1,9

# ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC DE 2024 À 2030

TABLEAU A.11

## Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Production</b>							
PIB réel	1,7	0,8	1,1	1,4	1,5	1,5	1,4
PIB nominal	5,9	4,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3
PIB nominal (en milliards de dollars)	616,8	644,4	666,9	689,9	713,6	737,7	762,4
<b>Composantes du PIB</b> (en termes réels)							
Demande intérieure finale	3,1	1,8	0,7	1,0	1,0	1,1	1,1
– Consommation des ménages	2,5	1,1	1,3	1,6	1,5	1,5	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,5	1,4	0,1	0,1	0,3	0,6	0,9
– Investissements résidentiels	5,9	8,1	0,3	-1,2	-2,8	-2,5	-1,6
– Investissements non résidentiels des entreprises	5,5	1,5	-0,7	1,7	2,5	2,3	2,3
Exportations	0,5	-1,7	1,2	2,2	2,0	2,0	1,9
Importations	1,8	1,4	0,2	1,2	1,2	1,2	1,2
<b>Marché du travail</b>							
Population (en milliers)	8 995	9 058	9 045	9 025	9 012	9 007	9 014
Population de 15 ans et plus – Enquête sur la population active (en milliers)	7 435	7 579	7 601	7 597	7 596	7 606	7 623
Emploi (en milliers)	4 566	4 645	4 665	4 681	4 698	4 713	4 727
Création d'emplois (en milliers)	43,2	78,8	20,4	16,1	16,3	15,3	14,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,3	5,6	5,4	4,6	4,2	4,0	4,0
<b>Autres indicateurs économiques</b> (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	5,1	4,0	3,8	3,6	3,4	3,3	3,2
– Excluant les produits alimentaires	4,1	2,6	2,7	3,3	3,2	3,1	3,0
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,7	59,9	56,0	49,0	41,5	36,9	33,9
Investissements résidentiels	9,4	14,2	3,4	1,2	-0,3	-0,2	0,8
Investissements non résidentiels des entreprises	9,2	5,4	2,1	4,2	5,1	4,5	4,5
Salaires et traitements	6,0	4,4	3,0	3,5	3,3	3,1	3,1
Revenu des ménages	7,1	3,8	3,2	3,4	3,3	3,2	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,1	5,7	3,7	3,1	3,4	3,6	3,7
Indice des prix à la consommation	2,3	2,4	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	2,7	2,7	2,3	2,1	1,9	1,9	1,9

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.



# Section B

## ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

<b>Sommaire .....</b>	<b>B.3</b>
<b>1. Soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique.....</b>	<b>B.7</b>
1.1 Favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir .....	B.9
1.1.1 Stimuler l'investissement des entreprises .....	B.10
1.1.2 Assurer un environnement d'affaires favorable à la réalisation de projets industriels .....	B.15
1.2 Améliorer la compétitivité économique du Québec par l'innovation..	B.20
1.2.1 Soutenir la chaîne de l'innovation.....	B.22
1.2.2 Appuyer la croissance des industries innovantes et l'adoption de technologies de pointe .....	B.25
1.2.3 Accroître l'innovation et la productivité dans le secteur de la construction .....	B.29
<b>2. Agir en faveur des PME de toutes les régions .....</b>	<b>B.31</b>
2.1 Renforcer les principaux atouts de nos régions .....	B.33
2.1.1 Contribuer à l'essor économique des régions .....	B.34
2.1.2 Accélérer le développement du secteur touristique .....	B.36
2.1.3 Favoriser le développement du secteur bioalimentaire.....	B.39
2.2 Appuyer les entreprises et les communautés forestières.....	B.41
2.2.1 Soutenir les entreprises forestières en réponse aux difficultés du secteur .....	B.42
2.2.2 Maintenir l'engagement du gouvernement envers les communautés forestières.....	B.44

<b>3. Appuyer l'essor de notre secteur culturel .....</b>	<b>B.47</b>
3.1 Répondre aux défis du secteur audiovisuel.....	B.48
3.1.1 Apporter un appui financier à l'industrie audiovisuelle québécoise .....	B.49
3.1.2 Ajuster le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise.....	B.50
3.2 Assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois.....	B.51
3.2.1 Mettre en place le crédit d'impôt pour les médias d'information québécois.....	B.52
3.2.2 Favoriser la diffusion d'information d'intérêt général dans un environnement numérique .....	B.54
3.3 Promouvoir les contenus culturels québécois .....	B.56

## SOMMAIRE

L'économie du Québec évolue dans un contexte mondial empreint d'incertitude, et les relations avec son principal partenaire commercial se sont grandement complexifiées.

Le Québec est toutefois en excellente position pour relever ces défis puisqu'il peut compter sur ses nombreux atouts, dont un climat d'affaires propice à l'investissement et à l'innovation, une économie diversifiée ainsi qu'une abondance de ressources naturelles.

Pour atteindre les objectifs de création de richesse qu'il s'est fixés et favoriser le développement des secteurs d'avenir, le gouvernement prévoit utiliser l'ensemble des leviers à sa disposition.

- Il poursuivra ses actions pour assurer un environnement d'affaires concurrentiel grâce à des investissements stratégiques, aussi bien dans des projets économiques que dans ses infrastructures publiques, ainsi que pour appuyer les entreprises, particulièrement les PME, dans leur adaptation au nouveau contexte économique.

De plus, reconnaissant son importance économique, le gouvernement poursuit ses efforts afin de faire rayonner la culture québécoise en soutenant nos entreprises culturelles.

**En réponse au changement du contexte mondial, le gouvernement poursuit ses efforts pour accélérer la transformation économique du Québec.**

**Il prévoit plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour intensifier l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique.**

Le gouvernement prévoit des initiatives totalisant plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans afin d'accélérer la transformation économique du Québec, soit :

- 693,1 millions de dollars pour soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique;
- 581,3 millions de dollars pour agir en faveur des PME de toutes les régions;
- 429,1 millions de dollars pour appuyer l'essor de notre secteur culturel.

Par ailleurs, avec une capitalisation additionnelle de ses fonds d'investissement qui pourra atteindre 2,0 milliards de dollars, le gouvernement se donne les moyens d'agir auprès d'entreprises stratégiques pour le maintien des sièges sociaux au Québec, notamment par le repreneuriat, et pour le développement de la filière des minéraux critiques et stratégiques.

TABLEAU B.1

### Impact financier des mesures visant à accélérer la transformation économique du Québec

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique	-103,0	-250,1	-179,4	-107,2	-53,4	-693,1
Agir en faveur des PME de toutes les régions	-293,3	-165,1	-72,1	-25,0	-25,8	-581,3
Appuyer l'essor de notre secteur culturel	-84,0	-92,2	-109,2	-72,5	-71,2	-429,1
<b>TOTAL</b>	<b>-480,3</b>	<b>-507,4</b>	<b>-360,7</b>	<b>-204,7</b>	<b>-150,4</b>	<b>-1 703,5</b>

## Des investissements publics importants afin de stimuler l'économie

### Une accélération des investissements dans les infrastructures publiques

Les investissements annuels dans les infrastructures sont un déterminant important de la productivité.

Ils atteignent actuellement des niveaux records, étant passés de 9,1 milliards de dollars en 2018-2019 à 21,0 milliards de dollars en 2025-2026. Ils se maintiendront également à des niveaux historiquement élevés au cours des deux prochaines années, soit à 19,4 milliards de dollars en 2026-2027 et à 19,8 milliards de dollars en 2027-2028.

Afin de soutenir l'économie, le budget 2026-2027 prévoit une accélération des investissements dans les infrastructures de plus de 5 milliards de dollars sur six ans<sup>1</sup>.

### Des retombées économiques immédiates

Les investissements publics dans les infrastructures génèrent des retombées économiques importantes pour le Québec. En effet, ils :

- stimulent l'activité économique en soutenant l'emploi et la demande pour les fournisseurs du Québec;
- améliorent les infrastructures collectives, ce qui favorise la productivité, réduit les coûts pour les entreprises et renforce l'attractivité du Québec en matière d'investissements privés.

L'accélération de la réalisation des projets permet de devancer ces retombées, ce qui contribue à soutenir plus rapidement l'activité économique, permettant de pallier les effets de l'incertitude importante.

Ainsi, les investissements dans les infrastructures de plus de 5 milliards de dollars prévus dans le budget 2026-2027 et l'accélération de leur réalisation représenteront en moyenne annuellement, d'ici 2030-2031 :

- le maintien de plus de 4 400 emplois;
- un apport de plus de 630 millions de dollars au PIB du Québec.

### Hydro-Québec soutiendra également l'économie par ses investissements

En novembre 2023, Hydro-Québec a présenté un plan qui permettra de garantir la sécurité et la prévisibilité de l'approvisionnement énergétique au Québec au cours des prochaines années.

- Avec son plan d'action, qui prévoit l'ajout de 60 TWh, Hydro-Québec réalisera des investissements pouvant atteindre 160 milliards de dollars sur la période 2024-2035.

Tout au long de cette période, ces investissements permettront non seulement de développer de nouvelles sources d'énergie propre au Québec visant à répondre à la croissance de la demande d'électricité, mais également de pérenniser des actifs actuels pour en assurer la fiabilité.

L'exécution de ce plan aura des retombées économiques importantes pour le Québec, notamment par l'embauche de 35 000 travailleurs en moyenne par année.

- De plus, ces investissements représenteront un soutien aux fournisseurs québécois et au développement des régions et contribueront à en améliorer l'attractivité.

<sup>1</sup> Les investissements en 2025-2026 comprennent des versements anticipés d'aides financières pour des infrastructures de 1,8 G\$, dont 1,7 G\$ en transport collectif.



# 1. SOUTENIR L'ADAPTATION DES ENTREPRISES AU NOUVEAU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Dans le contexte économique mondial actuel, marqué à la fois par l'incertitude commerciale et par l'accélération des transformations technologiques, les entreprises du Québec doivent s'adapter pour saisir les opportunités créées par cette nouvelle réalité.

Pour y arriver, en plus de son importante industrie manufacturière innovante, le Québec peut s'appuyer sur des secteurs stratégiques porteurs, notamment l'industrie minière, l'aérospatiale, l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, l'optique-photonique, les sciences de la vie et la cybersécurité.

— Ces atouts constituent des leviers essentiels pour accroître la productivité, consolider les chaînes de valeur québécoises et positionner le Québec dans les industries qui façonneront l'économie de demain.

Le Québec est bien positionné pour devenir un acteur clé dans les marchés de la sécurité et de la défense ainsi que dans le secteur des minéraux critiques et stratégiques, ce qui pourra avoir un impact économique majeur et durable.

Dans l'objectif de soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 693,1 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 410,1 millions de dollars afin de favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir;
- 283,0 millions de dollars afin d'améliorer la compétitivité économique du Québec par l'innovation.

TABLEAU B.2

## Impact financier des mesures visant à soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir	-68,6	-86,3	-133,9	-83,9	-37,4	-410,1
Améliorer la compétitivité économique du Québec par l'innovation	-34,4	-163,8	-45,5	-23,3	-16,0	-283,0
<b>TOTAL</b>	<b>-103,0</b>	<b>-250,1</b>	<b>-179,4</b>	<b>-107,2</b>	<b>-53,4</b>	<b>-693,1</b>

## Un environnement d'affaires favorable à la création de richesse

Un environnement d'affaires compétitif, caractérisé notamment par un cadre réglementaire simple et stable, du capital d'investissement abondant, une fiscalité concurrentielle, des infrastructures publiques de qualité et un bassin de main-d'œuvre qualifiée, permet aux entreprises de saisir plus facilement les opportunités d'affaires.

- Un tel environnement d'affaires représente également un rempart face à l'incertitude et facilite l'adaptation aux transformations économiques mondiales.

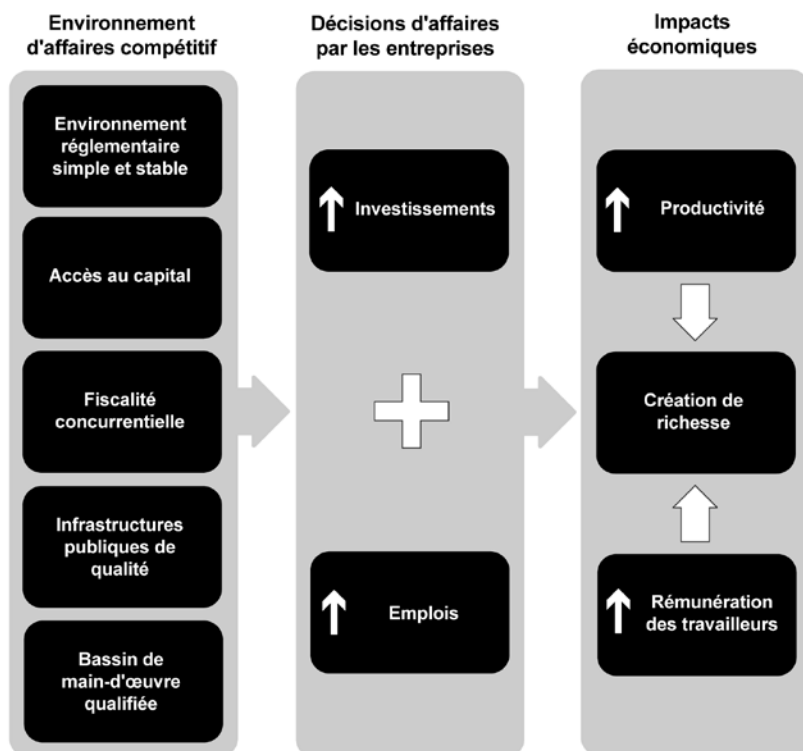
Ces éléments sont essentiels pour favoriser l'investissement des entreprises et les emplois de qualité, qui contribuent à la création de richesse par la croissance de la productivité et de la rémunération des travailleurs.

- À cet effet, le gouvernement a agi depuis 2018 sur ces déterminants pour mettre en place les conditions permettant d'accroître le potentiel économique du Québec.

Ainsi, l'écart de niveau de vie avec l'Ontario et le reste du Canada s'est réduit considérablement, alors qu'il est passé de 15,9 % en 2018 à 10,2 % en 2024 par rapport à l'Ontario et de 20,2 % à 13,6 % comparativement au reste du Canada.

- Des écarts aussi faibles n'ont jamais été observés depuis le début de la compilation des statistiques en 1981.

### Déterminants de la création de richesse



## 1.1 Favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir

L'investissement privé est indispensable pour favoriser le développement économique et s'attaquer aux enjeux de productivité.

— Puisque c'est dans les secteurs d'avenir que les gains de productivité seront les plus substantiels, il importe de soutenir ceux ayant un fort potentiel de croissance au Québec.

À cet égard, le Québec agit sur différents leviers, notamment en offrant une fiscalité compétitive pour les nouveaux investissements, en favorisant la mobilisation du capital nécessaire au financement des projets des entreprises et en améliorant l'environnement d'affaires dans lequel elles évoluent.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement pose des gestes additionnels pour favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir. À cet effet, il prévoit une somme de 410,1 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 375,0 millions de dollars pour stimuler l'investissement des entreprises;
- 35,1 millions de dollars pour assurer un environnement d'affaires favorable à la réalisation de projets industriels.

TABLEAU B.3

### Impact financier des mesures visant à favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Stimuler l'investissement des entreprises	-50,0	-80,0	-130,0	-80,0	-35,0	-375,0
Assurer un environnement d'affaires favorable à la réalisation de projets industriels	-18,6	-6,3	-3,9	-3,9	-2,4	-35,1
<b>TOTAL</b>	<b>-68,6</b>	<b>-86,3</b>	<b>-133,9</b>	<b>-83,9</b>	<b>-37,4</b>	<b>-410,1</b>

### 1.1.1 Stimuler l'investissement des entreprises

Pour transformer la base industrielle du Québec en réponse au nouveau contexte géopolitique et économique, le gouvernement entend soutenir les entreprises québécoises dans la réalisation de leurs projets afin qu'elles saisissent les occasions dans des secteurs d'avenir et sur les différents marchés.

— À cet égard, le gouvernement a la volonté d'agir comme catalyseur pour favoriser l'investissement privé, la productivité et la transformation économique.

Avec l'objectif de stimuler l'investissement des entreprises, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027 :

- 375,0 millions de dollars pour appuyer les investissements à fort potentiel des entreprises;
- 1,0 milliard de dollars additionnels pour faire du Québec un chef de file dans la production et la transformation des minéraux critiques et stratégiques;
- 1,0 milliard de dollars additionnels pour favoriser la propriété québécoise des entreprises stratégiques;
- 500,0 millions de dollars pour encourager la participation financière des communautés autochtones aux projets économiques.

TABLEAU B.4

#### Impact financier des mesures visant à stimuler l'investissement des entreprises (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Appuyer les investissements à fort potentiel des entreprises <sup>(1)</sup>	-50,0	-80,0	-130,0	-80,0	-35,0	-375,0
1 G\$ additionnels pour faire du Québec un chef de file dans la production et la transformation des minéraux critiques et stratégiques <sup>(2)</sup>	—	—	—	—	—	—
1 G\$ additionnels pour favoriser la propriété québécoise des entreprises stratégiques <sup>(3)</sup>	—	—	—	—	—	—
500 M\$ pour encourager la participation financière des communautés autochtones aux projets économiques	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>-50,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-130,0</b>	<b>-80,0</b>	<b>-35,0</b>	<b>-375,0</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Une enveloppe additionnelle de 1 G\$ sera mise à la disposition du Fonds pour les minéraux critiques et stratégiques par l'entremise d'avances du ministre des Finances.

(3) Une enveloppe additionnelle de 1 G\$ sera mise à la disposition du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises par l'entremise d'avances du ministre des Finances.

## ❑ Appuyer les investissements à fort potentiel des entreprises

Le gouvernement doit s'assurer de soutenir les investissements qui permettront de redéfinir l'économie québécoise en favorisant les activités à haute valeur ajoutée, l'accroissement de la productivité et la diversification des marchés.

- Il dispose déjà d'outils conçus pour appuyer la réalisation de projets porteurs, notamment par l'entremise du Fonds du développement économique, qui permet à Investissement Québec d'administrer le programme ESSOR et de réaliser des interventions financières adaptées aux entreprises.

Afin d'accélérer la concrétisation de projets d'investissement et d'augmenter la productivité des entreprises, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 375,0 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre son soutien aux projets économiques dans les secteurs à fort potentiel, notamment dans le secteur de la défense et le secteur manufacturier innovant.

### **Des outils permettant d'offrir un appui adapté aux entreprises**

Le Fonds du développement économique (FDE) dispose de plusieurs outils complémentaires afin d'appuyer les investissements des entreprises, dont le programme ESSOR et les interventions financières adaptées.

#### **Programme ESSOR**

Le programme ESSOR constitue l'un des principaux outils du gouvernement pour soutenir l'investissement des entreprises, particulièrement des PME. Il a notamment pour objectif d'accroître la productivité et la compétitivité des entreprises, ainsi que de les appuyer dans leurs projets d'expansion à l'étranger.

#### **Interventions financières adaptées**

Les interventions financières du FDE visent à soutenir la réalisation de priorités économiques du gouvernement. Elles contribuent à accélérer la mise en œuvre d'initiatives stratégiques, à favoriser la croissance des entreprises et à appuyer la réalisation de projets d'innovation par des interventions adaptées au contexte spécifique de chaque projet.

## ❑ **1 G\$ additionnels pour faire du Québec un chef de file dans la production et la transformation des minéraux critiques et stratégiques**

Les minéraux critiques et stratégiques (MCS) sont essentiels pour alimenter des secteurs d'avenir, notamment la défense, les énergies renouvelables, l'aérospatiale, les télécommunications et l'informatique quantique.

Pour favoriser l'exploitation et la transformation des MCS au Québec, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2026-2027, la mise en place du Fonds pour les minéraux critiques et stratégiques (FMCS), doté d'une capitalisation de 2,5 milliards de dollars.

- Le nouveau fonds inclura les investissements déjà réalisés par le fonds Capital ressources naturelles et énergie, lesquels sont majoritairement dans les MCS, auxquels s'ajoutera 1,0 milliard de dollars de nouveau capital.
- Il favorisera des modes d'intervention adaptés au développement des MCS, notamment sous forme d'accords d'approvisionnement à long terme.

Le FMCS permettra notamment de sécuriser les chaînes d'approvisionnement des MCS, de favoriser la transformation à valeur ajoutée au Québec et de consolider la capacité du Québec à se positionner comme un acteur incontournable dans les chaînes d'approvisionnement critiques mondiales.

Des modifications législatives seront apportées à cette fin.

## ❑ **1 G\$ additionnels pour favoriser la propriété québécoise des entreprises stratégiques**

Le contexte économique actuel est marqué par une hausse importante du nombre d'entrepreneurs québécois prévoyant prendre leur retraite dans les prochaines années et un risque accru de ventes d'entreprises à des intérêts étrangers.

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) est un levier central pour favoriser le développement des entreprises stratégiques d'ici et le maintien des sièges sociaux au Québec, notamment par le repreneuriat.

- Il investira notamment dans les entreprises québécoises des secteurs d'avenir afin d'accélérer leur développement et de faire émerger de nouveaux joueurs de calibre mondial.

Afin de renforcer sa capacité d'intervention, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2026-2027 :

- l'augmentation de la capitalisation du FCEQ pour la porter à 2,0 milliards de dollars;
- la révision de sa politique d'investissement afin de permettre plus de flexibilité dans ses interventions, notamment sous la forme d'équité conférant des droits stratégiques tels qu'un droit de veto sur des décisions clés, une représentation au conseil d'administration ou un droit de préemption.

## ❑ **500 M\$ pour encourager la participation financière des communautés autochtones aux projets économiques**

L'accès au financement est un élément essentiel à la participation des communautés autochtones aux projets d'investissement au Québec et à leur autonomie économique.

À cette fin, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2026-2027, la création d'un fonds de 500 millions de dollars qui offrira des garanties de prêt pour que les communautés autochtones puissent prendre part financièrement à des projets économiques.

— Grâce à ces garanties, elles pourront accéder à des prêts à taux avantageux pour acquérir des participations à des projets et ainsi bénéficier davantage des retombées économiques qui en découlent.

Dans un esprit de collaboration et afin de s'assurer de répondre aux besoins des communautés autochtones, des discussions auront lieu avec des représentants des Premières Nations et des Inuit à l'égard de la forme et des modalités de ce fonds.

Les détails du nouveau fonds seront dévoilés ultérieurement. Des modifications législatives seront apportées à cette fin.

## Régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement

À l'automne 2023, le gouvernement a annoncé la mise en place du régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement afin d'inciter les entreprises à investir davantage.

Ce régime offre un environnement fiscal simplifié aux entreprises, avec deux mesures fiscales complémentaires qui accordent des taux d'aide de 15 %, 20 % ou 25 % selon le lieu de l'investissement, soit :

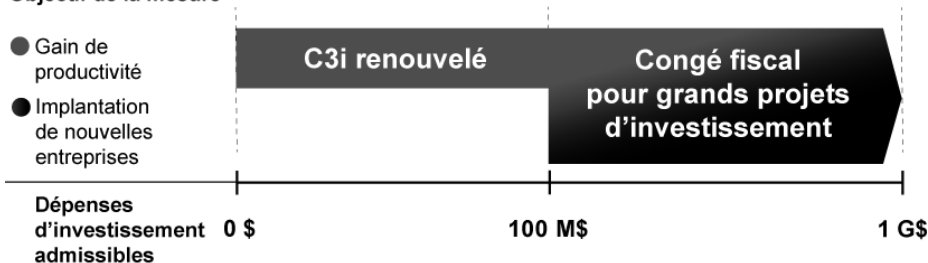
- le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) renouvelé, qui assure une aide fiscale pleinement remboursable permettant de soutenir l'acquisition d'actifs productifs, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars par période de quatre ans;
- le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement, qui soutient des projets d'investissement dont la valeur est supérieure à 100 millions de dollars et agit comme élément déclencheur de leur réalisation.

Ensemble, le C3i renouvelé et le nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement soutiendront directement des investissements de près de 60 milliards de dollars au Québec d'ici 2029.

### Régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement

#### Objectif de la mesure

- Gain de productivité
- Implantation de nouvelles entreprises



Taux de l'aide :	- Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	15 %
	- Territoires confrontés à une faible vitalité économique	25 %
	- Autres territoires ou régions	20 %

Période d'admissibilité : Jusqu'au 31 décembre 2029

## 1.1.2 Assurer un environnement d'affaires favorable à la réalisation de projets industriels

Le Québec a tout intérêt à offrir un environnement d'affaires compétitif. Pour ce faire, le gouvernement poursuit ses efforts, notamment en simplifiant les processus, en offrant les infrastructures nécessaires pour accueillir des projets économiques et en soutenant la participation des communautés autochtones.

Dans l'objectif d'assurer un environnement d'affaires favorable à la réalisation de projets industriels, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 35,1 millions de dollars, soit :

- 11,9 millions de dollars sur cinq ans pour accélérer la réalisation des projets économiques;
- 18,5 millions de dollars sur quatre ans pour mettre en place des infrastructures visant à accueillir les projets industriels;
- 4,7 millions de dollars sur deux ans pour soutenir davantage la participation des communautés autochtones aux consultations environnementales.

TABLEAU B.5

### Impact financier des mesures visant à assurer un environnement d'affaires favorable à la réalisation de projets industriels (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Accélérer la réalisation des projets économiques <sup>(1)</sup>	-2,3	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-11,9
Mettre en place des infrastructures visant à accueillir les projets industriels <sup>(2)</sup>	-14,0	-1,5	-1,5	-1,5	—	-18,5
Soutenir davantage la participation des communautés autochtones aux consultations environnementales <sup>(3)</sup>	-2,3	-2,4	—	—	—	-4,7
<b>TOTAL</b>	<b>-18,6</b>	<b>-6,3</b>	<b>-3,9</b>	<b>-3,9</b>	<b>-2,4</b>	<b>-35,1</b>

Note : Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des crédits de 5 M\$ seront versés au ministère des Finances et des crédits de 6,9 M\$ seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

(2) Des crédits de 14 M\$ seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable et des crédits de 4,5 M\$ seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Un investissement de 2 M\$ est prévu dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## Un environnement d'affaires compétitif à l'échelle internationale

En 2025, le gouvernement a prolongé et bonifié ses mesures d'amortissement accéléré, ce qui représente un allègement fiscal de 2,7 milliards de dollars d'ici 2029-2030 pour les entreprises. Ces mesures comprennent :

- le renouvellement de l'incitatif à l'investissement accéléré et de la passation en charges immédiate;
- l'instauration de la passation en charges immédiate pour les bâtiments servant à la fabrication ou à la transformation;
- l'amortissement accéléré pour les logements construits expressément pour la location.

En leur permettant de déduire plus rapidement le coût de leur investissement, les mesures d'amortissement accéléré font bénéficier les entreprises d'une hausse de liquidités et d'une rentabilité accrue de leurs investissements.

### Une fiscalité incitative à l'investissement

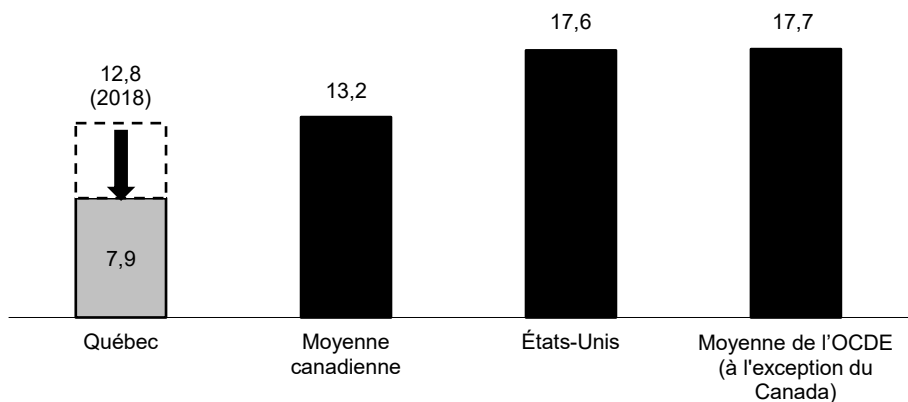
Globalement, les mesures incitatives à l'investissement permettent au taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement du Québec de se comparer avantageusement sur le plan international. En plus de l'amortissement accéléré, elles incluent notamment :

- le régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement et le nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation;
- un taux général et un taux d'imposition des PME compétitifs.

Avec les mesures d'amortissement accéléré annoncées en 2018 et récemment prolongées puis bonifiées, le TEMI sur l'investissement du Québec, qui tient également compte de l'impôt fédéral, est passé de 12,8 % en 2018 à 7,9 % en 2025, comparativement à 13,2 % en moyenne pour le Canada et à 17,6 % pour les États-Unis.

### Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement – 2025

(en pourcentage)



## ❑ Accélérer la réalisation des projets économiques

Afin de compétitionner à l'échelle internationale pour la réalisation de projets majeurs, accélérer l'octroi des autorisations requises devient essentiel.

À cet effet, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale, le 9 décembre 2025, le projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale.

- Il vise à mettre en place un processus d'approbation plus simple et plus prévisible tout en maintenant les plus hauts standards gouvernementaux déjà en vigueur en matière de protection de l'environnement et de transparence.
- Une équipe sera créée au sein du ministère des Finances afin d'accompagner les promoteurs tout au long du processus et d'assurer une collaboration étroite avec les parties prenantes concernées.

Le gouvernement s'est également engagé à optimiser la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement afin de renforcer la compétitivité économique, notamment dans le secteur énergétique, sans compromettre les normes environnementales.

- Cela implique de nouvelles responsabilités pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), susceptibles de mobiliser d'importantes ressources pour l'analyse simultanée de plusieurs projets de développement économique.

Afin d'accélérer la réalisation des projets économiques par une optimisation des processus, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027 :

- 5,0 millions de dollars sur cinq ans pour assurer l'administration, par le ministère des Finances, du nouveau processus proposé par le projet de loi n° 5;
- 6,9 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir le BAPE dans ses nouvelles responsabilités.

## Un processus d'autorisation optimisé, simplifié et transparent pour les projets stratégiques au Québec

Le projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale, a pour objectif de renforcer l'autonomie, la résilience et la prospérité économique du Québec.

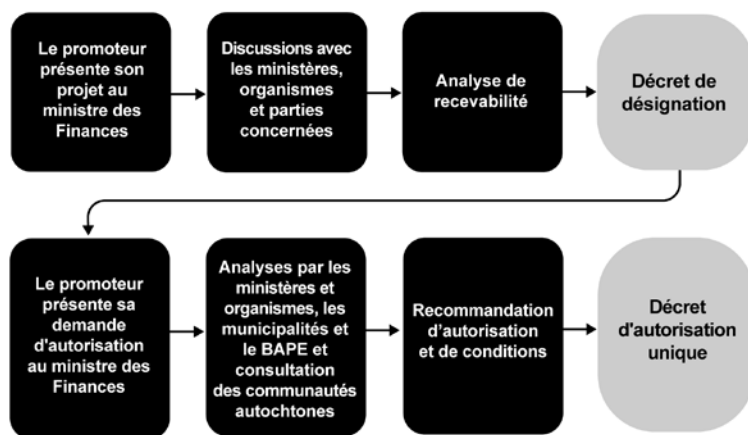
Le gouvernement agit ainsi pour réduire les délais liés à l'obtention des autorisations, de manière à accélérer le déploiement de projets stratégiques pour le Québec et à fournir aux investisseurs davantage de prévisibilité.

### Un processus en deux étapes

Le projet de loi propose un processus simplifié comportant deux étapes, soit :

- la désignation, par laquelle le projet d'un promoteur est reconnu officiellement comme prioritaire et d'envergure nationale;
- l'autorisation, qui consiste en l'octroi au promoteur d'une autorisation unique qui remplace l'ensemble des autorisations et des conditions requises pour la réalisation d'un projet désigné.

### Processus d'autorisation et de désignation d'un projet



### Une réduction des délais liés à l'obtention des autorisations

L'objectif du projet de loi est d'accélérer le processus d'autorisation des projets en offrant un parcours administratif simplifié et une meilleure coordination gouvernementale.

- Le ministère des Finances jouera un rôle central dans cette démarche en agissant comme point de contact principal pour les promoteurs, en coordonnant les analyses et avis des parties prenantes concernées et en veillant au respect des échéanciers.
- Ce processus sera basé sur une collaboration étroite entre les ministères et organismes publics concernés, les municipalités et les communautés autochtones.

### Une approche transparente et responsable

Les principes de transparence, d'acceptabilité sociale, de participation citoyenne et de respect des communautés autochtones sont au cœur de la démarche gouvernementale.

## ❑ **Mettre en place des infrastructures visant à accueillir les projets industriels**

Afin d'accroître la capacité d'accueil de projets industriels, l'amélioration des infrastructures de transport et le développement de terrains industriels constituent deux leviers importants pour positionner le Québec comme un emplacement stratégique pour les projets d'investissement majeurs.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027 :

- 14,0 millions de dollars pour continuer de soutenir les entreprises et les municipalités pour le maintien et l'amélioration de l'état des infrastructures de transport ferroviaire et d'intégration modale;
- 4,5 millions de dollars pour réaliser des études en vue de la valorisation de terrains industriels, qui constitue un avantage non négligeable pour réduire les délais et les incertitudes auprès des investisseurs potentiels afin de favoriser la réalisation de nouveaux projets.

## ❑ **Soutenir davantage la participation des communautés autochtones aux consultations environnementales**

Le contexte d'optimisation de l'évaluation environnementale de projets de développement économique, dont le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est porteur, implique directement les intérêts des Premières Nations et des Inuit.

Conformément aux obligations constitutionnelles, le gouvernement doit consulter les communautés autochtones lorsqu'il envisage un projet susceptible d'avoir un effet préjudiciable à un droit ancestral ou issu d'un traité, établi ou revendiqué de manière crédible.

- À ce titre, il reconnaît qu'il est important d'appuyer les communautés autochtones afin de s'assurer qu'elles ont les ressources requises pour participer pleinement à ces consultations.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 4,7 millions de dollars sur deux ans afin de soutenir davantage la participation des communautés et des organismes autochtones aux consultations environnementales des projets de développement économique.

## 1.2 Améliorer la compétitivité économique du Québec par l'innovation

L'innovation et la recherche sont au cœur de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises québécoises.

En intégrant des innovations à leurs activités, les entreprises peuvent se distinguer de la concurrence, que ce soit en concevant des produits plus novateurs ou en améliorant l'efficacité de leurs processus de production.

Pour renforcer sa position dans les secteurs stratégiques, le gouvernement doit s'assurer que le Québec demeure attractif et performant en encourageant les investissements en recherche et en innovation.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 283,0 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 187,7 millions de dollars pour soutenir la chaîne de l'innovation;
- 73,3 millions de dollars pour appuyer la croissance des industries innovantes et l'adoption de technologies de pointe;
- 22,0 millions de dollars pour accroître l'innovation et la productivité dans le secteur de la construction.

TABLEAU B.6

### Impact financier des mesures visant à améliorer la compétitivité économique du Québec par l'innovation (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir la chaîne de l'innovation	-16,9	-122,8	-19,9	-13,7	-14,4	-187,7
Appuyer la croissance des industries innovantes et l'adoption de technologies de pointe	-8,5	-31,0	-24,6	-8,6	-0,6	-73,3
Accroître l'innovation et la productivité dans le secteur de la construction	-9,0	-10,0	-1,0	-1,0	-1,0	-22,0
<b>TOTAL</b>	<b>-34,4</b>	<b>-163,8</b>	<b>-45,5</b>	<b>-23,3</b>	<b>-16,0</b>	<b>-283,0</b>

## Nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation

Dans le budget 2025-2026, le gouvernement a instauré un nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation des entreprises, qui vise à créer un environnement plus propice à l'innovation, à la compétitivité et à la croissance des entreprises.

Il se décline en deux mesures conçues pour accompagner les entreprises à chaque étape du processus d'innovation, soit :

- le crédit d'impôt remboursable pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC);
- la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI).

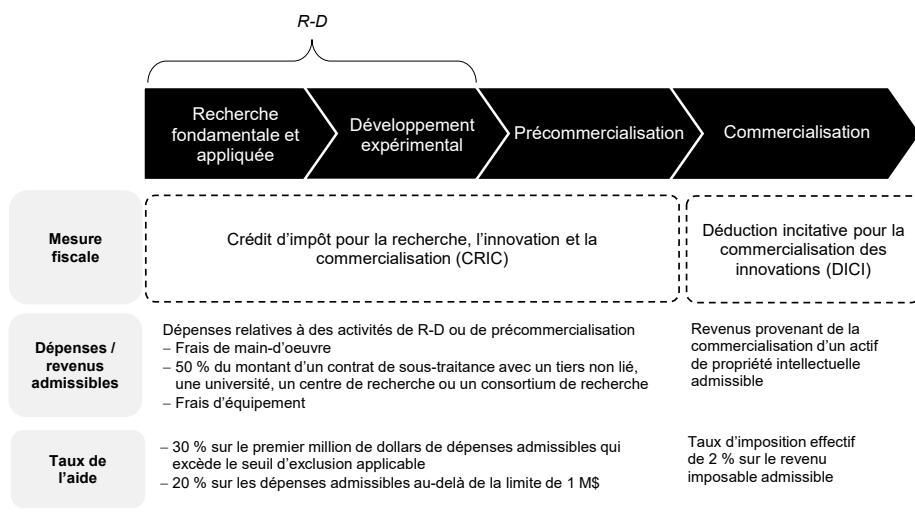
Le CRIC permet d'offrir une aide fiscale adaptée aux besoins des entreprises innovantes en soutenant un large éventail d'activités et de dépenses sur le continuum de l'innovation, renforçant ainsi la compétitivité du régime fiscal québécois d'aide à l'innovation par rapport à ses partenaires.

- En plus d'appuyer la R-D, le CRIC soutient maintenant les activités de précommercialisation.
- L'élargissement des dépenses admissibles, notamment des frais d'acquisition de certains équipements, permet également de mieux soutenir les secteurs technologiques plus intensifs en capital dans leur processus d'innovation.

Pour sa part, la DICI a pour objectif d'encourager la rétention et la valorisation d'actifs de propriété intellectuelle (PI) mis au point au Québec.

- Sommairement, elle permet de bénéficier d'un taux d'imposition effectif de 2 % sur le revenu imposable admissible provenant de la commercialisation d'un actif de PI admissible.

### Nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation



## 1.2.1 Soutenir la chaîne de l'innovation

Au fil des années, le Québec s'est doté d'un écosystème de l'innovation de calibre international.

Le gouvernement entend poursuivre les efforts dans l'optimisation du soutien global à l'innovation pour assurer un environnement d'affaires attractif et propice à l'innovation au sein des entreprises et de l'administration publique, dans le but d'accroître la productivité et la résilience de l'économie du Québec.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit 187,7 millions de dollars dans le cadre du budget 2026-2027, soit :

- 90,5 millions de dollars en 2027-2028 pour assurer le financement de l'écosystème de l'innovation;
- 54,8 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche publique et valoriser ses résultats;
- 42,4 millions de dollars sur quatre ans pour renforcer la souveraineté numérique par la mutualisation accrue des solutions numériques.

TABLEAU B.7

### Impact financier des mesures visant à soutenir la chaîne de l'innovation (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Assurer le financement de l'écosystème de l'innovation <sup>(1)</sup>	—	-90,5	—	—	—	-90,5
Soutenir la recherche publique et valoriser ses résultats <sup>(2)</sup>	-16,9	-23,1	-7,6	-3,6	-3,6	-54,8
Renforcer la souveraineté numérique par la mutualisation accrue des solutions numériques <sup>(3)</sup>	—	-9,2	-12,3	-10,1	-10,8	-42,4
<b>TOTAL</b>	<b>-16,9</b>	<b>-122,8</b>	<b>-19,9</b>	<b>-13,7</b>	<b>-14,4</b>	<b>-187,7</b>

Note : Pour 2026-2027, 6,9 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Des crédits de 37 M\$ seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et des crédits de 17,8 M\$ seront versés au ministère des Finances.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

## ❑ Assurer le financement de l'écosystème de l'innovation

Le gouvernement a déployé des efforts importants pour renforcer la performance du Québec en matière d'innovation, notamment par l'entremise de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation (SQRI<sup>2</sup>) 2022-2027.

— La SQRI<sup>2</sup> a permis de soutenir et de mettre en œuvre plusieurs initiatives qui ont renforcé l'écosystème de l'innovation québécois, représentant un soutien de plus de 1,5 milliard de dollars par année.

Afin d'assurer le financement des organismes clés de cet écosystème, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 90,5 millions de dollars en 2027-2028 pour appuyer la poursuite de leurs activités.

— L'annonce d'un nouveau régime d'aide fiscale à l'innovation dans le budget 2025-2026 constituait une étape significative à cet égard, dont les actions complémentaires seront coordonnées pour accroître leur efficacité et pour augmenter les retombées du soutien gouvernemental.

Cette somme permettra la poursuite des activités prioritaires durant les travaux entourant l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'ici 2028, en collaboration avec les acteurs du milieu.

### **Technologies Luqia : le plus important laboratoire en photonique et en intelligence artificielle**

Technologies Luqia est un laboratoire industriel doté d'équipements de pointe et d'un savoir-faire unique, qui vise à accélérer l'innovation par la R-D, l'industrialisation, la fabrication avancée et le transfert technologique.

- Ce laboratoire est spécialisé en optique, en photonique, en technologies quantiques, en science des données et en intelligence artificielle.
- Il résulte de la fusion de l'Institut national d'optique de Québec et du Centre de recherche informatique de Montréal.

Le laboratoire, dont l'effectif s'élève à plus de 250 chercheurs, permettra aux entreprises et aux institutions des zones d'innovation de développer des solutions technologiques avant-gardistes destinées aux secteurs stratégiques du Québec tels que la défense, l'aérospatiale et la cybersécurité.

Au cours des prochaines années, le gouvernement soutiendra les activités de recherche et le fonctionnement de Technologies Luqia, pour assurer son déploiement efficient et pour que son expertise et ses travaux puissent favoriser les synergies dans l'écosystème de la recherche et maximiser les retombées auprès de la société québécoise.

## ☐ **Soutenir la recherche publique et valoriser ses résultats**

La recherche publique joue un rôle essentiel dans le progrès scientifique puisqu'elle produit des connaissances fondamentales qui sont souvent à la base des innovations futures.

Ainsi, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 54,8 millions de dollars pour soutenir la recherche publique et valoriser ses résultats, à savoir :

- 20,0 millions de dollars sur deux ans destinés au Fonds de recherche du Québec pour l'appuyer dans sa mission visant à soutenir, à structurer et à promouvoir la recherche au Québec;
- 17,8 millions de dollars sur cinq ans pour permettre à l'Institut de la statistique du Québec de poursuivre le développement de l'accès aux données à des fins de recherche;
- 17,0 millions de dollars sur trois ans pour valoriser davantage la recherche publique et protéger la propriété intellectuelle sur tout le territoire québécois, particulièrement avec l'aide d'Axelys.

## ☐ **Renforcer la souveraineté numérique par la mutualisation accrue des solutions numériques**

Afin d'accroître l'autonomie technologique et l'efficacité administrative, le gouvernement investit 42,4 millions de dollars sur quatre ans pour renforcer l'agilité, la sécurité et la résilience des services publics, réduire la dépendance aux fournisseurs externes et soutenir la souveraineté numérique.

- Ces investissements permettront d'appuyer le développement d'une plateforme visant à offrir un environnement de développement de solutions numériques unifié, moderne et sécurisé pour accélérer la transformation numérique des organismes publics.

## 1.2.2 Appuyer la croissance des industries innovantes et l'adoption de technologies de pointe

Le Québec se distingue sur la scène internationale par la présence de chaînes de valeur performantes, qui regroupent de nombreuses entreprises et des chefs de file au sein de secteurs stratégiques tels que l'aérospatiale, l'intelligence artificielle (IA), les technologies numériques et quantiques ainsi que les technologies propres.

Pour appuyer la croissance des industries innovantes et l'adoption de technologies de pointe, le gouvernement prévoit 73,3 millions de dollars dans le cadre du budget 2026-2027, soit :

- 45,8 millions de dollars sur quatre ans pour poursuivre le développement des zones d'innovation au Québec;
- 24,5 millions de dollars sur trois ans pour encourager l'adoption de l'IA et des technologies quantiques;
- 3,0 millions de dollars sur cinq ans pour créer une unité mixte de recherche en photonique quantique.

TABLEAU B.8

### Impact financier des mesures visant à appuyer la croissance des industries innovantes et l'adoption de technologies de pointe (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Poursuivre le développement des zones d'innovation au Québec <sup>(1)</sup>	-2,9	-15,9	-19,0	-8,0	—	-45,8
Encourager l'adoption de l'IA et des technologies quantiques <sup>(1)</sup>	-5,0	-14,5	-5,0	—	—	-24,5
Créer une unité mixte de recherche en photonique quantique <sup>(2)</sup>	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-3,0
<b>TOTAL</b>	<b>-8,5</b>	<b>-31,0</b>	<b>-24,6</b>	<b>-8,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>-73,3</b>

Note : Pour 2026-2027, 3,5 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

## ❑ Poursuivre le développement des zones d'innovation au Québec

En 2019, le gouvernement a annoncé la création de zones d'innovation, une initiative qui a suscité la mobilisation et la concertation de plusieurs milieux.

— Les projets qui y sont réalisés contribuent à appuyer des écosystèmes de l'innovation dans des secteurs d'avenir et des technologies de pointe.

Afin de poursuivre le développement des zones d'innovation au Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 45,8 millions de dollars sur quatre ans.

— Cette somme permettra notamment d'appuyer les entreprises actives au Distriq, la Zone d'innovation quantique de Sherbrooke.

### Zones d'innovation Québec

#### Des zones collaboratives pour accélérer l'innovation

Les zones d'innovation au Québec sont des pôles stratégiques destinés à renforcer la compétitivité du Québec dans des secteurs clés.

Elles ont pour objectif de mettre en place des projets en appui à l'innovation collaborative visant à accélérer la commercialisation des innovations et à accroître l'attractivité du Québec et de ses régions dans des secteurs stratégiques et des technologies de pointe.

Actuellement, quatre zones d'innovation ont été dévoilées par le gouvernement, soit :

- Distriq, la Zone d'innovation quantique de Sherbrooke;
- Technum Québec, la Zone d'innovation en microélectronique, à Bromont;
- la Vallée de la transition énergétique, dans trois pôles complémentaires situés à Shawinigan, Trois-Rivières et Bécancour;
- Espace Aéro, implantée à Mirabel, Longueuil et Montréal.

À ce jour, environ 9 milliards de dollars ont été investis dans le déploiement de ces zones par des partenaires privés et publics.

#### Une nouvelle zone d'innovation

Le gouvernement dévoilera prochainement une cinquième zone d'innovation, la Zone d'innovation minière, à Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue.

Cette zone permettra de concentrer l'expertise québécoise en matière d'innovation minière. Elle priorisera deux axes de recherche et de développement, soit :

- la mine autonome, qui vise notamment la maîtrise et l'exploitation des données ainsi que le développement de l'intelligence artificielle et des équipements connectés;
- la mine durable, qui vise à accroître l'adéquation entre les besoins de l'industrie minière et ceux de son milieu d'accueil, notamment par une exploitation responsable, la restauration des sols et l'acceptabilité sociale des projets.

## ❑ Encourager l'adoption de l'IA et des technologies quantiques

Le Québec se démarque par la présence d'un écosystème de renommée mondiale en IA et en technologies quantiques.

Afin d'en tirer pleinement profit, il est impératif que les entreprises québécoises intensifient l'intégration de ces technologies dans les secteurs d'avenir tels que la défense, l'aérospatiale et l'énergie.

Pour encourager l'adoption de l'IA et des technologies quantiques et renforcer les avantages comparatifs du Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 24,5 millions de dollars sur trois ans.

Cette somme permettra notamment :

- de réaliser un appel à projets, dans le cadre du programme Innovation, afin de stimuler l'adoption de ces technologies de pointe dans les secteurs prioritaires;
- d'assurer un soutien aux différents organismes du secteur, dont PINQ<sup>2</sup>, Calcul Québec, l'Institut quantique, IVADO et QV Studio.

### **Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques intégrant l'intelligence artificielle**

Le gouvernement a instauré, dans le budget 2025-2026, le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques intégrant l'intelligence artificielle (CDAE<sup>IA</sup>), qui offre un taux de 30 % à l'égard des salaires admissibles.

Destiné aux entreprises spécialisées en TI, le CDAE<sup>IA</sup> vise à stimuler la conception et la mise en marché de solutions d'IA.

- Le CDAE<sup>IA</sup> constitue un avantage concurrentiel unique pour le Québec, sans équivalent ailleurs dans le monde, qui contribue à développer un écosystème québécois de l'IA performant.

Par ailleurs, dans le cadre du budget 2026-2027, des ajustements sont apportés au crédit d'impôt afin d'offrir plus de prévisibilité aux entreprises bénéficiaires, notamment en clarifiant l'admissibilité de certains travaux préparatoires nécessaires à une intégration efficace de l'IA dans les solutions de TI des entreprises<sup>1</sup>.

#### **Une mesure complémentaire**

De façon complémentaire au CDAE<sup>IA</sup>, les sommes prévues dans le budget 2026-2027 permettront d'encourager l'adoption de l'IA et des technologies quantiques dans les entreprises québécoises.

Ensemble, ces différentes initiatives gouvernementales contribueront à accroître la productivité des entreprises et à favoriser la croissance de l'économie québécoise.

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les ajustements au CDAE<sup>IA</sup>, voir la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2026*.

## ❑ **Créer une unité mixte de recherche en photonique quantique**

Le Québec vise à devenir un chef de file dans la recherche et le développement des technologies.

— À cet effet, le secteur de la photonique quantique constitue un champ de recherche en forte croissance et représente une avenue stratégique pour le gouvernement, puisqu'il permet de renforcer la sécurité des communications et de favoriser des avancées dans plusieurs domaines clés.

La création d'une unité mixte de recherche (UMR) au Québec en photonique quantique permettra de stimuler l'innovation dans ce secteur et générera diverses retombées positives, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de l'IA ou encore de la détection précoce de maladies.

Cette UMR s'appuiera sur l'expertise de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), soit une constituante du réseau de l'Université du Québec, et de Technologies Luqia.

— Une UMR est un partenariat constitué pour réaliser de la recherche de haut niveau. Elle incarne un milieu propice à la collaboration entre les professeurs, les chercheurs et les scientifiques dans l'optique de mutualiser leurs ressources et de mener un programme de recherche commun.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit un soutien financier de 3,0 millions de dollars sur cinq ans afin de créer une UMR en photonique quantique.

### 1.2.3 Accroître l'innovation et la productivité dans le secteur de la construction

Le secteur de la construction au Québec est un moteur économique important dont l'accroissement de la productivité permettrait notamment d'accélérer la réalisation de projets industriels et la construction de logements en plus d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble de la population.

— Toutefois, ce secteur demeure confronté à des enjeux en matière de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et de productivité.

Afin d'accroître l'innovation et la productivité dans le secteur de la construction, le gouvernement prévoit 22,0 millions de dollars dans le cadre du budget 2026-2027, soit :

- 15,0 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la mise en place du District de la construction innovante dans la MRC de La Nouvelle-Beauce, qui permettra de réunir les acteurs du secteur afin de favoriser la concertation, de diffuser les meilleures pratiques et d'accélérer l'innovation;
- 7,0 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre l'amélioration de la productivité dans le secteur de la construction en appuyant l'intégration des solutions technologiques et l'acquisition des compétences nécessaires à leur utilisation.

Ces sommes permettront d'accélérer l'adoption de technologies numériques et de pratiques afin d'améliorer l'efficacité des entreprises du secteur, en complément des mesures visant à alléger le fardeau réglementaire et administratif déjà mises en œuvre.

TABLEAU B.9

#### Impact financier des mesures visant à accroître l'innovation et la productivité dans le secteur de la construction

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir la mise en place du District de la construction innovante <sup>(1)</sup>	-6,0	-6,0	-1,0	-1,0	-1,0	-15,0
Poursuivre l'amélioration de la productivité dans le secteur de la construction <sup>(2)</sup>	-3,0	-4,0	—	—	—	-7,0
<b>TOTAL</b>	<b>-9,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>-22,0</b>

Note : Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.



## 2. AGIR EN FAVEUR DES PME DE TOUTES LES RÉGIONS

Les PME de nos régions forment la base du tissu économique et occupent une place centrale dans la résilience économique et l'autonomie du Québec.

— Ancrées dans leur milieu, elles soutiennent l'emploi, dynamisent les chaînes d'approvisionnement locales et contribuent à la vitalité de nos communautés.

Dans le contexte économique actuel, marqué par des transformations rapides et une concurrence accrue, leur apport demeure plus que jamais indispensable à notre prospérité collective.

Ainsi, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement annonce 581,3 millions de dollars sur cinq ans pour agir en faveur des PME de toutes les régions, soit :

— 216,2 millions de dollars pour renforcer les principaux atouts de nos régions;

— 365,1 millions de dollars pour appuyer les entreprises et les communautés forestières.

TABLEAU B.10

### Impact financier des mesures visant à agir en faveur des PME de toutes les régions (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Renforcer les principaux atouts de nos régions	-64,5	-98,9	-50,2	-1,3	-1,3	-216,2
Appuyer les entreprises et les communautés forestières	-228,8	-66,2	-21,9	-23,7	-24,5	-365,1
<b>TOTAL</b>	<b>-293,3</b>	<b>-165,1</b>	<b>-72,1</b>	<b>-25,0</b>	<b>-25,8</b>	<b>-581,3</b>

## Les PME au cœur de l'action gouvernementale

### Le Plan PME 2025-2028

Annoncé en juin 2025, le Plan PME 2025-2028 a pour objectif de contribuer à l'augmentation de la productivité des PME et à l'accélération de la croissance des entreprises.

Il regroupe les principales mesures du gouvernement en matière de soutien aux PME, soit :

- le Réseau accès PME, qui vise à offrir une porte d'entrée aux entreprises pour les guider à chaque étape de leur projet;
- les Espaces PME innovation, qui soutiennent les PME innovantes;
- les outils de financement, tels que les fonds locaux d'investissement;
- les services d'accompagnement des entreprises soutenus par le gouvernement;
- les initiatives visant à accélérer la transformation numérique des entreprises, dont l'Offensive de transformation numérique;
- les organisations permettant de soutenir les transferts et les reprises de PME;
- les initiatives permettant de réduire le fardeau administratif pour les entreprises.

Le Plan PME 2025-2028 représente des interventions financières de près de 500 millions de dollars auprès des PME québécoises, afin de les accompagner dans leur croissance et dans la réalisation de leurs projets.

### Un régime de taxation favorable aux PME

En plus de ces initiatives, le régime de taxation des entreprises prévoit d'importantes mesures pour réduire le fardeau fiscal des PME, totalisant près de 3,3 milliards de dollars en 2026, notamment :

- la déduction pour petites entreprises, qui permet de réduire le taux d'imposition de 11,5 % à 3,2 % sur la première tranche de 500 000 \$ de revenu imposable;
- la déduction additionnelle pour les frais de transport des PME éloignées, qui permet de réduire le revenu imposable d'un montant entre 1 % et 10 % du revenu brut selon l'éloignement des centres urbains;
- le taux réduit de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) pour les PME, qui permet de réduire le taux de cotisation de 4,26 % jusqu'à 1,65 % ou 1,25 % selon le secteur d'activité;
  - Un congé temporaire de cotisation au FSS s'applique en 2026 et en 2027 pour les entreprises, notamment les PME, des secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche.
- la réduction des taux de cotisations sociales au Régime de rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale.

## 2.1 Renforcer les principaux atouts de nos régions

Les différentes régions du Québec contribuent de manière considérable à l'activité économique et à la prospérité du Québec.

- Elles occupent un rôle central dans la création de richesse, notamment grâce à des secteurs importants, tels que le secteur bioalimentaire et le tourisme, qui valorisent le savoir-faire local en plus de contribuer à l'attractivité et au développement des régions.

Dans un contexte économique en transformation, le gouvernement entend s'appuyer sur les atouts propres à chacune des régions afin de renforcer leur capacité de développement.

- Cette approche vise à permettre aux PME des régions de tirer pleinement parti des nouvelles occasions de croissance, en misant sur leurs avantages et leur expertise.

Afin de renforcer les principaux atouts de nos régions, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2026-2027, 216,2 millions de dollars, soit :

- 39,9 millions de dollars sur cinq ans pour contribuer à l'essor économique des régions;
- 78,9 millions de dollars sur trois ans pour accélérer le développement du secteur touristique;
- 97,4 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser le développement du secteur bioalimentaire.

TABLEAU B.11

### Impact financier des mesures visant à renforcer les principaux atouts de nos régions (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Contribuer à l'essor économique des régions <sup>(1)</sup>	-11,1	-17,6	-9,6	-0,8	-0,8	-39,9
Accélérer le développement du secteur touristique	-33,1	-34,6	-11,2	—	—	-78,9
Favoriser le développement du secteur bioalimentaire	-20,3	-46,7	-29,4	-0,5	-0,5	-97,4
<b>TOTAL</b>	<b>-64,5</b>	<b>-98,9</b>	<b>-50,2</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,3</b>	<b>-216,2</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Pour 2026-2027, 4,3 M\$ seront pourvus à même le Fonds de suppléance.

### 2.1.1 Contribuer à l'essor économique des régions

Le développement des régions contribue à la croissance de l'économie et à l'enrichissement de tous les Québécois.

Afin d'accroître leur vitalité économique, le gouvernement renouvellera plusieurs initiatives qui permettent notamment d'investir dans nos PME en région, de redynamiser les territoires et de favoriser l'achat local.

Pour ce faire, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 39,9 millions de dollars, soit :

- 29,9 millions de dollars sur trois ans pour bonifier le financement d'initiatives de développement économique régional;
- 10,0 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la croissance des entreprises en région.

#### **Prolongation du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec**

Le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec vise à soutenir la croissance des entreprises actives dans certains secteurs d'activité spécifiques aux régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent, notamment celui de la transformation des produits de la mer.

- Le crédit d'impôt soutient une partie des dépenses salariales de ces entreprises, ce qui leur permet d'obtenir des liquidités notamment pour réaliser des projets de modernisation et de diversification.

Afin de poursuivre son appui au développement économique des régions maritimes du Québec, confrontées à des défis économiques importants, le gouvernement a annoncé à l'automne 2025 :

- la prolongation de cinq ans du crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec, jusqu'au 31 décembre 2030;
- l'ajout des MRC de La Matapédia, de La Mitis et de Rimouski-Neigette aux territoires admissibles en ce qui concerne le secteur de la transformation des produits de la mer, afin d'assurer une équité entre les entreprises des régions maritimes du Québec confrontées à une concurrence importante dans un contexte de menaces tarifaires.

Cet appui de près de 100 millions de dollars sur cinq ans permettra de soutenir le développement d'une centaine d'entreprises régionales pour favoriser leur compétitivité afin qu'elles puissent contribuer à l'économie de leur région et du Québec.

## **❑ Bonifier le financement d'initiatives de développement économique régional**

Pour que les régions puissent contribuer pleinement à la création de richesse au Québec, elles doivent pouvoir compter sur un soutien gouvernemental adapté à leur réalité propre.

À cet effet, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 29,9 millions de dollars pour bonifier le financement d'initiatives de développement économique régional porteuses, à raison de :

- 20,0 millions de dollars sur trois ans pour bonifier le financement du programme Développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPART), qui vise à appuyer financièrement les entreprises des MRC les plus dévitalisées;
- 5,4 millions de dollars sur trois ans pour augmenter les sommes disponibles dans les fonds locaux d'investissement (FLI), qui permettent aux MRC de soutenir de façon plus importante les PME de leur territoire;
  - Ainsi, des prêts supplémentaires d'un total de 18,0 millions de dollars sur trois ans aux MRC pourront être effectués afin d'augmenter le capital disponible.
- 4,5 millions de dollars sur deux ans pour appuyer l'organisme Les Produits du Québec, dont la mission est de faciliter l'achat québécois grâce à trois marques de certification, soit « Produit du Québec », « Fabriqué au Québec » et « Conçu au Québec ».

## **❑ Soutenir la croissance des entreprises en région**

Les régions du Québec peuvent compter sur la présence d'industries fortes qui génèrent des retombées économiques importantes.

Pour soutenir la croissance des entreprises en région et accroître leur contribution à l'économie québécoise, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, des interventions totalisant 10,0 millions de dollars, soit :

- 6,0 millions de dollars sur trois ans pour maintenir l'appui aux créneaux d'excellence, qui contribuent à un développement régional basé sur une expertise sectorielle, la création de réseaux industriels et la réalisation de projets stratégiques;
- 4,0 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer le financement des grappes industrielles, qui favorisent le développement d'écosystèmes dynamiques en plus de stimuler la compétitivité des PME.

## 2.1.2 Accélérer le développement du secteur touristique

Le tourisme joue un rôle clé dans la prospérité économique des régions du Québec. En attirant des visiteurs d'ailleurs et du Québec, il dynamise nos milieux de vie et soutient l'essor des entreprises locales.

Les acteurs du secteur touristique permettent tant aux Québécois qu'aux visiteurs de découvrir la richesse de nos territoires et de nos attraits ainsi que la vitalité de notre culture. Ils contribuent également à créer et à maintenir des emplois ainsi qu'à générer des investissements importants à travers les différentes régions.

Afin d'accélérer le développement du secteur touristique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 78,9 millions de dollars sur trois ans, soit :

- 26,0 millions de dollars pour accroître les investissements dans nos attraits touristiques;
- 34,9 millions de dollars pour renouveler des initiatives en appui à nos partenaires du secteur touristique;
- 18,0 millions de dollars pour reconduire le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.

TABLEAU B.12

### Impact financier des mesures visant à accélérer le développement du secteur touristique (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Accroître les investissements dans nos attraits touristiques <sup>(1)</sup>	-6,0	-15,0	-5,0	—	—	-26,0
Renouveler des initiatives en appui à nos partenaires du secteur touristique <sup>(2)</sup>	-21,1	-13,6	-0,2	—	—	-34,9
Reconduire le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux <sup>(3)</sup>	-6,0	-6,0	-6,0	—	—	-18,0
<b>TOTAL</b>	<b>-33,1</b>	<b>-34,6</b>	<b>-11,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-78,9</b>

Note : Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Les crédits seront versés au ministère du Tourisme.

(3) Le financement est prévu au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

## ❑ **Accroître les investissements dans nos attraits touristiques**

Le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) est un programme de prêts ou de garanties de prêt, administré par Investissement Québec.

Pour accroître les investissements dans nos attraits touristiques, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 26,0 millions de dollars sur trois ans pour la reconduction du PADAT.

— Cette somme s'ajoute aux 19,0 millions de dollars déjà disponibles pour ce programme.

Les investissements privés soutenus par cet outil viennent renforcer le rôle du tourisme comme levier stratégique de développement économique, en plus d'accroître la vitalité des communautés et des régions.

## ❑ **Renouveler des initiatives en appui à nos partenaires du secteur touristique**

Le gouvernement reconnaît la contribution significative, depuis plusieurs années, de divers partenaires dans le développement du secteur touristique au Québec, et souhaite poursuivre sa collaboration stratégique avec eux.

Afin de renouveler des initiatives en appui à nos partenaires du secteur touristique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 34,9 millions de dollars sur trois ans, soit :

- 21,9 millions de dollars pour renouveler les ententes avec les associations touristiques régionales;
  - Ce montant s'additionne aux 6,1 millions de dollars actuellement prévus pour appuyer ces associations.
- 7,2 millions de dollars pour faire la promotion du Québec comme destination touristique en partenariat avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec;
  - En outre, 7,0 millions de dollars ont été préalablement provisionnés pour soutenir ce partenaire.
- 4,0 millions de dollars pour soutenir l'innovation en tourisme;
- 1,0 million de dollars pour contribuer à rendre le tourisme plus accessible à tous;
- 0,8 million de dollars pour renforcer des actions en main-d'œuvre.

## ❑ **Reconduire le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux**

Depuis 2006, le gouvernement appuie financièrement le développement du sport de haut niveau au Québec par l'entremise du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.

— Ce programme vise à accroître le nombre d'événements sportifs internationaux tenus au Québec et à augmenter la participation des athlètes québécois à ces compétitions.

La tenue d'événements sportifs internationaux nécessite un soutien financier important afin de permettre aux organisations hôtes de répondre aux exigences strictes imposées par les fédérations internationales, notamment en matière de qualité des sites de compétition et d'entraînement, de couverture médiatique et d'accueil des délégations.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement prévoit soutenir financièrement plusieurs événements d'envergure qui se dérouleront au cours des prochains mois, entre autres les qualifications finales juniors – Coupe Davis et Billie Jean King en 2026, la tournée Snowboard Cross MSA en 2026 et le Championnat mondial féminin de hockey sur glace en 2027.

Afin de reconduire le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, le gouvernement prévoit 18,0 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2026-2027.

### 2.1.3 Favoriser le développement du secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire occupe une place importante dans les activités économiques au Québec et contribue de manière significative à la mise en valeur du territoire ainsi qu'au dynamisme des régions.

Dans le but de favoriser le développement de ce secteur et de renforcer l'autonomie alimentaire du Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 97,4 millions de dollars, soit :

- 95,1 millions de dollars sur trois ans pour accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire;
- 2,3 millions de dollars sur cinq ans pour instaurer la passation en charges immédiate pour les serres.

Ces sommes s'ajoutent aux initiatives déjà en place dans le cadre de stratégies gouvernementales telles que le Plan pour une économie verte 2030 et la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, ainsi qu'à l'aide financière directe de 30,0 millions de dollars mise en œuvre le 6 mars 2026 pour soutenir la compétitivité des entreprises agricoles.

TABLEAU B.13

#### Impact financier des mesures visant à favoriser le développement du secteur bioalimentaire (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire <sup>(1)</sup>	-20,0	-46,2	-28,9	—	—	-95,1
Instaurer la passation en charges immédiate pour les serres	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,3
<b>TOTAL</b>	<b>-20,3</b>	<b>-46,7</b>	<b>-29,4</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>-97,4</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

#### Accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire

La Politique bioalimentaire 2025-2035 a pour objectif de développer un secteur prospère et durable, d'accélérer l'innovation et d'accroître l'autonomie alimentaire.

Pour assurer la pérennité du secteur et renforcer son apport sur les plans économique, environnemental et de la santé publique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 95,1 millions de dollars sur trois ans.

Ces sommes permettront de poursuivre le financement des programmes et des initiatives de la Politique bioalimentaire 2025-2035, conçue pour accroître la productivité et la compétitivité du secteur.

De plus, le gouvernement travaille à développer une approche intégrée, qui prend en compte la santé des humains, des animaux et des écosystèmes, et qui vise à contrôler l'antibiorésistance chez les animaux d'élevage.

## ❑ **Instaurer la passation en charges immédiate pour les serres**

Afin de soutenir davantage la productivité et la compétitivité du secteur bioalimentaire, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2026-2027, l'instauration de la passation en charges immédiate pour les serres.

— À l'instar de ce qui a été annoncé par le gouvernement fédéral, cette mesure s'appliquera aux serres acquises depuis le 4 novembre 2025 et pouvant être utilisées avant 2030.

Cette nouvelle passation en charges immédiate permettra aux entreprises serricoles de déduire la totalité du coût de leur investissement dès la première année, favorisant ainsi l'investissement dans la production alimentaire.

— Il s'agit d'un appui de 2,3 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'investissement des entreprises agricoles, qui s'ajoute au Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres.

### **Un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé de 275 M\$ pour soutenir des secteurs essentiels à la vitalité régionale**

Les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la pêche sont importants pour l'économie des régions du Québec.

Ces secteurs sont présentement confrontés à des enjeux importants qui nuisent à leur compétitivité, comme l'abandon de la taxe carbone sur les carburants par le gouvernement fédéral et l'imposition de droits de douane, en plus d'être affectés par la hausse récente du prix des carburants.

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le congé temporaire de deux ans de cotisation au Fonds des services de santé a été instauré afin d'apporter un soutien rapide aux employeurs de ces secteurs.

— Il leur permet de libérer des liquidités essentielles à la poursuite de leurs activités et favorise le maintien en emploi des travailleurs.

Les entreprises peuvent bénéficier d'un congé partiel ou total, selon la proportion de leurs activités liées aux industries suivantes :

- culture agricole, élevage, aquaculture et pêche;
- exploitation forestière, scieries et usines de pâte à papier.

Ce geste représente un soutien financier totalisant 275 millions de dollars pour ces secteurs essentiels à la vitalité des régions, soit :

- 146 millions de dollars pour les secteurs agricole et de la pêche;
- 129 millions de dollars pour le secteur forestier.

## 2.2 Appuyer les entreprises et les communautés forestières

Les entreprises du secteur forestier représentent un vecteur important de l'économie régionale au Québec. Les conditions économiques entourant ce secteur se sont toutefois détériorées dans la dernière année.

— En effet, les États-Unis, principal partenaire commercial, ont rehaussé leurs droits de douane de manière importante à l'été 2025, le secteur forestier étant désormais soumis à des droits de douane de plus de 45 %.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a agi significativement pour appuyer les entreprises du secteur afin qu'elles puissent traverser cette période difficile, notamment par :

- une révision immédiate des tarifs forestiers à l'été 2025 pour réduire le coût de la fibre afin de tenir compte de la baisse de la valeur marchande du bois à la suite de la hausse des droits de douane américains;
- un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé pour les entreprises du secteur en 2026 et en 2027.

Une grande incertitude, notamment quant à l'évolution du conflit du bois d'œuvre et à celle des tensions commerciales, continue toutefois d'affecter le secteur forestier québécois.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 365,1 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les entreprises et les communautés forestières, à raison de :

- 164,5 millions de dollars pour soutenir les entreprises forestières en réponse aux difficultés du secteur;
- 200,6 millions de dollars pour maintenir l'engagement du gouvernement envers les communautés forestières.

TABLEAU B.14

### Impact financier des mesures visant à appuyer les entreprises et les communautés forestières (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir les entreprises forestières en réponse aux difficultés du secteur	-79,1	-16,8	-21,4	-23,2	-24,0	-164,5
Maintenir l'engagement du gouvernement envers les communautés forestières	-149,7	-49,4	-0,5	-0,5	-0,5	-200,6
<b>TOTAL</b>	<b>-228,8</b>	<b>-66,2</b>	<b>-21,9</b>	<b>-23,7</b>	<b>-24,5</b>	<b>-365,1</b>

## 2.2.1 Soutenir les entreprises forestières en réponse aux difficultés du secteur

Les entreprises et les travailleurs du secteur forestier sont confrontés à des difficultés découlant de l'intensification du conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis.

Afin de soutenir ce secteur névralgique pour plusieurs régions du Québec, le gouvernement agit sur deux fronts, par :

- une réduction additionnelle du coût de la fibre afin d'améliorer la compétitivité des entreprises forestières;
- une intervention ciblée visant à assurer la continuité des opérations et l'adaptation nécessaire à la survie des entreprises du secteur afin de préserver les emplois et l'activité économique dans les communautés forestières.

À cet effet, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 164,5 millions de dollars pour soutenir les entreprises forestières en réponse aux difficultés du secteur, soit :

- 104,5 millions de dollars sur cinq ans pour abolir la redevance annuelle afin d'améliorer la compétitivité du secteur forestier par une réduction du coût de la fibre;
- 60,0 millions de dollars en 2026-2027 pour appuyer les activités de transformation du secteur forestier.

TABLEAU B.15

### Impact financier des mesures visant à soutenir les entreprises forestières en réponse aux difficultés du secteur

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Abolir la redevance annuelle pour améliorer la compétitivité du secteur forestier <sup>(1)</sup>	-19,1	-16,8	-21,4	-23,2	-24,0	-104,5
Appuyer les activités de transformation du secteur forestier <sup>(2)</sup>	-60,0	—	—	—	—	-60,0
<b>TOTAL</b>	<b>-79,1</b>	<b>-16,8</b>	<b>-21,4</b>	<b>-23,2</b>	<b>-24,0</b>	<b>-164,5</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

## ❑ **Abolir la redevance annuelle pour améliorer la compétitivité du secteur forestier**

Afin d'améliorer l'environnement d'affaires des entreprises du secteur forestier, le gouvernement prévoit différentes initiatives visant à améliorer l'environnement d'affaires et leur compétitivité, en réduisant davantage le coût de la fibre.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 104,5 millions de dollars sur cinq ans pour l'abolition de la redevance annuelle sur les garanties d'approvisionnement, ce qui permettra de renforcer la compétitivité du régime forestier québécois.

L'abolition de la redevance annuelle permettra aux entreprises forestières d'avoir à leur disposition des liquidités additionnelles afin de poursuivre leurs activités et de bénéficier de coûts d'approvisionnement plus compétitifs, notamment par rapport à l'Ontario.

### **Des actions pour améliorer l'environnement d'affaires du secteur forestier**

En réponse aux importantes difficultés du secteur forestier, le gouvernement déploie des actions rapides pour l'appuyer et le rendre plus résilient.

Afin de soutenir les entreprises forestières qui peinent à maintenir leurs activités, le gouvernement entend apporter des modifications au régime forestier pour améliorer l'environnement d'affaires, notamment par :

- une révision du système de mise aux enchères des bois;
- la révision de la tarification du bois pour qu'elle soit plus dynamique et adaptée aux réalités du marché;
- l'abolition de la redevance annuelle sur les garanties d'approvisionnement.

Ces modifications sont actuellement prévues au projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif.

## ❑ **Appuyer les activités de transformation du secteur forestier**

En raison des difficultés économiques provoquées par l'imposition des droits de douane américains, certaines entreprises forestières font face à des enjeux temporaires de liquidités.

Afin d'appuyer les entreprises forestières en cette période difficile, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 60,0 millions de dollars en 2026-2027 pour un programme d'aide au fonds de roulement destiné aux entreprises de transformation du bois qui entreprendront des projets d'investissement pour appuyer leur croissance et leur adaptation.

Le soutien apporté par le gouvernement aux entreprises de transformation du bois, notamment les scieries, qui représentent un maillon essentiel du secteur forestier, bénéficiera à l'ensemble des travailleurs du secteur.

## 2.2.2 Maintenir l'engagement du gouvernement envers les communautés forestières

Malgré les difficultés engendrées par la détérioration des conditions économiques entourant le secteur forestier, le gouvernement entend continuer d'investir dans la forêt publique et privée afin d'appuyer les communautés et les entrepreneurs qui participent à l'aménagement durable et à la mise en valeur du territoire forestier du Québec. Ces efforts contribuent également à assurer l'approvisionnement de l'industrie forestière.

Afin de maintenir son engagement envers les entrepreneurs forestiers, les communautés et les travailleurs, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 200,6 millions de dollars, soit :

- 179,9 millions de dollars sur deux ans pour maintenir les investissements dans les travaux sylvicoles en forêt publique;
- 16,0 millions de dollars en 2027-2028 pour poursuivre les efforts visant à contrer l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- 1,7 million de dollars sur quatre ans pour adapter les forêts aux changements climatiques par l'acquisition de chambres de croissance de plants forestiers, qui soutiendront le développement des forêts et la rentabilité des investissements sylvicoles;
- 3,0 millions de dollars en 2026-2027 pour augmenter les sommes disponibles dans le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

TABLEAU B.16

### Impact financier des mesures visant à maintenir l'engagement du gouvernement envers les communautés forestières (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Maintenir les investissements dans les travaux sylvicoles en forêt publique	-146,7	-33,2	—	—	—	-179,9
Poursuivre les efforts visant à contrer l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	—	-16,0	—	—	—	-16,0
Adapter les forêts aux changements climatiques <sup>(1)</sup>	—	-0,2	-0,5	-0,5	-0,5	-1,7
Augmenter les sommes disponibles dans le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides	-3,0	—	—	—	—	-3,0
<b>TOTAL</b>	<b>-149,7</b>	<b>-49,4</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>-200,6</b>

Notes : Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 4,5 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

### **Près de 2,2 G\$ pour appuyer le secteur forestier depuis 2023**

Le gouvernement a annoncé, depuis 2023, plus de 1,8 milliard de dollars afin de soutenir le secteur forestier, soit :

- 128,0 millions de dollars dans le budget 2023-2024, notamment pour augmenter le niveau d'investissement dans les travaux sylvicoles;
- 469,0 millions de dollars dans la mise à jour de l'automne 2023, entre autres pour les initiatives déployées en réaction aux feux de forêt exceptionnels de l'été 2023;
- 527,5 millions de dollars dans le budget 2024-2025, notamment pour accroître les investissements sylvicoles dans la forêt publique et privée;
- 455,0 millions de dollars dans la mise à jour de l'automne 2024, notamment pour investir dans les efforts de reboisement, incluant la contribution de 220,0 millions de dollars du gouvernement fédéral;
- 94,7 millions de dollars dans le budget 2025-2026, notamment pour diversifier l'industrie des produits forestiers et encourager l'innovation;
- 130,4 millions de dollars dans la mise à jour de l'automne 2025, notamment pour offrir un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027.

En tenant compte du montant de 365,1 millions de dollars prévu dans le cadre du budget 2026-2027, l'appui du gouvernement au secteur forestier totalisera près de 2,2 milliards de dollars depuis 2023.



### 3. APPUYER L'ESSOR DE NOTRE SECTEUR CULTUREL

Les artistes et la création d'œuvres originales sont au cœur de l'identité québécoise et contribuent à notre rayonnement à l'étranger, alors que nos entreprises culturelles participent pleinement au développement économique du Québec.

Pour appuyer l'essor de notre secteur culturel, le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2026-2027, des gestes totalisant 429,1 millions de dollars, soit :

- 280,4 millions de dollars sur cinq ans pour répondre aux défis du secteur audiovisuel;
- 75,4 millions de dollars sur cinq ans pour assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois;
- 73,3 millions de dollars sur trois ans pour promouvoir les contenus culturels québécois.

TABLEAU B.17

#### Impact financier des mesures visant à appuyer l'essor de notre secteur culturel (en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Répondre aux défis du secteur audiovisuel	-51,5	-52,9	-60,2	-58,1	-57,7	-280,4
Assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois	-9,0	-15,8	-22,7	-14,4	-13,5	-75,4
Promouvoir les contenus culturels québécois	-23,5	-23,5	-26,3	—	—	-73,3
<b>TOTAL</b>	<b>-84,0</b>	<b>-92,2</b>	<b>-109,2</b>	<b>-72,5</b>	<b>-71,2</b>	<b>-429,1</b>

#### Une hausse importante du financement alloué au Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mandat de soutenir la création, l'expérimentation, la production et le rayonnement des arts et des lettres, en plus d'appuyer le perfectionnement des artisans professionnels.

- Le secteur culturel a pu bénéficier d'un soutien important et adapté de la part du gouvernement afin d'obtenir réponse à ses besoins.

Pour soutenir les artistes et les organismes appuyés par le CALQ, des sommes importantes lui ont été allouées ces dernières années, particulièrement dans le cadre du budget 2025-2026, où son financement a été augmenté de 318 M\$ sur cinq ans.

### 3.1 Répondre aux défis du secteur audiovisuel

Le gouvernement reconnaît l'importance de l'industrie audiovisuelle pour l'économie et la culture du Québec ainsi que les défis auxquels elle est actuellement confrontée, liés notamment au financement de la production et à la commercialisation des contenus.

— Aujourd'hui, la consommation de contenus audiovisuels est fragmentée et dominée par des plateformes mondiales, ce qui réduit la place des œuvres québécoises dans les habitudes de visionnement, particulièrement chez les jeunes.

Le secteur audiovisuel québécois doit s'adapter aux nouveaux usages numériques et faire de la production locale un moteur de création originale, en plaçant les publics au cœur du développement culturel.

Pour répondre aux défis du secteur audiovisuel québécois et assurer sa pérennité, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 280,4 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 268,2 millions de dollars pour apporter un appui financier à l'industrie audiovisuelle québécoise;
- 12,2 millions de dollars pour ajuster le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise aux nouvelles réalités en matière de diffusion et d'écoute.

Ces initiatives sont les premiers gestes posés par le gouvernement pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAQ), qui avait pour mandat de proposer des actions concrètes pour assurer l'essor et le rayonnement du secteur.

TABLEAU B.18

#### Impact financier des mesures visant à répondre aux défis du secteur audiovisuel (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Apporter un appui financier à l'industrie audiovisuelle québécoise <sup>(1)</sup>	-51,1	-51,0	-57,0	-54,8	-54,3	-268,2
Ajuster le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	-0,4	-1,9	-3,2	-3,3	-3,4	-12,2
<b>TOTAL</b>	<b>-51,5</b>	<b>-52,9</b>	<b>-60,2</b>	<b>-58,1</b>	<b>-57,7</b>	<b>-280,4</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

### 3.1.1 Apporter un appui financier à l'industrie audiovisuelle québécoise

Dans un contexte de mutations rapides des modèles de création, de production et de diffusion de contenus audiovisuels, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 268,2 millions de dollars sur cinq ans pour que l'industrie québécoise puisse retrouver un élan vers la croissance et la prospérité, soit :

- 176,4 millions de dollars destinés à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pour reconduire et augmenter son appui au secteur audiovisuel et pour encourager la production de contenus originaux de plus grande envergure et propices à l'exportation;
- 87,5 millions de dollars pour bonifier la grille horaire de Télé-Québec en offrant davantage de contenus originaux et pour moderniser sa plateforme numérique;
- 4,3 millions de dollars pour soutenir la mission de TV5 Québec Canada et le rayonnement des contenus audiovisuels québécois.

Les détails seront dévoilés ultérieurement par le ministre de la Culture et des Communications.

#### **Recommandations du Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec**

Créé à la demande du ministre de la Culture et des Communications, le Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ) a rendu publics, en septembre 2025, ses constats et recommandations.

- L'objectif du GTAAQ était de proposer des actions concrètes afin d'assurer la pérennité, le maintien de la qualité et le rayonnement des productions audiovisuelles au Québec, en misant sur la spécificité de l'écosystème audiovisuel québécois.

Sommairement, le rapport du GTAAQ formule des recommandations pour relancer et structurer l'industrie audiovisuelle québécoise, qui visent notamment :

- à renforcer le rôle des institutions en place, dont celui de la Société de développement des entreprises culturelles, de Télé-Québec et du Conseil des arts et des lettres du Québec;
- à encourager le développement de la littératie numérique et à inciter la jeunesse à s'intéresser au contenu audiovisuel québécois;
- à favoriser le rayonnement des œuvres culturelles québécoises, à l'échelle tant nationale qu'internationale, de même que leur découvrabilité dans l'univers numérique;
- à adapter les modes de soutien à la production afin de bonifier l'offre de contenus audiovisuels québécois de qualité.

### 3.1.2 Ajuster le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise constitue un soutien important pour les producteurs indépendants, qui créent des contenus mettant en valeur la culture québécoise.

— Or, l'émergence des plateformes numériques, de la diffusion en continu et de la consommation à la demande exige désormais des formats plus flexibles et mieux adaptés aux nouveaux usages numériques.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit des assouplissements représentant 12,2 millions de dollars sur cinq ans pour ajuster le crédit d'impôt aux nouvelles habitudes de visionnement sur tout type d'écran.

— Ainsi, une production audiovisuelle ne sera plus contrainte de respecter un nombre minimal de minutes de contenu ou d'épisodes pour être admissible.

— À titre d'exemple, un documentaire doit actuellement avoir une durée minimale de 20 minutes de contenu audiovisuel et une émission de type magazine doit comporter un cycle de production d'au moins sept épisodes.

Par ailleurs, pour favoriser la présence de récits autochtones dans le paysage audiovisuel québécois, une modification sera apportée pour que l'aide financière provenant du Bureau de l'écran autochtone ne vienne plus réduire les dépenses admissibles à ce crédit d'impôt.

#### **Vers un régime d'aide fiscale à l'industrie audiovisuelle simplifié et recentré sur les créateurs québécois**

Le gouvernement annonce un chantier de réflexion visant à revoir le régime d'aide fiscale à l'industrie audiovisuelle afin de le recentrer sur les producteurs québécois, de le simplifier et de l'arrimer aux pratiques de l'industrie.

Les travaux concernant le régime d'aide fiscale seront menés par le ministère des Finances, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, les principaux partenaires culturels gouvernementaux et les acteurs du milieu.

— Ils porteront exclusivement sur l'appui à la production cinématographique et télévisuelle, tant locale qu'étrangère, et n'aborderont pas l'aide au secteur des effets visuels et de l'animation.

Les conclusions des travaux devraient être présentées dans le cadre du budget 2027-2028.

### 3.2 Assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois

L'ensemble des médias qui produisent de l'information d'intérêt général est fragilisé par l'arrivée des nouvelles technologies, par la chute des revenus publicitaires ainsi que par l'évolution dans les manières de s'informer de la population.

Il est anticipé que les revenus publicitaires de ces médias québécois, qui représentent l'une de leurs principales sources de revenus, continueront de s'effriter au profit des plateformes numériques.

Pour favoriser la pérennité de l'écosystème médiatique québécois tout en répondant aux nouvelles réalités en matière de production de l'information, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, des initiatives totalisant 75,4 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 40,2 millions de dollars pour mettre en place le crédit d'impôt pour les médias d'information québécois;
- 35,2 millions de dollars pour favoriser la diffusion d'information d'intérêt général dans un environnement numérique.

TABLEAU B.19

#### Impact financier des mesures visant à assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Mettre en place le crédit d'impôt pour les médias d'information québécois	-1,0	-5,2	-10,2	-11,8	-12,0	-40,2
Favoriser la diffusion d'information d'intérêt général dans un environnement numérique	-8,0	-10,6	-12,5	-2,6	-1,5	-35,2
<b>TOTAL</b>	<b>-9,0</b>	<b>-15,8</b>	<b>-22,7</b>	<b>-14,4</b>	<b>-13,5</b>	<b>-75,4</b>

### 3.2.1 **Mettre en place le crédit d'impôt pour les médias d'information québécois**

Les entreprises de la presse d'information écrite ont été plus rapidement touchées que celles des autres médias d'information par les défis et difficultés financières entourant la transformation de leur modèle d'affaires dans le nouvel environnement numérique.

— Aujourd'hui, ces enjeux concernent l'ensemble des médias qui produisent de l'information d'intérêt public, qu'il s'agisse de la télévision généraliste privée, de la radio commerciale ou encore des agences de presse.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 40,2 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en place le crédit d'impôt remboursable pour les médias d'information québécois (CMIQ), afin de soutenir les entreprises qui produisent de l'information originale d'intérêt général pour la population québécoise.

— Cette somme s'ajoutera aux montants déjà prévus pour le crédit d'impôt pour soutenir la presse d'information écrite, qui sera remplacé par le CMIQ.

#### **□ Élargissement de l'aide aux différents médias d'information**

Afin de reconnaître l'apport des divers médias à la couverture de l'actualité d'intérêt général, le nouveau crédit d'impôt soutiendra les activités de production et de présentation de contenus d'information originaux des médias d'information suivants :

- la presse d'information écrite;
- la télévision généraliste privée;
- la radio commerciale;
- les agences de presse.

Pour être admissible au crédit d'impôt, une société devra exploiter un média qui effectue notamment la production de contenus d'information originaux, lesquels doivent porter sur l'actualité d'intérêt général.

- Pour la télévision et la radio, seules les activités liées à un bulletin de nouvelles ou à un segment d'information seront admissibles.
- Les activités liées aux émissions visant uniquement à commenter l'actualité ne seront pas admissibles.

Cet élargissement permettra de rendre admissibles au crédit d'impôt une trentaine de nouveaux médias d'information, représentant environ 600 emplois admissibles auprès d'entreprises de télédiffusion et de radiodiffusion ainsi que d'agences de presse.

## ❑ Recentrer l'aide fiscale sur les activités journalistiques

Le crédit d'impôt sera recentré sur sa mission première, qui est la production de contenus d'information originaux d'intérêt général.

En plus d'être élargie à d'autres médias d'information québécois, l'aide fiscale sera modifiée afin de la concentrer sur les activités de journalisme par :

- la non-admissibilité des activités liées à l'exploitation des TI;
- la hausse de 75 000 \$ à 85 000 \$ du plafond salarial annuel par emploi, afin de tenir compte de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre.

Ainsi, le crédit d'impôt permettra d'offrir une aide financière équivalant à 35 % des salaires versés aux employés travaillant à la production et à la présentation de contenus d'information originaux d'intérêt général, jusqu'à concurrence du plafond salarial annuel de 85 000 \$ par employé.

TABLEAU B.20

### Paramètres du crédit d'impôt pour les médias d'information québécois

<b>Société admissible</b>	Société <sup>(1)</sup> exploitant un média d'information admissible
<b>Média d'information admissible</b>	Média d'information, y compris une agence de presse, qui doit produire du contenu d'information original portant sur l'actualité d'intérêt général <sup>(2)</sup> et qui, dans le cas : <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'un média écrit, doit être produit et diffusé de façon quotidienne ou périodique<sup>(3)</sup> au moyen d'une publication imprimée, d'un site Internet d'information ou d'une application mobile réservée à l'information</li> <li>– d'un média diffusant à la radio ou à la télévision, doit être produit et diffusé de façon quotidienne ou périodique<sup>(3)</sup> dans le cadre d'un bulletin de nouvelles ou d'un segment d'information</li> </ul>
<b>Activités admissibles</b>	Production et présentation d'un contenu d'information original d'intérêt général <sup>(4)</sup>
<b>Dépenses admissibles</b>	Salaires versés aux employés à temps plein qui consacrent au moins 75 % de leur temps à des activités admissibles
<b>Niveau de l'aide</b>	35 % des dépenses admissibles, sous réserve d'un plafond salarial de 85 000 \$ par employé annuellement
<b>Administration</b>	Une société doit obtenir d'Investissement Québec une attestation pour le média ainsi qu'une attestation pour chaque employé admissible

(1) Une société doit notamment posséder sa propre équipe de nouvelles, composée de journalistes responsables de produire du contenu d'information original d'intérêt général. Dans le cas d'un média diffusant à la radio ou à la télévision, la société doit être titulaire d'une licence d'exploitation d'une entreprise de radiodiffusion.

(2) Un contenu d'information d'intérêt général s'entend d'une information qui couvre au moins trois des thèmes d'actualité suivants : politique, domaine municipal, domaine international, affaires et économie, domaine culturel, nouvelles d'intérêt local et faits divers. De plus, un contenu provenant d'une tierce personne ou un contenu publicitaire, promotionnel ou thématique (p. ex., sports, cuisine, décoration ou science) n'est pas admissible.

(3) Un média périodique doit être produit minimalement 10 fois par année pour être admissible.

(4) La production d'un tel contenu comprend la recherche, la collecte de renseignements, la vérification des faits, la prise d'images (photo ou vidéo), la prise de sons, la rédaction, la révision, la conception, le montage, la post-production, la présentation d'un bulletin de nouvelles ou d'un segment d'information et toute autre activité de préparation ou de présentation du contenu.

### 3.2.2 Favoriser la diffusion d'information d'intérêt général dans un environnement numérique

Les médias d'information continuent de faire face à de nombreux défis depuis l'arrivée de nouvelles technologies et de changements dans les manières de s'informer.

Pour favoriser la diffusion d'information d'intérêt général dans un environnement numérique, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 35,2 millions de dollars, soit :

- 25,7 millions de dollars sur trois ans pour renforcer le soutien à l'adaptation numérique du secteur des médias d'information et assurer l'appui au fonctionnement des médias communautaires;
- 9,5 millions de dollars sur cinq ans afin de prolonger le crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite.

Ces initiatives contribueront à valoriser une information journalistique de qualité, indispensable à la vitalité démocratique et au développement des régions.

TABLEAU B.21

#### Impact financier des mesures visant à favoriser la diffusion d'information d'intérêt général dans un environnement numérique (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Renforcer le soutien à l'adaptation numérique du secteur des médias d'information <sup>(1)</sup>	-7,9	-8,9	-8,9	—	—	-25,7
Prolonger le crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	-0,1	-1,7	-3,6	-2,6	-1,5	-9,5
<b>TOTAL</b>	<b>-8,0</b>	<b>-10,6</b>	<b>-12,5</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,5</b>	<b>-35,2</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ Prolonger le crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite

Depuis 2018, le gouvernement offre le crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite, qui permet de soutenir 35 % de certains frais relatifs à la conversion numérique d'un média écrit.

— Lors de sa mise en place, il a donné l'élan nécessaire à la transformation numérique des médias écrits, avec l'intégration de solutions technologiques dans leur modèle d'affaires, alors que leurs dépenses visent désormais davantage à entretenir et à faire évoluer ces solutions.

Dans un objectif de simplifier le soutien gouvernemental à l'adaptation numérique des médias d'information tout en assurant une certaine prévisibilité aux médias écrits, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, la prolongation de trois ans du crédit d'impôt, dont le taux applicable sera réduit progressivement d'ici le 31 décembre 2028.

— Ainsi, le taux du crédit d'impôt, qui est actuellement de 35 %, sera réduit à 20 % en 2027 et à 10 % en 2028.

Cet appui additionnel de 9,5 millions de dollars sur cinq ans pour les médias écrits offrira la période de transition nécessaire pour compléter leurs projets de transformation numérique déjà en cours ou en voie d'être réalisés.

TABLEAU B.22

### Paramètres du crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite

<b>Société admissible<sup>(1)</sup></b>	Société qui exploite un média produisant et diffusant quotidiennement ou périodiquement des contenus d'information écrits originaux, lesquels doivent porter sur l'actualité d'intérêt général			
<b>Activités admissibles</b>	Développement ou intégration de technologies ou d'outils numériques permettant l'adaptation de l'offre numérique du média			
<b>Frais admissibles</b>	Frais de conversion numérique suivants, jusqu'à concurrence de 20 M\$ par année : <ul style="list-style-type: none"> <li>– salaires versés à des employés à temps plein qui consacrent au moins 75 % de leur temps à des activités de conversion numérique admissibles</li> <li>– 80 % des frais relatifs à un contrat de conversion numérique admissible pour l'embauche d'un consultant ou pour l'acquisition (ou la location) d'équipements ou de technologies</li> </ul>			
<b>Taux du crédit d'impôt</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	
	Crédit d'impôt remboursable	35 %	20 %	10 %
<b>Durée de l'aide</b>	Du 28 mars 2018 au 31 décembre 2028			

(1) Pour être admissible, une société doit notamment posséder sa propre équipe de rédaction au Québec, composée de journalistes responsables de produire du contenu d'information écrit original, et ne doit pas être détentrice d'une licence de radiodiffusion.

### 3.3 Promouvoir les contenus culturels québécois

Pour appuyer l'essor de nos entreprises culturelles, le gouvernement souhaite favoriser leur développement et la valorisation des propriétés intellectuelles culturelles québécoises.

Afin de promouvoir les contenus culturels québécois, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 73,3 millions de dollars sur trois ans, soit :

- 63,0 millions de dollars pour rehausser le financement disponible à la SODEC, ce qui permettra le maintien d'initiatives dans les domaines culturels autres que celui de l'audiovisuel;
  - La SODEC intervient notamment auprès des domaines du livre et de l'édition, de la musique et du spectacle, des métiers d'art et du marché de l'art ainsi que de la créativité numérique.
- 6,0 millions de dollars pour poursuivre le soutien à la Vitrine culturelle;
- 1,5 million de dollars pour soutenir la mission de Culture pour tous;
- 2,8 millions de dollars pour maintenir le financement du Programme d'aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art (PAFOFA).

Le rehaussement du financement disponible à la SODEC lui permettra d'offrir des programmes d'aide pour répondre aux besoins des entreprises culturelles dans divers domaines d'activité.

TABLEAU B.23

#### Impact financier des mesures visant à promouvoir les contenus culturels québécois (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Rehausser le financement disponible à la SODEC	-21,0	-21,0	-21,0	—	—	-63,0
Poursuivre le soutien à la Vitrine culturelle	-2,0	-2,0	-2,0	—	—	-6,0
Soutenir la mission de Culture pour tous	-0,5	-0,5	-0,5	—	—	-1,5
Maintenir le financement du PAFOFA	—	—	-2,8	—	—	-2,8
<b>TOTAL</b>	<b>-23,5</b>	<b>-23,5</b>	<b>-26,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-73,3</b>

Notes : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

# IMPACT FINANCIER

TABLEAU B.24

## Impact financier des mesures visant à accélérer la transformation économique du Québec (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique</b>						
Favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir						
– Augmenter la productivité des entreprises en rehaussant les sommes disponibles dans le programme ESSOR	—	-30,0	-30,0	-25,0	-20,0	-105,0
– Poursuivre l'appui aux projets prioritaires par l'entremise du Fonds du développement économique	-50,0	-50,0	-100,0	-55,0	-15,0	-270,0
– 1 G\$ additionnels pour faire du Québec un chef de file dans la production et la transformation des minéraux critiques et stratégiques	—	—	—	—	—	—
– 1 G\$ additionnels pour favoriser la propriété québécoise des entreprises stratégiques	—	—	—	—	—	—
– 500 M\$ pour encourager la participation financière des communautés autochtones aux projets économiques	—	—	—	—	—	—
– Assurer l'administration du nouveau processus proposé par le projet de loi n° 5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
– Soutenir le BAPE dans ses nouvelles responsabilités	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-6,9
– Soutenir le maintien et l'amélioration de l'état des infrastructures de transport ferroviaire et d'intégration modale	-14,0	—	—	—	—	-14,0
– Réaliser des études en vue de la valorisation de terrains industriels pour favoriser la réalisation de nouveaux projets	—	-1,5	-1,5	-1,5	—	-4,5
– Soutenir davantage la participation des communautés autochtones aux consultations environnementales	-2,3	-2,4	—	—	—	-4,7
<b>Sous-total – Favoriser la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs d'avenir</b>	<b>-68,6</b>	<b>-86,3</b>	<b>-133,9</b>	<b>-83,9</b>	<b>-37,4</b>	<b>-410,1</b>

TABLEAU B.24

## Impact financier des mesures visant à accélérer la transformation économique du Québec (suite)

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique (suite)</b>						
Améliorer la compétitivité économique du Québec par l'innovation						
– Assurer le financement de l'écosystème de l'innovation	—	-90,5	—	—	—	-90,5
– Soutenir la mission du Fonds de recherche du Québec	-10,0	-10,0	—	—	—	-20,0
– Permettre à l'Institut de la statistique du Québec de poursuivre le développement de l'accès aux données à des fins de recherche	-3,4	-3,6	-3,6	-3,6	-3,6	-17,8
– Valoriser davantage la recherche publique	-3,5	-9,5	-4,0	—	—	-17,0
– Renforcer la souveraineté numérique par la mutualisation accrue des solutions numériques	—	-9,2	-12,3	-10,1	-10,8	-42,4
– Poursuivre le développement des zones d'innovation au Québec	-2,9	-15,9	-19,0	-8,0	—	-45,8
– Encourager l'adoption de l'IA et des technologies quantiques	-5,0	-14,5	-5,0	—	—	-24,5
– Créer une nouvelle unité mixte de recherche en photonique quantique	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-3,0
– Soutenir la mise en place du District de la construction innovante	-6,0	-6,0	-1,0	-1,0	-1,0	-15,0
– Poursuivre l'amélioration de la productivité dans le secteur de la construction	-3,0	-4,0	—	—	—	-7,0
Sous-total – Améliorer la compétitivité économique du Québec par l'innovation	-34,4	-163,8	-45,5	-23,3	-16,0	-283,0
<b>Sous-total – Soutenir l'adaptation des entreprises au nouveau contexte économique</b>	<b>-103,0</b>	<b>-250,1</b>	<b>-179,4</b>	<b>-107,2</b>	<b>-53,4</b>	<b>-693,1</b>

TABLEAU B.24

**Impact financier des mesures visant à accélérer la transformation économique du Québec (suite)**  
(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Agir en faveur des PME de toutes les régions</b>						
Renforcer les principaux atouts de nos régions						
– Bonifier le financement du programme Développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires	-5,0	-10,0	-5,0	—	—	-20,0
– Augmenter les sommes disponibles dans les Fonds locaux d'investissement	-1,8	-1,8	-1,8	—	—	-5,4
– Poursuivre le financement de l'organisme Les Produits du Québec	-1,5	-3,0	—	—	—	-4,5
– Maintenir l'appui aux créneaux d'excellence du Québec	-2,0	-2,0	-2,0	—	—	-6,0
– Appuyer le financement des grappes industrielles	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-4,0
– Accroître les investissements dans nos attraits touristiques	-6,0	-15,0	-5,0	—	—	-26,0
– Renouveler les ententes avec les associations touristiques régionales	-10,7	-11,2	—	—	—	-21,9
– Faire la promotion du Québec comme destination touristique	-7,2	—	—	—	—	-7,2
– Soutenir l'innovation en tourisme	-2,0	-2,0	—	—	—	-4,0
– Rendre le tourisme plus accessible à tous	-0,4	-0,4	-0,2	—	—	-1,0
– Renforcer des actions en main-d'œuvre	-0,8	—	—	—	—	-0,8
– Reconduire le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux	-6,0	-6,0	-6,0	—	—	-18,0
– Accroître la compétitivité du secteur bioalimentaire	-20,0	-46,2	-28,9	—	—	-95,1
– Instaurer la passation en charges immédiate pour les serres	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-2,3
<b>Sous-total – Renforcer les principaux atouts de nos régions</b>	<b>-64,5</b>	<b>-98,9</b>	<b>-50,2</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,3</b>	<b>-216,2</b>

TABLEAU B.24

## Impact financier des mesures visant à accélérer la transformation économique du Québec (suite)

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Agir en faveur des PME de toutes les régions (suite)</b>						
Appuyer les entreprises et les communautés forestières						
– Abolir la redevance annuelle pour améliorer la compétitivité du secteur forestier	-19,1	-16,8	-21,4	-23,2	-24,0	-104,5
– Mettre en place un programme d'aide au fonds de roulement destiné aux entreprises de transformation du bois	-60,0	—	—	—	—	-60,0
– Maintenir les investissements dans les travaux sylvicoles en forêt publique	-146,7	-33,2	—	—	—	-179,9
– Poursuivre les efforts visant à contrer l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	—	-16,0	—	—	—	-16,0
– Adapter les forêts aux changements climatiques	—	-0,2	-0,5	-0,5	-0,5	-1,7
– Augmenter les sommes disponibles dans le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides	-3,0	—	—	—	—	-3,0
Sous-total – Appuyer les entreprises et les communautés forestières	-228,8	-66,2	-21,9	-23,7	-24,5	-365,1
<b>Sous-total – Agir en faveur des PME de toutes les régions</b>	<b>-293,3</b>	<b>-165,1</b>	<b>-72,1</b>	<b>-25,0</b>	<b>-25,8</b>	<b>-581,3</b>
<b>Appuyer l'essor de notre secteur culturel</b>						
Répondre aux défis du secteur audiovisuel						
– Apporter un appui financier à l'industrie audiovisuelle québécoise	-51,1	-51,0	-57,0	-54,8	-54,3	-268,2
– Ajuster le crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	-0,4	-1,9	-3,2	-3,3	-3,4	-12,2
Sous-total – Répondre aux défis du secteur audiovisuel	-51,5	-52,9	-60,2	-58,1	-57,7	-280,4

TABLEAU B.24

**Impact financier des mesures visant à accélérer la transformation économique du Québec (suite)**

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Appuyer l'essor de notre secteur culturel (suite)</b>						
Assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois						
– Mettre en place le crédit d'impôt pour les médias d'information québécois	-1,0	-5,2	-10,2	-11,8	-12,0	-40,2
– Renforcer le soutien à l'adaptation numérique du secteur des médias d'information	-7,9	-8,9	-8,9	—	—	-25,7
– Prolonger le crédit d'impôt pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	-0,1	-1,7	-3,6	-2,6	-1,5	-9,5
Sous-total – Assurer la pérennité de l'écosystème médiatique québécois	-9,0	-15,8	-22,7	-14,4	-13,5	-75,4
Promouvoir les contenus culturels québécois						
– Rehausser le financement disponible à la SODEC	-21,0	-21,0	-21,0	—	—	-63,0
– Poursuivre le soutien à la Vitrine culturelle	-2,0	-2,0	-2,0	—	—	-6,0
– Soutenir la mission de Culture pour tous	-0,5	-0,5	-0,5	—	—	-1,5
– Maintenir le financement du PAFOFA	—	—	-2,8	—	—	-2,8
Sous-total – Promouvoir les contenus culturels québécois	-23,5	-23,5	-26,3	—	—	-73,3
<b>Sous-total – Appuyer l'essor de notre secteur culturel</b>	<b>-84,0</b>	<b>-92,2</b>	<b>-109,2</b>	<b>-72,5</b>	<b>-71,2</b>	<b>-429,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-480,3</b>	<b>-507,4</b>	<b>-360,7</b>	<b>-204,7</b>	<b>-150,4</b>	<b>-1 703,5</b>



# Section C

## SOUTENIR LES GRANDES MISSIONS DE L'ÉTAT

<b>Sommaire .....</b>	<b>C.3</b>
<b>1. Faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux ....</b>	<b>C.7</b>
1.1 Renforcer les soins de santé et les services sociaux.....	C.9
1.2 Soutenir les personnes proches aidantes et les aînés en résidences privées pour aînés.....	C.15
1.3 Maintenir et développer les infrastructures en santé et services sociaux.....	C.17
<b>2. Soutenir la réussite éducative.....</b>	<b>C.19</b>
2.1 Favoriser la réussite éducative des élèves.....	C.20
2.2 Combler les besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires ....	C.20
2.3 Renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation.....	C.21
2.4 Maintenir et développer les infrastructures en éducation.....	C.24
<b>3. Soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche .....</b>	<b>C.27</b>
3.1 Poursuivre l'intensification de la formation et de la qualification dans des domaines ciblés .....	C.28
3.2 Appuyer la recherche universitaire .....	C.33
3.3 Maintenir et développer les infrastructures en enseignement supérieur .....	C.35
<b>4. Renforcer la sécurité des Québécois et l'accès aux services de justice .....</b>	<b>C.37</b>
4.1 Consolider les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité .....	C.38
4.2 Poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées .....	C.39
4.3 Assurer les opérations en cybersécurité .....	C.40
4.4 Renforcer l'accès aux services de justice.....	C.40



## SOMMAIRE

Au cours des dernières années, le gouvernement a investi afin de soutenir les grandes missions de l'État dont, au premier chef, la prestation de soins de santé et de services sociaux, l'éducation et l'enseignement supérieur ainsi que la sécurité et la justice.

En effet, les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux sont passées de 41,8 milliards de dollars en 2018-2019 à 66,0 milliards de dollars en 2025-2026.

— Les dépenses en santé et services sociaux ont augmenté de 6,8 % en moyenne par année pendant cette période.

Quant aux dépenses des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur, elles ont crû respectivement de 14,9 milliards de dollars à 23,5 milliards de dollars et de 7,9 milliards de dollars à 11,3 milliards de dollars pour ces mêmes années.

— Avec cette croissance, les dépenses en éducation et en enseignement supérieur ont augmenté de 6,7 % et de 5,3 % en moyenne par année pendant cette période.

En ce qui concerne les dépenses des portefeuilles Sécurité publique et Justice, elles ont crû respectivement de 2,1 milliards de dollars à 3,0 milliards de dollars et de 1,1 milliard de dollars à 2,0 milliards de dollars.

— Conséquemment, les dépenses en sécurité publique et en justice ont augmenté de 5,2 % et de 8,8 % en moyenne par année pendant cette période.

TABLEAU C.1

### Évolution des dépenses des portefeuilles pour les principales missions de l'État

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	2018-2019 <sup>(1)</sup>	2025-2026 <sup>P</sup>	TCAM <sup>(2)</sup>
Santé et Services sociaux <sup>(3)</sup>	-41,8	-66,0	6,8 %
Éducation	-14,9	-23,5	6,7 %
Enseignement supérieur	-7,9	-11,3	5,3 %
Sécurité publique	-2,1	-3,0	5,2 %
Justice	-1,1	-2,0	8,8 %

P : Projection des dépenses présentée dans le budget 2026-2027.

(1) Les dépenses sont tirées des « Statistiques budgétaires » du budget 2026-2027 pour les portefeuilles Santé et Services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur et du volume 1 des *Comptes publics 2018-2019* pour les portefeuilles Sécurité publique et Justice.

(2) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique calculée sur sept ans, soit de 2019-2020 à 2025-2026.

(3) Le taux de croissance moyen pour 2025-2026 inclut la croissance exceptionnelle de 2020-2021 liée à la pandémie de COVID-19.

Pour la même période, la croissance des dépenses de l'ensemble des portefeuilles a augmenté de 7,0 % en moyenne par année, surpassant les croissances de l'inflation et de la population, qui étaient respectivement de 3,3 % et de 1,1 % en moyenne par année.

Ces investissements importants dans les portefeuilles permettent d'assurer le financement de base nécessaire afin de répondre à la croissance des besoins de la population, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux citoyens, d'assurer la reconduction des programmes essentiels et ainsi de soutenir la pérennité des services publics.

De plus, le budget 2026-2027 prévoit près de 4,3 milliards sur cinq ans pour soutenir les grandes missions de l'État<sup>1</sup>, soit :

- 2 168,5 millions de dollars pour faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux;
- 639,0 millions de dollars pour soutenir la réussite éducative;
- 391,9 millions de dollars pour soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche;
- 1 076,0 millions de dollars pour renforcer la sécurité des Québécois et l'accès aux services de justice.

TABLEAU C.2

**Impact financier des mesures pour soutenir les grandes missions de l'État**  
(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux	-397,6	-447,2	-447,5	-437,9	-438,3	-2 168,5
Soutenir la réussite éducative	-164,7	-135,3	-113,0	-113,0	-113,0	-639,0
Soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche	-108,3	-108,4	-78,1	-50,4	-46,7	-391,9
Renforcer la sécurité des Québécois et l'accès aux services de justice	-239,4	-237,4	-212,4	-193,4	-193,4	-1 076,0
<b>TOTAL</b>	<b>-910,0</b>	<b>-928,3</b>	<b>-851,0</b>	<b>-794,7</b>	<b>-791,4</b>	<b>-4 275,4</b>

<sup>1</sup> Les mesures annoncées dans le budget 2026-2027 pour les portefeuilles Santé et Services sociaux, Éducation, Enseignement supérieur, Sécurité publique et Justice totalisent plus de 5,2 G\$ sur cinq ans en incluant celles présentées à la section B, « Accélérer la transformation économique du Québec », et à la section D, « Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés ».

## ❑ Financement des infrastructures

Ce financement dans les grandes missions de l'État s'inscrit plus largement dans un plan permettant de contribuer à la prestation des services publics, lequel comprend également les investissements en infrastructures.

À cet égard, des investissements de 167,0 milliards de dollars sur 10 ans<sup>2</sup>, répartis dans toutes les régions du Québec, permettront au gouvernement de poursuivre ses interventions afin de maintenir et de bonifier les infrastructures requises pour la prestation de services à la population. Ils permettront notamment :

- la construction, la réfection et l'agrandissement d'hôpitaux, la construction de maisons des aînés ainsi que le remplacement d'équipements médicaux;
- la réalisation de travaux de réfection des écoles et l'ajout de classes;
- le maintien du parc des réseaux universitaire et collégial;
- la construction et la réfection de logements sociaux et abordables;
- le maintien en bon état du réseau routier et son développement;
- le développement de réseaux structurants de transport collectif et la réfection des réseaux existants;
- la poursuite de la transformation numérique des organismes publics.

---

<sup>2</sup> Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036, publié par le Secrétariat du Conseil du trésor, présente des informations détaillées sur les investissements prévus.

## Gestion des risques en 2026-2027

Le gouvernement prévoit une approche prudente dans le cadre financier afin de préserver des finances publiques saines et responsables. Toutefois, la croissance des dépenses de portefeuilles comporte des risques pour le maintien des services dans les grandes missions de l'État.

Pour parer à ces risques, une somme de 500 millions de dollars est réservée à certains portefeuilles, laquelle pourra être utilisée pour financer, avec l'approbation du Conseil du trésor, d'éventuels coûts additionnels pouvant survenir en cours d'année.

Advenant l'obligation de recourir à ces fonds, le gouvernement puisera les sommes nécessaires dans la provision pour éventualités déjà prévue au cadre financier, laquelle atteint 2 milliards de dollars en 2026-2027.

Cette approche prudente permet à la fois de :

- prévoir des crédits votés dans certains portefeuilles sans affecter le niveau de dépenses initial prévu;
- se prémunir contre une détérioration du solde budgétaire dans l'éventualité d'un recours à ces sommes.

### **Santé et Services sociaux**

Dans le cadre de son mandat visant à rendre le réseau de la santé et des services sociaux plus efficace, Santé Québec est exposé à divers risques financiers et opérationnels advenant des dépenses de fonctionnement imprévues, notamment en lien avec l'évolution de la demande clinique. Le gouvernement entend toutefois se donner des moyens pour ne pas compromettre l'accessibilité des services offerts à la population.

À cet égard, une somme de 350 millions de dollars est réservée au portefeuille Santé et Services sociaux dans le cadre du présent budget.

### **Enseignement supérieur**

Les établissements d'enseignement supérieur font face à une augmentation importante de leur clientèle. Dans l'éventualité où cette augmentation serait plus élevée que prévu, une somme de 100 millions de dollars est réservée au portefeuille Enseignement supérieur pour répondre aux besoins éventuels relatifs à l'aide financière aux études ou à ceux des établissements d'enseignement.

### **Sécurité publique**

Les obligations de mission du gouvernement en matière de sécurité publique peuvent conduire à des besoins additionnels pour répondre à des situations ou des circonstances particulières et nécessiter des dépenses plus élevées que prévu.

À cet égard, une somme de 50 millions de dollars est réservée, en sus des mesures budgétaires annoncées dans le présent budget, pour le ministère de la Sécurité publique.

# 1. FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET AUX SERVICES SOCIAUX

Au cours des dernières années, des investissements majeurs ont été déployés afin de soutenir l'offre de services en santé et services sociaux et d'en améliorer l'accessibilité pour la population.

De 2018-2019 à 2025-2026, c'est plus de 24,2 milliards de dollars additionnels qui ont été accordés au portefeuille Santé et Services sociaux.

Les sommes octroyées étaient nécessaires, notamment en raison du vieillissement de la population, de l'augmentation des coûts de main-d'œuvre et des besoins accrus en services spécialisés. Elles ont permis, entre autres, la réduction des listes d'attente, l'amélioration des conditions de travail du personnel et la modernisation des infrastructures.

Dans le budget 2026-2027, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de 2 168,5 millions de dollars sur cinq ans pour faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux<sup>3</sup>, soit :

- 2 032,5 millions de dollars pour renforcer les soins de santé et les services sociaux;
- 136,0 millions de dollars pour soutenir les personnes proches aidantes et les aînés en résidences privées pour aînés.

TABLEAU C.3

## Impact financier des mesures pour faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux (en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Renforcer les soins de santé et les services sociaux	-397,6	-413,2	-413,5	-403,9	-404,3	-2 032,5
Soutenir les personnes proches aidantes et les aînés en résidences privées pour aînés	—	-34,0	-34,0	-34,0	-34,0	-136,0
<b>TOTAL</b>	<b>-397,6</b>	<b>-447,2</b>	<b>-447,5</b>	<b>-437,9</b>	<b>-438,3</b>	<b>-2 168,5</b>

<sup>3</sup> Les mesures annoncées dans le budget 2026-2027 pour le portefeuille Santé et Services sociaux totalisent plus de 2,5 G\$ sur cinq ans en incluant les mesures en services sociaux présentées à la section D, « Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés ».

## Initiatives en santé et services sociaux depuis 2019-2020

Le gouvernement a déployé d'importants efforts pour le portefeuille Santé et Services sociaux afin de lui permettre d'offrir des soins et des services adaptés aux besoins de la population et de s'organiser autrement pour mieux répondre aux défis actuels et futurs de la population.

Les sommes investies ont notamment permis<sup>1</sup> :

- le déploiement des groupes de médecine familiale pour près de 7,3 millions de personnes;
- l'augmentation des effectifs dans le réseau, qui sont passés de 281 000 travailleurs en 2018-2019 à 345 000 travailleurs en 2025-2026;
- l'accès numérique au Guichet d'accès à la première ligne, qui était auparavant offert exclusivement par téléphone;
- l'ouverture de 18 cliniques d'infirmières praticiennes spécialisées;
- l'accroissement de l'offre de formations de courte durée destinées aux préposés aux bénéficiaires (CHSLD, soutien à domicile, etc.);
- l'augmentation de l'offre annuelle de services de soutien à domicile, qui est passée de 19,5 millions d'heures au 31 mars 2019 à 34,7 millions d'heures au 31 mars 2026.

Ainsi, pour ces mêmes années, une hausse des dépenses est observée pour l'ensemble des programmes du portefeuille Santé et Services sociaux, dont<sup>2</sup> :

- 136 % pour la santé publique;
- 44 % pour la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme;
- 91 % pour les jeunes en difficulté;
- 71 % pour les dépendances;
- 55 % pour la santé mentale;
- 263 % pour les crédits d'impôt remboursables en santé pour les Québécois;
- 82 % pour les organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes les plus vulnérables.

<sup>1</sup> Les chiffres présentés pour 2025-2026 sont des projections.

<sup>2</sup> Il s'agit de la croissance entre la dépense présentée dans les *Comptes publics 2018-2019* et la dépense probable pour 2025-2026 présentée dans le budget de dépenses 2026-2027.

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux et Secrétariat du Conseil du trésor.

## 1.1 Renforcer les soins de santé et les services sociaux

Le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, une somme additionnelle de 2 032,5 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer les soins de santé et les services sociaux, soit :

- 811,5 millions de dollars pour consolider l'offre de soins et de services dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux;
- 756,2 millions de dollars pour soutenir l'accès aux médicaments;
- 200,0 millions de dollars pour poursuivre les efforts visant à réduire la liste d'attente en chirurgie;
- 164,8 millions de dollars pour renforcer l'accès à la première ligne;
- 100,0 millions de dollars pour déployer les actions découlant de la Stratégie nationale de prévention en santé.

TABLEAU C.4

### Impact financier des mesures pour renforcer les soins de santé et les services sociaux (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Consolider l'offre de soins et de services dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux	-162,3	-162,3	-162,3	-162,3	-162,3	-811,5
Soutenir l'accès aux médicaments	-150,5	-150,9	-151,2	-151,6	-152,0	-756,2
Poursuivre les efforts visant à réduire la liste d'attente en chirurgie	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-200,0
Renforcer l'accès à la première ligne	-24,8	-40,0	-40,0	-30,0	-30,0	-164,8
Déployer les actions découlant de la Stratégie nationale de prévention en santé	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
<b>TOTAL</b>	<b>-397,6</b>	<b>-413,2</b>	<b>-413,5</b>	<b>-403,9</b>	<b>-404,3</b>	<b>-2 032,5</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ **Consolider l'offre de soins et de services dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux**

Les changements démographiques engendrés par la croissance et le vieillissement de la population exercent une forte pression sur le réseau de la santé et des services sociaux.

Dans ce contexte de forte demande, la prestation des soins et des services génère des coûts de fonctionnement et des coûts cliniques, lesquels doivent être financés pour répondre aux besoins de la population.

À cet égard, le gouvernement prévoit un soutien financier additionnel afin de maintenir et de consolider l'offre de soins et de services sociaux dans le réseau public. Ces ressources permettront à Santé Québec de stabiliser les opérations et de déployer des actions ciblées pour optimiser l'organisation du travail et d'améliorer la performance clinique.

L'objectif est d'améliorer la fluidité des trajectoires de soins et de services, de prévenir les hospitalisations évitables et d'assurer une utilisation plus efficiente des ressources du réseau.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, une somme de 811,5 millions de dollars sur cinq ans pour consolider l'offre de soins et de services dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

## ❑ **Soutenir l'accès aux médicaments**

Les médicaments sont essentiels dans les approches thérapeutiques visant à améliorer la santé, la qualité de vie et parfois la survie des patients, comme dans le traitement des cancers avec les antinéoplasiques. À cet égard, le gouvernement a annoncé 1,5 milliard de dollars dans le budget 2025-2026 pour les traitements pharmaceutiques des établissements de santé.

Le Québec est également un pionnier de l'accès aux médicaments, notamment grâce au Régime général d'assurance médicaments, unique en Amérique du Nord, qui couvre l'ensemble de la population québécoise.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement annonce 756,2 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'accès aux médicaments, soit :

- 663,5 millions de dollars pour consolider le financement de l'offre de traitements dans les établissements de santé;
- 92,7 millions de dollars pour réaliser les engagements annoncés dans la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2025-2028 et visant à accélérer l'inscription de nouveaux médicaments.

### Stratégie québécoise des sciences de la vie 2025-2028

Dans la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2025-2028, lancée en décembre 2025, le gouvernement s'est engagé à :

- participer activement à un nouveau processus accéléré de négociation du prix des médicaments avec l'Alliance pharmaceutique pancanadienne, et ce, afin de donner accès plus rapidement aux nouveaux médicaments utilisés pour le traitement du cancer;
- augmenter le nombre de mises à jour des listes de médicaments administrés dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de ceux couverts par le Régime général d'assurance médicaments.

#### Poursuivre les efforts visant à réduire la liste d'attente en chirurgie

Afin de poursuivre la réorganisation et l'optimisation des opérations chirurgicales, le gouvernement a octroyé des sommes importantes dans le but de réduire la liste d'attente pour les chirurgies.

Ces sommes ont permis, depuis septembre 2022, de diminuer de 80 % le nombre de personnes en attente d'une chirurgie depuis plus d'un an.

Afin de poursuivre les efforts visant à réduire la liste d'attente en chirurgie, le gouvernement prévoit 200,0 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2026-2027.

## ☐ Renforcer l'accès à la première ligne

Le gouvernement vise à renforcer l'accès aux soins et aux services de première ligne et ainsi à améliorer les trajectoires des soins et des services pour répondre aux besoins de la population québécoise.

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'organisation des services de première ligne, qui sera annoncée sous peu, le gouvernement renforcera l'interdisciplinarité en santé et services sociaux au Québec avec une approche collaborative intégrant les connaissances et expertises de plusieurs disciplines (médicales, sociales, etc.) et favorisant la concertation, la complémentarité des rôles ainsi que l'innovation dans les interventions.

À cet égard, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 164,8 millions de dollars, soit :

- 90,0 millions de dollars sur cinq ans pour offrir plus de services à la population par des pharmaciens;
- 44,8 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre le nouveau mode de rémunération des médecins omnipraticiens en adaptant les processus de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec afin d'assurer une gestion efficiente des inscriptions liées à la prise en charge dynamique des patients;
- 30,0 millions de dollars sur trois ans pour soutenir la coordination des actions gouvernementales pour les soins et services de première ligne.

TABLEAU C.5

### Impact financier des mesures pour renforcer l'accès à la première ligne (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Offrir plus de services à la population par des pharmaciens	-10,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-90,0
Mettre en œuvre le nouveau mode de rémunération des médecins omnipraticiens	-4,8	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-44,8
Soutenir la coordination des actions gouvernementales pour les soins et services de première ligne	-10,0	-10,0	-10,0	—	—	-30,0
<b>TOTAL</b>	<b>-24,8</b>	<b>-40,0</b>	<b>-40,0</b>	<b>-30,0</b>	<b>-30,0</b>	<b>-164,8</b>

## ❑ Déployer les actions découlant de la Stratégie nationale de prévention en santé

Le Québec fait face depuis quelques années à un vieillissement de sa population. Cette situation accentue la pression sur le réseau public de la santé et des services sociaux et aggrave le déséquilibre entre les besoins et la capacité du système.

Les actions en prévention visent à améliorer la qualité de vie de la population québécoise, notamment à réduire le fardeau des maladies évitables, à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité et à créer des milieux de vie sains et durables.

Ainsi, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, une somme additionnelle de 100,0 millions de dollars sur cinq ans pour déployer les actions découlant de la Stratégie nationale de prévention en santé.

## Santé Québec – Modernisation du réseau, efficacité et économies d'échelle

Adoptée en décembre 2023, la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux introduisait la création de Santé Québec comme structure d'opérationnalisation du plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé. Cette société d'État a pour mandat de rendre le réseau de la santé et des services sociaux plus efficace et de faciliter l'accès à des soins et à des services sécuritaires et de qualité.

Santé Québec concrétise ce mandat à travers son plan stratégique 2025-2028, décliné en quatre points : la garantie d'une prise en charge pour chaque citoyen, l'amélioration de la fluidité, la standardisation des pratiques dans le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que la gestion du personnel.

Non seulement la société d'État assure la planification des activités du réseau, mais elle est aussi responsable de l'atteinte des cibles de performance dont la réduction des listes d'attente en chirurgie et l'accès à la première ligne.

Pour soutenir cette transition et répondre aux besoins grandissants de la population, le gouvernement a majoré de façon importante le financement de Santé Québec depuis sa création. En complément, Santé Québec a mené des efforts d'optimisation de ses dépenses et a déployé un nouveau modèle de gestion centré sur l'amélioration de l'accès aux soins et la performance financière. Cette transformation repose sur deux piliers structurants :

- une prévisibilité accrue des budgets pour les établissements, soit 99 % des enveloppes confirmées dès le début de leur exercice financier;
- un financement lié aux volumes et à la performance, notamment par l'amélioration des coûts unitaires et par une utilisation accrue de la main-d'œuvre régulière plutôt que de la main-d'œuvre indépendante.

Les dépenses de portefeuilles consacrées à Santé Québec sont passées de 41,4 milliards de dollars en 2023-2024 à 46,8 milliards de dollars pour 2025-2026, soit un taux de croissance de 6,3 % en moyenne par année pendant cette période.

- Au moment de produire le budget en 2025-2026, Santé Québec devait composer avec un déficit budgétaire anticipé d'environ 1,5 milliard de dollars pour l'exercice financier 2024-2025. Le gouvernement a résorbé ce déficit<sup>1</sup> afin de permettre à la société d'État de lancer ses opérations et a annoncé des investissements additionnels<sup>2</sup> afin d'assurer la continuité des services et la mise en œuvre du plan stratégique.

La stratégie gouvernementale repose également sur l'optimisation des activités du réseau de la santé et des services sociaux par des gains d'efficacité afin que chaque dollar investi génère une meilleure prestation des soins et des services au bénéfice de la population.

De plus, cette optimisation apparaît essentielle pour assurer la soutenabilité des finances publiques et la viabilité financière du réseau de la santé et des services sociaux dans un contexte de vieillissement de la population.

1 Dans le budget 2025-2026, le gouvernement a octroyé une somme de près de 1,2 G\$ pour l'exercice financier 2024-2025.

2 Dans le budget 2025-2026, près de 1,4 G\$ additionnels ont été octroyés. De plus, à la mise à jour de l'automne 2025, une somme additionnelle de 250 M\$ a été accordée pour le financement des opérations du réseau, ce qui, combiné aux efforts de gestion de Santé Québec, devrait lui permettre d'afficher des résultats près de l'équilibre pour l'exercice financier 2025-2026.

## 1.2 Soutenir les personnes proches aidantes et les aînés en résidences privées pour aînés

En raison du vieillissement de la population, le nombre de personnes proches aidantes continuera de croître au cours des prochaines années et celles-ci seront davantage sollicitées. Il est donc primordial pour le gouvernement de continuer à les soutenir adéquatement.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite poursuivre son effort afin d'atténuer l'impact des primes d'assurance sur les aînés vivant en résidences privées pour aînés.

Ainsi, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit :

- 136,0 millions de dollars sur quatre ans pour compléter le financement du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2026-2031 afin d'assurer le maintien des services de soutien à ces personnes et d'orienter l'aide vers les services directs à la population répondant aux besoins prioritaires<sup>4</sup>;
- prolonger le Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées<sup>5</sup> pour l'année 2026. L'aide offerte permet de limiter l'effet des hausses de primes d'assurance<sup>6</sup>, qui influencent le coût des loyers pour les aînés.

TABLEAU C.6

### Impact financier des mesures pour soutenir les personnes proches aidantes et les aînés en résidences privées pour aînés (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Compléter le financement du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2026-2031	—	-34,0	-34,0	-34,0	-34,0	-136,0
Prolonger le Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées <sup>(1)</sup>	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>—</b>	<b>-34,0</b>	<b>-34,0</b>	<b>-34,0</b>	<b>-34,0</b>	<b>-136,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(1) Les sommes prévues pour ce programme ne sont pas divulguées publiquement pour éviter d'influencer le prix des assurances.

<sup>4</sup> Le dévoilement du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2026-2031 est prévu au printemps 2026.

<sup>5</sup> En plus des résidences privées pour aînés, les entités visées sont notamment les CHSLD privés conventionnés et non conventionnés, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile, les ressources intermédiaires accueillant des aînés en perte d'autonomie et les hôpitaux de réadaptation privés conventionnés.

<sup>6</sup> Les primes d'assurance admissibles concernent l'assurance des biens, l'assurance de responsabilité civile générale ou professionnelle ainsi que l'assurance de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants dans le cadre des fonctions des entités admissibles.

## **Des gestes importants afin de soutenir les personnes proches aidantes**

Depuis l'automne 2018, le gouvernement a posé des gestes clés afin d'améliorer la qualité de vie des personnes proches aidantes au Québec.

En 2020, le gouvernement a adopté le tout premier projet de loi consacré aux personnes proches aidantes de l'histoire du Québec, permettant de reconnaître le rôle essentiel qu'elles jouent au sein de la société québécoise.

Ce projet de loi s'accompagne d'une obligation d'adopter tous les cinq ans un plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes. Le premier plan d'action, adopté en 2021, prévoyait une somme de plus de 200 millions de dollars afin d'améliorer la qualité de vie de ces personnes.

### **Une aide fiscale plus généreuse pour les personnes proches aidantes**

Le gouvernement a mis en place en 2020 le crédit d'impôt remboursable pour les personnes aidantes. Cette aide fiscale est plus généreuse que celle précédemment offerte aux proches aidants. De plus, la mesure est simplifiée et accessible à un plus grand nombre de personnes.

En 2024, 216,6 millions de dollars ont été versés aux personnes proches aidantes par l'entremise de ce crédit d'impôt, soit plus du triple du montant de 71,1 millions de dollars versé en 2019.

Le nombre de bénéficiaires de ce soutien financier est passé d'environ 60 000 contribuables en 2019 à plus de 100 000 contribuables en 2024.

— L'aide fiscale moyenne est passée de 1 177 \$ en 2019 à 2 151 \$ en 2024.

En 2026, ce crédit d'impôt permettra d'offrir un soutien financier pouvant atteindre 3 050 \$ à une personne aidante prenant soin d'un proche avec lequel elle habite.

### **Offrir un soutien à domicile adapté, sécuritaire et centré sur les besoins réels des personnes**

L'allocation autonomie à domicile est une mesure souple et personnalisée qui permet un soutien à domicile adapté, sécuritaire et centré sur les besoins réels des personnes tout en reconnaissant l'importance et les limites du rôle des personnes proches aidantes.

Les personnes proches aidantes peuvent désormais être désignées comme travailleuses admissibles. Elles peuvent donc recevoir une compensation financière associée aux services à domicile rendus à leur proche.

### 1.3 Maintenir et développer les infrastructures en santé et services sociaux

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 prévoit des investissements de 24,7 milliards de dollars pour le secteur Santé et Services sociaux.

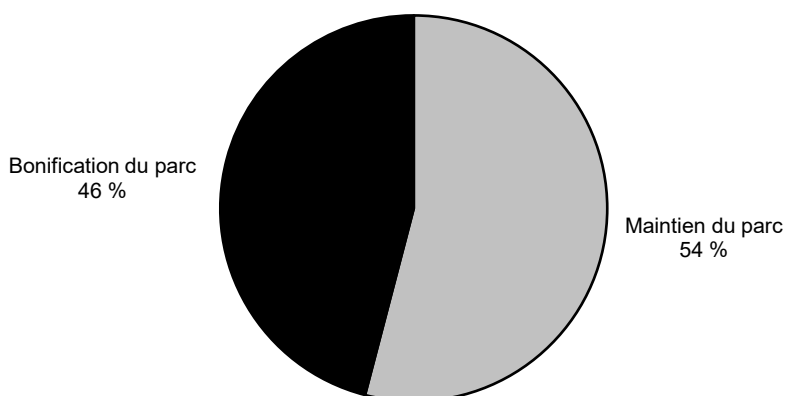
- Les investissements destinés à maintenir en bon état les infrastructures actuelles représentent 54 % des investissements totaux.
- Les investissements consacrés aux nouvelles infrastructures en soutien au développement représentent, quant à eux, 46 %.

Ces investissements permettront notamment de poursuivre la construction, l'agrandissement ou le réaménagement d'établissements de santé et de services sociaux ainsi que de CHSLD et des maisons des aînés.

GRAPHIQUE C.1

#### Plan québécois des infrastructures 2026-2036 pour le secteur Santé et Services sociaux par types d'investissements

---



---

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## Investissements en infrastructures depuis l'automne 2018-2019 pour le secteur Santé et Services sociaux

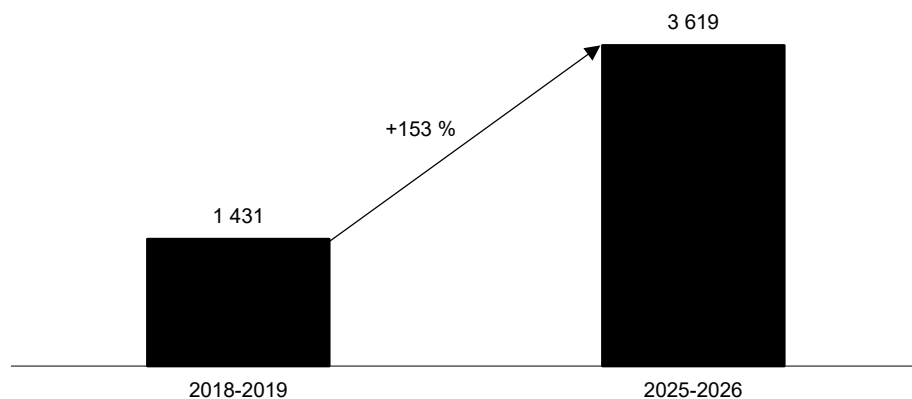
Depuis 2018-2019, les investissements en infrastructures dans le secteur Santé et Services sociaux ont plus que doublé.

- Alors qu'ils s'établissaient à 1,4 milliard de dollars en 2018-2019, les investissements probables en 2025-2026 atteignent plus de 3,6 milliards de dollars, une hausse de 153 %.

Ainsi, au cours des sept dernières années, le gouvernement a investi, en moyenne, 3,0 milliards de dollars par année, pour un total de 20,9 milliards de dollars.

### Évolution des investissements en infrastructures pour le secteur Santé et Services sociaux depuis 2018-2019

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Note : Il s'agit des investissements réalisés pour 2018-2019 et des investissements probables pour 2025-2026.  
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## 2. SOUTENIR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Depuis le budget 2019-2020, de nombreuses initiatives ont été déployées pour soutenir la réussite et la persévérance scolaires. Des progrès importants ont ainsi été réalisés. Néanmoins, le réseau de l'éducation continue de faire face à plusieurs défis qui nécessitent des actions ciblées et concertées.

La réussite éducative demeure l'objectif principal du gouvernement et se trouve au cœur des préoccupations. Elle s'appuie sur la mise en place des mesures de soutien visant à répondre aux besoins des élèves, notamment en ce qui concerne le développement des compétences en lecture. Ces mesures sont essentielles au parcours scolaire de chacun.

L'attractivité de la main-d'œuvre demeure aussi un enjeu important. La rareté actuelle de personnel qualifié affecte la capacité du réseau à maintenir des services éducatifs de qualité.

À cela s'ajoutent des besoins d'espaces scolaires, qui exigent des solutions rapides et adaptées, pour assurer des environnements d'apprentissage adéquats et sécuritaires.

Ainsi, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement poursuit ses efforts pour soutenir la réussite éducative en prévoyant une somme de 639,0 millions de dollars sur cinq ans<sup>7</sup>, soit :

- 315,0 millions de dollars pour favoriser la réussite éducative des élèves;
- 250,0 millions de dollars pour combler les besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires;
- 74,0 millions de dollars pour renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation.

TABLEAU C.7

### Impact financier des mesures pour soutenir la réussite éducative (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Favoriser la réussite éducative des élèves	-63,0	-63,0	-63,0	-63,0	-63,0	-315,0
Combler les besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-250,0
Renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation	-51,7	-22,3	—	—	—	-74,0
<b>TOTAL</b>	<b>-164,7</b>	<b>-135,3</b>	<b>-113,0</b>	<b>-113,0</b>	<b>-113,0</b>	<b>-639,0</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

<sup>7</sup> Les mesures annoncées dans le budget 2026-2027 pour le portefeuille Éducation totalisent 758 M\$ sur cinq ans en incluant les mesures relatives à la culture à l'école et les sorties scolaires en milieu culturel présentées à la section D, « Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés ».

## 2.1 Favoriser la réussite éducative des élèves

Les investissements soutenus du gouvernement pour encourager la réussite éducative visent à offrir à chaque élève la possibilité de développer son plein potentiel. L'accompagnement des élèves demeure une préoccupation centrale, notamment en raison de certaines difficultés d'apprentissage rencontrées lors du parcours scolaire. D'ailleurs, la maîtrise de la lecture demeure un levier déterminant pour la progression des élèves dans l'ensemble des matières et pour le développement de leur autonomie.

En outre, les établissements scolaires font face à une hausse des besoins liée à la diversité des parcours scolaires, à la fluctuation du nombre d'élèves et à la complexité des apprentissages, ce qui nécessite des interventions concertées des équipes-écoles. Le gouvernement reconnaît donc l'importance d'avoir des ressources adéquates et une gouvernance efficace afin d'offrir le soutien nécessaire pour assurer une réponse équitable aux besoins de tous les élèves.

Pour favoriser les apprentissages, il est proposé de renforcer les pratiques pédagogiques fondées sur les données probantes, de favoriser la collaboration accrue entre les acteurs du réseau scolaire et de poursuivre les efforts dans le soutien des élèves. De plus, le gouvernement maintient son engagement à l'égard du réseau scolaire afin que les établissements demeurent des milieux de vie sains et sécuritaires.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit des investissements de 315,0 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser la réussite éducative des élèves.

## 2.2 Comblent les besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires

Les écoles du Québec continuent de faire face à un important besoin d'espaces. Or, malgré la hausse des investissements pour l'ajout d'infrastructures, le rythme de construction ne permet pas de combler immédiatement l'ensemble des besoins. Dans ce contexte, la mise en place de solutions rapides et flexibles afin de répondre aux besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires demeure essentielle.

En outre, le déploiement de modules ou pavillons et de locaux spécialisés permet d'offrir des environnements fonctionnels et sécuritaires pendant la réalisation de projets majeurs d'infrastructure ou lors de situations ponctuelles entraînant un dépassement de capacité. Ces aménagements assurent la continuité des services éducatifs tout en soutenant la croissance du nombre d'élèves.

Ainsi, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 250,0 millions de dollars sur cinq ans pour combler les besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires, qui s'ajoutent aux 95,0 millions de dollars sur cinq ans annoncés dans le budget 2025-2026.

## 2.3 Renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation

La rareté persistante de personnel enseignant, accentuée par une forte croissance du nombre d'élèves au cours des dernières années, affecte la capacité des organismes scolaires à répondre pleinement aux besoins exprimés par les établissements. C'est pourquoi le gouvernement déploie des actions soutenues pour favoriser l'attraction et la rétention de ce personnel qualifié et stabiliser les équipes-écoles.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 74,0 millions de dollars sur deux ans pour renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation, soit :

- 53,0 millions de dollars pour favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation;
- 21,0 millions de dollars pour continuer de rendre les postes à temps partiel plus attrayants.

TABLEAU C.8

### Impact financier des mesures pour renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation	-37,0	-16,0	—	—	—	-53,0
Continuer de rendre les postes à temps partiel plus attrayants	-14,7	-6,3	—	—	—	-21,0
<b>TOTAL</b>	<b>-51,7</b>	<b>-22,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-74,0</b>

## ❑ Favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation

La rareté de personnel enseignant est toujours une réalité, et le gouvernement veut continuer d'agir pour accroître la rétention d'enseignants, particulièrement chez les retraités de l'enseignement.

Dans ce contexte, les incitatifs financiers temporaires destinés à encourager les enseignants retraités à reprendre du service seront prolongés pour une année scolaire supplémentaire. Cette mesure, en vigueur depuis 2022-2023, vise à soutenir les besoins en suppléance jusqu'au 30 juin 2027.

- Les enseignants retraités sollicités pour effectuer des remplacements continueront d'être rémunérés selon l'échelle salariale correspondant à leur expérience et à leur scolarité, plutôt qu'au taux habituellement appliqué pour les suppléances.
- De plus, un montant forfaitaire demeurera également offert aux enseignants retraités qui choisissent de retourner au travail.

## ❑ Continuer de rendre les postes à temps partiel plus attrayants

Toujours pour faire face aux défis liés à la rareté de personnel enseignant, le gouvernement prolonge pour une année scolaire supplémentaire la mesure visant à bonifier, jusqu'à concurrence de 100 %, les contrats des enseignants à temps partiel du secteur de la formation générale des jeunes en y ajoutant des journées supplémentaires de suppléance.

- Par exemple, un enseignant à temps partiel dont la tâche représente 60 % pourrait voir son contrat augmenté de 40 % pour répondre aux besoins de suppléance dans une école ou un regroupement d'écoles, atteignant ainsi une tâche complète.

## Initiatives en éducation depuis le budget 2019-2020

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a placé l'éducation au cœur de ses priorités, notamment durant la crise sanitaire qui a bouleversé le réseau scolaire et accentué les difficultés de plusieurs élèves, tant sur le plan scolaire que sur le plan socioaffectif.

Depuis le budget 2019-2020, le gouvernement a annoncé des initiatives en éducation totalisant 17,7 milliards de dollars.

- Ce montant tient compte de la récurrence des mesures jusqu'en 2030-2031, soit l'horizon du cadre financier présenté dans le budget 2026-2027.

Le gouvernement a investi pour renforcer le réseau scolaire et soutenir les élèves, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité, tout en appuyant davantage le personnel et en revalorisant la formation professionnelle. Il a mis sur pied la maternelle 4 ans, mis en place un programme national de tutorat, accéléré le virage numérique et investi dans la modernisation des infrastructures scolaires afin d'offrir des milieux d'apprentissage plus sains, stimulants et sécuritaires.

Dernièrement, le gouvernement a également amélioré les conditions de travail offertes en éducation en assurant une plus grande stabilité dans les écoles, en fournissant plus d'aide et d'autonomie aux enseignants et en rendant leurs conditions de travail plus attrayantes.

Ensemble, ces actions s'inscrivent dans la vision d'un système d'éducation plus équitable, innovant et mobilisé, capable d'accompagner chaque jeune dans le développement de son plein potentiel et de favoriser la réussite pour tous.

### Initiatives pour accroître la réussite éducative depuis le budget 2019-2020

(en millions de dollars)

	<b>De 2019-2020 à 2030-2031</b>
Mettre sur pied la maternelle 4 ans	4 431
Soutenir les élèves en contexte de vulnérabilité	3 171
Promouvoir la formation professionnelle	1 372
Attirer, retenir et accompagner le personnel scolaire	1 229
Offrir un environnement sain et sécuritaire	1 445
Autres initiatives pour accroître la réussite éducative	6 043
<b>TOTAL</b>	<b>17 691</b>

## 2.4 Maintenir et développer les infrastructures en éducation

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 prévoit des investissements de 23,5 milliards de dollars pour le secteur Éducation.

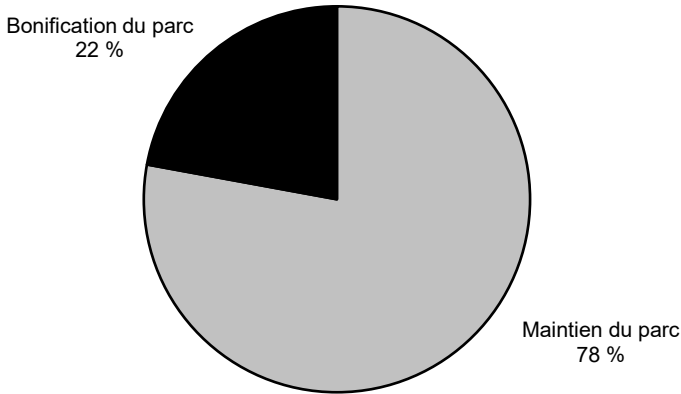
— Environ 78 % de ces investissements sont destinés à maintenir en bon état les infrastructures actuelles, alors qu'environ 22 % sont destinés aux nouvelles infrastructures.

Ces investissements permettront notamment de poursuivre la construction, l'agrandissement ou le réaménagement d'écoles primaires, d'écoles secondaires et de centres de formation professionnelle.

GRAPHIQUE C.2

### Plan québécois des infrastructures 2026-2036 pour le secteur Éducation par types d'investissements

---



---

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## Investissements en infrastructures depuis 2018-2019 pour le secteur Éducation

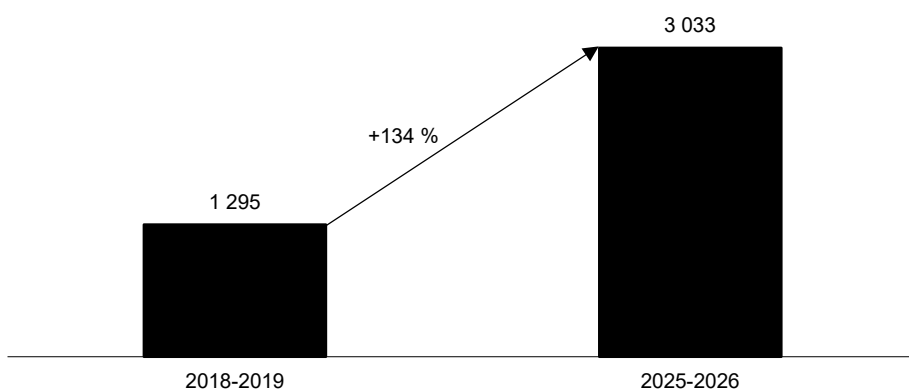
Depuis 2018-2019, les investissements en infrastructures dans le secteur Éducation ont plus que doublé.

- Alors qu'ils s'établissaient à 1,3 milliard de dollars en 2018-2019, les investissements probables en 2025-2026 atteignent plus de 3,0 milliards de dollars, soit une hausse de 134 %.

Ainsi, au cours des sept dernières années, le gouvernement a investi, en moyenne, 2,9 milliards de dollars par année, pour un total de 20,4 milliards de dollars.

### Évolution des investissements en infrastructures pour le secteur Éducation depuis 2018-2019

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Note : Il s'agit des investissements réalisés pour 2018-2019 et des investissements probables pour 2025-2026.  
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.



### 3. SOUTENIR LA FORMATION EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur s'inscrit au cœur des grandes missions de l'État et constitue un levier essentiel de développement social, économique et culturel. Notre société vit d'importantes transformations et fait face à des défis majeurs qui nécessiteront la réalisation du plein potentiel de tous les Québécois.

Au cours de la dernière décennie, on observe que c'est plus de 150 000 personnes qui accèdent chaque année aux études supérieures au Québec.

Cet accès est rendu possible grâce notamment à une présence des collèges et des universités dans toutes les régions du Québec, aux droits de scolarité parmi les plus bas en Amérique du Nord, à la disponibilité soutenue d'une aide financière gouvernementale aux études et à une offre de formation riche et diversifiée qui vise à répondre non seulement aux besoins des individus, mais aussi aux besoins évolutifs du marché du travail et des secteurs clés de l'économie québécoise.

En complément, le gouvernement veut poursuivre ses gestes pour favoriser l'intégration de tous les Québécois sur le marché du travail. Or, des défis doivent être relevés afin de mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser cette intégration de manière durable et inclusive.

C'est pourquoi, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement poursuit ses efforts visant à soutenir la formation en enseignement supérieur<sup>8</sup>, l'intégration au marché du travail et la recherche en prévoyant une somme de 391,9 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 346,6 millions de dollars afin de poursuivre l'intensification de la formation et de la qualification dans des domaines ciblés;
- 45,3 millions de dollars afin d'appuyer la recherche universitaire.

TABLEAU C.9

#### Impact financier pour soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Poursuivre l'intensification de la formation et de la qualification dans des domaines ciblés	-104,8	-103,7	-63,4	-39,2	-35,5	-346,6
Appuyer la recherche universitaire	-3,5	-4,7	-14,7	-11,2	-11,2	-45,3
<b>TOTAL</b>	<b>-108,3</b>	<b>-108,4</b>	<b>-78,1</b>	<b>-50,4</b>	<b>-46,7</b>	<b>-391,9</b>

<sup>8</sup> Les mesures annoncées dans le budget 2026-2027 pour le portefeuille Enseignement supérieur totalisent 180,5 M\$ sur cinq ans en incluant les mesures de la section B, « Accélérer la transformation économique du Québec », et de la section D, « Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés ».

### 3.1 Poursuivre l'intensification de la formation et de la qualification dans des domaines ciblés

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement poursuit l'intensification de la formation de la main-d'œuvre et de la qualification dans des domaines ciblés en prévoyant une somme de 346,6 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 150,0 millions de dollars pour poursuivre la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des technologies de l'information;
- 19,2 millions de dollars pour soutenir la formation et la qualification des éducatrices en services de garde;
- 15,5 millions de dollars pour permettre d'accueillir la hausse des cohortes en médecine;
- 131,8 millions de dollars pour prolonger les allocations d'aide à l'emploi;
- 28,6 millions de dollars pour maintenir les efforts d'intégration en emploi des personnes immigrantes;
- 1,5 million de dollars pour soutenir le développement de la main-d'œuvre autochtone.

TABLEAU C.10

#### Impact financier des mesures pour poursuivre l'intensification de la formation et de la qualification dans des domaines ciblés (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Poursuivre la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des technologies de l'information <sup>(1)</sup>	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Soutenir la formation et la qualification des éducatrices en services de garde <sup>(2)</sup>	-15,6	-3,6	—	—	—	-19,2
Permettre d'accueillir la hausse des cohortes en médecine <sup>(1)</sup>	-4,0	-4,0	-2,5	-2,5	-2,5	-15,5
Prolonger les allocations d'aide à l'emploi <sup>(3)</sup>	-48,1	-63,0	-20,7	—	—	-131,8
Maintenir les efforts d'intégration en emploi des personnes immigrantes <sup>(4)</sup>	-5,6	-3,1	-10,2	-6,7	-3,0	-28,6
Soutenir le développement de la main-d'œuvre autochtone <sup>(5)</sup>	-1,5	—	—	—	—	-1,5
<b>TOTAL</b>	<b>-104,8</b>	<b>-103,7</b>	<b>-63,4</b>	<b>-39,2</b>	<b>-35,5</b>	<b>-346,6</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (12,0 M\$) et au ministère de l'Enseignement supérieur (7,2 M\$). Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (3,0 M\$) et au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (25,6 M\$). Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(5) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de développement du marché du travail.

## ❑ Poursuivre la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des technologies de l'information

Les besoins de main-d'œuvre dans les secteurs du génie et des technologies de l'information se font grandement ressentir sur le marché du travail. Depuis 2021, afin d'accroître la main-d'œuvre, le gouvernement a réalisé des investissements importants, lesquels permettront notamment l'embauche de 500 professeurs additionnels à terme dans ces deux domaines stratégiques.

Le gouvernement souhaite continuer à soutenir l'ajout de diplômés sur le marché du travail. Ceux-ci appuieront le développement de l'expertise de pointe dans les secteurs stratégiques pour le développement du Québec, tels que la défense, l'intelligence artificielle, la cybersécurité ou encore les minéraux critiques et stratégiques. Le maintien du corps professoral des disciplines du génie et des sciences de l'information permet d'assurer un enseignement de qualité aux cohortes plus importantes.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 150,0 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des technologies de l'information.

## ❑ Soutenir la formation et la qualification des éducatrices en services de garde

La création de nombreuses places en services de garde a eu pour effet d'augmenter la demande de personnel qualifié, ce qui met en évidence la nécessité de former davantage d'éducatrices pour répondre aux besoins du réseau.

Au cours des dernières années, le gouvernement a bonifié l'offre d'attestations d'études collégiales afin d'offrir des formations techniques de courte durée aux adultes pour développer rapidement leurs compétences dans le domaine de l'éducation à l'enfance.

De plus, il assure, via le Parcours travail-études en petite enfance, une rémunération aux éducatrices expérimentées qui combinent cette formation avec un emploi en services de garde éducatifs à l'enfance. Il offre également gratuitement les services de reconnaissance des acquis et des compétences en techniques d'éducation à l'enfance.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prolonge le financement de ces mesures qui ont montré leur efficacité en investissant 19,2 millions de dollars sur deux ans, soit :

- 3,2 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre la bonification de l'offre de formations courtes dans le domaine de l'éducation à l'enfance;
- 12,0 millions de dollars en 2026-2027 pour prolonger le financement du Parcours travail-études en petite enfance;
- 4,0 millions de dollars sur deux ans pour prolonger la gratuité de la reconnaissance des acquis et des compétences en éducation à l'enfance.

## ❑ **Permettre d'accueillir la hausse des cohortes en médecine**

Les besoins croissants en soins de santé, notamment en raison du vieillissement de la population, nécessitent l'ajout de médecins dans les établissements de santé et de services sociaux. Depuis 2020, des investissements importants ont permis d'augmenter le contingent des admissions en médecine d'environ 40 %.

Le gouvernement vise à continuer de financer ces cohortes plus importantes et à former la relève médicale avec une approche centrée sur l'accompagnement personnalisé des étudiantes et étudiants.

C'est pourquoi le gouvernement prévoit, dans le budget 2026-2027, 15,5 millions de dollars sur cinq ans pour permettre d'accueillir la hausse des cohortes en médecine.

## ❑ **Prolonger les allocations d'aide à l'emploi**

Dans un contexte où les qualifications recherchées sur le marché du travail évoluent rapidement, il peut être difficile pour certaines personnes de s'ajuster aux besoins des entreprises.

— Pour celles-ci, l'un des principaux obstacles à l'obtention d'un travail consiste en la difficulté de se consacrer entièrement à l'acquisition de connaissances sans mettre en péril leur sécurité financière.

Étant donné que l'intégration en emploi demeure la meilleure façon d'améliorer leur situation financière à long terme, le gouvernement maintient son soutien financier aux personnes les plus éloignées du marché du travail.

À cet égard, il prévoit, dans le budget 2026-2027, 131,8 millions de dollars sur trois ans pour prolonger les allocations d'aide à l'emploi offertes dans le cadre de la Politique de soutien du revenu, lesquelles permettent à ces personnes de bénéficier d'une aide financière durant leur participation à certaines mesures d'intégration en emploi.

## ❑ **Maintenir les efforts d'intégration en emploi des personnes immigrantes**

Depuis 2021, le gouvernement soutient la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes en facilitant leur accès aux formations d'appoint et aux stages exigés pour exercer une profession prioritaire dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment en soins infirmiers et en inhalothérapie.

— Malgré les efforts déployés, les besoins du réseau de la santé demeurent croissants et mettent en lumière la nécessité de former un plus grand nombre de candidats, particulièrement hors de Montréal.

Par ailleurs, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté rapidement au cours des dernières années, spécialement dans la région de Montréal. Ces derniers font face à des défis d'employabilité particuliers, notamment en raison de barrières linguistiques.

Afin de maintenir les efforts d'intégration en emploi des personnes immigrantes, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027 :

- 25,6 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'offre de formations d'appoint et de stages en santé pour les personnes immigrantes et ainsi permettre la création de nouvelles cohortes dans les professions ciblées;
- 3,0 millions de dollars en 2026-2027 pour maintenir les efforts d'intégration en emploi des demandeurs d'asile, notamment en appuyant les initiatives de soutien à l'emploi et en renforçant les actions visant la régionalisation et l'amélioration de leur employabilité.

### **☐ Soutenir le développement de la main-d'œuvre autochtone**

Le Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027 prévoit l'embauche de 15 agents de liaison au développement de la main-d'œuvre autochtone afin de soutenir l'intégration des personnes autochtones sur le marché du travail et de consolider la collaboration entre les bureaux d'aide à l'emploi de Services Québec et les communautés autochtones.

- Les agents de liaison ont pour mandat d'assurer un lien entre les employeurs et les candidats autochtones en recherche d'emploi, ainsi que d'appuyer les communautés autochtones dans le développement de projets portant sur l'employabilité.

Afin de soutenir le développement de la main-d'œuvre autochtone jusqu'à l'échéance du plan d'action le 31 mars 2027, le gouvernement prévoit une somme de 1,5 million de dollars en 2026-2027.

## Initiatives en enseignement supérieur depuis le budget 2019-2020

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a placé la formation collégiale et universitaire au centre de ses priorités afin de favoriser l'accès aux études supérieures et de répondre aux besoins du marché du travail.

Depuis le budget 2019-2020, le gouvernement a annoncé des initiatives en enseignement supérieur totalisant 9,9 milliards de dollars.

- Ce montant tient compte de la récurrence des mesures jusqu'en 2030-2031, soit l'horizon du cadre financier présenté dans le budget 2026-2027.

Entre autres, des investissements de 5,3 milliards de dollars visant à augmenter la diplomation aux études supérieures permettent de mettre en place des initiatives, notamment pour favoriser la persévérance et la réussite en enseignement supérieur, pour répondre au marché du travail et pour développer la formation en région.

De plus, le gouvernement a investi 4,6 milliards de dollars afin d'alléger le fardeau financier des étudiants alors qu'ils faisaient face à la hausse du coût de la vie. Ces investissements ont notamment permis de bonifier l'aide financière aux études et d'octroyer des bourses aux étudiants.

### Initiatives en enseignement supérieur depuis le budget 2019-2020

(en millions de dollars)

	De 2019-2020 à 2030-2031
<b>Augmenter la diplomation aux études supérieures</b>	
Favoriser la persévérance et la réussite en enseignement supérieur	3 001
Répondre aux besoins du marché du travail	1 258
Développer la formation en région et appuyer les communautés autochtones	868
Soutenir la recherche	172
<b>Sous-total – Augmenter la diplomation aux études supérieures</b>	<b>5 298</b>
<b>Alléger le fardeau financier des étudiants</b>	
Bonifier l'aide financière aux études	2 711
Octroyer des bourses aux étudiants	1 513
Autres initiatives	410
<b>Sous-total – Alléger le fardeau financier des étudiants</b>	<b>4 634</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 932</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## 3.2 Appuyer la recherche universitaire

Le soutien gouvernemental à la recherche est essentiel pour relever les grands défis sociétaux et assurer l'innovation. Le financement des organismes de recherche permet de développer des pôles d'expertise, d'attirer des chercheurs de haut niveau et de former la relève. Par ailleurs, le soutien aux bourses d'excellence constitue un investissement direct dans les talents émergents, en leur offrant les moyens de se consacrer pleinement à leurs travaux et de contribuer à l'avancement des connaissances.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 45,3 millions de dollars sur cinq ans afin de continuer à appuyer la recherche universitaire au Québec, soit :

- 30,0 millions de dollars sur trois ans pour reconduire les bourses d'excellence du Fonds de recherche du Québec;
- 15,3 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les organismes de recherche.

TABLEAU C.11

### Impact financier des mesures pour appuyer la recherche universitaire (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Reconduire les bourses d'excellence du Fonds de recherche du Québec <sup>(1)</sup>	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-30,0
Soutenir les organismes de recherche <sup>(2)</sup>	-3,5	-4,7	-4,7	-1,2	-1,2	-15,3
<b>TOTAL</b>	<b>-3,5</b>	<b>-4,7</b>	<b>-14,7</b>	<b>-11,2</b>	<b>-11,2</b>	<b>-45,3</b>

Note : Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Finances du Québec.

#### Reconduire les bourses d'excellence du Fonds de recherche du Québec

Les bourses d'excellence du Fonds de recherche du Québec visent à attirer, à soutenir et à retenir les meilleurs talents en recherche au Québec. Elles stimulent l'excellence scientifique et favorisent le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée dont le Québec a grand besoin.

- En 2024-2025, le Fonds de recherche du Québec a octroyé plus de 3 500 bourses d'excellence aux étudiants de maîtrise et de doctorat et aux postdoctorants, qui représentent une relève dans les grands secteurs de la recherche.

Afin de reconduire les bourses d'excellence du Fonds de recherche du Québec, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 30,0 millions de dollars de 2028-2029 à 2030-2031.

## ☐ Soutenir les organismes de recherche

Au cours des dernières années, le gouvernement a participé au financement d'organismes de recherche dont les travaux bénéficient à l'ensemble de l'économie du Québec, notamment par l'avancement des connaissances sur des sujets comme la fiscalité, la productivité et les politiques publiques.

Dans ce contexte, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 15,3 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les organismes de recherche, soit :

- 6,3 millions de dollars au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO);
- 4,8 millions de dollars pour la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke;
- 1,8 million de dollars au Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal;
- 1,5 million de dollars pour l'initiative conjointe « En avant math! » du Centre de recherches mathématiques de l'Université de Montréal et du CIRANO;
- 0,9 million de dollars pour l'Institut du Québec.

TABLEAU C.12

### Impact financier des mesures pour soutenir les organismes de recherche (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)	-2,1	-2,1	-2,1	—	—	-6,3
Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke	—	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-4,8
Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal	-0,6	-0,6	-0,6	—	—	-1,8
Centre de recherches mathématiques de l'Université de Montréal et CIRANO	-0,5	-0,5	-0,5	—	—	-1,5
Institut du Québec	-0,3	-0,3	-0,3	—	—	-0,9
<b>TOTAL</b>	<b>-3,5</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,2</b>	<b>-15,3</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère des Finances du Québec. Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

### 3.3 Maintenir et développer les infrastructures en enseignement supérieur

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 prévoit des investissements de 9,2 milliards de dollars pour le secteur Enseignement supérieur.

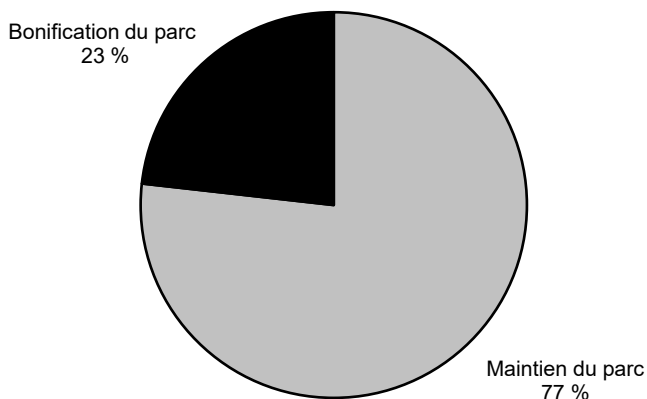
— Environ 77 % de ces investissements visent à maintenir en bon état les infrastructures actuelles, alors qu'environ 23 % sont affectés aux nouvelles infrastructures.

Ces investissements permettront notamment de réaliser des travaux visant le maintien du parc des réseaux universitaire et collégial ainsi que de répondre aux besoins d'ajout d'espaces dans les établissements qui composent ces réseaux.

GRAPHIQUE C.3

#### Plan québécois des infrastructures 2026-2036 pour le secteur Enseignement supérieur par types d'investissements

---



---

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## Investissements réalisés en infrastructures depuis 2018-2019 pour le secteur Enseignement supérieur

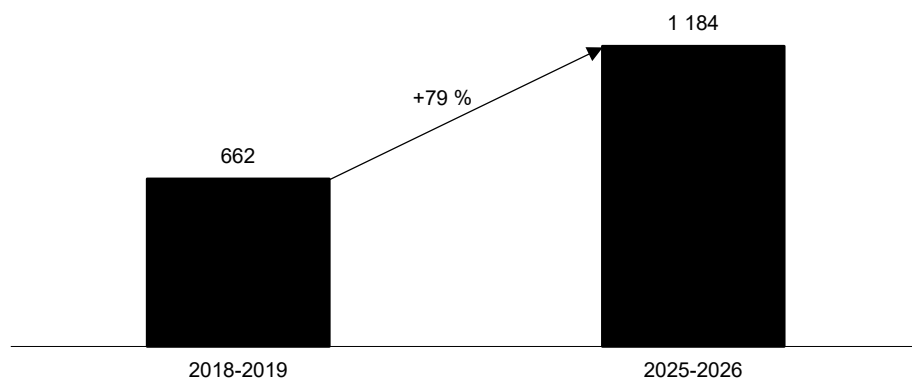
Depuis 2018-2019, les investissements réalisés en infrastructures dans le secteur Enseignement supérieur ont presque doublé.

— Alors qu'ils s'établissaient à 662 millions de dollars en 2018-2019, les investissements probables en 2025-2026 atteignent 1,2 milliard de dollars, soit une hausse de 79 %.

Ainsi, au cours des sept dernières années, le gouvernement a investi, en moyenne, 0,9 milliard de dollars par année, pour un total de 6,4 milliards de dollars.

### Évolution des investissements en infrastructures pour le secteur Enseignement supérieur depuis 2018-2019

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Note : Il s'agit des investissements réalisés pour 2018-2019 et des investissements probables pour 2025-2026.  
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

## 4. RENFORCER LA SÉCURITÉ DES QUÉBÉCOIS ET L'ACCÈS AUX SERVICES DE JUSTICE

L'interaction entre la sécurité publique et la justice constitue l'un des piliers fondamentaux de l'État de droit. Elle repose sur un équilibre essentiel entre, d'une part, les forces de l'ordre, qui assurent la protection des personnes et des biens, et, d'autre part, les tribunaux, qui veillent à l'application rigoureuse et équitable des lois.

En complément, et ce, afin d'assurer la sécurité de la population, le gouvernement du Québec agit notamment sur plusieurs aspects, comme la sécurité civile, la sécurité incendie, les services correctionnels, la cybersécurité et le fonctionnement des tribunaux.

Ainsi, le budget 2026-2027 prévoit 1 076,0 millions de dollars sur cinq ans pour renforcer la sécurité des Québécois<sup>9</sup> et les services de justice<sup>10</sup>, soit :

- 750,0 millions de dollars pour consolider les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité;
- 66,0 millions de dollars pour poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées;
- 43,0 millions de dollars pour assurer les opérations en cybersécurité;
- 217,0 millions de dollars pour renforcer l'accès aux services de justice.

TABLEAU C.13

### Impact financier des mesures pour renforcer la sécurité des Québécois et l'accès aux services de justice (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Consolider les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité <sup>(1)</sup>	-150,0	-150,0	-150,0	-150,0	-150,0	-750,0
Poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées <sup>(2)</sup>	-30,0	-17,0	-19,0	—	—	-66,0
Assurer les opérations en cybersécurité <sup>(3)</sup>	-16,0	-27,0	—	—	—	-43,0
Renforcer l'accès aux services de justice <sup>(4)</sup>	-43,4	-43,4	-43,4	-43,4	-43,4	-217,0
<b>TOTAL</b>	<b>-239,4</b>	<b>-237,4</b>	<b>-212,4</b>	<b>-193,4</b>	<b>-193,4</b>	<b>-1 076,0</b>

Note : Les sommes prévues pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique. De plus, des investissements de 0,3 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique (52,6 M\$) et au ministère de la Justice (13,4 M\$). De plus, des investissements de 0,3 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

(4) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

<sup>9</sup> Les mesures annoncées dans le budget 2026-2027 pour le portefeuille Sécurité publique totalisent plus de 880 M\$ sur cinq ans en incluant celle présentée à la section D, « Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés ».

<sup>10</sup> Les mesures annoncées dans le budget 2026-2027 pour le portefeuille Justice totalisent plus de 401 M\$ sur cinq ans en incluant celles présentées à la section D, « Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés ».

## 4.1 **Consolider les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité**

Des efforts importants ont été entrepris depuis plusieurs années pour assurer la sécurité des Québécois, aussi bien en prévention qu'en intervention, et ce, dans différents domaines, dont la sécurité civile, la sécurité incendie, les services correctionnels et les affaires policières.

Au cours des dernières années, le gouvernement est notamment intervenu auprès de la population et des municipalités touchées par les sinistres qui ont frappé le Québec, il a accentué son soutien à la lutte contre les crimes et il a rehaussé la sécurité dans les établissements de détention ainsi que dans les palais de justice.

Afin de continuer à renforcer la sécurité des Québécois, le gouvernement prévoit 750,0 millions de dollars sur cinq ans pour consolider l'ensemble des activités en prévention et en intervention en matière de sécurité.

### **Des interventions pour lutter contre l'évasion fiscale et les fraudes envers l'État**

En plus des activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité, le gouvernement a mis en place différents comités ACCES<sup>1</sup> pour la lutte contre l'évasion fiscale et les fraudes envers l'État.

Ces comités, composés de plusieurs organismes gouvernementaux, mènent des actions concertées auxquelles participent divers corps de police du Québec appuyés par des procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales, pour lutter contre :

- les crimes économiques et financiers ainsi que les fraudes envers l'État;
- les activités de contrebande de tabac, de cannabis et d'alcool;
- le travail au noir dans le secteur de la construction.

Ces actions réduisent la capacité financière de groupes criminels organisés à mettre en place leurs stratagèmes et préviennent leur infiltration dans des secteurs clés de l'économie.

La section B des *Renseignements additionnels – Mars 2026* décrit plus en détail les actions réalisées en matière de lutte contre l'évasion fiscale et les fraudes envers l'État.

1 Actions concertées pour contrer les économies souterraines.

## 4.2 Poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées

À l'automne 2021, le gouvernement a annoncé la mise en place de la Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée CENTAURE, dans l'objectif de faire face à la vague d'évènements violents qui touchaient alors le Québec. Depuis, le gouvernement a soutenu et intensifié les efforts, tant en prévention qu'en répression de ces crimes.

Afin d'assurer la sécurité des Québécois, il demeure primordial de continuer la lutte contre les violences armées en maintenant la pression sur les groupes criminalisés et le trafic des armes à feu. Pour ce faire, le gouvernement prolongera le financement des équipes d'enquêtes et d'interventions spécialisées sur le crime organisé.

De plus, des ressources du ministère de la Justice, du Directeur des poursuites criminelles et pénales et de la Commission des services juridiques traiteront un nombre plus élevé de dossiers liés à la violence armée.

Ainsi, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 66,0 millions de dollars sur trois ans pour poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées, soit :

- 52,6 millions de dollars pour le ministère de la Sécurité publique;
- 13,4 millions de dollars pour le ministère de la Justice.

### 4.3 Assurer les opérations en cybersécurité

À l'instar des autres États dans le monde, le gouvernement du Québec doit agir afin de se protéger des cyberattaques, qui deviennent plus fréquentes, plus sophistiquées et plus difficiles à contrer.

Pour répondre adéquatement aux menaces, les organisations doivent désormais réagir plus rapidement, notamment en raison de l'intelligence artificielle, qui accélère à la fois la détection et l'exploitation des failles.

Ainsi, afin d'assurer ses capacités de gestion des menaces en matière de cybersécurité, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, 43,0 millions de dollars sur deux ans.

Cette somme permettra de mutualiser les services de cybersécurité afin de réduire les coûts gouvernementaux, de suivre l'évolution des menaces et de renforcer la résilience collective.

### 4.4 Renforcer l'accès aux services de justice

Le ministère de la Justice a pour mission d'offrir à la population un système de justice accessible, efficace et humain et ainsi de favoriser la confiance de la population.

À cet égard, le gouvernement poursuit ses efforts en favorisant la disponibilité des ressources pour maintenir le niveau de services offerts à la population québécoise. Ainsi, afin de renforcer l'accès aux services de justice, le gouvernement prévoit 217,0 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2026-2027, soit :

- 169,5 millions de dollars pour soutenir l'accès et le bon fonctionnement de la justice dans la livraison de services à la population québécoise;
- 28,0 millions de dollars pour favoriser l'accès à la justice dans le Nord-du-Québec, en soutenant notamment la présence des ressources judiciaires au sein des communautés nordiques;
- 19,5 millions de dollars pour poursuivre la traduction des jugements de l'anglais vers le français et l'utilisation des interprètes judiciaires.

TABLEAU C.14

#### Renforcer l'accès aux services de justice

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir l'accès et le bon fonctionnement de la justice	-33,9	-33,9	-33,9	-33,9	-33,9	-169,5
Favoriser l'accès à la justice dans le Nord-du-Québec	-5,6	-5,6	-5,6	-5,6	-5,6	-28,0
Poursuivre la traduction des jugements de l'anglais vers le français et l'utilisation des interprètes judiciaires	-3,9	-3,9	-3,9	-3,9	-3,9	-19,5
<b>TOTAL</b>	<b>-43,4</b>	<b>-43,4</b>	<b>-43,4</b>	<b>-43,4</b>	<b>-43,4</b>	<b>-217,0</b>

# IMPACT FINANCIER

TABLEAU C.15

## Impact financier des mesures pour soutenir les grandes missions de l'État

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux</b>						
Renforcer les soins de santé et les services sociaux						
– Consolider l'offre de soins et de services dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux	-162,3	-162,3	-162,3	-162,3	-162,3	-811,5
– Soutenir l'accès aux médicaments						
▪ Consolider le financement de l'offre de traitements dans les établissements de santé	-132,7	-132,7	-132,7	-132,7	-132,7	-663,5
▪ Accélérer l'inscription de nouveaux médicaments	-17,8	-18,2	-18,5	-18,9	-19,3	-92,7
– Poursuivre les efforts visant à réduire la liste d'attente en chirurgie	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-40,0	-200,0
– Renforcer l'accès à la première ligne						
▪ Offrir plus de services à la population par des pharmaciens	-10,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-90,0
▪ Mettre en œuvre le nouveau mode de rémunération des médecins omnipraticiens	-4,8	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-44,8
▪ Soutenir la coordination des actions gouvernementales pour les soins et services de première ligne	-10,0	-10,0	-10,0	—	—	-30,0
– Déployer les actions découlant de la Stratégie nationale de prévention en santé	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Sous-total – Renforcer les soins et services de santé	-397,6	-413,2	-413,5	-403,9	-404,3	-2 032,5
Soutenir les personnes proches aidantes et les aînés en résidences privées pour aînés						
– Compléter le financement du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2026-2031	—	-34,0	-34,0	-34,0	-34,0	-136,0
– Prolonger le Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Soutenir les personnes proches aidantes et les aînés en résidences privées pour aînés	—	-34,0	-34,0	-34,0	-34,0	-136,0
<b>Sous-total – Faciliter l'accès aux soins de santé et aux services sociaux</b>	<b>-397,6</b>	<b>-447,2</b>	<b>-447,5</b>	<b>-437,9</b>	<b>-438,3</b>	<b>-2 168,5</b>

TABLEAU C.15

**Impact financier des mesures pour soutenir les grandes missions de l'État (suite)**  
(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir la réussite éducative</b>						
Favoriser la réussite éducative des élèves	-63,0	-63,0	-63,0	-63,0	-63,0	-315,0
Combler les besoins urgents et temporaires d'espaces scolaires	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-50,0	-250,0
Renforcer l'attractivité de la main-d'œuvre dans le réseau de l'éducation						
– Favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation	-37,0	-16,0	—	—	—	-53,0
– Continuer de rendre les postes à temps partiel plus attrayants	-14,7	-6,3	—	—	—	-21,0
<b>Sous-total – Soutenir la réussite éducative</b>	<b>-164,7</b>	<b>-135,3</b>	<b>-113,0</b>	<b>-113,0</b>	<b>-113,0</b>	<b>-639,0</b>

TABLEAU C.15

## Impact financier des mesures pour soutenir les grandes missions de l'État (suite)

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche</b>						
Poursuivre l'intensification de la formation et de la qualification dans des domaines ciblés						
– Poursuivre la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des technologies de l'information	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
– Soutenir la formation et la qualification des éducatrices en services de garde						
▪ Poursuivre la bonification de l'offre de formations courtes dans le domaine de l'éducation à l'enfance	-1,6	-1,6	—	—	—	-3,2
▪ Prolonger le financement du Parcours travail-études en petite enfance	-12,0	—	—	—	—	-12,0
▪ Prolonger la gratuité de la reconnaissance des acquis et des compétences en éducation à l'enfance	-2,0	-2,0	—	—	—	-4,0
– Permettre d'accueillir la hausse des cohortes en médecine	-4,0	-4,0	-2,5	-2,5	-2,5	-15,5
– Prolonger les allocations d'aide à l'emploi	-48,1	-63,0	-20,7	—	—	-131,8
– Maintenir les efforts d'intégration en emploi des personnes immigrantes						
▪ Soutenir l'offre de formations d'appoint et de stages en santé pour les personnes immigrantes	-2,6	-3,1	-10,2	-6,7	-3,0	-25,6
▪ Maintenir les efforts d'intégration en emploi des demandeurs d'asile	-3,0	—	—	—	—	-3,0
– Soutenir le développement de la main-d'œuvre autochtone	-1,5	—	—	—	—	-1,5
Sous-total – Poursuivre l'intensification de la formation et de la qualification dans des domaines ciblés	-104,8	-103,7	-63,4	-39,2	-35,5	-346,6

TABLEAU C.15

## Impact financier des mesures pour soutenir les grandes missions de l'État (suite)

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche (suite)</b>						
Appuyer la recherche universitaire						
– Reconduire les bourses d'excellence du Fonds de recherche du Québec	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-30,0
– Soutenir les organismes de recherche						
▪ Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)	-2,1	-2,1	-2,1	—	—	-6,3
▪ Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke	—	-1,2	-1,2	-1,2	-1,2	-4,8
▪ Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers de HEC Montréal	-0,6	-0,6	-0,6	—	—	-1,8
▪ Initiative conjointe « En avant math! » du Centre de recherches mathématiques de l'Université de Montréal et du CIRANO	-0,5	-0,5	-0,5	—	—	-1,5
▪ Institut du Québec	-0,3	-0,3	-0,3	—	—	-0,9
Sous-total – Appuyer la recherche universitaire	-3,5	-4,7	-14,7	-11,2	-11,2	-45,3
<b>Sous-total – Soutenir la formation en enseignement supérieur, l'intégration au marché du travail et la recherche</b>	<b>-108,3</b>	<b>-108,4</b>	<b>-78,1</b>	<b>-50,4</b>	<b>-46,7</b>	<b>-391,9</b>

TABLEAU C.15

**Impact financier des mesures pour soutenir les grandes missions de l'État (suite)**

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Renforcer la sécurité des Québécois et l'accès aux services de justice</b>						
Consolider les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité	-150,0	-150,0	-150,0	-150,0	-150,0	-750,0
Poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées	-30,0	-17,0	-19,0	—	—	-66,0
Assurer les opérations en cybersécurité	-16,0	-27,0	—	—	—	-43,0
<b>Renforcer l'accès aux services de justice</b>						
– Soutenir l'accès et le bon fonctionnement de la justice	-33,9	-33,9	-33,9	-33,9	-33,9	-169,5
– Favoriser l'accès à la justice dans le Nord-du-Québec	-5,6	-5,6	-5,6	-5,6	-5,6	-28,0
– Poursuivre la traduction des jugements de l'anglais vers le français et l'utilisation des interprètes judiciaires	-3,9	-3,9	-3,9	-3,9	-3,9	-19,5
<b>Sous-total – Renforcer l'accès aux services de justice</b>	<b>-43,4</b>	<b>-43,4</b>	<b>-43,4</b>	<b>-43,4</b>	<b>-43,4</b>	<b>-217,0</b>
<b>Sous-total – Renforcer la sécurité des Québécois et l'accès aux services de justice</b>	<b>-239,4</b>	<b>-237,4</b>	<b>-212,4</b>	<b>-193,4</b>	<b>-193,4</b>	<b>-1 076,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-910,0</b>	<b>-928,3</b>	<b>-851,0</b>	<b>-794,7</b>	<b>-791,4</b>	<b>-4 275,4</b>



# Section D

## APPUYER LES QUÉBÉCOIS ET LES COMMUNAUTÉS AVEC DES GESTES CIBLÉS

<b>Sommaire .....</b>	<b>D.3</b>
<b>1. Soutenir les Québécois .....</b>	<b>D.5</b>
1.1 Aider les familles à faire face au coût de la vie .....	D.6
1.2 Agir face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale .....	D.10
1.3 Lutter contre les violences conjugale et sexuelle .....	D.14
1.4 Soutenir l'accès au logement.....	D.17
1.5 Renforcer les services aux personnes vulnérables .....	D.24
1.6 Près de 60 G\$ au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2018.....	D.32
<b>2. Assurer la résilience des communautés .....</b>	<b>D.35</b>
2.1 Renforcer les communautés.....	D.36
2.2 Soutenir l'adaptation et lutter contre les changements climatiques ..	D.46
<b>3. Faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois ..</b>	<b>D.49</b>



## SOMMAIRE

Les Québécois sont touchés par le contexte socioéconomique incertain, et plusieurs d'entre eux vivent des situations difficiles. Le gouvernement entend poursuivre ses actions afin de les aider à faire face aux enjeux grandissants auxquels ils sont confrontés. Il est essentiel de maintenir les investissements et les initiatives qui permettent non seulement de répondre aux besoins prioritaires, mais aussi de protéger les citoyens plus vulnérables.

**Plus de 3,6 milliards de dollars sont prévus pour appuyer les Québécois et les communautés, afin de répondre à des enjeux prioritaires qui concernent notamment le soutien aux familles, l'itinérance, la violence conjugale et l'accès au logement.**

Près de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans seront consacrés au soutien des Québécois. Cela signifie des mesures pour soutenir les familles face à la hausse du coût de la vie, répondre aux enjeux d'itinérance et de santé mentale, lutter contre les violences conjugale et sexuelle, favoriser l'accès au logement et renforcer les services aux personnes vulnérables.

Par ailleurs, plus de 1,0 milliard de dollars sur six ans seront investis afin d'assurer la résilience des communautés, avec des mesures pour les renforcer et pour soutenir les ménages en matière de lutte contre les changements climatiques.

— Ces sommes s'ajoutent à d'autres investissements prévus dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030, lequel est doté d'une enveloppe de 8,2 milliards de dollars.

Sur cinq ans, le gouvernement prévoit aussi près de 220 millions de dollars pour le rayonnement de la culture et du patrimoine culturel québécois.

TABLEAU D.1

### Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés (en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir les Québécois	—	-579,1	-679,7	-505,9	-300,3	-303,9	-2 368,9
Assurer la résilience des communautés <sup>(1)</sup>	-37,0	-130,9	-397,2	-164,6	-165,0	-134,5	-1 029,2
Faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois	—	-32,3	-52,7	-53,6	-38,3	-40,2	-217,1
<b>TOTAL</b>	<b>-37,0</b>	<b>-742,3</b>	<b>-1 129,6</b>	<b>-724,1</b>	<b>-503,6</b>	<b>-478,6</b>	<b>-3 615,2</b>

(1) Sur ces sommes, 583,9 M\$ seront pourvus à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.



# 1. SOUTENIR LES QUÉBÉCOIS

Au cours des dernières années, le gouvernement a fait de l'amélioration du niveau de vie des Québécois une priorité. Les mesures mises en place ont notamment permis de protéger leur pouvoir d'achat, d'aider les familles, de faciliter l'accès à un logement abordable et de maintenir le soutien aux personnes plus vulnérables.

Dans le cadre du budget 2026-2027, une somme de près de 2,4 milliards de dollars sur cinq ans est prévue afin de soutenir les Québécois, soit :

- 846,3 millions de dollars pour aider les familles à faire face au coût de la vie en permettant à un plus grand nombre d'entre elles d'accéder au réseau subventionné des services de garde éducatifs à l'enfance et en maintenant le plafonnement de la croissance de la taxe scolaire à 3 %;
- 264,3 millions de dollars pour agir face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale, y compris de nouveaux suppléments au loyer d'urgence pour les personnes vulnérables et une modernisation de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui;
- 260,3 millions de dollars pour lutter contre les violences conjugale et sexuelle, notamment en renforçant le soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence;
- 740,9 millions de dollars pour soutenir l'accès au logement, en particulier pour de nouvelles unités de logement abordable, pour sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables et pour rénover le parc de logements;
- 257,1 millions de dollars pour renforcer les services qui ont un effet concret pour de nombreux Québécois, en appuyant les organismes communautaires comme les banques alimentaires dans leur rôle essentiel.

TABLEAU D.2

## Impact financier des mesures pour soutenir les Québécois (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Aider les familles à faire face au coût de la vie	-89,4	-188,2	-188,4	-189,4	-190,9	-846,3
Agir face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale	-60,8	-54,1	-62,4	-43,5	-43,5	-264,3
Lutter contre les violences conjugale et sexuelle	-55,8	-62,3	-65,3	-37,4	-39,5	-260,3
Soutenir l'accès au logement	-292,3	-288,8	-159,8	—	—	-740,9
Renforcer les services aux personnes vulnérables	-80,8	-86,3	-30,0	-30,0	-30,0	-257,1
<b>TOTAL</b>	<b>-579,1</b>	<b>-679,7</b>	<b>-505,9</b>	<b>-300,3</b>	<b>-303,9</b>	<b>-2 368,9</b>

## 1.1 Aider les familles à faire face au coût de la vie

Pour les jeunes familles, les coûts liés à la garde des enfants représentent souvent une dépense incontournable afin de permettre aux parents de continuer à travailler. C'est pourquoi le gouvernement a entrepris la conversion de milliers de places de garde non subventionnées en places subventionnées au sein du réseau, afin d'améliorer l'accès à des services de garde abordables et de qualité.

Dans un souci d'équité financière, le gouvernement a également instauré un taux unique de taxe scolaire, garantissant que les familles ne sont pas pénalisées en raison de leur lieu de résidence.

Ainsi, afin de poursuivre les efforts pour aider les familles à faire face à la hausse du coût de la vie, le gouvernement prévoit un financement supplémentaire de 846,3 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2026-2027, soit :

- 396,5 millions de dollars pour convertir 5 000 places de garde non subventionnées en places subventionnées à compter de 2026-2027;
- 449,8 millions de dollars pour plafonner à 3 % la croissance de la taxe scolaire pour l'année 2026.

TABLEAU D.3

### Impact financier des mesures pour aider les familles à faire face au coût de la vie (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Convertir 5 000 places de garde non subventionnées <sup>(1)</sup>	-22,4	-92,5	-92,7	-93,7	-95,2	-396,5
Plafonner à 3 % la croissance de la taxe scolaire <sup>(2)</sup>	-67,0	-95,7	-95,7	-95,7	-95,7	-449,8
<b>TOTAL</b>	<b>-89,4</b>	<b>-188,2</b>	<b>-188,4</b>	<b>-189,4</b>	<b>-190,9</b>	<b>-846,3</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Famille.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Étant donné que l'année scolaire débute le 1<sup>er</sup> juillet, il y a un chevauchement de neuf mois avec l'année financière, ce qui réduit les montants dans l'année d'introduction.

## ❑ **Convertir 5 000 places de garde non subventionnées**

Dans les dernières années, le gouvernement a agi afin de développer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment par la conversion de places de garde non subventionnées en place subventionnées.

Ces conversions permettent à un plus grand nombre de familles de profiter de la contribution réduite, et ce, dans un contexte où les frais pour la garde non subventionnée ont augmenté au cours des dernières années.

— Le tarif de garde à contribution réduite est actuellement de 9,65 \$ par jour, ce qui laisse une plus grande disponibilité financière aux familles pour faire face à la hausse du coût de la vie.

Ainsi, le gouvernement souhaite accélérer dès 2026-2027 ses efforts afin d'augmenter le nombre de familles bénéficiant de la contribution réduite et annonce près de 95 millions de dollars par année pour la conversion de 5 000 places additionnelles non subventionnées en places subventionnées.

## ■ **Une priorisation des services de garde en milieu défavorisé**

Le gouvernement souhaite offrir aux familles un accès équitable aux services de garde subventionnés sur l'ensemble du territoire du Québec.

Ainsi, la conversion des 5 000 nouvelles places se fera d'abord dans les régions où il y a un écart important entre le nombre de places de garde subventionnées et non subventionnées.

Ensuite, parmi les régions identifiées, le gouvernement priorisera les milieux les plus défavorisés, ce qui permettra d'améliorer la situation des familles qui en ont le plus besoin.

## Plus de 61 000 nouvelles places de garde subventionnées

### Près de 46 000 places de garde subventionnées supplémentaires

Depuis le lancement du Grand chantier pour les familles en 2021, près de 34 000 places de garde subventionnées ont été créées au Québec.

- Parmi celles-ci, plus de 26 000 places de garde ont été ajoutées dans les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies subventionnées, tandis que près de 8 000 places subventionnées ont été créées en milieu familial.

De plus, près de 11 600 places en CPE et en garderie subventionnée sont en réalisation.

À terme, les actions du gouvernement auront donc mené à la création de près de 46 000 places de garde subventionnées supplémentaires pour les familles.

### Près de 16 000 places de garde converties d'ici 2027-2028

Afin d'assurer plus d'équité financière entre les familles, le gouvernement a également fait la conversion d'un nombre important de places de garde non subventionnées en places subventionnées.

- Un projet pilote lancé par le gouvernement a mené à la conversion de 3 549 places de garde non subventionnées à compter de 2021-2022.
- Par la suite, le gouvernement a annoncé la conversion de 7 000 places additionnelles, auxquelles s'ajoutent les 5 000 places du présent budget.

Grâce à ces initiatives, le nombre total de places converties sera de près de 16 000, pour un ajout de plus de 61 000 places subventionnées depuis 2021.

### Bilan de la conversion et de la création de places subventionnées au 31 janvier 2026

(en nombre de places)

	Réalisées	Prévues
<b>Création de places de garde</b>		
– CPE et garderies subventionnées	26 027	37 626 <sup>(1)</sup>
– Services de garde éducatifs en milieu familial subventionnés	7 961	7 961
<b>Sous-total – Création de places de garde</b>	<b>33 988</b>	<b>45 587</b>
Conversion de places non subventionnées	9 898	15 898 <sup>(2)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>43 886</b>	<b>61 485</b>

(1) Le nombre de places prévues comprend 11 599 places en réalisation.

(2) Le nombre de places prévues comprend 1 000 places dont la conversion a été annoncée dans le budget 2025-2026 et 5 000 places dont la conversion est annoncée dans le budget 2026-2027.

Sources : Ministère de la Famille et ministère des Finances.

## ❑ Plafonner à 3 % la croissance de la taxe scolaire

Depuis 2018, le gouvernement a posé des gestes importants afin d'aider les familles à faire face à la hausse du coût de la vie, notamment par la réduction du compte de taxe scolaire. À cet effet, il a instauré un taux unique de taxation applicable à l'ensemble du Québec depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et a limité à 3 % l'augmentation du compte moyen de taxe scolaire pour chaque année depuis 2022.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement annonce qu'il plafonnera de nouveau à 3 % l'augmentation moyenne du compte de taxe scolaire des Québécois pour l'année 2026.

Afin que ce plafonnement n'ait aucune incidence sur le financement des écoles et sur les services offerts aux élèves, le gouvernement versera une subvention additionnelle de 95,7 millions de dollars par année scolaire pour combler le manque à gagner des organismes scolaires.

Cette subvention portera à 1,2 milliard de dollars par année l'aide gouvernementale pour atteindre et maintenir un taux unique et limiter la croissance du compte de taxe scolaire. Ces gestes sont importants non seulement pour les ménages qui voient leur facture réduite, mais aussi pour assurer le financement du réseau scolaire.

TABLEAU D.4

### Bilan des actions du gouvernement pour réduire le compte de taxe scolaire (en millions de dollars)

	2018-2019 à 2025-2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Maintenir un taux unique	-3 848,0	-474,1	-424,8	-455,1	-5 202,0
Aides pour limiter à 3 % la hausse de la taxe scolaire de 2022 à 2025 <sup>(1)</sup>	-1 466,6	-612,3	-612,3	-612,3	-3 303,5
Aide pour limiter à 3 % la hausse de la taxe scolaire de 2026 <sup>(1)</sup>	—	-67,0	-95,7	-95,7	-258,4
<b>TOTAL</b>	<b>-5 314,6</b>	<b>-1 153,4</b>	<b>-1 132,8</b>	<b>-1 163,1</b>	<b>-8 763,9</b>

(1) Étant donné que l'année scolaire débute le 1<sup>er</sup> juillet, il y a un chevauchement de neuf mois avec l'année financière, ce qui réduit les montants dans l'année de leur introduction.

## 1.2 Agir face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale

Le gouvernement est particulièrement sensible aux besoins des plus vulnérables de notre société, comme les personnes en situation d'itinérance. Ces dernières font face à des enjeux importants, notamment l'exclusion sociale et une grande précarité. Pour ces personnes qui vivent en marge de la société, il est plus difficile de recevoir le soutien et les soins dont elles ont besoin.

Par ailleurs, il importe de s'assurer que les personnes qui sont aux prises avec des enjeux de santé mentale ont également accès aux soins et au soutien requis selon leur situation. Pour certaines personnes, ces accès peuvent avoir un effet concret et permettre d'éviter des situations encore plus critiques, comme une période d'itinérance.

Des efforts importants ont été réalisés dans la prévention de l'itinérance et dans le soutien aux personnes en matière de santé mentale depuis 2018, dont les actions du Plan d'action interministériel en itinérance ainsi que du Plan d'action interministériel en santé mentale. Le gouvernement souhaite poursuivre son engagement dans le cadre du budget 2026-2027.

Le présent budget prévoit donc une réponse structurée s'inscrivant dans un continuum d'intervention face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale. À cet égard, une somme de 264,3 millions de dollars est prévue sur cinq ans, soit :

- 89,9 millions de dollars pour aider les personnes en situation d'itinérance;
- 174,4 millions de dollars pour mieux répondre aux enjeux de santé mentale.

TABLEAU D.5

### Impact financier des mesures visant à agir face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Aider les personnes en situation d'itinérance	-42,4	-15,9	-16,0	-7,8	-7,8	-89,9
Mieux répondre aux enjeux de santé mentale	-18,4	-38,2	-46,4	-35,7	-35,7	-174,4
<b>TOTAL</b>	<b>-60,8</b>	<b>-54,1</b>	<b>-62,4</b>	<b>-43,5</b>	<b>-43,5</b>	<b>-264,3</b>

## ❑ Aider les personnes en situation d'itinérance

Les besoins pour faire face aux enjeux en itinérance demeurent importants, et ce, malgré les investissements réalisés en la matière au cours des dernières années.

Afin de consolider et de bonifier les actions réalisées pour aider les personnes en situation d'itinérance et celles qui sont à risque de le devenir, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, une somme de 89,9 millions de dollars sur cinq ans pour faire face à cet enjeu de société qui touche l'ensemble du Québec.

Ces investissements s'inscrivent dans une approche de continuum de services pour lutter contre l'itinérance. Ainsi, en plus d'annoncer des actions immédiates relatives à l'accès au logement<sup>1</sup>, le budget 2026-2027 prévoit des initiatives en matière de prévention et d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance, soit :

- 27,0 millions de dollars sur cinq ans afin de bonifier le financement du projet Prévention des expulsions au Tribunal administratif du logement pour venir en aide à plus de personnes à risque imminent d'itinérance à la suite d'une demande d'expulsion de la part de leur locateur;
- 21,4 millions de dollars sur trois ans pour l'octroi de 1 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer, afin de prévenir les situations où les personnes se retrouvent sans logement, notamment en prévision du 1<sup>er</sup> juillet;
- 7,7 millions de dollars en 2026-2027 afin de poursuivre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement de la Société d'habitation du Québec, qui prévoit le remboursement de certaines dépenses assumées par les municipalités et les offices d'habitation qui soutiennent les ménages en recherche d'un logement, notamment à l'approche du 1<sup>er</sup> juillet;
- 24,8 millions de dollars en 2026-2027 afin d'assurer la continuité des services en matière d'itinérance, notamment en offrant un accompagnement personnalisé aux personnes en situation d'itinérance et en rehaussant l'offre d'hébergement d'urgence et de transition;
- 9,0 millions de dollars sur cinq ans pour le Programme de réaffiliation en itinérance, santé mentale et dépendance<sup>2</sup> afin de consolider les services offerts à des personnes en situation d'itinérance souffrant de troubles mentaux graves ou de dépendances.

---

<sup>1</sup> Le détail des mesures visant à soutenir l'accès au logement est présenté à la page D.17.

<sup>2</sup> Ce programme vise à offrir un accès rapide à un accompagnement clinique et psychosocial intensif permettant de favoriser la stabilisation résidentielle et le rétablissement de personnes en situation d'itinérance souffrant de troubles mentaux graves ou de dépendances.

TABLEAU D.6

**Impact financier des mesures pour aider les personnes en situation d'itinérance**  
(en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Prévenir l'itinérance des personnes expulsées de leur logement <sup>(1)</sup>	-3,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-27,0
Accorder 1 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer d'urgence en prévision du 1 <sup>er</sup> juillet <sup>(2)</sup>	-5,1	-8,1	-8,2	—	—	-21,4
Poursuivre l'aide offerte aux ménages sans logis ou à la recherche de logement <sup>(2)</sup>	-7,7	—	—	—	—	-7,7
Assurer la continuité des services en matière d'itinérance <sup>(1)</sup>	-24,8	—	—	—	—	-24,8
Consolider le Programme de réaffiliation en itinérance, santé mentale et dépendance <sup>(1)</sup>	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,0
<b>TOTAL</b>	<b>-42,4</b>	<b>-15,9</b>	<b>-16,0</b>	<b>-7,8</b>	<b>-7,8</b>	<b>-89,9</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Un financement de plus de 1,1 G\$ prévu depuis l'automne 2021 pour prévenir et réduire l'itinérance**

Le gouvernement reconnaît l'importance des enjeux liés au phénomène de l'itinérance. Ces enjeux, complexes et multiples, se sont intensifiés au cours des dernières années.

Devant l'urgence d'agir, plusieurs initiatives ont été mises en place afin de rehausser le soutien offert aux personnes en situation d'itinérance ou risquant de le devenir. Depuis l'automne 2021, c'est un financement de plus de 1,1 milliard de dollars qui a été annoncé pour diverses mesures visant à prévenir et à réduire l'itinérance, soit :

- 277 millions de dollars pour le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026<sup>1</sup>;
- 614 millions de dollars pour offrir une aide au logement ou pour réaliser des logements destinés aux personnes en situation d'itinérance ou risquant de le devenir;
- 168 millions de dollars pour rehausser le soutien aux hébergements d'urgence;
- 50 millions de dollars pour d'autres actions visant notamment à améliorer les services d'accompagnement ainsi que les services d'interventions policières et psychosociales.

1 Le 12 décembre 2025, le gouvernement a annoncé la prolongation d'un an des mesures inscrites au Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026.

## ❑ Mieux répondre aux enjeux de santé mentale

Les personnes présentant des enjeux de santé mentale ont besoin de services et de soins adaptés à leur réalité.

C'est dans cette perspective que le gouvernement annonce, dans le cadre du budget 2026-2027, une somme de 174,4 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives visant à mieux répondre à différents défis auxquels font face les personnes ayant des enjeux de santé mentale<sup>3</sup>. De cette somme, sont prévus :

- 104,4 millions de dollars pour moderniser la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, afin de permettre la mise en œuvre de mesures pour améliorer les interventions faites auprès de ces personnes<sup>4</sup>;
- 60,0 millions de dollars afin de consolider et de bonifier l'accessibilité des services en matière de santé mentale et de permettre une réponse adaptée aux besoins diversifiés en la matière, notamment pour que cette offre soit mieux répartie sur le territoire et plus adaptée aux réalités locales;
- 10,0 millions de dollars pour maintenir la présence de procureurs aux audiences de la Commission d'examen des troubles mentaux.

TABLEAU D.7

### Impact financier des mesures visant à mieux répondre aux enjeux de santé mentale (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Moderniser la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui <sup>(1)</sup>	-11,4	-26,2	-29,4	-18,7	-18,7	-104,4
Consolider et bonifier l'accessibilité des services en matière de santé mentale <sup>(2)</sup>	-5,0	-10,0	-15,0	-15,0	-15,0	-60,0
Maintenir la présence de procureurs aux audiences de la Commission d'examen des troubles mentaux <sup>(3)</sup>	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
<b>TOTAL</b>	<b>-18,4</b>	<b>-38,2</b>	<b>-46,4</b>	<b>-35,7</b>	<b>-35,7</b>	<b>-174,4</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux (39,9 M\$) et au ministère de la Justice (64,5 M\$).

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

<sup>3</sup> En plus de cette somme, le gouvernement prévoit 1,1 million de dollars pour la rénovation d'une résidence pour les personnes souffrant de troubles de santé mentale au Nunavik. Pour plus de détails, voir la page D.19.

<sup>4</sup> Cette initiative regroupe plusieurs actions concertées relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de la Justice qui seront dévoilées ultérieurement.

### 1.3 Lutter contre les violences conjugale et sexuelle

Le nombre de féminicides commis au Québec dans les premiers mois de l'année 2026 démontre l'importance de poursuivre les efforts pour répondre aux besoins des personnes qui sont victimes de violence.

À cet égard, le gouvernement annonce un investissement additionnel de 260,3 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 91,0 millions de dollars sur cinq ans pour rehausser le soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, qui jouent un rôle central dans le soutien offert aux femmes et aux enfants touchés par cette violence;
- 90,6 millions de dollars sur trois ans pour renouveler le Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, déposées en décembre 2020, ce qui permettra de poursuivre les efforts visant à lutter contre ce phénomène inacceptable;
- 72,5 millions de dollars sur cinq ans pour compléter le déploiement permanent du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, ce qui favorisera un accompagnement adapté et sécurisant aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, ainsi qu'à leurs proches;
- 6,2 millions de dollars sur quatre ans pour poursuivre le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, qui vient en aide aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements destinés aux femmes et aux jeunes de 30 ans ou moins qui sont victimes de violence familiale. Ce programme permet de rendre ces maisons sécuritaires et fonctionnelles.

TABLEAU D.8

### Impact financier des mesures pour lutter contre les violences conjugale et sexuelle

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Rehausser le soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence <sup>(1)</sup>	-12,0	-15,0	-18,0	-21,0	-25,0	-91,0
Renouveler le plan d'action pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs <sup>(2)</sup>	-29,1	-30,8	-30,7	—	—	-90,6
Compléter le déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violence <sup>(3)</sup>	-14,5	-14,5	-14,5	-14,5	-14,5	-72,5
Poursuivre le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement <sup>(4)</sup>	-0,2	-2,0	-2,1	-1,9	—	-6,2
<b>TOTAL</b>	<b>-55,8</b>	<b>-62,3</b>	<b>-65,3</b>	<b>-37,4</b>	<b>-39,5</b>	<b>-260,3</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(2) Il s'agit du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique (78,3 M\$), au ministère de la Justice (11,7 M\$) et au ministère du Tourisme (0,6 M\$). Des investissements de 0,4 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(4) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## Soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale

Le soutien financier additionnel accordé dans le cadre du budget 2026-2027 aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale s'ajoute aux sommes qui ont été accordées dans les dernières années.

Le financement de ces maisons d'hébergement atteindra 190,3 millions de dollars par année à compter de 2030-2031, ce qui correspond à une hausse d'environ 15 %.

- Ainsi, le financement des maisons d'hébergement de première étape passera de 139,5 millions de dollars à 160,5 millions de dollars, soit une hausse de financement récurrente de 21,0 millions de dollars.
- Quant aux maisons d'hébergement de deuxième étape, leur financement passera de 25,8 millions de dollars à 29,8 millions de dollars, pour une hausse récurrente de 4,0 millions de dollars.

Depuis 2019-2020, le gouvernement aura plus que doublé le financement annuel offert aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Ce montant passera ainsi de 77,2 millions de dollars en 2019-2020 à 190,3 millions de dollars en 2030-2031.

### Soutien financier accordé pour les services des maisons d'hébergement

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Maison d'hébergement de 1<sup>re</sup> étape</b>						
Financement actuel <sup>(1)</sup>	139,5	139,5	139,5	139,5	139,5	697,5
Budget 2026-2027	9,0	12,0	15,0	17,5	21,0	74,5
<b>Sous-total</b>	<b>148,5</b>	<b>151,5</b>	<b>154,5</b>	<b>157,0</b>	<b>160,5</b>	<b>772,0</b>
<b>Maison d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape</b>						
Financement actuel	25,8	25,8	25,8	25,8	25,8	129,0
Budget 2026-2027	3,0	3,0	3,0	3,5	4,0	16,5
<b>Sous-total</b>	<b>28,8</b>	<b>28,8</b>	<b>28,8</b>	<b>29,3</b>	<b>29,8</b>	<b>145,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>177,3</b>	<b>180,3</b>	<b>183,3</b>	<b>186,3</b>	<b>190,3</b>	<b>917,5</b>

(1) En 2019-2020, le soutien gouvernemental accordé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale était de 77,2 M\$.

## 1.4 Soutenir l'accès au logement

Depuis 2018, le gouvernement est intervenu de manière importante afin d'améliorer l'accès au logement, notamment au bénéfice des ménages dont la situation financière est plus précaire et des personnes vulnérables ayant des besoins particuliers.

Les actions récentes ont entre autres eu pour effets d'augmenter l'offre de logements sociaux et abordables, de faciliter le paiement du loyer pour certains ménages et de maintenir le parc de logements actuel en bon état.

Afin de soutenir davantage l'accès au logement, le gouvernement prévoit, dans le budget 2026-2027, une somme de 740,9 millions de dollars sur trois ans, soit :

- 209,0 millions de dollars pour construire 1 000 logements abordables;
- 259,5 millions de dollars pour sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables;
- 272,4 millions de dollars pour adapter et rénover le parc de logements.

TABLEAU D.9

### Impact financier des mesures pour soutenir l'accès au logement (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Construire 1 000 logements abordables <sup>(1)</sup>	-46,1	-137,0	-25,9	—	—	-209,0
Sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables	-99,3	-60,0	-100,2	—	—	-259,5
Adapter et rénover le parc de logements	-146,9	-91,8	-33,7	—	—	-272,4
<b>TOTAL</b>	<b>-292,3</b>	<b>-288,8</b>	<b>-159,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-740,9</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Des investissements de 209 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

## ❑ Construire 1 000 logements abordables

Les besoins en matière de logements abordables demeurent importants dans plusieurs régions du Québec. Dans le contexte où la pression sur le marché locatif limite l'accès à un logement abordable, le gouvernement souhaite poursuivre les actions entreprises au cours des dernières années visant à accroître l'offre de ce type de logement pour les ménages à faible revenu.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement annonce 209,0 millions de dollars sur trois ans afin de favoriser la construction de plus de 1 000 logements abordables partout au Québec.

## ■ Répondre aux besoins des ménages à faible revenu

Grâce à ces sommes, le gouvernement poursuit ses efforts pour stimuler l'offre de logements abordables au Québec, permettant ainsi à des ménages à revenu faible ou modeste d'avoir accès à un logement qui répond à leur capacité de payer.

Les projets seront principalement réalisés dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), ce qui contribuera à augmenter de 1 000 l'offre de logements de qualité et financièrement accessibles pour la population.

En tenant compte de ces nouveaux appels de projets, près de 33 000 logements abordables depuis 2018-2019 ont été construits ou verront le jour au cours des prochaines années, et ce, grâce à la collaboration des organismes à but non lucratif, offices d'habitation, coopératives d'habitation et développeurs du secteur de la construction.

### Plusieurs leviers afin de construire des logements abordables

Le gouvernement s'est doté de divers moyens, lesquels concordent avec la Stratégie québécoise en habitation, afin de construire des logements abordables.

- Le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)<sup>1</sup>, instauré en 2022, permet la réalisation de logements dont le loyer est encadré par la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin qu'ils demeurent abordables pour les ménages visés.
- Des ententes ont été conclues avec Desjardins et le Fonds de solidarité FTQ, qui ont construit rapidement des projets de logements abordables à l'aide de nouveaux modèles de financement.
- La SHQ a également prévu des ententes avec des développeurs en habitation, permettant au gouvernement d'être plus agile dans l'octroi d'aide financière pour des projets.

Par ailleurs, le gouvernement a doté la SHQ d'outils financiers lui permettant d'offrir différents types de leviers financiers. En plus de subventions, certains projets peuvent donc prévoir des prêts à conditions avantageuses et des garanties de prêts.

<sup>1</sup> Le PHAQ appuie financièrement les promoteurs des secteurs communautaire et privé dans la réalisation de projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste. De façon générale, un logement construit dans le cadre du PHAQ se loue autour du loyer médian observé sur le marché locatif pour un logement comparable dans le secteur.

## ❑ Sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables

Le logement est l'une des principales dépenses des ménages. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le loyer moyen au Québec est passé de 845 \$ en 2020 à 1 232 \$ en 2025, ce qui représente une hausse annuelle moyenne d'environ 8 %. Cette hausse a des impacts sur la capacité financière des ménages, dont les moins bien nantis.

Par ailleurs, en raison des conditions climatiques et économiques particulières du Nunavik, le parc de logements requiert des travaux plus fréquents et plus coûteux que dans le reste du Québec. L'accès à des logements abordables demeure primordial dans cette région, où le marché de l'habitation privée est particulièrement difficile d'accès.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit des investissements de 259,5 millions de dollars sur trois ans afin de sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables. De cette somme, le gouvernement annonce :

- 185,9 millions de dollars sur trois ans pour le renouvellement d'unités du Programme de supplément au loyer dont le financement arrivera prochainement à échéance, ce qui permettra d'éviter que des ménages, qui ne payent que 25 % de leurs revenus pour le loyer, ne se retrouvent à la rue<sup>5</sup>;
  - En plus de ces renouvellements, le gouvernement ajoute 1 000 unités du Programme de supplément au loyer d'urgence afin de répondre à des situations particulières<sup>6</sup>.
- 52,7 millions de dollars en 2026-2027 afin d'assurer le financement du déficit d'exploitation du parc d'habitations à loyer modique<sup>7</sup>, celles-ci pouvant, par leur nature, être déficitaires en raison des revenus de loyers provenant de l'exploitation de ces logements qui ne permettent pas toujours de compenser l'ensemble des frais liés à l'entretien, à l'électricité et à l'assurance;
- 20,9 millions de dollars sur trois ans pour assurer le maintien du parc de logements accessibles au Nunavik, soit 19,8 millions de dollars pour permettre la reconstruction d'habitations à loyer modique détruites à la suite de sinistres et 1,1 million de dollars pour soutenir la rénovation d'une résidence pour les personnes souffrant de troubles de santé mentale.

---

<sup>5</sup> En date de mars 2026, 42 594 unités de supplément au loyer ont été accordées à des ménages.

<sup>6</sup> Cette mesure est détaillée à la page D.11.

<sup>7</sup> Une partie de cette somme servira à préserver les logements destinés aux habitants du Nunavik.

TABLEAU D.10

### Impact financier des mesures pour sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Renouveler des unités du Programme de supplément au loyer	-44,5	-55,0	-86,4	—	—	-185,9
Financer le déficit d'exploitation de logements sociaux	-52,7	—	—	—	—	-52,7
Assurer le maintien du parc de logements accessibles au Nunavik <sup>(1)</sup>	-2,1	-5,0	-13,8	—	—	-20,9
<b>TOTAL</b>	<b>-99,3</b>	<b>-60,0</b>	<b>-100,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-259,5</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements totalisant 20,9 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

## Programmes d'aide au paiement du loyer

Les ménages à revenu faible ou modeste peuvent notamment bénéficier de deux programmes visant à réduire le fardeau du coût de leur logement, soit :

- le Programme de supplément au loyer;
- le programme Allocation-logement.

En 2024-2025, ces deux programmes ont permis d'accorder près de 388 millions de dollars en aide au logement à plus de 168 000 ménages québécois.

### Programme de supplément au loyer

Le Programme de supplément au loyer permet à un ménage à faible revenu d'habiter un logement locatif tout en respectant sa capacité financière et de faire face à des situations d'urgence, dont en prévision du 1<sup>er</sup> juillet. Le loyer payé équivaut à 25 % du revenu du ménage. La différence avec le loyer réel est assumée par le gouvernement.

Depuis 2018, le nombre de ménages québécois bénéficiant d'un supplément au loyer a augmenté de 30 %, soit une hausse de 32 741 à 42 594 ménages.

### Programme Allocation-logement

Le programme Allocation-logement offre une aide financière d'appoint aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur revenu à se loger. Il s'adresse aux familles avec enfants ou aux personnes âgées de 50 ans ou plus, qu'elles soient locataires ou propriétaires.

Depuis 2022, le programme a été bonifié de façon importante. En plus de bénéficier d'une admissibilité élargie, les ménages peuvent désormais recevoir une allocation d'aide au logement pouvant atteindre 170 \$ par mois, alors que celle-ci pouvait précédemment atteindre 80 \$.

L'élargissement des critères d'admissibilité au programme a contribué à faire passer le nombre de ménages bénéficiaires de 50 032 pour l'année de programmation<sup>1</sup> 2021-2022 à 125 463 pour l'année de programmation 2024-2025, soit une hausse de 75 431 ménages bénéficiaires.

1 L'année de programmation s'étend d'octobre à septembre.

## ❑ Adapter et rénover le parc de logements

Le gouvernement reconnaît l'importance pour les ménages québécois de disposer d'un logement de qualité et répondant à leurs besoins. Il entend donc poursuivre ses efforts afin d'améliorer les conditions d'habitation des ménages à faible revenu ou ayant des besoins particuliers en matière de logement.

Ainsi, le budget 2026-2027 prévoit une somme additionnelle de 272,4 millions de dollars sur trois ans pour hausser le financement de différents programmes d'adaptation et de rénovation de la Société d'habitation du Québec. De cette somme :

- 236,5 millions de dollars sur trois ans sont prévus afin d'accélérer la rénovation du parc d'habitations à loyer modique (HLM), qui, compte tenu de son état de vieillissement, nécessite des travaux de rénovation importants afin d'être préservé et d'assurer des conditions de vie adéquates aux ménages qui y logent;
- 30,0 millions de dollars sur deux ans afin d'assurer la poursuite du Programme d'adaptation de domicile, qui aide les propriétaires de logement à assumer le coût des travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible et adapté aux besoins des personnes handicapées qui y habitent, et ce, afin que celles-ci puissent demeurer plus longtemps dans leur domicile<sup>8</sup>;
- 5,9 millions de dollars en 2026-2027 afin de poursuivre le programme RénoRégion, qui offre une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste vivant en milieu rural pour leurs travaux visant à corriger des défauts majeures sur leur résidence<sup>9</sup>. En considérant les sommes déjà annoncées, c'est 18,2 millions de dollars qui seront prévus en 2026-2027 pour ce programme.

TABLEAU D.11

### Impact financier des mesures pour adapter et rénover le parc de logements (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Rénover le parc d'habitations à loyer modique <sup>(1)</sup>	-118,5	-84,3	-33,7	—	—	-236,5
Poursuivre le Programme d'adaptation de domicile	-22,5	-7,5	—	—	—	-30,0
Poursuivre le programme RénoRégion	-5,9	—	—	—	—	-5,9
<b>TOTAL</b>	<b>-146,9</b>	<b>-91,8</b>	<b>-33,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-272,4</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 168,6 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

<sup>8</sup> Le Programme d'adaptation de domicile finance notamment les travaux visant à faciliter la circulation à l'intérieur du logement, à remplacer des appareils élévateurs ou à réparer certains équipements spécialisés tels que des lève-personnes ou encore des ouvre-portes électriques.

<sup>9</sup> Pour être admissibles au programme RénoRégion, les travaux doivent se rapporter à certaines composantes spécifiques du logement, telles que les murs extérieurs, la toiture, la structure, l'électricité, la plomberie ou l'isolation.

## Investissements en habitation depuis l'automne 2018

### Près de 7,9 G\$ pour les ménages vulnérables ou à faible revenu

Depuis l'automne 2018, en incluant les mesures du présent budget, le gouvernement a annoncé près de 7,9 milliards de dollars d'ici 2030-2031 afin d'aider les ménages vulnérables ou à plus faible revenu en matière de logement. Cette somme inclut notamment :

- près de 4,3 milliards de dollars pour réaliser des logements, notamment grâce au Programme d'habitation abordable Québec, aux ententes avec les fonds fiscalisés, et aux partenariats avec de grands promoteurs d'expérience;
- plus de 1,3 milliard de dollars afin de venir en aide aux ménages moins nantis pour qu'ils soient en mesure d'assumer leurs frais de logement au moyen du Programme de supplément au loyer et du programme Allocation-logement;
- près de 734 millions de dollars pour rénover le parc d'habitations à loyer modique et plus de 162 millions de dollars qui servent à en financer le déficit d'exploitation;
- près de 578 millions de dollars afin de financer les différents programmes d'adaptation et de rénovation domiciliaires de la Société d'habitation du Québec;
- plus de 500 millions de dollars permettant de bonifier la composante logement du crédit d'impôt pour la solidarité;
- plus de 91 millions de dollars pour aider les Autochtones à demeurer en logement.

### Plus de 2,9 G\$ pour favoriser l'accession à la propriété

Sur la même période, le gouvernement a prévu plus de 2,9 milliards de dollars afin de favoriser l'accession à la propriété grâce à différentes mesures fiscales, soit :

- près de 276 millions de dollars pour doubler le montant du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation;
- près de 2,7 milliards de dollars afin de s'harmoniser avec le gouvernement fédéral à la suite de l'annonce de la mise en place du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) et de la bonification récente du régime d'accession à la propriété (RAP).

En combinant ces investissements avec ceux destinés aux ménages plus vulnérables, c'est plus de 10,8 milliards de dollars qui ont été investis en habitation.

### Investissements en matière d'habitation depuis l'automne 2018

(en millions de dollars)

	Avant 2026- 2027	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Mesures pour les faibles revenus	-5 006	-1 394	-815	-391	-150	-126	-7 882
Mesures d'accession à la propriété	-893	-394	-402	-410	-419	-429	-2 947
<b>TOTAL</b>	<b>-5 899</b>	<b>-1 788</b>	<b>-1 217</b>	<b>-800</b>	<b>-570</b>	<b>-556</b>	<b>-10 829</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

## 1.5 Renforcer les services aux personnes vulnérables

Dans un contexte où les besoins des organismes communautaires demeurent importants dans toutes les régions du Québec, le gouvernement souhaite poursuivre ses actions afin de les soutenir et de leur permettre de continuer à offrir les services adaptés aux personnes les plus vulnérables.

À cet égard, le gouvernement annonce 257,1 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2026-2027 pour renforcer les services destinés aux personnes vulnérables, soit :

- 157,6 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les organismes communautaires;
- 61,0 millions de dollars sur cinq ans pour assurer l’approvisionnement des banques alimentaires;
- 38,5 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre l’appui aux personnes vulnérables.

De plus, le gouvernement annonce que Revenu Québec produira automatiquement la déclaration de revenus de certaines clientèles. Cette nouvelle initiative permettra d’automatiser le versement de certaines aides fiscales à un nombre accru de personnes vulnérables et de s’assurer qu’elles reçoivent le soutien auquel elles ont droit.

Ces initiatives visent à maintenir l’accessibilité et la continuité des services offerts à la population, tout en appuyant les milieux qui contribuent au dynamisme social et à la cohésion des communautés.

TABLEAU D.12

### Impact financier des mesures pour renforcer les services aux personnes vulnérables (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Appuyer les organismes communautaires	-45,6	-52,0	-20,0	-20,0	-20,0	-157,6
Assurer l’approvisionnement des banques alimentaires	-21,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-61,0
Poursuivre l’appui aux personnes vulnérables	-14,2	-24,3	—	—	—	-38,5
Automatiser la production de la déclaration de revenus	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>-80,8</b>	<b>-86,3</b>	<b>-30,0</b>	<b>-30,0</b>	<b>-30,0</b>	<b>-257,1</b>

## □ Appuyer les organismes communautaires

Les organismes communautaires et les bénévoles qui s'y engagent interviennent quotidiennement afin de soutenir les Québécois confrontés à des difficultés et de les accompagner avec bienveillance dans leur parcours. Le gouvernement reconnaît les services essentiels qu'ils fournissent, souvent complémentaires à ceux offerts par l'État.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 157,6 millions de dollars sur cinq ans afin de renforcer son soutien financier aux organismes communautaires pour qu'ils puissent poursuivre leurs actions auprès de la population. De cette somme, le gouvernement annonce :

- 100,0 millions de dollars sur cinq ans en soutien à la mission globale des organismes communautaires liés au réseau de la santé et des services sociaux et qui sont financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)<sup>10</sup>;
- 45,6 millions de dollars sur deux ans afin d'assurer la continuité du soutien à la mission globale des organismes communautaires liés à la défense collective des droits, à la mobilisation citoyenne et au développement des communautés, ainsi qu'à vocation multisectorielle;
- 12,0 millions de dollars additionnels en 2026-2027 pour financer le programme Soutien à l'action bénévole, ce qui portera l'enveloppe totale du programme à 22,4 millions de dollars. Ce programme permet de répondre à des besoins des communautés, notamment dans les domaines du loisir, du sport et de l'action communautaire.

TABLEAU D.13

### Impact financier des mesures pour appuyer les organismes communautaires (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir la mission globale des organismes communautaires en santé et services sociaux <sup>(1)</sup>	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
Renouveler le soutien à la mission globale de certains organismes communautaires <sup>(2)</sup>	-13,6	-32,0	—	—	—	-45,6
Financer le programme Soutien à l'action bénévole <sup>(2)</sup>	-12,0	—	—	—	—	-12,0
<b>TOTAL</b>	<b>-45,6</b>	<b>-52,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-20,0</b>	<b>-157,6</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

<sup>10</sup> Ces organismes communautaires offrent des services complémentaires à ceux de l'État et interviennent notamment en itinérance, en hébergement pour les personnes victimes de violence conjugale, en dépendance et en santé mentale.

## Des investissements croissants et prévisibles pour le secteur communautaire

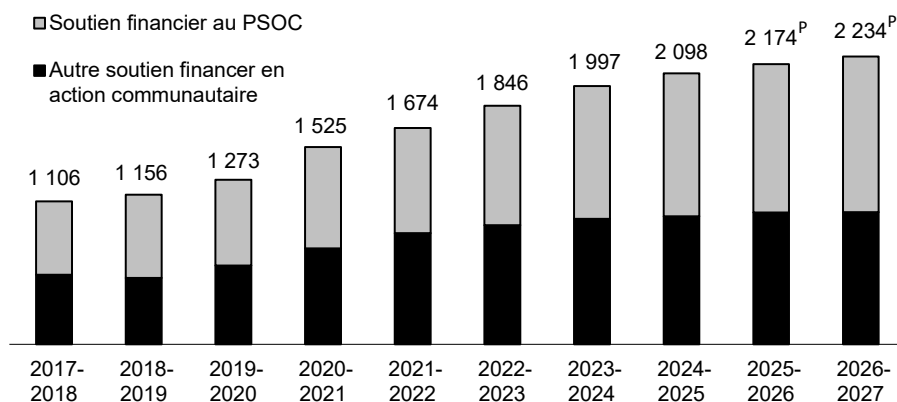
Les organismes communautaires contribuent de façon déterminante à la vitalité des milieux et au soutien des personnes en situation de vulnérabilité. Ils interviennent dans divers secteurs d'activité, notamment en sécurité alimentaire, en logement et en santé et services sociaux, et participent au maintien de la cohésion sociale dans l'ensemble des régions du Québec.

Au cours des dernières années, le gouvernement a accru de façon soutenue le financement accordé au secteur communautaire. Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 a confirmé l'importance d'un financement stable, prépondérant et récurrent du soutien à la mission globale.

- En tenant compte des sommes prévues dans le présent budget, l'enveloppe annuelle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), qui bénéficie à près de 3 500 organismes, a plus que doublé depuis 10 ans, pour atteindre 1,2 milliard de dollars en 2026-2027.
- En tenant compte des investissements réalisés, le soutien gouvernemental au secteur communautaire atteindra 2,2 milliards de dollars en 2026-2027, soit plus du double par rapport au niveau de 2017-2018, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 8,1 %.

Afin d'assurer la prévisibilité du financement et de poursuivre le dialogue avec les partenaires du milieu, le gouvernement amorcera au cours de la prochaine année les travaux en vue de l'élaboration du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2027-2032.

### Évolution du soutien financier gouvernemental en action communautaire (en millions de dollars)



P : Projection.

PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires.

Note : Le soutien financier inclut tous les types de financement, dont le soutien à la mission globale.

## ❑ Assurer l'approvisionnement des banques alimentaires

La hausse du coût du panier d'épicerie des dernières années exerce une pression importante sur les familles. Cette situation a mené certaines d'entre elles à recourir aux services d'aide alimentaire pour la première fois.

Afin de répondre à une demande plus importante en aide alimentaire, le gouvernement souhaite poursuivre ses efforts des dernières années et prévoit dans le cadre du budget 2026-2027 :

- 21,0 millions de dollars en 2026-2027 pour rehausser le financement de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec, ce qui lui permettra d'offrir plus de denrées;
- 40,0 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2027-2028, pour permettre d'entreposer, de conserver et de réfrigérer adéquatement les denrées, afin d'éviter les pertes, en prolongeant le programme d'infrastructures de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec.

TABLEAU D.14

### Impact financier des mesures pour assurer l'approvisionnement des banques alimentaires

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Rehausser le financement de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec <sup>(1)</sup>	-21,0	—	—	—	—	-21,0
Prolonger le programme d'infrastructures de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec <sup>(2)</sup>	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-40,0
<b>TOTAL</b>	<b>-21,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-61,0</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces investissements sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

## Un investissement de 266 M\$ en soutien aux organismes d'aide alimentaire depuis 2022

Depuis 2022, le gouvernement a prévu près de 205 millions de dollars pour soutenir les organismes d'aide alimentaire pour la période de 2022-2023 à 2028-2029<sup>1</sup>.

— À ces sommes s'ajoutent 61 millions de dollars prévus au budget 2026-2027 pour l'organisme Les Banques alimentaires du Québec.

Ainsi, les sommes consacrées au soutien aux organismes d'aide alimentaire pour la période de 2022-2023 à 2030-2031 totalisent 266 millions de dollars<sup>2</sup>.

### Des investissements soutenus auprès de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec

Le gouvernement reconnaît le rôle central joué par l'organisme Les Banques alimentaires du Québec dans le soutien aux ménages en situation d'insécurité alimentaire. À cet effet, il a renforcé au cours des dernières années son appui à l'organisme, notamment pour l'achat de denrées et le développement des capacités de son réseau à l'échelle du Québec.

En incluant les annonces du budget 2026-2027, ce sont 178 millions de dollars qui auront été accordés à cet organisme depuis l'automne 2022, dont 35,5 millions de dollars en 2026-2027.

### Montants prévus pour Les Banques alimentaires du Québec depuis l'automne 2022

(en millions de dollars)

	Avant 2026- 2027	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Publications antérieures	-35,0	-5,0	—	—	—	—	-40,0
Mise à jour 2023	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
Budget 2024-2025	-40,0	—	—	—	—	—	-40,0
Budget 2025-2026	-16,5	-9,5	-1,0	—	—	—	-27,0
Budget 2026-2027	—	-21,0	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-61,0
<b>TOTAL</b>	<b>-101,5</b>	<b>-35,5</b>	<b>-11,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-10,0</b>	<b>-178,0</b>

1 Cet investissement inclut des sommes provenant d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada visant à soutenir des services d'aide alimentaire en milieu scolaire.

2 Il s'agit des montants prévus pour les organismes d'aide alimentaire depuis l'automne 2022, en excluant les sommes récurrentes. Ces organismes sont Les Banques alimentaires du Québec, le Club des petits déjeuners, La Cantine pour tous, La Tablee des chefs et la Fondation OLO.

## ❑ Poursuivre l'appui aux personnes vulnérables

Le gouvernement reconnaît l'importance de tenir compte des réalités particulières vécues par certaines clientèles qui requièrent un soutien accru en raison des difficultés auxquelles elles sont confrontées.

- Il peut s'agir de personnes éloignées du marché du travail, de personnes handicapées, de personnes confrontées à des situations exceptionnelles, de personnes victimes d'actes criminels ou encore de personnes présentant des besoins particuliers liés à des enjeux de santé mentale.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement annonce 38,5 millions de dollars sur deux ans afin de poursuivre l'appui aux personnes vulnérables, soit :

- 12,0 millions de dollars pour soutenir le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels afin d'assurer un meilleur traitement des dossiers, de réduire les délais et de maintenir la qualité des services offerts;
- 13,3 millions de dollars pour accompagner les personnes handicapées au terme de leur participation sur les plateaux de travail<sup>11</sup>;
- 13,2 millions de dollars pour soutenir la mobilité des personnes handicapées, en consolidant l'aide financière pour l'acquisition d'un véhicule collectif adapté ou pour l'adaptation d'un véhicule collectif ou personnel, ce qui fera passer l'enveloppe disponible de 24,6 millions de dollars à 37,8 millions de dollars sur deux ans.

TABLEAU D.15

### Impact financier des mesures afin de poursuivre l'appui aux personnes vulnérables (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels <sup>(1)</sup>	-6,0	-6,0	—	—	—	-12,0
Accompagner les personnes handicapées au terme de leur participation sur les plateaux de travail <sup>(2)</sup>	-1,7	-11,6	—	—	—	-13,3
Soutenir la mobilité des personnes handicapées <sup>(3)</sup>	-6,5	-6,7	—	—	—	-13,2
<b>TOTAL</b>	<b>-14,2</b>	<b>-24,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-38,5</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Justice.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

<sup>11</sup> Un plateau de travail est un environnement structuré où, sous la supervision d'un intervenant, des personnes handicapées peuvent effectuer des activités occupationnelles ou préprofessionnelles qui répondent à leurs capacités et à leurs besoins. Il a notamment pour but le développement d'habiletés et la participation sociale.

## ❑ **Automatiser la production de la déclaration de revenus du Québec**

Même s'ils n'ont aucun revenu imposable, les contribuables ont l'obligation de produire leur déclaration de revenus afin de recevoir les aides fiscales auxquelles ils ont droit, telles que le crédit d'impôt pour la solidarité ou la prime au travail.

— À titre illustratif, une personne à faible revenu qui produit sa déclaration de revenus peut recevoir au moins 1 570 \$ d'aide fiscale grâce à la prime au travail et à la composante TVQ du crédit d'impôt pour la solidarité.

Or, environ de 3 % à 5 % de la population ne produit pas sa déclaration de revenus du Québec. Ces personnes, qui sont généralement dans une situation de vulnérabilité, renoncent ainsi à un montant substantiel d'aide qui peut avoir un effet concret sur leurs finances personnelles.

Afin de favoriser le versement des aides fiscales à tous les contribuables qui y ont droit, le gouvernement annonce dans le cadre du budget 2026-2027 que Revenu Québec produira automatiquement la déclaration de revenus d'au moins 10 000 particuliers dont la situation fiscale est simple et stable dans le temps, et ce, dès l'année d'imposition 2026<sup>12</sup>.

Les critères précis de sélection des contribuables et les modalités relatives à la production de la déclaration de revenus automatisée seront déterminés d'ici le printemps 2027. De plus, des travaux seront entrepris pour accroître les informations dont dispose Revenu Québec afin d'élargir la clientèle visée.

---

<sup>12</sup> Afin que Revenu Québec soit en mesure de produire une déclaration de revenus au nom d'un particulier, la législation fiscale devra être modifiée d'ici le printemps 2027.

## **Une initiative complémentaire au projet pilote de déclaration simplifiée mis en place par Revenu Québec depuis 2023**

Depuis l'année d'imposition 2023, Revenu Québec est responsable d'un projet pilote qui permet à certains particuliers ayant une situation fiscale simple d'utiliser une déclaration simplifiée pour produire leur déclaration de revenus.

- La déclaration simplifiée est une déclaration de revenus préremplie par Revenu Québec, transmise aux particuliers invités, et qui est complétée à partir de questions simples sur leur situation.
- Si aucune démarche n'est entreprise de la part du particulier, la déclaration de revenus préremplie n'est pas considérée comme valide et ne permet pas l'octroi des aides fiscales.

À l'inverse, la production automatisée dont la mise en œuvre est annoncée dans le présent budget ne nécessitera pas d'action de la part du contribuable pour être considérée comme valide.

Le projet pilote vise présentement les bénéficiaires de l'aide financière de dernier recours et du Programme de revenu de base, les jeunes entre 18 et 30 ans ayant des revenus de moins de 61 500 \$ ainsi que les particuliers à faible revenu dont la situation fiscale est simple. Le nombre de particuliers utilisant ce service a doublé entre les années d'imposition 2023 et 2024, et le taux de satisfaction de ces utilisateurs atteint 96 %.

Pour l'année d'imposition 2025, la clientèle visée sera élargie aux étudiants. Ainsi, Revenu Québec prévoit inviter un total de 335 000 particuliers à utiliser ce service au printemps 2026.

## 1.6 Près de 60 G\$ au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2018

Le gouvernement a posé des gestes totalisant près de 60 milliards de dollars pour la période allant de 2018-2019 à 2028-2029 afin d'améliorer le niveau de vie de la population. Sur cette période, le gouvernement a notamment :

- baissé le taux d'imposition des deux premiers paliers, pour une économie de 11,1 milliards de dollars;
- mis en place des mesures totalisant 9,8 milliards de dollars pour faire face au coût de la vie, telles que les trois montants ponctuels pour le coût de la vie et le plafonnement de l'indexation des tarifs à 3 %;
- augmenté l'Allocation famille et diminué la taxe scolaire, y compris avec le plafonnement à 3 % de la croissance de la taxe scolaire maintenu dans le présent budget, des gestes qui représentent l'essentiel des 21,1 milliards de dollars supplémentaires consacrés aux familles;
- instauré et bonifié le montant pour le soutien des aînés, qui offre une aide de 12,8 milliards de dollars aux aînés à faible ou à moyen revenu.

Ainsi, les choix faits par le gouvernement depuis 2018 permettent aux Québécois d'avoir des sommes supplémentaires importantes dans leur portefeuille.

Par exemple, en 2026-2027, le gouvernement retournera plus de 7,0 milliards de dollars aux Québécois. Chaque particulier dispose donc en moyenne de 961 \$ de plus à consacrer à ses besoins.

TABLEAU D.16

### Impact financier des actions au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2018 (en millions de dollars)

	2018-2019 à 2025-2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	Total
Baisse d'impôt	-5 506	-1 802	-1 857	-1 913	-11 079
Faire face au coût de la vie <sup>(1)</sup>	-8 653	-364	-377	-384	-9 778
Familles <sup>(2)</sup>	-13 557	-2 508	-2 505	-2 553	-21 123
Montant pour le soutien des aînés <sup>(3)</sup>	-7 391	-1 760	-1 796	-1 832	-12 778
Autres mesures pour les aînés et les personnes aidantes <sup>(4)</sup>	-1 041	-291	-304	-319	-1 955
Travailleurs <sup>(5)</sup>	-873	-112	-114	-115	-1 214
Logement <sup>(6)</sup>	-530	-189	-109	-79	-906
Examen des dépenses fiscales <sup>(7)</sup>	321	325	560	610	1 815
Autres mesures <sup>(8)</sup>	-1 620	-315	-289	-288	-2 513
<b>TOTAL</b>	<b>-38 850</b>	<b>-7 018</b>	<b>-6 791</b>	<b>-6 872</b>	<b>-59 530</b>

Notes : Les montants présentés sont des dépenses annoncées ainsi que la projection de celles-ci jusqu'en 2028-2029. Les dépenses réelles liées aux mesures mises en place pourraient différer.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Il s'agit des versements des trois montants ponctuels pour le coût de la vie, de la limitation de l'indexation des tarifs à 3 % et de la bonification du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.
- (2) Il s'agit du taux unique de taxe scolaire et de l'aide pour limiter sa hausse en juin 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 (l'aide pour 2026 étant annoncée dans le présent budget), ainsi que de la bonification du crédit d'impôt pour frais de garde, de l'Allocation famille, du tarif unique en garde subventionnée, du soutien des enfants handicapés et de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants à charge.
- (3) Il s'agit de la mise en place et des deux bonifications du montant pour le soutien des aînés.
- (4) Il s'agit de la bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés et du crédit d'impôt pour les personnes aidantes.
- (5) Il s'agit de la bonification du crédit d'impôt pour prolongation de carrière et de la déduction relative aux dépenses de télétravail.
- (6) Il s'agit de la bonification du programme Allocation-logement et de la composante logement du crédit d'impôt pour la solidarité.
- (7) Il s'agit entre autres de l'optimisation du crédit d'impôt pour prolongation de carrière, de mesures de simplification du régime fiscal, notamment l'uniformisation du taux applicable de la taxe sur les primes d'assurance et celui de la TVQ, des mesures d'actualisation du régime fiscal, dont l'abolition du bouclier fiscal, et des mesures pour favoriser le financement des services publics, notamment l'instauration d'une contribution annuelle pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- (8) Il s'agit du programme Mieux voir pour réussir, de la réduction du tarif des stationnements des établissements de santé, des mesures pour la qualité de vie des personnes aidantes (incluant celles annoncées dans le présent budget), de l'ajustement de la déduction pour options d'achat de titres pour PME innovante, du soutien à l'évolution de Capital régional et coopératif Desjardins, et de l'abolition des congés d'impôt pour les experts étrangers et pour les chercheurs étrangers.

## Améliorer le régime volontaire d'épargne-retraite

Depuis 2013, le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) a contribué à accroître l'épargne des Québécois et à offrir une solution collective à de nombreux travailleurs qui n'avaient pas accès à un régime de retraite.

Toutefois, plusieurs institutions financières ont relevé certains défis, notamment la complexité des exigences de conformité et la faible valeur des actifs accumulés. Ainsi, les administrateurs privilégient généralement d'autres options, comme le REER collectif, plutôt que le RVER.

### Modifier le RVER afin d'en améliorer l'attrait

Le gouvernement souhaite que le RVER demeure un outil d'épargne-retraite à faible coût qui continue à être offert à tous les Québécois. À cette fin, le budget 2026-2027 annonce des modifications qui permettront notamment<sup>1</sup> :

- d'instaurer un taux de cotisation minimal de 2 % du salaire et la possibilité pour les administrateurs de fermer, dans certaines situations, les comptes inactifs;
- d'augmenter le plafond des frais de gestion, qui sera établi à 1,50 % avant l'application de la TVQ pour toutes les options de placement existantes;
- de simplifier l'administration des cotisations en permettant un suivi plus simple des cotisations des travailleurs et de clarifier les attentes de Retraite Québec quant au rôle des administrateurs pour ce type de régime au moyen de lignes directrices;
- d'offrir plus de flexibilité aux employeurs et aux administrateurs, notamment en permettant de faire l'inscription des employés ayant moins d'un an d'ancienneté une seule fois par année, en remplaçant la relance obligatoire par la remise annuelle d'un document produit par Retraite Québec et en encadrant mieux les fins de contrat;
- d'introduire de nouvelles options de placement exigeant une cotisation de l'employeur d'au moins 2 % du salaire de l'employé, avec des frais de gestion qui pourront atteindre 1,75 % avant la considération de la TVQ.

Le détail des modifications prévues dans le présent budget sera dévoilé prochainement par Retraite Québec.

### Poursuivre la réflexion sur l'amélioration du RVER

Le gouvernement poursuivra sa réflexion sur l'offre de véhicules d'épargne-retraite destinée aux travailleurs, y compris sur la possibilité de mettre en place un RVER public et de surveiller davantage la conformité des employeurs à la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite avec des vérifications de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) auprès de certaines entreprises.

1 Des modifications législatives et réglementaires seront nécessaires pour instaurer les améliorations au RVER.

## 2. ASSURER LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS

Les bouleversements liés aux changements climatiques et les divers défis que pose l'occupation du vaste territoire québécois nécessitent de bâtir des communautés résilientes capables d'anticiper les aléas climatiques et de s'y adapter.

— Pour ce faire, il est essentiel de soutenir les communautés au moyen d'infrastructures qui répondent aux besoins des citoyens et de continuer d'agir pour protéger l'environnement.

Dans le cadre du présent budget, plus de 1,0 milliard de dollars sur six ans seront prévus pour assurer la résilience des communautés.

— De ce montant, le gouvernement prévoit 445,3 millions de dollars pour, notamment, l'entretien durable des infrastructures locales et régionales, le soutien à l'essor et à la vitalité de la métropole et des territoires, ainsi que la poursuite des actions de protection de l'environnement.

— De plus, une somme de 583,9 millions de dollars permettra de mettre en place des actions additionnelles au bénéfice des ménages en matière d'adaptation et de lutte contre les changements climatiques.

TABLEAU D.17

### Impact financier des mesures pour assurer la résilience des communautés (en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Renforcer les communautés	-37,0	-81,7	-297,4	-10,7	-9,0	-9,5	-445,3
Soutenir l'adaptation et lutter contre les changements climatiques <sup>(1)</sup>	—	-49,2	-99,8	-153,9	-156,0	-125,0	-583,9
<b>TOTAL</b>	<b>-37,0</b>	<b>-130,9</b>	<b>-397,2</b>	<b>-164,6</b>	<b>-165,0</b>	<b>-134,5</b>	<b>-1 029,2</b>

(1) Ces sommes seront pourvues à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

## 2.1 Renforcer les communautés

Le dynamisme des régions du Québec passe par des communautés fortes et des espaces de vie sains et sécuritaires, ainsi que par l'accès à l'ensemble du territoire.

Le gouvernement comprend l'importance des communautés, qui sont les premiers milieux de vie des Québécois, et il souhaite contribuer à leur vitalité sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi il agit dans le cadre du budget 2026-2027 en investissant 445,3 millions de dollars, soit :

- 289,1 millions de dollars sur cinq ans afin d'entretenir durablement les infrastructures locales et régionales;
- 56,8 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir l'essor et la vitalité de la métropole et des territoires;
- 59,5 millions de dollars sur six ans pour poursuivre les actions de protection de l'environnement;
- 25,0 millions de dollars sur cinq ans pour consolider l'amélioration des services publics auprès des personnes autochtones;
- 14,9 millions de dollars sur cinq ans pour encourager la pratique d'activités de sport, de loisir et de plein air.

TABLEAU D.18

### Impact financier des mesures pour renforcer les communautés (en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Entretenir durablement les infrastructures locales et régionales	—	-16,5	-270,6	-1,2	-0,4	-0,4	-289,1
Soutenir l'essor et la vitalité de la métropole et des territoires	—	-46,0	-8,0	-1,6	-0,6	-0,6	-56,8
Poursuivre les actions de protection de l'environnement	-37,0	-9,0	-9,5	-1,1	-1,2	-1,7	-59,5
Consolider l'amélioration des services publics auprès des personnes autochtones <sup>(1)</sup>	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Encourager la pratique d'activités de sport, de loisir et de plein air	—	-5,2	-4,3	-1,8	-1,8	-1,8	-14,9
<b>TOTAL</b>	<b>-37,0</b>	<b>-81,7</b>	<b>-297,4</b>	<b>-10,7</b>	<b>-9,0</b>	<b>-9,5</b>	<b>-445,3</b>

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ **Entretenir durablement les infrastructures locales et régionales**

La présence d'infrastructures fiables et sécuritaires sur le territoire contribue à assurer la mobilité des personnes et des marchandises, ainsi qu'à renforcer la sécurité des communautés.

À cet égard, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 289,1 millions de dollars sur cinq ans afin d'entretener durablement les infrastructures du Québec, soit :

- 250,0 millions de dollars en 2027-2028 pour maintenir le soutien aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier local, afin d'assurer aux usagers de la route un réseau sécuritaire, fiable et efficace<sup>13</sup>;
- 1,7 million de dollars sur cinq ans pour consolider le soutien à la gestion et au développement de la Route verte, un réseau cyclable de plus de 5 400 kilomètres qui traverse plusieurs régions du Québec et les relie avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les États-Unis<sup>14</sup>;
- 10,0 millions de dollars sur deux ans pour reconduire des partenariats stratégiques en matière d'infrastructures d'eau, ce qui permettra notamment de poursuivre la production et la mise à jour annuelle des données liées aux actifs ainsi que l'accompagnement des municipalités dans la gestion durable de ces infrastructures;
- 19,4 millions de dollars sur deux ans pour assurer l'accès sécuritaire à la région Eeyou Istchee Baie-James par l'entretien de la route Billy-Diamond, un maillon important dans le transport de marchandises et de denrées vers les communautés nordiques;
- 8,0 millions de dollars sur trois ans pour mettre à niveau le barrage et réhabiliter la station de pompage sur la rivière La Guerre, en Montérégie, afin de prévenir les inondations et de protéger les terres agricoles.

---

<sup>13</sup> Cette somme s'ajoutera aux 134,2 M\$ déjà prévus pour ce programme, portant l'enveloppe à 384,2 M\$ en 2027-2028.

<sup>14</sup> Cette somme s'ajoutera aux 2,5 M\$ déjà prévus pour la gestion et la réalisation de la Route verte, portant l'enveloppe à 4,2 M\$ sur cinq ans.

TABLEAU D.19

### Impact financier des mesures pour entretenir durablement les infrastructures locales et régionales

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Maintenir le soutien aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier local <sup>(1),(2)</sup>	—	-250,0	—	—	—	-250,0
Consolider le soutien à la gestion et au développement de la Route verte <sup>(1)</sup>	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4	-1,7
Soutenir la gestion durable des infrastructures d'eau municipales <sup>(3)</sup>	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
Assurer l'accès sécuritaire à la région Eeyou Istchee Baie-James <sup>(1)</sup>	-9,7	-9,7	—	—	—	-19,4
Mettre à niveau le barrage et réhabiliter la station de pompage sur la rivière La Guerre <sup>(4)</sup>	-1,5	-5,6	-0,9	—	—	-8,0
<b>TOTAL</b>	<b>-16,5</b>	<b>-270,6</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>-289,1</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

(2) Des investissements de 231,7 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces investissements sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

## ❑ Soutenir l'essor et la vitalité de la métropole et des territoires

Le dynamisme des communautés et des régions se traduit par une fierté, un esprit d'innovation et une volonté de mettre de l'avant des projets porteurs afin d'améliorer la qualité de vie des Québécois vivant sur leur territoire. Ces projets visent autant le développement de modes de transport facilitant les déplacements et le déploiement d'un réseau de télécommunication fiable que la revitalisation de milieux de vie.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 56,8 millions de dollars sur cinq ans pour des initiatives visant des projets innovateurs et porteurs qui contribueront à soutenir l'essor et la vitalité des territoires, soit :

- 18,0 millions de dollars en 2026-2027 pour faciliter l'accès au transport aérien régional, un service qui contribue au dynamisme des régions et permet de diversifier les possibilités de déplacement, en particulier pour les personnes qui résident dans des localités isolées ou éloignées<sup>15</sup>;
- 20,0 millions de dollars en 2026-2027 pour poursuivre la connectivité pour les régions du Québec par un réseau fiable et résilient afin de fournir aux Québécois des services de télécommunication fiables, équitables et performants;
- 1,8 million de dollars sur trois ans pour revitaliser la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) afin d'améliorer l'intégration de l'édifice à son environnement urbain, notamment en redéfinissant les axes de circulation, en créant des zones d'études et d'expérimentation et en offrant à la communauté étudiante des installations modernes et adaptées;
- 3,0 millions de dollars sur trois ans pour assurer une meilleure cohabitation sur le campus de l'UQAM, notamment entre les étudiants et les populations marginalisées, en mettant en place de meilleurs systèmes de sécurité et en réalisant des campagnes de sensibilisation avec les intervenants du milieu;
- 14,0 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre la revitalisation de l'Est de Montréal, sous la responsabilité du Secrétariat à la région métropolitaine.

---

<sup>15</sup> Cette somme s'ajoutera aux 59,0 M\$ déjà prévus pour ce programme, portant l'enveloppe à 77,0 M\$ en 2026-2027.

TABLEAU D.20

**Impact financier des mesures pour soutenir l'essor et la vitalité de la métropole et des territoires**  
(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Faciliter l'accès au transport aérien régional <sup>(1)</sup>	-18,0	—	—	—	—	-18,0
Poursuivre la connectivité pour les régions du Québec par un réseau fiable et résilient <sup>(2)</sup>	-20,0	—	—	—	—	-20,0
Revitaliser la bibliothèque de l'UQAM <sup>(3)</sup>	—	—	-0,6	-0,6	-0,6	-1,8
Assurer une meilleure cohabitation sur le campus de l'UQAM <sup>(4)</sup>	-1,0	-1,0	-1,0	—	—	-3,0
Poursuivre la revitalisation de l'Est de Montréal <sup>(5)</sup>	-7,0	-7,0	—	—	—	-14,0
<b>TOTAL</b>	<b>-46,0</b>	<b>-8,0</b>	<b>-1,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>-56,8</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

(3) Des investissements de 12,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 pour l'enseignement supérieur.

(4) Les crédits seront versés au ministère de l'Enseignement supérieur.

(5) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Des investissements de 12,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

## ❑ Poursuivre les actions de protection de l'environnement

Se donner les moyens d'assurer la protection de l'environnement est, depuis longtemps, l'un des objectifs fondamentaux du gouvernement. C'est la raison pour laquelle il souhaite continuer d'agir en ce sens en soutenant la collecte sélective et en préservant les milieux naturels par la voie d'actions concrètes ayant des effets bénéfiques et durables.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 59,5 millions de dollars sur six ans pour des initiatives de protection de l'environnement, soit :

- 27,0 millions de dollars en 2025-2026 pour appuyer Éco Entreprises Québec, responsable du système modernisé de récupération et de valorisation des matières résiduelles. Il s'agit d'une mesure ponctuelle pour assurer la transition entre l'ancien et le nouveau système;
- 8,0 millions de dollars sur deux ans afin d'effectuer la restauration environnementale d'anciens lieux d'enfouissement du Nunavik, qui représentent un risque environnemental et sanitaire significatif;
- 10,0 millions de dollars en 2025-2026 pour soutenir la réfection du parc des Pionniers à Rouyn-Noranda en restaurant des écosystèmes dégradés et en redonnant l'accès à la nature et aux activités de plein air à la population par l'entremise de voies cyclables et piétonnières;
- 5,3 millions de dollars sur cinq ans pour accompagner les parties prenantes dans la réhabilitation du lac Saint-Pierre afin que les producteurs agricoles et les organismes environnementaux développent des pratiques de conservation, de restauration d'habitats fauniques et d'implantation de prairies permanentes pour réhabiliter son écosystème;
- 9,2 millions de dollars sur deux ans pour assurer les activités de suivi et d'intervention auprès de la faune sauvage dans le sud du Québec.

TABLEAU D.21

**Impact financier des mesures pour poursuivre les actions de protection de l'environnement**  
(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Appuyer Éco Entreprises Québec dans la gestion financière et opérationnelle de la collecte sélective <sup>(1)</sup>	-27,0	—	—	—	—	—	-27,0
Effectuer la restauration environnementale d'anciens lieux d'enfouissement du Nunavik <sup>(2)</sup>	—	-4,0	-4,0	—	—	—	-8,0
Soutenir la réfection du parc des Pionniers à Rouyn-Noranda <sup>(1)</sup>	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
Accompagner les parties prenantes dans la réhabilitation du lac Saint-Pierre <sup>(2)</sup>	—	-0,4	-0,9	-1,1	-1,2	-1,7	-5,3
Assurer les activités de suivi et d'intervention auprès de la faune sauvage <sup>(2)</sup>	—	-4,6	-4,6	—	—	—	-9,2
<b>TOTAL</b>	<b>-37,0</b>	<b>-9,0</b>	<b>-9,5</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>-59,5</b>

(1) Les sommes seront pourvues à même le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ **Consolider l'amélioration des services publics auprès des personnes autochtones**

Le rapport final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (commission Viens), publié en 2019, recommandait 142 actions visant à améliorer la prestation des services publics auprès des Premières Nations et des Inuit.

À partir du budget 2020-2021, le gouvernement a agi à plusieurs reprises en octroyant des sommes pour la mise en œuvre des différentes recommandations qui ont permis de bonifier l'offre de services, notamment auprès des Autochtones vivant en milieu urbain, et d'adapter la prestation des services en offrant des approches culturellement sécurisantes.

Afin de poursuivre les efforts pour l'amélioration des services publics auprès des personnes autochtones en suivant les recommandations de la commission Viens, le gouvernement annonce une aide additionnelle de 25,0 millions de dollars sur cinq ans.

## Des investissements importants pour soutenir les communautés autochtones

Le gouvernement souhaite soutenir une contribution accrue des communautés autochtones à la vitalité économique du Québec et faire en sorte qu'elles bénéficient davantage des retombées des nouveaux développements. À cet effet, il continue d'appuyer les efforts des Premières Nations et des Inuit pour créer des communautés fortes, tout en respectant leurs spécificités culturelles et leurs droits.

Ainsi, des sommes additionnelles totalisant près de 90 millions de dollars sur cinq ans sont prévues dans le budget 2026-2027 pour consolider le soutien aux communautés autochtones, soit :

- 25,0 millions de dollars sur cinq ans pour poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la commission Viens<sup>1</sup>;
- 20,9 millions de dollars sur trois ans pour assurer le maintien du parc de logements accessibles au Nunavik<sup>2</sup>;
- 8,0 millions de dollars sur deux ans pour la restauration environnementale d'anciens lieux d'enfouissement du Nunavik<sup>3</sup>;
- 4,7 millions de dollars sur deux ans pour soutenir davantage la participation des communautés et des organismes autochtones aux consultations environnementales<sup>4</sup>;
- 28,0 millions de dollars sur cinq ans pour accroître l'accès à la justice dans le Nord-du-Québec<sup>5</sup>;
- 1,5 million de dollars en 2026-2027 pour soutenir le développement de la main-d'œuvre autochtone<sup>5</sup>.

De plus, la création d'un nouveau fonds de 500 millions de dollars permettra d'appuyer davantage la participation financière des communautés autochtones aux projets économiques<sup>4</sup>, ce qui contribuera à soutenir leur développement.

Le gouvernement prévoit également une modification au crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise pour favoriser la présence des récits autochtones dans le paysage audiovisuel québécois<sup>6</sup>.

Par ailleurs, plusieurs autres mesures bénéficieront aux communautés autochtones, notamment celles visant à améliorer la mobilité et la connectivité dans les régions éloignées.

1 Cette mesure est présentée à la page D.43.

2 Cette mesure est présentée à la page D.19.

3 Cette mesure est présentée à la page D.41.

4 Pour plus de détails, voir la section B, « Accélérer la transformation économique du Québec ».

5 Pour plus de détails, voir la section C, « Soutenir les grandes missions de l'État ».

6 Pour plus de détails, voir la section B, « Accélérer la transformation économique du Québec », ainsi que la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2026*.

## ❑ Encourager la pratique d'activités de sport, de loisir et de plein air

La pratique du sport et du loisir demeure essentielle pour améliorer le bien-être et la santé de la population. Afin d'encourager cette pratique, le gouvernement souhaite poursuivre ses investissements visant à améliorer l'accessibilité aux activités, à assurer une expérience de qualité et à soutenir la pratique régulière d'activités physiques.

Dans cette perspective, la priorité est accordée à la prolongation de mesures clés visant à élargir l'accès, à renforcer l'équité et à encourager une participation active et durable dans l'ensemble du secteur du sport, du loisir et du plein air.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 14,9 millions de dollars sur cinq ans pour encourager la pratique d'activités de sport, de loisir et de plein air, soit :

- 9,9 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la pratique des loisirs chez les personnes handicapées en finançant l'embauche d'accompagnateurs, particulièrement pour les jeunes de 6 à 12 ans dans les camps de jour, afin de favoriser leur participation à des activités adaptées;
- 5,0 millions de dollars sur deux ans pour favoriser l'accessibilité des activités physiques, de sport, de loisir actif ou de plein air, la qualité de l'expérience qu'elles procurent et la promotion de leur pratique régulière. Cela permettra de répondre aux besoins des milieux et de maintenir une offre de services favorisant la pratique d'activités auprès des populations vulnérables et moins actives, notamment les aînés et les personnes handicapées.

TABLEAU D.22

### Impact financier des mesures pour encourager la pratique d'activités de sport, de loisir et de plein air (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Soutenir la pratique des loisirs chez les personnes handicapées	-2,7	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,9
Favoriser la pratique régulière d'activités de sport, de loisir et de plein air	-2,5	-2,5	—	—	—	-5,0
<b>TOTAL</b>	<b>-5,2</b>	<b>-4,3</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,8</b>	<b>-14,9</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## 2.2 Soutenir l'adaptation et lutter contre les changements climatiques

Le Québec demeure résolument engagé dans la lutte contre les changements climatiques, tout en adoptant une approche pragmatique dans le contexte d'incertitude économique et politique mondial actuel.

Des investissements de 8,2 milliards de dollars sont prévus dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030, pour différentes initiatives au bénéfice des ménages, des entreprises et des communautés.

Ces sommes, qui proviennent essentiellement des revenus du marché du carbone, permettront d'adapter le Québec aux impacts croissants des changements climatiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'accélérer la transition énergétique et de soutenir la transformation de la société et de l'économie.

Le Plan de mise en œuvre 2026-2031 sera dévoilé au cours des prochaines semaines par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Ce plan présentera l'ensemble des mesures financées par le Fonds d'électrification et de changements climatiques, dont deux nouvelles actions au bénéfice des ménages, soit :

- 425,0 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en place Rénoclimat – Adaptation;
- 158,9 millions de dollars sur quatre ans pour bonifier le programme LogisVert.

TABLEAU D.23

### Impact financier des mesures pour soutenir l'adaptation et lutter contre les changements climatiques

(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Mettre en place Rénoclimat – Adaptation	-25,0	-50,0	-100,0	-125,0	-125,0	-425,0
Bonifier le programme LogisVert	-24,2	-49,8	-53,9	-31,0	—	-158,9
<b>TOTAL</b>	<b>-49,2</b>	<b>-99,8</b>	<b>-153,9</b>	<b>-156,0</b>	<b>-125,0</b>	<b>-583,9</b>

Note : Ce tableau présente les nouvelles actions bénéficiant aux ménages prévues dans le Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030. Ces sommes seront pourvues à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

## ❑ **Mettre en place Rénoclimat – Adaptation**

Le programme Rénoclimat offre des conseils personnalisés et une aide financière aux propriétaires pour la rénovation écoénergétique de leur habitation.

— Par exemple, cela peut viser des travaux d'isolation ou d'étanchéité, ou encore le remplacement de portes et de fenêtres.

Ainsi, le gouvernement annonce une somme de 425,0 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en place d'un nouveau volet du programme Rénoclimat offrant un soutien direct aux citoyens afin qu'ils puissent adapter leurs habitations et les rendre plus résilientes face aux effets croissants des changements climatiques.

Cette somme permettra notamment d'appuyer financièrement les citoyens dans des travaux de protection des fondations ou d'installation d'un clapet anti-retour pour se protéger contre les risques d'inondation pluviale dans les zones à risque.

## ❑ **Bonifier le programme LogisVert**

Le programme LogisVert d'Hydro-Québec offre des aides financières pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, ce qui permet aux ménages d'économiser sur leur facture d'énergie.

— Par exemple, cela peut inclure des aides financières pour l'installation de thermopompes ou l'achat d'appareils électroménagers écoénergétiques.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement annonce qu'il accordera 158,9 millions de dollars sur quatre ans pour bonifier le programme LogisVert afin de rejoindre les ménages locataires, en incitant les propriétaires d'immeubles multilogements à installer des thermopompes.

## Des investissements totaux de 9,1 G\$ dans la lutte contre les changements climatiques

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement entend investir des sommes totalisant 9,1 milliards de dollars en matière de lutte contre les changements climatiques, soit :

- 8,2 milliards de dollars pour le Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030;
- 534,7 millions de dollars pour d'autres mesures déjà financées par le gouvernement et liées à l'adaptation aux changements climatiques, principalement pour des projets associés aux infrastructures de transport;
- 353,6 millions de dollars réservés spécifiquement pour soutenir la transition climatique des grandes entreprises industrielles exposées au commerce international.
  - Ces sommes sont mises en consigne au nom des entreprises dans le cadre du marché du carbone, afin de les appuyer dans la réalisation d'investissements liés à la transition climatique.

Ces sommes permettront d'appuyer les ménages, les entreprises, le milieu municipal et les organisations de la société civile dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'adaptation aux effets des changements climatiques.

### Cadre financier global visant la lutte contre les changements climatiques (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Plan de mise en œuvre 2026-2031 <sup>(1)</sup>	1 471,8	1 577,9	1 687,6	1 760,1	1 736,8	8 234,2
Autres mesures déjà financées par le gouvernement liées à l'adaptation aux changements climatiques	72,5	81,4	93,1	143,4	144,4	534,7
Sommes réservées pour les grandes entreprises industrielles <sup>(2)</sup>	27,7	45,7	69,8	102,3	108,1	353,6
<b>TOTAL</b>	<b>1 572,1</b>	<b>1 704,9</b>	<b>1 850,4</b>	<b>2 005,8</b>	<b>1 989,3</b>	<b>9 122,5</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le financement du Plan de mise en œuvre 2026-2031 sera pourvu à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

(2) Ces sommes sont réservées à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques. À ce montant s'ajoutent les sommes cumulées depuis 2023-2024, estimées à près de 25 M\$.

### 3. FAIRE RAYONNER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS

La culture contribue à valoriser, à enrichir et à façonner la société québécoise. Elle permet également de partager de grands moments de divertissement, de se rappeler notre passé et d'imaginer l'avenir.

Afin de faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, près de 220 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 119,0 millions de dollars pour maintenir le financement de la culture à l'école et des sorties scolaires en milieu culturel;
- 58,2 millions de dollars pour soutenir les organismes à vocation culturelle;
- 39,9 millions de dollars pour préserver notre patrimoine culturel.

TABLEAU D.24

#### Impact financier des mesures pour faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Maintenir le financement de la culture à l'école et des sorties scolaires en milieu culturel <sup>(1)</sup>	-13,0	-26,5	-26,5	-26,5	-26,5	-119,0
Soutenir les organismes à vocation culturelle	-8,3	-11,7	-12,7	-11,8	-13,7	-58,2
Préserver notre patrimoine culturel	-11,0	-14,5	-14,4	—	—	-39,9
<b>TOTAL</b>	<b>-32,3</b>	<b>-52,7</b>	<b>-53,6</b>	<b>-38,3</b>	<b>-40,2</b>	<b>-217,1</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

## ❑ **Maintenir le financement de la culture à l'école et des sorties scolaires en milieu culturel**

Les mesures « La culture à l'école » et « Sorties scolaires en milieu culturel » contribuent à former des citoyens ouverts, curieux et engagés dans leur milieu. Elles visent à rapprocher les élèves québécois des arts, de la culture et du patrimoine en multipliant les expériences culturelles offertes tout au long de leur parcours scolaire.

- La mesure « La culture à l'école » fournit une aide financière aux écoles pour réaliser des projets culturels avec des artistes, écrivains et organismes.
- La mesure « Sorties scolaires en milieu culturel » offre aux élèves du préscolaire au secondaire la possibilité de visiter des lieux culturels professionnels, comme des musées, des théâtres ou des sites patrimoniaux, souvent gratuitement.

Ainsi, dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit des investissements de 119,0 millions de dollars sur cinq ans afin de maintenir le financement de la culture à l'école et des sorties scolaires en milieu culturel.

## □ Soutenir les organismes à vocation culturelle

De manière à appuyer les organismes à vocation culturelle dans leur offre de services auprès de diverses clientèles, le gouvernement prévoit 58,2 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les activités suivantes :

- 31,3 millions de dollars pour compléter la transformation numérique du réseau des bibliothèques publiques du Québec afin de renforcer les interactions entre les bibliothèques et les citoyens, de valoriser la culture et la littératie ainsi que de mobiliser l'expertise du réseau;
- 25,0 millions de dollars pour bonifier l'enveloppe du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales, ce qui permettra d'appuyer de nouvelles institutions muséales et d'augmenter le soutien apporté à l'ensemble des institutions, particulièrement celles en région éloignée;
- 1,9 million de dollars pour la réalisation des travaux à la Maison symphonique de Montréal visant le remplacement et l'entretien d'équipements spécialisés afin d'assurer la continuité des opérations et le maintien des standards de performance de la salle.

TABLEAU D.25

### Impact financier des mesures pour soutenir les organismes à vocation culturelle (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Moderniser le réseau des bibliothèques du Québec	-3,2	-6,4	-7,2	-6,3	-8,2	-31,3
Bonifier l'aide au fonctionnement pour les institutions muséales	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
Remplacer et mettre à niveau des équipements de la Maison symphonique de Montréal <sup>(1)</sup>	-0,1	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5	-1,9
<b>TOTAL</b>	<b>-8,3</b>	<b>-11,7</b>	<b>-12,7</b>	<b>-11,8</b>	<b>-13,7</b>	<b>-58,2</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements de 4,0 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

## ❑ Préserver notre patrimoine culturel

Le patrimoine immobilier fait partie du paysage culturel québécois et constitue un bien collectif d'une grande richesse qu'il faut préserver.

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit 39,9 millions de dollars sur trois ans pour des initiatives visant à préserver le patrimoine québécois, soit :

- 22,5 millions de dollars sur trois ans prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 afin de poursuivre les activités du Fonds du patrimoine culturel québécois en améliorant le soutien à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel;
- 9,0 millions de dollars sur trois ans pour assurer l'avenir de la Biosphère, qui fait partie du patrimoine culturel et scientifique du Québec, et continuer à sensibiliser la population aux grands enjeux socioenvironnementaux en suscitant l'action et la participation citoyennes;
- 7,9 millions de dollars sur deux ans prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 pour restaurer et réhabiliter la Maison St-Pierre, située dans le quartier Centre-Sud de Montréal, afin que ce bâtiment patrimonial puisse mieux répondre aux besoins des groupes communautaires qui peinent à se loger de manière abordable;
- 0,5 million de dollars en 2026-2027 pour poursuivre la restauration et la réhabilitation de la maison René-Lévesque, afin de redonner vie à cet immeuble patrimonial au bénéfice de la communauté québécoise et gaspésienne.

TABLEAU D.26

### Impact financier des mesures pour préserver notre patrimoine culturel (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois <sup>(1),(2)</sup>	-7,5	-7,5	-7,5	—	—	-22,5
Assurer l'avenir de la Biosphère <sup>(3)</sup>	-3,0	-3,0	-3,0	—	—	-9,0
Restaurer et rénover la Maison St-Pierre <sup>(1),(4)</sup>	—	-4,0	-3,9	—	—	-7,9
Poursuivre la restauration et la réhabilitation de la maison René-Lévesque <sup>(1)</sup>	-0,5	—	—	—	—	-0,5
<b>TOTAL</b>	<b>-11,0</b>	<b>-14,5</b>	<b>-14,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-39,9</b>

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Culture et des Communications.

(2) Des investissements de 22,5 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

(3) Les crédits seront versés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

(4) Des investissements de 7,95 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

# IMPACT FINANCIER

TABLEAU D.27

## Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés (en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir les Québécois</b>							
Aider les familles à faire face au coût de la vie							
– Convertir 5 000 places de garde non subventionnées	—	-22,4	-92,5	-92,7	-93,7	-95,2	-396,5
– Plafonner à 3 % la croissance de la taxe scolaire	—	-67,0	-95,7	-95,7	-95,7	-95,7	-449,8
Sous-total – Aider les familles à faire face au coût de la vie	—	-89,4	-188,2	-188,4	-189,4	-190,9	-846,3
Agir face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale							
– Aider les personnes en situation d'itinérance							
▪ Prévenir l'itinérance des personnes expulsées de leur logement	—	-3,0	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0	-27,0
▪ Accorder 1 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer d'urgence en prévision du 1 <sup>er</sup> juillet	—	-5,1	-8,1	-8,2	—	—	-21,4
▪ Poursuivre l'aide offerte aux ménages sans logis ou à la recherche de logement	—	-7,7	—	—	—	—	-7,7
▪ Assurer la continuité des services en matière d'itinérance	—	-24,8	—	—	—	—	-24,8
▪ Consolider le Programme de réaffiliation en itinérance, santé mentale et dépendance	—	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,0

TABLEAU D.27

## Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés (suite)

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir les Québécois (suite)</b>							
Agir face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale (suite)							
– Mieux répondre aux enjeux de santé mentale							
▪ Moderniser la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui	—	-11,4	-26,2	-29,4	-18,7	-18,7	-104,4
▪ Consolider et bonifier l'accessibilité des services en matière de santé mentale	—	-5,0	-10,0	-15,0	-15,0	-15,0	-60,0
▪ Maintenir la présence de procureurs aux audiences de la Commission d'examen des troubles mentaux	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Sous-total – Agir face à l'itinérance et aux enjeux de santé mentale	—	-60,8	-54,1	-62,4	-43,5	-43,5	-264,3
Lutter contre les violences conjugale et sexuelle							
▪ Rehausser le soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence	—	-12,0	-15,0	-18,0	-21,0	-25,0	-91,0
▪ Renouveler le plan d'action pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs <sup>(1)</sup>	—	-29,1	-30,8	-30,7	—	—	-90,6
▪ Compléter le déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violence	—	-14,5	-14,5	-14,5	-14,5	-14,5	-72,5
▪ Poursuivre le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement	—	-0,2	-2,0	-2,1	-1,9	—	-6,2
Sous-total – Lutter contre les violences conjugale et sexuelle	—	-55,8	-62,3	-65,3	-37,4	-39,5	-260,3
Soutenir l'accès au logement							
– Construire 1 000 logements abordables	—	-46,1	-137,0	-25,9	—	—	-209,0
– Sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables							
▪ Renouveler des unités du Programme de supplément au loyer	—	-44,5	-55,0	-86,4	—	—	-185,9
▪ Financer le déficit d'exploitation de logements sociaux	—	-52,7	—	—	—	—	-52,7
▪ Assurer le maintien du parc de logements accessibles au Nunavik	—	-2,1	-5,0	-13,8	—	—	-20,9

TABLEAU D.27

### Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés (suite)

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir les Québécois (suite)</b>							
Soutenir l'accès au logement (suite)							
– Adapter et rénover le parc de logements							
▪ Rénover le parc d'habitations à loyer modique	—	-118,5	-84,3	-33,7	—	—	-236,5
▪ Poursuivre le Programme d'adaptation de domicile	—	-22,5	-7,5	—	—	—	-30,0
▪ Poursuivre le programme RénoRégion	—	-5,9	—	—	—	—	-5,9
Sous-total – Soutenir l'accès au logement	—	-292,3	-288,8	-159,8	—	—	-740,9
Renforcer les services aux personnes vulnérables							
– Appuyer les organismes communautaires							
▪ Soutenir la mission globale des organismes communautaires en santé et services sociaux	—	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0	-100,0
▪ Renouveler le soutien à la mission globale de certains organismes communautaires	—	-13,6	-32,0	—	—	—	-45,6
▪ Financer le programme Soutien à l'action bénévole	—	-12,0	—	—	—	—	-12,0
– Assurer l'approvisionnement des banques alimentaires							
▪ Rehausser le financement de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec	—	-21,0	—	—	—	—	-21,0
▪ Prolonger le programme d'infrastructures de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec	—	—	-10,0	-10,0	-10,0	-10,0	-40,0

TABLEAU D.27

## Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés (suite)

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Soutenir les Québécois (suite)</b>							
Renforcer les services aux personnes vulnérables (suite)							
– Poursuivre l'appui aux personnes vulnérables							
▪ Soutenir le programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels	—	-6,0	-6,0	—	—	—	-12,0
▪ Accompagner les personnes handicapées au terme de leur participation sur les plateaux de travail	—	-1,7	-11,6	—	—	—	-13,3
▪ Soutenir la mobilité des personnes handicapées	—	-6,5	-6,7	—	—	—	-13,2
– Automatiser la production de la déclaration de revenus	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total – Renforcer les services aux personnes vulnérables	—	-80,8	-86,3	-30,0	-30,0	-30,0	-257,1
<b>Sous-total – Soutenir les Québécois</b>	<b>—</b>	<b>-579,1</b>	<b>-679,7</b>	<b>-505,9</b>	<b>-300,3</b>	<b>-303,9</b>	<b>-2 368,9</b>
<b>Assurer la résilience des communautés</b>							
Renforcer les communautés							
– Entretenir durablement les infrastructures locales et régionales							
▪ Maintenir le soutien aux municipalités pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier local	—	—	-250,0	—	—	—	-250,0
▪ Consolider le soutien à la gestion et au développement de la Route verte	—	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4	-1,7
▪ Soutenir la gestion durable des infrastructures d'eau municipales	—	-5,0	-5,0	—	—	—	-10,0
▪ Assurer l'accès sécuritaire à la région Eeyou Istchee Baie-James	—	-9,7	-9,7	—	—	—	-19,4
▪ Mettre à niveau le barrage et réhabiliter la station de pompage sur la rivière La Guerre	—	-1,5	-5,6	-0,9	—	—	-8,0

TABLEAU D.27

### Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés (suite)

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Assurer la résilience des communautés (suite)</b>							
Renforcer les communautés (suite)							
– Soutenir l'essor et la vitalité de la métropole et des territoires							
▪ Faciliter l'accès au transport aérien régional	—	-18,0	—	—	—	—	-18,0
▪ Poursuivre la connectivité pour les régions du Québec par un réseau fiable et résilient	—	-20,0	—	—	—	—	-20,0
▪ Revitaliser la bibliothèque de l'UQAM	—	—	—	-0,6	-0,6	-0,6	-1,8
▪ Assurer une meilleure cohabitation sur le campus de l'UQAM	—	-1,0	-1,0	-1,0	—	—	-3,0
▪ Poursuivre la revitalisation de l'Est de Montréal	—	-7,0	-7,0	—	—	—	-14,0
– Poursuivre les actions de protection de l'environnement							
▪ Appuyer Éco Entreprises Québec dans la gestion financière et opérationnelle de la collecte sélective	-27,0	—	—	—	—	—	-27,0
▪ Effectuer la restauration environnementale d'anciens lieux d'enfouissement du Nunavik	—	-4,0	-4,0	—	—	—	-8,0
▪ Soutenir la réfection du parc des Pionniers à Rouyn-Noranda	-10,0	—	—	—	—	—	-10,0
▪ Accompagner les parties prenantes dans la réhabilitation du lac Saint-Pierre	—	-0,4	-0,9	-1,1	-1,2	-1,7	-5,3
▪ Assurer les activités de suivi et d'intervention auprès de la faune sauvage	—	-4,6	-4,6	—	—	—	-9,2
– Consolider l'amélioration des services publics auprès des personnes autochtones	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0

TABLEAU D.27

## Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés (suite)

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Assurer la résilience des communautés (suite)</b>							
Renforcer les communautés (suite)							
– Encourager la pratique d'activités de sport, de loisir et de plein air							
▪ Soutenir la pratique des loisirs chez les personnes handicapées	—	-2,7	-1,8	-1,8	-1,8	-1,8	-9,9
▪ Favoriser la pratique régulière d'activités de sport, de loisir et de plein air	—	-2,5	-2,5	—	—	—	-5,0
Sous-total – Renforcer les communautés	-37,0	-81,7	-297,4	-10,7	-9,0	-9,5	-445,3
Soutenir l'adaptation et lutter contre les changements climatiques							
– Mettre en place Rénoclimat – Adaptation <sup>(2)</sup>	—	-25,0	-50,0	-100,0	-125,0	-125,0	-425,0
– Bonifier le programme LogisVert <sup>(2)</sup>	—	-24,2	-49,8	-53,9	-31,0	—	-158,9
Sous-total – Soutenir l'adaptation et lutter contre les changements climatiques	—	-49,2	-99,8	-153,9	-156,0	-125,0	-583,9
<b>Sous-total – Assurer la résilience des communautés</b>	<b>-37,0</b>	<b>-130,9</b>	<b>-397,2</b>	<b>-164,6</b>	<b>-165,0</b>	<b>-134,5</b>	<b>-1 029,2</b>
<b>Faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois</b>							
Maintenir le financement de la culture à l'école et des sorties scolaires en milieu culturel							
	—	-13,0	-26,5	-26,5	-26,5	-26,5	-119,0
Soutenir les organismes à vocation culturelle							
– Moderniser le réseau des bibliothèques du Québec	—	-3,2	-6,4	-7,2	-6,3	-8,2	-31,3
– Bonifier l'aide au fonctionnement pour les institutions muséales	—	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-5,0	-25,0
– Remplacer et mettre à niveau des équipements de la Maison symphonique de Montréal	—	-0,1	-0,3	-0,5	-0,5	-0,5	-1,9

TABLEAU D.27

### Impact financier des mesures pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés (suite)

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois (suite)</b>							
Préserver notre patrimoine culturel							
– Bonifier le Fonds du patrimoine culturel québécois	—	-7,5	-7,5	-7,5	—	—	-22,5
– Assurer l’avenir de la Biosphère	—	-3,0	-3,0	-3,0	—	—	-9,0
– Restaurer et rénover la Maison St-Pierre	—	—	-4,0	-3,9	—	—	-7,9
– Poursuivre la restauration et la réhabilitation de la maison René-Lévesque	—	-0,5	—	—	—	—	-0,5
<b>Sous-total – Faire rayonner la culture et le patrimoine culturel québécois</b>	<b>—</b>	<b>-32,3</b>	<b>-52,7</b>	<b>-53,6</b>	<b>-38,3</b>	<b>-40,2</b>	<b>-217,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-37,0</b>	<b>-742,3</b>	<b>-1 129,6</b>	<b>-724,1</b>	<b>-503,6</b>	<b>-478,6</b>	<b>-3 615,2</b>

(1) Il s’agit du Plan d’action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l’exploitation sexuelle des mineurs.

(2) Ces sommes seront pourvues à même le Fonds d’électrification et de changements climatiques.



# Section E

## L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2026 ET 2027

<b>Sommaire .....</b>	<b>E.3</b>
<b>1. La situation économique au Québec .....</b>	<b>E.11</b>
1.1 L'économie s'adapte à la nouvelle réalité commerciale .....	E.11
1.2 La réduction des flux migratoires entraînera une baisse de la population au cours des prochaines années .....	E.13
1.3 Le gouvernement du Québec maintient son objectif d'accroître le potentiel économique .....	E.15
1.4 La réduction du bassin de main-d'œuvre ralentira la création d'emplois .....	E.18
1.5 La demande intérieure alimentera la progression de l'activité économique .....	E.20
1.6 Les ménages continueront de faire preuve de prudence .....	E.21
1.7 Malgré un ralentissement, l'activité dans le secteur résidentiel restera vigoureuse .....	E.23
1.8 L'environnement redeviendra favorable aux investissements des entreprises dès 2027 .....	E.25
1.9 Les investissements des gouvernements soutiennent la croissance .....	E.26
1.10 Le secteur extérieur s'ajuste au nouveau contexte commercial.....	E.27
1.11 L'inflation se stabilisera autour de la cible de la Banque du Canada .....	E.29
1.12 La progression du PIB nominal décélérera .....	E.32
1.13 Des prévisions comparables à celles du secteur privé.....	E.33
<b>2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec .....</b>	<b>E.35</b>
2.1 La situation économique au Canada .....	E.36
2.2 La situation économique aux États-Unis .....	E.40
<b>3. La situation économique mondiale.....</b>	<b>E.47</b>
<b>4. L'évolution des marchés financiers.....</b>	<b>E.53</b>
<b>5. Les principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision .....</b>	<b>E.59</b>



## SOMMAIRE

L'économie mondiale traverse une phase de transformations majeures.

- Après plusieurs décennies de croissance soutenue par la mondialisation et le libre-échange, un nouveau contexte caractérisé par la montée du protectionnisme économique et par de fortes tensions géopolitiques se met en place, perturbant les chaînes d'approvisionnement et créant un climat d'incertitude qui pèse sur l'investissement et le commerce international. Ces tensions ont aussi des effets notables sur les marchés financiers, notamment ceux de l'énergie.
- En outre, l'accélération des investissements en intelligence artificielle (IA) devrait soutenir les gains de productivité. Cette dynamique pourrait favoriser l'émergence de nouveaux pôles d'innovation et reconfigurer la concurrence à l'échelle mondiale. Toutefois, l'enthousiasme que suscite l'IA sur les marchés financiers soulève le risque que ces derniers surestiment la rapidité et l'ampleur des retombées attendues.

Le Québec bénéficie néanmoins d'une situation favorable pour faire face à ce nouveau contexte. Appuyé sur des bases économiques robustes, il dispose des atouts nécessaires pour surmonter les défis et tirer parti des nouvelles occasions qui se présentent.

Notamment, depuis 2018, le Québec a mieux performé que le reste du Canada. Les importantes initiatives mises en œuvre par le gouvernement du Québec pour accroître le potentiel de l'économie ont permis de créer davantage de richesse.

- La bonne performance du Québec a réduit l'écart de niveau de vie, défini par le PIB réel par habitant, avec ses principaux partenaires.

**Selon les plus récentes statistiques officielles disponibles, le niveau de vie a augmenté de 4,9 % au Québec entre 2018 et 2024, alors qu'il a diminué en Ontario (-0,3 %) et dans le reste du Canada (-0,9 %).**

- **L'écart de niveau de vie est ainsi passé de 15,9 % en 2018 à 10,2 % en 2024 par rapport à l'Ontario et de 20,2 % à 13,6 % comparativement au reste du Canada. Des écarts aussi faibles n'ont jamais été observés depuis le début de la compilation des statistiques, en 1981.**

- Parallèlement, le gouvernement du Québec a continué de protéger le portefeuille de ses citoyens, ce qui a solidifié la situation financière des ménages québécois.
  - Entre 2018 et 2024, le pouvoir d'achat des ménages, mesuré par le revenu disponible en termes réels par habitant, s'est amélioré de 9,2 % au Québec comparativement à 5,1 % en Ontario et dans le reste du Canada.

- La progression du revenu disponible a soutenu le taux d'épargne au Québec. En 2024, celui-ci a atteint 8,3 %, un sommet parmi les provinces (5,0 % au Canada).
- En outre, le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, est plus faible au Québec (143,2 % en 2024) qu'au Canada (182,3 %).
- Le marché du travail québécois est l'un des plus performants au Canada. En 2025, le Québec affichait un taux de chômage de 5,6 %. Seule la Saskatchewan (5,2 %) présentait un taux de chômage plus bas parmi les provinces (6,8 % au Canada). De son côté, le taux d'emploi des 15 à 64 ans atteignait 77,4 %, le taux le plus élevé au pays (74,2 % au Canada).
- Le marché de l'habitation du Québec demeure aussi l'un des plus dynamiques parmi les provinces, appuyé notamment par une meilleure abordabilité qu'ailleurs au Canada.

De plus, le dollar canadien, qui se maintient à un niveau relativement faible, soutient la compétitivité des exportations. En outre, les exportateurs québécois ont adopté diverses stratégies pour atténuer les effets des tarifs douaniers, dont la diversification de leurs marchés d'exportation.

- Au cours des 11 premiers mois de 2025, la valeur non désaisonnalisée des exportations internationales du Québec vers d'autres destinations que les États-Unis affiche une hausse de 2,9 milliards de dollars (+9,8 %) par rapport à la même période en 2024.

### **Le Québec est plus exposé que le Canada au conflit avec les États-Unis**

Après avoir observé une vigoureuse croissance en 2024 (+1,7 %), la progression du PIB réel au Québec a ralenti en 2025 pour se situer à 0,8 %. Il s'agit d'une augmentation moins forte que celle enregistrée au Canada (+1,7 %).

- Le choc économique lié au conflit commercial déclenché par les États-Unis a pesé davantage sur le Québec que sur le Canada, en raison notamment de la concentration des tarifs dans des secteurs où le Québec est particulièrement présent, dont l'aluminium.

Bien que la demande intérieure ait fortement soutenu la croissance économique en 2025 tant au Québec qu'au Canada, le secteur extérieur a de son côté freiné de manière significative l'augmentation du PIB réel dans la province.

- En effet, le secteur extérieur a apporté une contribution négative de 1,4 point de pourcentage à la hausse du PIB réel au Québec, alors qu'il a soustrait 0,4 point de pourcentage à la croissance économique au Canada.
- En particulier, les exportations internationales en termes réels ont reculé de 2,9 % en 2025 au Québec, comparativement à un repli de 1,7 % au Canada.

## ❑ L'économie mondiale se montre résiliente malgré les nombreuses perturbations

Depuis le début de 2025, la multiplication de nouveaux droits de douane imposés par les États-Unis perturbe les échanges commerciaux et pèse sur les décisions d'investissement. Par ailleurs, l'incertitude entourant la politique tarifaire des États-Unis persiste alors que l'administration américaine menace d'ajouter de nouveaux tarifs ou d'augmenter les tarifs existants. De plus, les tensions géopolitiques alimentent la volatilité des marchés et accentuent les risques pesant sur la croissance économique mondiale.

- En dépit de ces vents contraires, l'activité économique mondiale demeure résiliente, appuyée notamment par les importants déficits budgétaires enregistrés dans la plupart des économies avancées. Bien que ces déficits stimulent la croissance, ils constituent une source potentielle de vulnérabilité pour la stabilité financière.
- La progression du PIB réel s'est maintenue à 3,4 % en 2025. La hausse de l'activité économique se poursuivra en 2026 et en 2027, mais à un rythme légèrement moins soutenu (+3,2 % en moyenne annuellement).

Aux États-Unis, malgré les conditions défavorables provoquées par le choc tarifaire, les restrictions à l'immigration et la paralysie partielle du gouvernement américain à la fin de l'année, la croissance économique a été plutôt robuste en 2025 (+2,2 %).

- Elle a été favorisée notamment par l'assouplissement des conditions financières et budgétaires, ainsi que par les importants investissements en intelligence artificielle.
- La progression de l'économie américaine gardera son élan en 2026 (+2,3 %) avant de décélérer légèrement en 2027 (+1,9 %).

De son côté, l'économie québécoise s'adapte graduellement à cette nouvelle réalité, mais l'incertitude face au conflit commercial avec les États-Unis demeurera élevée. En outre, la hausse du PIB réel sera limitée par les perspectives démographiques.

- Après un gain de 0,8 % en 2025, la croissance économique devrait augmenter de 1,1 % en 2026 et de 1,4 % en 2027.

TABLEAU E.1

### Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2024	2025	2026	2027
Québec	1,7	0,8	1,1	1,4
Canada	2,0	1,7	1,1	1,6
États-Unis	2,8	2,2	2,3	1,9
Monde <sup>(1)</sup>	3,4	3,4	3,2	3,2

(1) Le PIB mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

Les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis évolueront vers un nouvel équilibre, marqué par des mesures tarifaires persistantes.

- Le budget 2026-2027 repose sur la prémisse que le taux effectif moyen des droits de douane restera relativement stable au cours des prochaines années.
- Par ailleurs, la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) en juillet 2026 pourrait entraîner une diminution de l'incertitude.

### **Une prévision économique dans un contexte de grande incertitude**

L'évolution du conflit commercial avec les États-Unis et le processus de révision de l'ACEUM constituent les principaux risques pour le scénario de référence. Dans ce contexte, le ministère des Finances présente à la section H du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2026* deux scénarios alternatifs de prévision économique.

- En particulier, une hausse des droits de douane, l'imposition de tarifs sectoriels additionnels ou un éventuel retrait des États-Unis de l'ACEUM pourrait accentuer les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, freiner plus nettement les échanges internationaux et, par conséquent, peser sur la croissance économique, notamment sur l'investissement et les exportations. Par ailleurs, le contexte géopolitique tendu dans plusieurs régions du monde, notamment au Moyen-Orient, pourrait également freiner l'économie.
  - Ce scénario se traduirait par une récession. L'activité économique au Québec reculerait alors de 0,2 % en 2026, avant de croître de 0,8 % en 2027.
- À l'inverse, la conclusion d'un accord commercial entre le Canada et les États-Unis ou la fin de certains tarifs sectoriels réduirait l'incertitude et stimulerait la croissance économique.
  - Le PIB réel augmenterait de 1,6 % en 2026, de 2,0 % en 2027 et de 1,8 % en 2028.

## Un taux tarifaire effectif qui demeure faible, mais une incertitude persistante

Depuis le début de l'année 2025, les États-Unis imposent à de nombreux partenaires commerciaux, dont le Canada, divers droits de douane. Toutefois, une proportion importante des produits canadiens demeurent exemptés de ces tarifs s'ils respectent les règles prévues par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

- L'entrée en vigueur des mesures tarifaires au début de 2025 a incité les entreprises à ajuster leurs chaînes d'approvisionnement et leurs processus de production, tout en s'assurant de remplir la documentation nécessaire pour respecter les exigences de l'ACEUM.
- Ainsi, selon les statistiques du gouvernement américain, en décembre 2025, 86,4 % des exportations canadiennes vers les États-Unis satisfaisaient aux critères de conformité de l'ACEUM et étaient donc exemptes de droits de douane, comparativement à 37,6 % en moyenne en 2024.

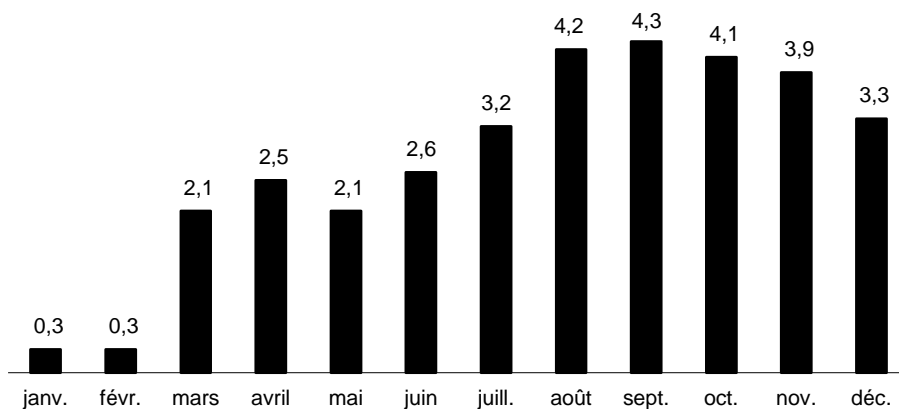
Dans ce contexte, malgré la multiplication des annonces de hausses des droits de douane, le taux tarifaire effectif appliqué à l'ensemble des exportations canadiennes à destination du marché américain demeure relativement modéré.

- En décembre, ce taux s'établissait en moyenne à 3,3 %. Il pourrait néanmoins augmenter au cours des prochains mois, advenant la mise en œuvre de nouvelles mesures ciblant certains secteurs.

Par ailleurs, l'ACEUM, entré en vigueur en 2020, fera l'objet d'une révision en juillet 2026. À défaut d'un consensus entre les parties, l'accord ne prendra pas fin immédiatement, mais devra être reconduit et réexaminé sur une base annuelle jusqu'en 2036. De plus, si un des partenaires décide de se retirer de l'accord, cette décision n'entrera en vigueur qu'après un préavis de six mois. Ce mécanisme de révision entretient une incertitude persistante, car une remise en question de cet accès préférentiel représente un risque significatif pour les perspectives de croissance du Canada et du Québec.

### Taux effectif moyen des tarifs douaniers américains sur les produits canadiens en 2025

(en pourcentage)



Note : Il s'agit des taux estimés à partir des tarifs effectivement appliqués à la douane, auxquels une estimation des tarifs sur le bois d'œuvre (partie des droits antidumping et compensateurs) a été ajoutée. Cette estimation diffère du taux effectif théorique basé sur la valeur des importations de 2024.  
Sources : U.S. Census Bureau, U.S. Customs and Border Protection, U.S. International Trade Commission et ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

## ❑ Les pressions inflationnistes demeureront limitées malgré les mesures protectionnistes américaines

En dépit de la montée protectionniste aux États-Unis et de l'instauration de droits de douane élevés, les pressions inflationnistes sont demeurées relativement contenues en 2025, et la croissance des prix a ralenti dans plusieurs économies.

— Cette modération de l'inflation s'explique notamment par la baisse des prix de l'énergie. En effet, les prix de l'énergie ont baissé de 2,0 % au Québec en 2025.

À court terme, les forces haussières et baissières sur les prix devraient continuer de s'équilibrer, permettant à l'inflation de rester modérée. Par conséquent, celle-ci devrait se maintenir assez près des cibles des banques centrales.

Au Canada, la croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait atteindre en moyenne 2,1 % en 2026 et en 2027. Au Québec, l'inflation devrait se situer à 2,3 % en 2026 et à 2,1 % en 2027.

— Depuis avril 2025, l'inflation dans la province dépasse celle constatée au pays. Cette évolution s'explique notamment par les coûts du logement, qui connaissent une progression plus rapide qu'au Canada. En outre, le retrait de la taxe sur le carbone pour les consommateurs canadiens à l'exception du Québec le 1<sup>er</sup> avril 2025 a accentué temporairement la baisse des prix de l'essence ailleurs au pays.

Au cours des prochains mois, l'inflation annuelle au Québec devrait retrouver un rythme de croissance comparable à celui observé au Canada. En particulier, l'effet temporaire sur l'inflation provenant de l'abolition de la taxe sur le carbone au Canada se dissipera dès avril 2026. De plus, le rééquilibrage progressif du marché résidentiel québécois contribuera à alléger les pressions sur les prix du logement.

**Le taux d'inoccupation des logements locatifs, qui est passé de 1,8 % en 2024 à 2,7 % en 2025 au Québec, signale que le rééquilibrage du marché est bien amorcé.**

Néanmoins, la progression des prix reste exposée à divers risques, notamment aux tensions géopolitiques et à l'évolution du conflit commercial.

TABLEAU E.2

### Indice des prix à la consommation

(variation en pourcentage)

	2024	2025	2026	2027
Québec	2,3	2,4	2,3	2,1
Canada	2,4	2,1	2,1	2,1
États-Unis	3,0	2,7	2,6	2,4
Zone euro <sup>(1)</sup>	2,4	2,1	1,9	2,0
Monde <sup>(1)</sup>	5,8	4,1	3,8	3,4

(1) Il s'agit de la prévision du Fonds monétaire international de janvier 2026.

Sources : Statistique Canada, S&P Global, Fonds monétaire international, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

## Effets du conflit au Moyen-Orient sur l'économie du Québec

### Une forte augmentation des prix du pétrole en raison du conflit

La prévision économique intègre l'information disponible en date du 6 mars 2026. Toutefois, la situation évoluant rapidement et les prix de l'énergie affichant une importante volatilité, il est important de demeurer prudent quant aux effets économiques du conflit.

Le déclenchement à la fin de février d'un nouveau conflit armé au Moyen-Orient a entraîné d'importantes perturbations sur les marchés énergétiques mondiaux, ce qui s'est traduit, entre autres, par une forte augmentation des prix du pétrole.

- En date du 6 mars 2026, le cours du pétrole WTI avait bondi de plus de 30 % depuis le début du conflit pour s'établir à environ 90 \$ US le baril par rapport à 67 \$ US le baril le 27 février (une hausse de plus de 50 % depuis le début de 2026).
- La fermeture du détroit d'Ormuz, par lequel transite environ 20 % de la consommation mondiale de pétrole, explique en grande partie l'envolée des prix.

Le ministère des Finances du Québec fait l'hypothèse que le conflit devrait durer environ six semaines. Ainsi, l'effet à la hausse sur les prix du pétrole devrait être concentré en grande partie en mars et en avril 2026, avec un effet moyen pour l'année estimé à 4 \$ US le baril (+7 %). Par la suite, une baisse graduelle des cours vers les niveaux prévus avant le début du conflit devrait être observée.

- Par ailleurs, des fluctuations marquées des prix du pétrole sont fréquemment observées en période de tensions géopolitiques, en particulier au Moyen-Orient. Dans ce contexte, les prix devraient rester volatils à court terme et des pointes importantes pourraient être observées.

### Un effet négatif temporaire pour les ménages et les entreprises du Québec

Malgré un effet haussier sur les prix découlant de l'augmentation des cours du pétrole, l'impact économique au Québec devrait être relativement modeste selon notre prévision. Toutefois, des effets négatifs pourraient être plus visibles au cours des prochaines semaines pour les ménages et les entreprises.

- Pour les ménages, cela implique une modification de leur panier de consommation pour faire face à la hausse des prix de l'énergie. Pour les entreprises, cela représente une augmentation de leur coût de production.

Toutefois, des risques majeurs demeurent présents. Une dégradation importante de la situation au Moyen-Orient et une hausse soutenue des prix de l'énergie pourraient se traduire par des pressions inflationnistes plus importantes et freiner l'économie. Ces changements pourraient amener le ministère des Finances du Québec à modifier ses prévisions mondiales et celles pour le Québec. Le ministère surveillera la situation de près au cours des prochains mois.



# 1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

## 1.1 L'économie s'adapte à la nouvelle réalité commerciale

À la suite d'une croissance vigoureuse en 2024 (+1,7 %), l'économie québécoise s'est graduellement adaptée à la nouvelle réalité commerciale et la croissance du PIB réel a ralenti en 2025 (+0,8 %). Celle-ci devrait se renforcer progressivement pour atteindre 1,1 % en 2026 et 1,4 % en 2027.

— La demande intérieure continuera de procurer un appui important à l'activité économique, en étant soutenue notamment par les actions du gouvernement visant à protéger le pouvoir d'achat des Québécois. En outre, les taux d'intérêt, qui se situent à des niveaux relativement faibles, et le marché du travail, qui demeurera tendu, continueront de soutenir la croissance.

L'économie québécoise résistera aux perturbations commerciales persistantes, mais l'incertitude demeurera présente.

— En effet, l'administration américaine maintient des tarifs élevés sur certains produits canadiens, dont l'aluminium, et laisse entendre qu'elle pourrait en instaurer davantage. Par ailleurs, le taux effectif des droits de douane reste faible, car un plus grand pourcentage des exportations canadiennes satisfait aux critères de conformité de l'ACEUM. Toutefois, l'Accord fera l'objet d'une révision en 2026, et l'issue des négociations est incertaine.

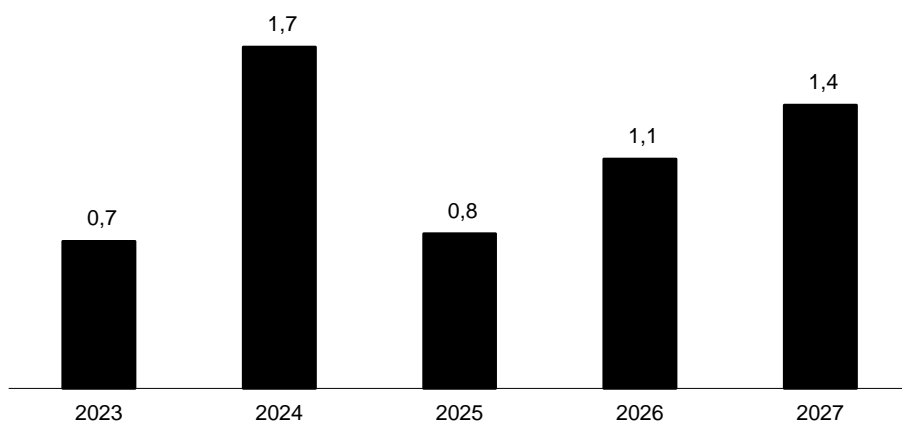
— En outre, le vieillissement de la population ainsi que la diminution de l'immigration temporaire et permanente limiteront les gains économiques au cours des prochaines années. Notamment, les politiques mises en place par le gouvernement fédéral visant à réduire la part des résidents non permanents à 5 % de la population d'ici 2028 devraient freiner temporairement la croissance démographique, qui avait atteint des niveaux records en 2023 et en 2024.

— De plus, le contexte géopolitique reste tendu, particulièrement au Moyen-Orient.

GRAPHIQUE E.1

### Croissance économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## L'activité économique est ralentie par certains secteurs plus exposés au commerce international

L'économie du Québec, fortement dépendante du commerce international, a été fragilisée par le durcissement des politiques protectionnistes mises en place par son principal partenaire commercial et par l'incertitude entourant ses relations extérieures.

Depuis le début de l'année 2025, l'économie présente des signes de ralentissement. Cette modération s'explique par la contraction de la production dans les secteurs qui subissent les conséquences des tarifs douaniers et de l'incertitude commerciale.

- Il s'agit notamment des industries de la fabrication ainsi que du transport et de l'entreposage. En particulier, en novembre 2025, le volume de production dans le secteur manufacturier a atteint son plus bas niveau depuis juillet 2020.
- Pour les 11 premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2024, la production de ces industries s'est repliée de 3,1 %.
- En particulier, pour cette période, le PIB réel dans le secteur manufacturier a reculé de 3,8 %. Parmi les 18 sous-secteurs de ce segment, 14 avaient enregistré une baisse. Les replis les plus importants ont été observés dans les sous-segments du papier (-19,1 %), du matériel, des appareils et des composants électriques (-14,7 %), de la première transformation des métaux (-10,7 %), de l'impression (-9,2 %) ainsi que des meubles et des produits connexes (-8,6 %).

À l'inverse, les secteurs moins sensibles au conflit commercial ont continué de soutenir la production totale, ce qui compense en partie le choc et permet d'éviter un ralentissement plus prononcé de l'économie dans son ensemble.

- Pour les 11 premiers mois de 2025 comparativement à la même période en 2024, la croissance économique dans les autres industries a affiché un gain de 1,4 %.

Somme toute, malgré une résilience appréciable en 2025, la croissance économique par industrie confirme que les tensions commerciales freinent les secteurs liés aux exportations.

### PIB réel pour certaines industries au Québec au cumulatif des mois disponibles en 2025

(en pourcentage)

	Poids en 2024	Variation <sup>(1)</sup>
<b>Industries sensibles au conflit commercial</b>	<b>16,4</b>	<b>-3,1</b>
– Fabrication	12,2	-3,8
– Transport et entreposage	4,2	-0,8
<b>Autres industries</b>	<b>83,6</b>	<b>1,4</b>
<b>ENSEMBLE DES INDUSTRIES</b>	<b>100,0</b>	<b>0,7</b>

(1) Il s'agit des 11 premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2024.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.2 La réduction des flux migratoires entraînera une baisse de la population au cours des prochaines années

Les politiques fédérales et provinciales en matière d'immigration ont eu un effet marqué sur la croissance démographique, qui, après avoir atteint des progressions records au cours des dernières années, a enregistré un net ralentissement en 2025.

— En effet, la population québécoise n'a augmenté que de 0,7 % en 2025, après une hausse importante de 2,0 % en 2024. Au Canada, l'accroissement démographique a décéléré à 0,9 % en 2025, après un gain de 3,0 % en 2024.

Cette tendance à la baisse se poursuivra au cours des prochaines années, et le Québec devrait afficher de légères diminutions de la population jusqu'en 2029, enregistrant notamment des baisses de 0,1 % en 2026 et de 0,2 % en 2027. De son côté, la croissance démographique au Canada devrait demeurer stable en 2026 (0,0 %) et en 2027 (+0,1 %).

— La diminution de la population touchera particulièrement les 15 à 64 ans, qui représentent le principal bassin de travailleurs potentiels et constituent également le groupe d'âge majoritaire au sein de la population immigrante.

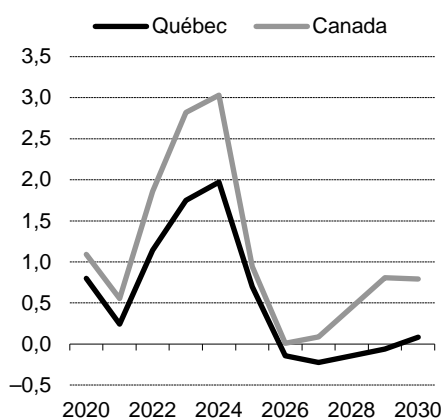
— Au Québec, le nombre de résidents non permanents devrait reculer, passant d'environ 562 300 en 2025 à 375 000 d'ici la fin de 2029.

— Parallèlement, le gouvernement du Québec a dévoilé à l'automne dernier ses cibles d'immigration permanente pour la période de 2026 à 2029. Le nombre d'immigrants permanents passera ainsi de 65 000 par an à 45 000 pour la période de 2026 à 2029.

GRAPHIQUE E.2

### Population du Québec et du Canada

(variation en pourcentage)

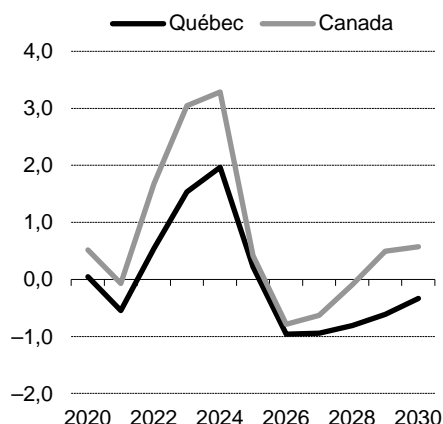


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.3

### Population âgée de 15 à 64 ans au Québec et au Canada

(variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## La baisse attendue de l'immigration limite la croissance de la population

### La croissance démographique portée par l'immigration internationale

Au 1<sup>er</sup> juillet 2025, le Québec comptait 9 058 300 habitants, en hausse de 62 800 personnes (+0,7 %) par rapport à 2024. Cet accroissement démographique repose entièrement sur le solde migratoire international.

- Le Québec a accueilli plus de 57 600 immigrants permanents en 2025, et le nombre de résidents non permanents a augmenté d'environ 21 000.
- Les pertes migratoires interprovinciales se situaient à un peu moins de 5 100 personnes en 2025. L'accroissement naturel, qui représente la différence entre les naissances et les décès, est quant à lui négatif depuis 2024 (–2 500 personnes en 2025).

### Une décélération de la croissance de la population qui se poursuivra

Bien que la croissance de la population se soit poursuivie en 2025 (+0,7 %), elle a ralenti par rapport aux fortes augmentations de 2023 (+1,8 %) et de 2024 (+2,0 %). À l'exception de l'année 2021, qui a été marquée par les restrictions frontalières dues à la pandémie, la progression en 2025 représentait la plus faible hausse annuelle enregistrée depuis 2016.

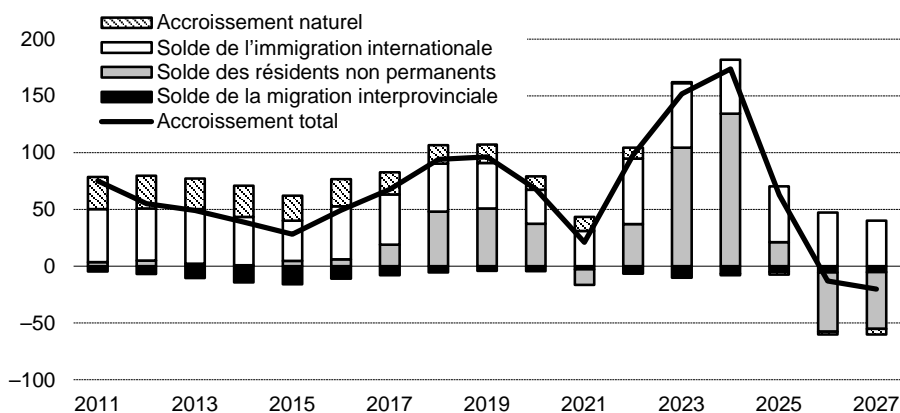
Les politiques mises en place par les gouvernements fédéral et du Québec visant à réduire le nombre de résidents non permanents ont freiné la croissance de l'immigration temporaire en 2025.

- Après avoir atteint un sommet de 134 400 en 2024, l'accueil net de résidents non permanents<sup>1</sup> au Québec s'est limité à environ 21 000 en 2025.

La décélération de la croissance démographique se poursuivra au cours des prochaines années alors que le nombre de résidents non permanents au Québec continuera de reculer et que l'accroissement naturel demeurera en territoire négatif.

### Composantes de l'accroissement démographique au Québec

(variation annuelle de la population et de ses composantes, en milliers de personnes)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

1 L'accueil net de résidents non permanents désigne le solde représentant la différence entre le nombre de personnes qui arrivent dans la province pour y résider temporairement et le nombre de personnes qui en repartent.

### 1.3 Le gouvernement du Québec maintient son objectif d'accroître le potentiel économique

Depuis l'automne 2018, des gestes importants ont été posés pour accroître le potentiel de l'économie québécoise dans le but de créer davantage de richesse. Ces gestes ont soutenu la bonne performance économique, ce qui a entraîné une hausse considérable du niveau de vie, défini par le PIB réel par habitant.

Néanmoins, en 2023 et en 2024, le niveau de vie a légèrement diminué au Québec.

- Les effets de l'inflation élevée et de la politique monétaire restrictive ont freiné la progression du PIB réel en 2023. En outre, des facteurs temporaires spécifiques au Québec, tels que les feux de forêt, la faible hydraulicité dans les bassins d'Hydro-Québec et les grèves dans les secteurs public et parapublic, ont également ralenti l'activité économique.
- En 2024, l'augmentation record de la population québécoise, découlant de l'immigration, a modéré l'effet de l'accélération de la hausse du PIB réel sur le niveau de vie.

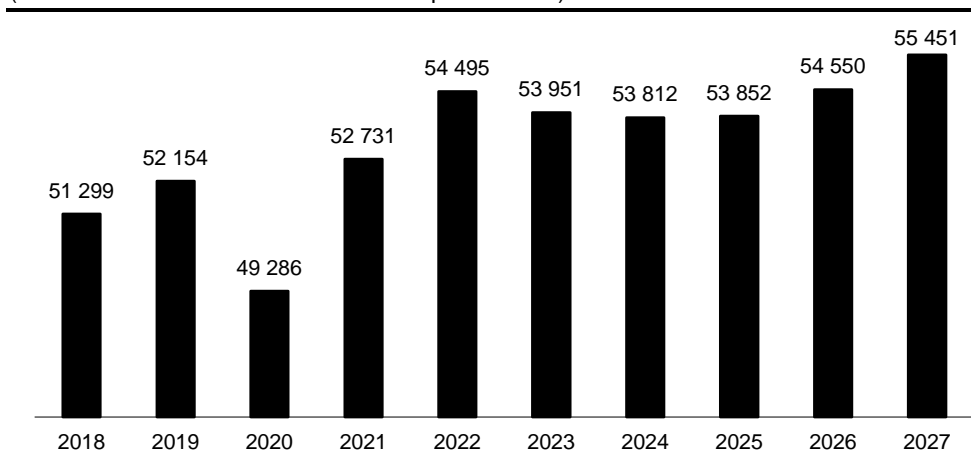
En 2025, la croissance de l'activité économique, conjuguée à la décélération de l'accroissement démographique, a permis au niveau de vie de retrouver le sentier de la croissance (+0,1 %). Cette tendance s'accroîtra en 2026 et en 2027 (+1,5 % en moyenne annuellement).

- En 2027, le PIB réel par habitant devrait atteindre 55 451 \$ et afficher un gain de 8,1 % par rapport à 2018.

GRAPHIQUE E.4

#### Niveau de vie au Québec

(PIB réel en dollars enchaînés de 2017 par habitant)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Une importante réduction des écarts de niveau de vie avec l'Ontario et le reste du Canada depuis 2018

La bonne performance économique du Québec depuis 2018 a permis de réduire les écarts de niveau de vie avec l'Ontario et le reste du Canada.

- Selon les plus récentes statistiques officielles disponibles, le niveau de vie, mesuré au moyen du PIB réel par habitant, a augmenté de 4,9 % au Québec entre 2018 et 2024.
- Pour la même période, il affiche des baisses de 0,3 % en Ontario et de 0,9 % dans le reste du Canada.

L'écart de niveau de vie du Québec avec l'Ontario s'est ainsi réduit, passant de 15,9 % en 2018 à 10,2 % en 2024. Quant à celui avec le reste du Canada, après avoir atteint 20,2 % en 2018, il s'est situé à 13,6 % en 2024.

- Des écarts aussi faibles n'ont jamais été observés depuis le début de la compilation des statistiques, en 1981.

En 2025, les bouleversements liés au conflit commercial et les changements apportés aux orientations en matière d'immigration ont engendré une certaine modération de la croissance économique au Québec. Cette conjoncture, combinée aux importants changements apportés aux politiques d'immigration, a entraîné une légère remontée de l'écart de niveau de vie à court terme (10,7 % par rapport à l'Ontario et 14,6 % comparativement au reste du Canada).

- Au cours des prochaines années, l'écart de niveau de vie se maintiendra près du creux atteint en 2024. Par ailleurs, le gouvernement entend continuer à agir sur les principaux déterminants du niveau de vie et intensifier ses efforts pour combler l'écart entre le Québec et l'Ontario d'ici 2036.

TABLEAU E.3

### Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation et écart par rapport au Québec en pourcentage)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Entre 2018 et 2027 <sup>(1)</sup>
<b>Variation</b>											
Québec	1,6	1,7	-5,5	7,0	3,3	-1,0	-0,3	0,1	1,3	1,7	8,1
Ontario	1,5	0,4	-5,8	5,5	2,2	-0,7	-1,6	0,6	1,0	1,7	3,0
Reste du Canada	1,2	0,1	-6,2	5,0	2,6	-0,8	-1,2	1,0	1,0	1,4	2,5
<b>Écart</b>											
Ontario	15,9	14,4	14,1	12,5	11,3	11,6	10,2	10,7	10,4	10,5	—
Reste du Canada	20,2	18,4	17,5	15,3	14,4	14,6	13,6	14,6	14,3	14,0	—

Note : La croissance du PIB réel de l'Ontario de 2025 à 2027 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 6 mars 2026. Pour le reste du Canada et pour la population ontarienne en 2026 et en 2027, il s'agit des croissances escomptées pour le Canada à l'exclusion du Québec.

(1) Il s'agit des variations pour l'ensemble de la période.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les déterminants du potentiel économique du Québec

Le gouvernement s'est donné comme objectif d'augmenter le niveau de vie des Québécois, et il ne compte pas dévier de sa mission malgré les politiques protectionnistes américaines, qui limitent la progression de l'activité économique. C'est en agissant sur les déterminants de la croissance qu'il atteindra cet objectif.

La **productivité**, soit le PIB réel par emploi, mesure l'efficacité avec laquelle les travailleurs transforment leurs efforts en production. Les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir l'accroissement du niveau de vie au Québec.

— Après avoir enregistré une augmentation de 0,7 % en 2024, la productivité a reculé en 2025. Ce repli découle du ralentissement de la progression du PIB réel dans un contexte de tensions commerciales, tandis que le marché du travail a fait preuve de résilience. La productivité renouera avec la croissance en 2026 (+0,7 %), et sa progression s'accélérera en 2027.

Le **taux d'emploi**, soit l'ensemble des travailleurs en proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans, a atteint un sommet historique en 2023. Bien que le taux d'emploi ait diminué en 2024, il demeure le plus élevé parmi les provinces. Dans le contexte actuel de vieillissement démographique, une forte participation de la population au marché du travail sera nécessaire pour continuer de soutenir la croissance économique.

Le **poids démographique du principal bassin de main-d'œuvre** représente la part de la population âgée de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population. Le Québec a une population vieillissante, ce qui restreint l'accroissement du bassin de main-d'œuvre disponible. Ainsi, la contribution de ce facteur à la croissance diminue depuis le milieu des années 2000. Les tendances démographiques sont difficiles à renverser, et cette composante devrait continuer de limiter le PIB potentiel.

TABLEAU E.4

### Contribution des facteurs à la croissance économique

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	De 2010 à 2019									De 2028 à 2030
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
<b>Facteurs de croissance (contribution)</b>										
Poids démographique des 15 à 64 ans <sup>(1)</sup>	-0,7	-0,7	-0,8	-0,6	-0,2	0,0	-0,5	-0,8	-0,7	-0,5
Taux d'emploi <sup>(2)</sup>	1,0	-5,0	4,8	2,5	1,4	-1,0	1,5	1,4	1,3	0,9
Productivité <sup>(3)</sup>	0,8	0,2	2,9	1,4	-2,2	0,7	-0,9	0,7	1,1	1,1
<b>NIVEAU DE VIE<sup>(4)</sup></b>	<b>1,1</b>	<b>-5,5</b>	<b>7,0</b>	<b>3,3</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>
PIB réel	1,9	-4,7	7,3	4,5	0,7	1,7	0,8	1,1	1,4	1,4
Population	0,8	0,8	0,2	1,1	1,8	2,0	0,7	-0,1	-0,2	0,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le poids démographique des 15 à 64 ans représente la part de la population âgée de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population, en pourcentage.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.4 La réduction du bassin de main-d'œuvre ralentira la création d'emplois

Le marché du travail est demeuré résilient en 2025, et ce, malgré le contexte d'incertitude commerciale.

- En moyenne pour l'ensemble de l'année, 78 800 emplois ont été créés (+1,7 %). De son côté, le taux de chômage a légèrement augmenté, passant de 5,3 % en moyenne en 2024 à 5,6 % en moyenne en 2025.

Au cours des prochaines années, le repli anticipé de la population active, sous l'effet combiné du vieillissement démographique et du recul de l'immigration, devrait se traduire par une croissance plus modérée de l'emploi.

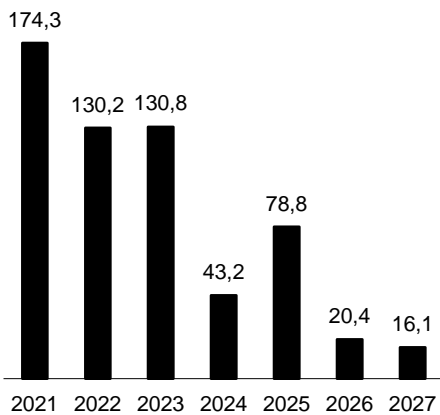
- La population active, soit le nombre de personnes de 15 ans et plus qui sont à la recherche d'un emploi ou qui en occupent un, progressera de seulement 0,2 % en 2026, avant de reculer de 0,5 % en 2027.
- La contraction du bassin de main-d'œuvre freinera la création d'emplois. Ainsi, environ 20 000 emplois seront créés en 2026 (+0,4 %) et 16 100 postes seront ajoutés en 2027 (+0,3 %).

Puisque les employeurs devront composer avec un bassin de main-d'œuvre plus restreint pour pourvoir leurs postes disponibles, le taux de chômage devrait diminuer pour se situer en moyenne à 5,4 % en 2026 et à 4,6 % en 2027.

- Dans ce contexte, le Québec continuera d'évoluer près du plein emploi. Certains secteurs pourraient connaître des pénuries de main-d'œuvre, ce qui rendrait le recrutement plus difficile et pourrait exercer des pressions sur les salaires.

GRAPHIQUE E.5

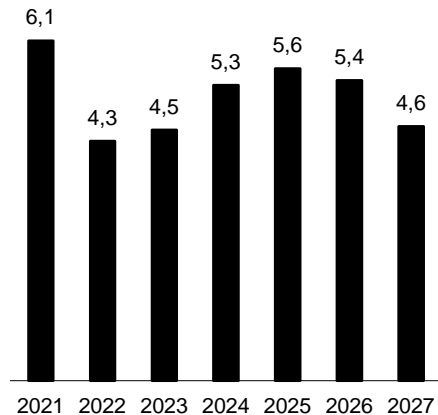
### Création d'emplois au Québec (données annuelles, en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.6

### Taux de chômage au Québec (données annuelles, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Le marché du travail est demeuré résilient au Québec en 2025

Dans un contexte économique incertain marqué par les tensions commerciales et le ralentissement démographique, le marché du travail est demeuré résilient en 2025.

- Pour l'ensemble de l'année, il s'est créé 78 800 emplois (+1,7 %), une création d'emplois plus forte qu'en Ontario (+1,0 % en 2025) et qu'au Canada (+1,4 %).
- Le Québec affichait un taux de chômage de 5,6 %. Seule la Saskatchewan (5,2 %) présentait un taux de chômage plus bas parmi les provinces (6,8 % au Canada). En outre, le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans, qui a atteint 77,4 % en moyenne en 2025, était le plus élevé parmi les provinces (74,2 % au Canada).

Malgré cette bonne performance, le marché du travail présente certains signes de ralentissement.

- Bien qu'il demeure à un niveau relativement faible, le taux de chômage a progressé, passant de 5,3 % en moyenne en 2024 à 5,6 % en 2025. Par ailleurs, après avoir atteint un sommet en septembre 2021 (258 100 postes), le nombre de postes vacants a diminué pour se situer à 118 300 en décembre.

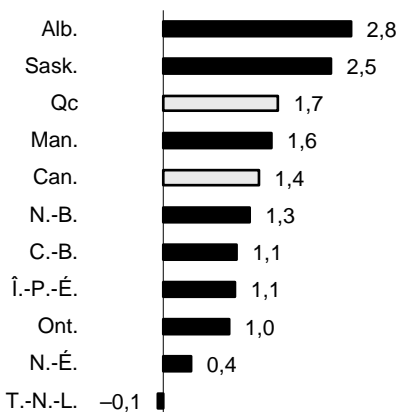
Cette évolution s'est reflétée sur le salaire horaire des employés, qui a crû de 3,6 % en 2025 au Québec. Bien que cette hausse demeure supérieure au rythme moyen observé au cours des 10 années précédant la pandémie (2,4 % en moyenne entre 2010 et 2019), elle reste modérée comparativement aux augmentations enregistrées récemment, qui avaient culminé à 5,8 % en moyenne en 2022.

Au cours des prochains mois, la création d'emplois devrait se poursuivre, mais les gains devraient être limités.

- Un environnement économique moins dynamique, combiné au recul de la population en âge de travailler, entraînera un ralentissement de la création d'emplois.
- En outre, la diminution de la demande globale de biens et services, qui découle notamment du conflit commercial, modèrera l'embauche.

### Variation de l'emploi en 2025

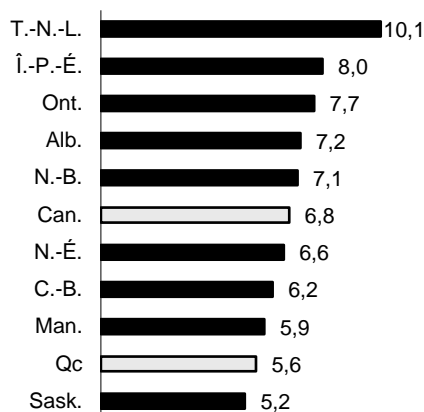
(données annuelles moyennes, en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### Taux de chômage en 2025

(données annuelles moyennes, en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

## 1.5 La demande intérieure alimentera la progression de l'activité économique

La demande intérieure demeurera le principal soutien à la hausse du PIB réel en 2026 et en 2027, mais sa contribution ralentira en raison notamment de la baisse de la population, qui atténuera la demande de biens et services.

- Après avoir fait preuve de prudence en 2025, les ménages augmenteront leurs dépenses, appuyées en partie par les mesures d'allègement fiscal annoncées dans la mise à jour de l'automne 2025 et entrées en vigueur en janvier 2026 ainsi que par les mesures annoncées par le gouvernement fédéral dans son dernier budget. La situation financière favorable des ménages, les coûts d'emprunt relativement faibles, un marché du travail qui demeurera tendu et l'accroissement de la valeur des actifs soutiendront également la consommation.
- Appuyés par les réductions du taux directeur, les investissements résidentiels ont pris de la vigueur en 2025 (+8,1 %). Leur croissance se poursuivra en 2026, mais à un rythme plus modéré (+0,3 %), avant de fléchir de 1,2 % en 2027.
- L'incertitude qui entoure la situation du commerce avec les États-Unis freinera les investissements non résidentiels des entreprises en 2026. Ces derniers devraient se redresser par la suite, à mesure que l'incertitude entourant la politique commerciale américaine s'atténuera.

De son côté, le secteur extérieur contribuera à hauteur de 0,4 point de pourcentage à la hausse du PIB réel en 2026 et en 2027. À mesure que les entreprises continueront de s'adapter au nouveau contexte commercial, les exportations reprendront le sentier de la croissance.

TABLEAU E.5

### PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en point de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027
<b>Demande intérieure</b>	<b>1,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>1,9</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>
Consommation des ménages	1,1	1,3	1,6	0,7	0,8	0,9
Investissements résidentiels	8,1	0,3	-1,2	0,5	0,0	-0,1
Investissements non résidentiels des entreprises	1,5	-0,7	1,7	0,2	-0,1	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	1,4	0,1	0,1	0,4	0,0	0,0
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
Exportations	-1,7	1,2	2,2	-0,7	0,5	0,9
Importations	1,4	0,2	1,2	-0,7	-0,1	-0,6
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.6 Les ménages continueront de faire preuve de prudence

Malgré un niveau de confiance des ménages relativement faible, et l'incertitude persistante, la consommation est demeurée le principal moteur de l'activité économique en 2025. La croissance des dépenses des ménages s'accéléra en 2026 et en 2027, alimentée en partie par leur situation financière favorable. Les consommateurs continueront également de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt, en particulier pour l'achat de biens durables.

— De plus, les ménages bénéficieront du soutien apporté par certaines mesures présentées dans la mise à jour de l'automne 2025 du gouvernement du Québec, qui visaient à protéger le pouvoir d'achat des Québécois en remettant de l'argent dans leur portefeuille.

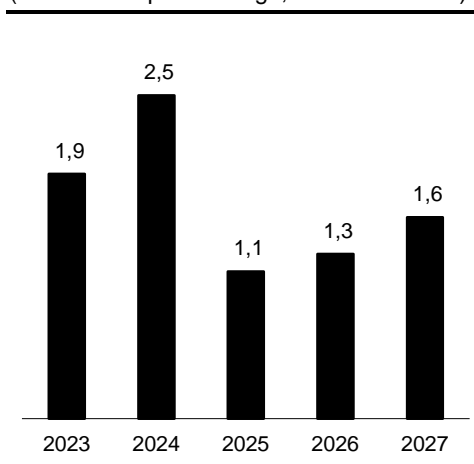
— Ces mesures incluaient notamment la réduction des taux de cotisation au Régime de rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale, ainsi que l'indexation du régime fiscal et des prestations d'assistance sociale à un taux de 2,05 %.

— Néanmoins, le recul de la population atténuera la demande de biens et services.

Par ailleurs, malgré la baisse des taux d'intérêt, certains ménages verront leurs paiements hypothécaires croître lors de leur prochain renouvellement, ce qui pourrait restreindre leur pouvoir d'achat et les inciter à faire preuve de prudence.

GRAPHIQUE E.7

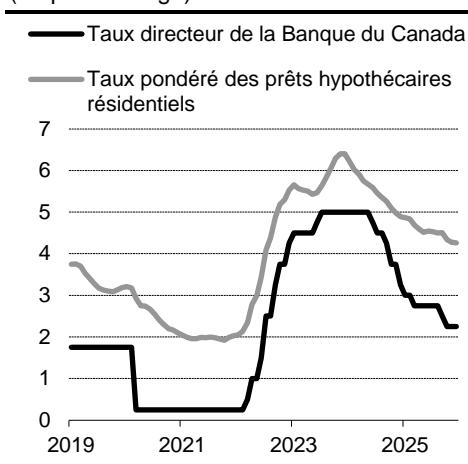
### Dépenses de consommation des ménages au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.8

### Évolution de différents taux d'intérêt au Canada (en pourcentage)



Note : Le taux pondéré des prêts hypothécaires résidentiels correspond au taux moyen sur les avances de fonds, qui est calculé à partir des taux d'intérêt pour les nouveaux prêts hypothécaires résidentiels au Canada.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Les ménages québécois bénéficient d'une situation financière favorable

### Le pouvoir d'achat des ménages par habitant au Québec s'est amélioré plus rapidement qu'au Canada depuis 2018

Le pouvoir d'achat est défini comme le revenu disponible des ménages en termes réels par habitant. Au Québec, il s'est amélioré de façon considérable entre 2018 et 2024. Au cours de cette période, il a affiché une progression de 9,2 %, l'augmentation la plus forte parmi les provinces (+6,0 % au Canada).

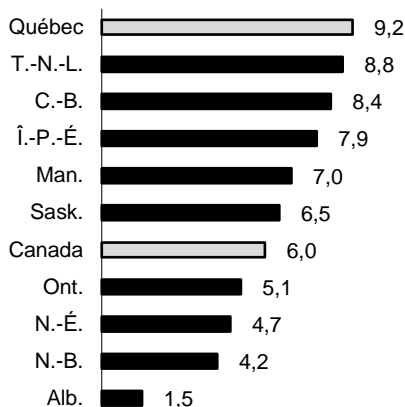
- Ce résultat découle en partie de la bonne performance du marché du travail et de la rareté de main-d'œuvre, qui ont entraîné d'importants gains salariaux. Entre 2018 et 2024, les salaires et traitements par habitant ont bondi de 35,5 % au Québec (+25,8 % au Canada).
- Par ailleurs, plusieurs mesures mises en place depuis l'automne 2021 par le gouvernement du Québec ont soutenu le pouvoir d'achat des ménages, dont une baisse de l'impôt des particuliers, la bonification du soutien aux aînés, l'instauration de deux montants ponctuels pour le coût de la vie et le plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 %.

L'amélioration du pouvoir d'achat observée au cours des dernières années a solidifié la situation financière des ménages québécois.

- Le taux d'épargne au Québec (8,3 % en 2024) s'est maintenu à un niveau supérieur à celui du Canada (5,0 % en 2024).
- En outre, le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, a été plus faible au Québec (143,2 % en 2024) qu'au Canada (182,3 % en 2024).

### Croissance du revenu disponible des ménages par habitant entre 2018 et 2024

(variation en pourcentage, en termes réels)

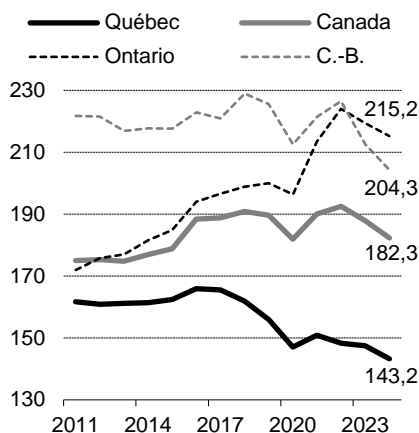


Note : Le déflateur des dépenses de consommation a été utilisé pour mesurer l'évolution des prix.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

### Ratio d'endettement des ménages

(en pourcentage)



Note : Le ratio d'endettement correspond à la valeur du passif total divisée par le revenu disponible des ménages.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.7 Malgré un ralentissement, l'activité dans le secteur résidentiel restera vigoureuse

Après avoir crû de 14,5 % entre 2023 et 2025, les investissements résidentiels en termes réels devraient faiblement progresser en 2026 (+0,3 %), avant de reculer en 2027. Néanmoins, l'activité dans ce secteur demeurera relativement vigoureuse.

— La construction neuve continuera d'afficher un niveau soutenu. Après avoir atteint 59 900 unités en 2025, le nombre de mises en chantier devrait se situer à 56 000 unités en 2026 et à 49 000 unités en 2027, des niveaux plus élevés que celui observé en moyenne au cours des 10 années précédant la pandémie (44 200 unités par année entre 2010 et 2019).

— Parallèlement, la demande sur le marché de la revente demeurera forte alors que les transactions continueront de progresser. Elles se situeront à 99 400 en 2026 et à 101 700 en 2027. Rappelons qu'entre 2010 et 2019, 79 400 transactions étaient effectuées en moyenne par année.

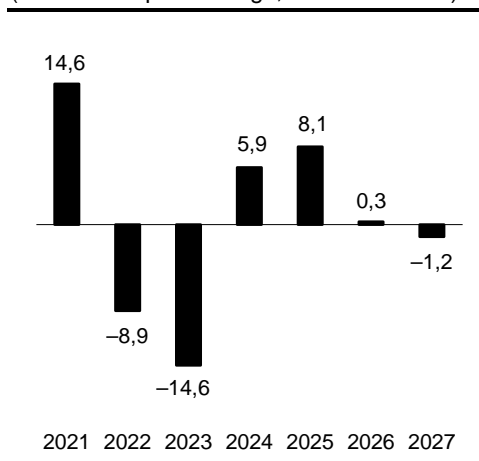
Cette dynamique s'explique par la demande latente d'habitations, découlant de la forte croissance démographique récente, par la baisse des taux d'intérêt hypothécaires et par les mesures gouvernementales destinées à accroître le parc de logements.

Alors que l'offre d'habitations demeurera soutenue, le recul de la population limitera la demande. Cette dynamique réduira les déséquilibres sur le marché de l'habitation et atténuera les pressions haussières récemment observées sur les prix du logement.

— Le taux d'inoccupation des logements locatifs, qui est passé de 1,8 % en 2024 à 2,7 % en 2025, signale que le rééquilibrage du marché est bien amorcé.

GRAPHIQUE E.9

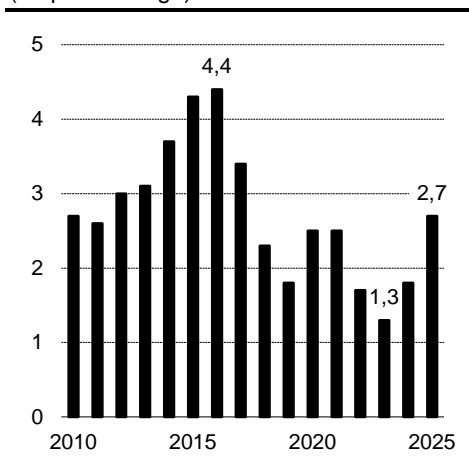
### Investissements résidentiels au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.10

### Taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec (en pourcentage)



Note : Il s'agit du taux d'inoccupation des logements locatifs pour l'ensemble des centres de 10 000 habitants et plus.

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

## Le marché immobilier québécois se démarque de celui du reste du Canada

Depuis 2024, le marché immobilier québécois se distingue de celui du reste du Canada. Au Québec, le nombre de mises en chantier affiche une forte croissance. Après un gain de 25,2 % en 2024, il a bondi de 22,9 % en 2025.

- Cette vigueur contraste avec un ralentissement dans plusieurs autres provinces en 2025, notamment en Colombie-Britannique (-3,6 %) et en Ontario (-12,3 %).

Le marché de la revente québécois se démarque également par son dynamisme. Après un important gain de 18,8 % en 2024, le nombre de transactions sur le marché de la revente était en hausse de 7,7 % en 2025. À titre comparatif, le nombre de transactions a affiché une baisse en Ontario (-5,6 %) et en Colombie-Britannique (-5,7 %).

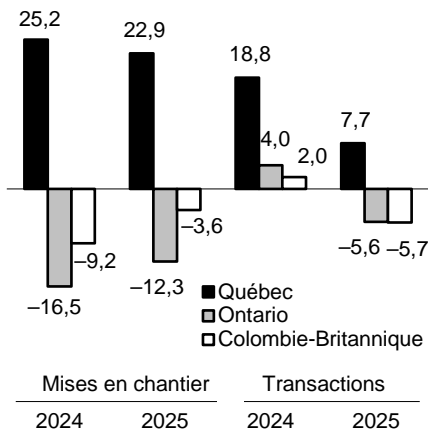
La vigueur des mises en chantier au Québec a été favorisée notamment par différentes mesures gouvernementales. En effet, dans un contexte de pénurie de logements, le gouvernement provincial, de concert avec des municipalités, a mis en place des mesures pour encourager la construction résidentielle. Depuis l'automne 2018, c'est près de 4,3 milliards de dollars qui ont été investis pour la réalisation de logements, principalement sociaux et abordables. Ces sommes permettront la réalisation de près de 25 500 logements abordables sur l'horizon de 2023-2024 à 2028-2029.

Par ailleurs, la demande sur le marché de la revente au Québec est demeurée soutenue, les prix des habitations y étant inférieurs à ceux observés dans l'ensemble du pays et le marché du travail faisant preuve de résilience.

- En 2025, le prix moyen d'une propriété était de 541 700 \$ au Québec, comparativement à 834 800 \$ en Ontario et à 953 200 \$ en Colombie-Britannique.
- En outre, le marché du travail au Québec est l'un des plus tendus au pays. En particulier, le Québec se classait au premier rang des provinces en matière de taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans en 2025 (77,4 % au Québec par rapport à 74,2 % au Canada).

### Mises en chantier et transactions sur le marché de la revente

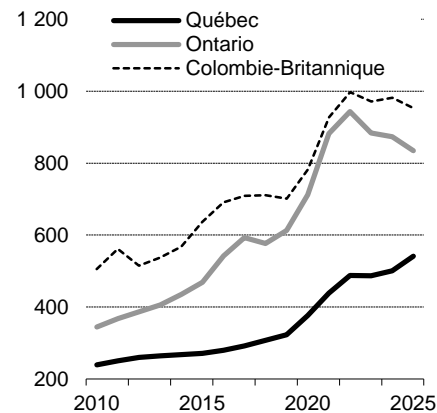
(variation en pourcentage)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Association canadienne de l'immobilier, Centris et Haver Analytics.

### Prix moyen d'une propriété sur le marché de la revente

(en milliers de dollars)



Sources : Association canadienne de l'immobilier, Centris et Haver Analytics.

## 1.8 L'environnement redeviendra favorable aux investissements des entreprises dès 2027

En dépit de la faiblesse des coûts de financement, les investissements non résidentiels des entreprises devraient diminuer en 2026, en termes réels.

— L'instabilité géopolitique et le conflit commercial entraîneront le report, voire l'annulation, de certains projets d'investissement. En effet, l'imprévisibilité entourant les politiques commerciales américaines complique la planification à long terme pour de nombreuses entreprises.

— Les investissements en machines et matériel, dont les composants sont en grande partie importés, seront particulièrement touchés. De plus, la faiblesse relative du dollar canadien augmentera leur coût.

À partir de 2027, les investissements non résidentiels reprendront le sentier de la croissance à mesure que l'incertitude liée à la politique commerciale américaine s'atténuera et que la progression des exportations se raffermira.

Par ailleurs, les investissements dans l'intelligence artificielle devraient également s'intensifier, portés par la transformation numérique et la recherche de gains de productivité.

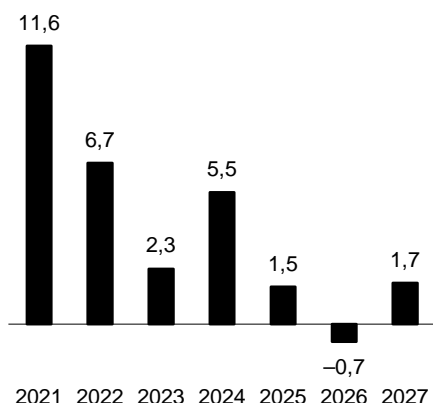
En outre, malgré le contexte commercial instable, de nombreux projets d'envergure se poursuivent, en particulier dans le transport collectif et dans le secteur minier.

— De plus, le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* d'Hydro-Québec prévoit des investissements massifs d'ici 2035.

GRAPHIQUE E.11

### Investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

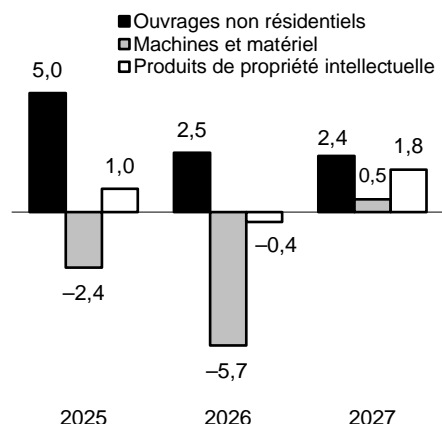


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.12

### Composantes des investissements non résidentiels des entreprises au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.9 Les investissements des gouvernements soutiennent la croissance

Les administrations publiques sont un important moteur de l'activité économique au Québec. La valeur des investissements des gouvernements en proportion du PIB se situait à 4,4 % en 2024, comparativement à 3,6 % en Ontario.

— Ces investissements, qui comprennent ceux du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones, devraient atteindre 29,2 milliards de dollars en 2027, un sommet.

Ils seront portés notamment par les dépenses accrues du gouvernement du Québec.

— En particulier, les investissements prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) ont été rehaussés de plus de 5 milliards de dollars sur six ans par rapport à ce qui était prévu dans le budget 2025-2026.

— De 2025-2026 à 2030-2031, les investissements s'élèveront à 108,0 milliards de dollars, soit 5,2 milliards de dollars de plus que ce qui était prévu en mars 2025.

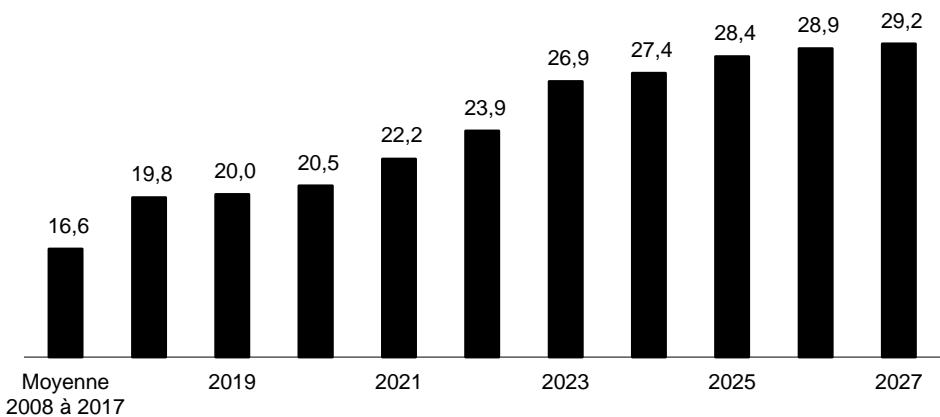
— Le PQI sur 10 ans, soit de 2026-2027 à 2035-2036, est rehaussé à 167 milliards de dollars.

— Des sommes importantes seront investies afin de préserver la qualité des services publics, d'en assurer la pérennité et de garantir leur accessibilité dans les missions prioritaires du gouvernement, soit la santé, les services sociaux, l'éducation et l'enseignement supérieur.

GRAPHIQUE E.13

### Investissements des gouvernements au Québec

(en milliards de dollars, en termes nominaux)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.10 Le secteur extérieur s'ajuste au nouveau contexte commercial

Les exportations du Québec en termes réels ont reculé de 1,7 % en 2025. À l'exception de l'année 2020, qui a été marquée par la pandémie, il s'agit d'une première baisse depuis 2011. L'imposition de tarifs douaniers a rendu les produits québécois plus coûteux pour les acheteurs américains, ce qui a diminué le volume de biens échangés.

Les exportations renoueront avec la croissance en 2026 et leur progression se renforcera en 2027, à mesure que l'incertitude s'atténuera et que les entreprises poursuivront leurs efforts pour accroître leurs exportations hors des États-Unis.

— En particulier, après trois années consécutives de recul, la croissance des exportations vers les autres provinces a repris en 2025 (+0,4 %) et s'accéléra pour se situer à 1,8 % en 2026, puis à 2,0 % en 2027. La réduction progressive des entraves au commerce intérieur constitue un levier pour stimuler ces exportations.

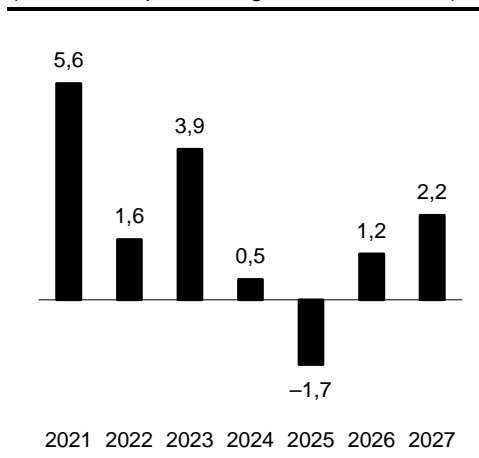
De leur côté, les importations de biens et services du Québec afficheront un gain modeste de 0,2 % en 2026, avant de remonter légèrement en 2027 (+1,2 %).

— La faiblesse des importations en 2026 s'explique en partie par le recul des investissements en machines et matériel (-5,7 %), dont les composants sont principalement achetés de l'étranger. En outre, les tensions commerciales incitent les entreprises québécoises à être moins tributaires des importations américaines.

GRAPHIQUE E.14

### Exportations du Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

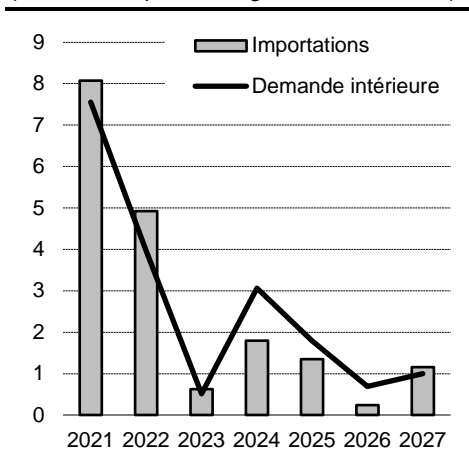


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.15

### Importations et demande intérieure du Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Une forte diminution des exportations vers les États-Unis

Depuis mars 2025, l'administration américaine applique au Canada des droits de douane sur l'ensemble des produits importés qui ne respectent pas les dispositions de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Des barrières au commerce touchent également plusieurs secteurs stratégiques des économies québécoise et canadienne, notamment l'acier, l'aluminium, l'industrie automobile et le bois d'œuvre.

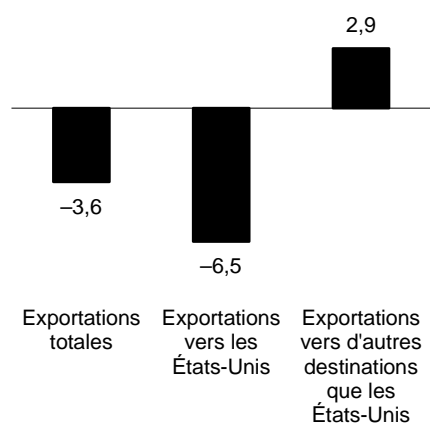
La mise en place de ces mesures a eu une incidence sur les échanges commerciaux du Québec. Au cours des 11 premiers mois de 2025, la valeur non désaisonnalisée des exportations internationales de marchandises a diminué de 3,6 milliards de dollars (-3,2 %) par rapport à la même période en 2024.

- En particulier, la valeur des exportations à destination des États-Unis a chuté de 6,5 milliards de dollars (-7,9 %) pendant cette période. Parmi les produits ayant le plus contribué à ce recul, notons les minerais et les minéraux non métalliques (-24,3 %), les automobiles et les pièces (-20,4 %), les produits chimiques, en plastique et en caoutchouc (-19,0 %) et les produits forestiers (-9,4 %).

L'imprévisibilité de la politique commerciale américaine génère un climat d'incertitude. Dans ces circonstances, les exportateurs ont adopté diverses stratégies pour atténuer les effets des tarifs douaniers, dont la diversification de leurs marchés d'exportation.

- Au cours des 11 premiers mois de 2025, les exportations du Québec vers d'autres destinations que les États-Unis affichent une hausse de 2,9 milliards de dollars (+9,8 %).
- Malgré une diversification croissante, les États-Unis demeurent le principal marché d'exportation du Québec (70,0 % de l'ensemble des exportations internationales en moyenne en 2025) et devraient le rester en raison de leur proximité et de la forte intégration de ces deux économies.

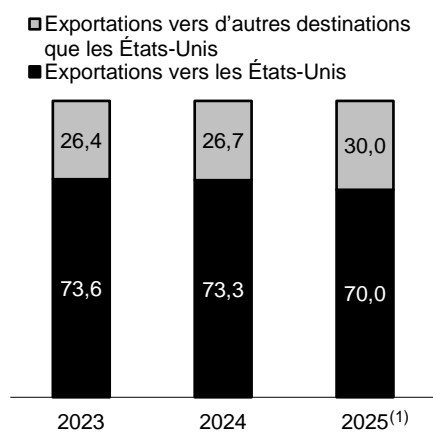
### Exportations internationales de marchandises du Québec en 2025 (variation en milliards de dollars courants)



Note : Il s'agit de la moyenne des 11 premiers mois de 2025 par rapport à la même période en 2024, et de données mensuelles non désaisonnalisées.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

### Part des exportations internationales de marchandises du Québec (en pourcentage, en dollars courants)



(1) Il s'agit de la moyenne des 11 premiers mois de 2025, et de données non désaisonnalisées.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

## 1.11 L'inflation se stabilisera autour de la cible de la Banque du Canada

Bien que l'activité économique au Québec se soit modérée en 2025, l'inflation mesurée par la croissance de l'IPC a légèrement augmenté, passant de 2,3 % en 2024 à 2,4 % en 2025. Malgré une certaine volatilité mensuelle, elle est généralement demeurée à l'intérieur de la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada.

- L'imposition de tarifs douaniers sur les importations américaines a provoqué des perturbations au sein de certaines chaînes d'approvisionnement mondiales et a entraîné la hausse des prix de plusieurs biens et services. En effet, comme une part importante des biens de consommation et des intrants utilisés par les entreprises provient du marché américain, ces tarifs font directement augmenter les coûts d'importation. De plus, la faiblesse du dollar canadien a contribué à accroître le coût des produits importés.
- Néanmoins, la baisse des prix du pétrole a atténué les pressions sur les coûts de production et de transport.

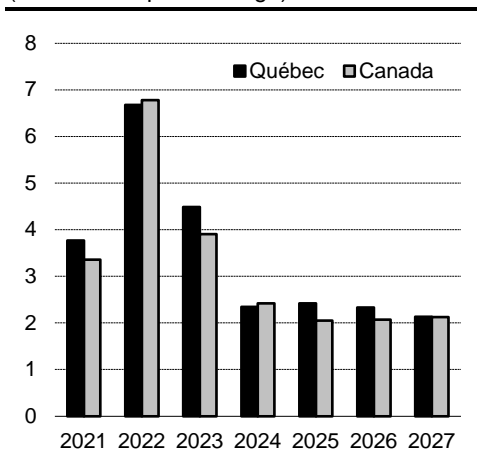
Au cours des prochains mois, malgré certaines fluctuations, l'inflation devrait rester près de la cible de 2 % de la Banque du Canada. Au Québec, elle devrait atteindre en moyenne 2,3 % en 2026, puis 2,1 % en 2027.

- Pour ces deux années, l'inflation globale au Québec devrait être légèrement supérieure à celle prévue au Canada (2,1 % en 2026 et 2,1 % en 2027). Cette évolution s'explique notamment par les coûts du logement, qui devraient connaître une croissance plus rapide qu'au Canada.

GRAPHIQUE E.16

### IPC global

(variation en pourcentage)

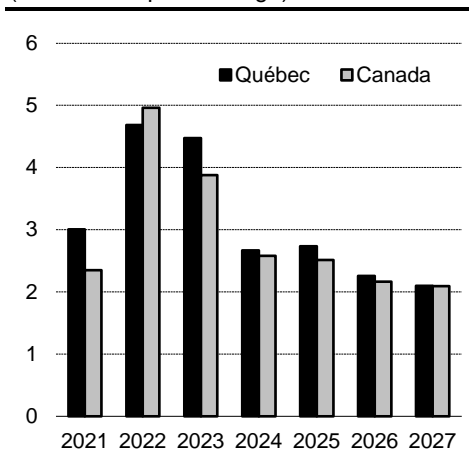


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.17

### IPC excluant les aliments et l'énergie

(variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Une inflation légèrement plus élevée au Québec qu'au Canada

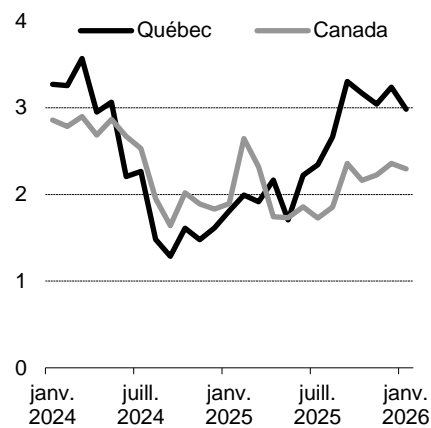
Après une période caractérisée par une progression des prix plus lente au Québec qu'au Canada, la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) dans la province dépasse, depuis juin 2025, le niveau enregistré à l'échelle nationale. En particulier, en janvier 2026, la croissance annuelle de l'IPC a atteint 3,0 % au Québec, comparativement à 2,3 % au Canada. Cette évolution s'explique notamment par :

- les prix du logement (+4,9 % en janvier), qui connaissent une progression plus rapide qu'au Canada (+1,7 %);
  - Le marché de l'habitation tourne au ralenti au Canada, alors qu'il demeure dynamique au Québec. En particulier, le prix moyen d'une propriété sur le marché de la revente a affiché une hausse de 8,1 % en 2025 au Québec, tandis qu'il a fléchi de 1,5 % pour la même période dans l'ensemble du pays. Malgré cette augmentation, les prix du logement au Québec restent plus faibles qu'au Canada.
  - En excluant le logement, l'inflation annuelle atteint 2,2 % en janvier au Québec, et 2,5 % au Canada.
- les prix de l'énergie, qui ont diminué de 5,4 % au Québec en janvier comparativement à un repli de 10,9 % au Canada.
  - Le retrait de la redevance fédérale sur les combustibles (taxe sur le carbone) pour les consommateurs canadiens à l'exception du Québec le 1<sup>er</sup> avril 2025 continue d'avoir une incidence sur l'inflation annuelle. Rappelons que le Québec a son propre mécanisme de tarification du carbone.

Au cours des prochains mois, l'inflation annuelle au Québec devrait retrouver un rythme comparable à celui observé au Canada. En effet, le redressement des mises en chantier au Québec depuis 2024, conjugué à la baisse de la population, contribuera à alléger les pressions sur les prix du logement. Par ailleurs, l'effet temporaire engendré par l'abolition de la taxe sur le carbone sur l'inflation au Canada se dissipera dès avril 2026.

### Évolution de l'IPC

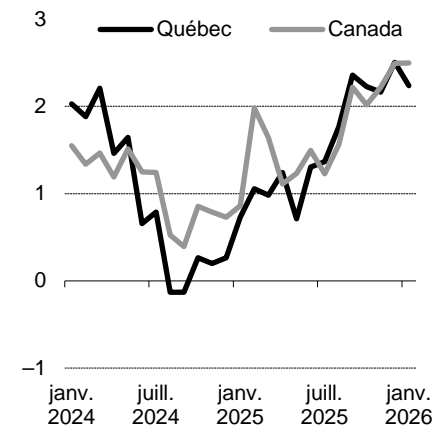
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### Évolution de l'IPC excluant le logement

(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

## Le déséquilibre s'estompera rapidement sur le marché de l'habitation, ce qui atténuera les pressions sur les prix

De façon générale, les mises en chantier évoluent à un rythme comparable à celui de la formation de ménages<sup>1</sup>, cette dernière étant un important déterminant de la demande de logements.

En 2023 et en 2024, la croissance démographique s'est accélérée au Québec, ce qui a contribué à intensifier le rythme de formation de ménages. Environ 72 900 nouveaux ménages se sont formés en 2023, puis 81 300 ménages additionnels en 2024.

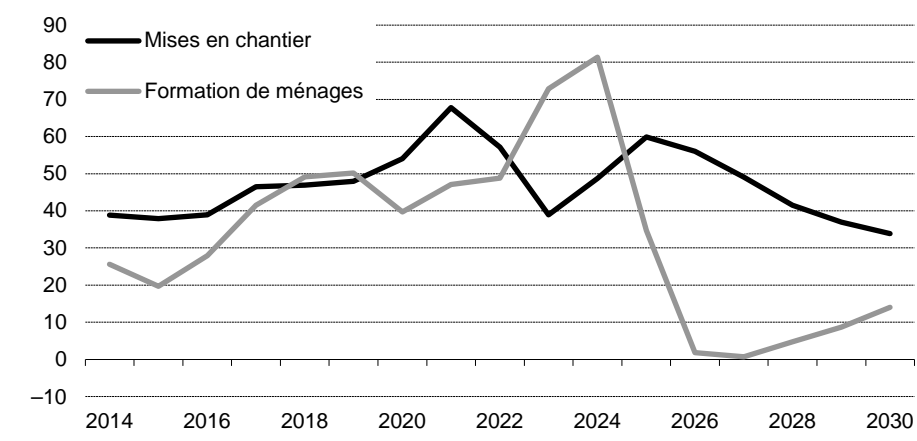
Parallèlement, les mises en chantier ont atteint un creux en 2023 (38 900 unités), notamment freinées par l'augmentation des taux d'intérêt et par les coûts de construction élevés. Elles sont ensuite remontées en 2024 à 48 700 unités, un niveau qui demeurerait toutefois insuffisant pour répondre aux besoins. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande a entraîné des pressions à la hausse sur les prix du logement.

En 2025, 59 900 unités ont été mises en chantier, un volume nettement supérieur au nombre de ménages formés (34 700). Cet écart marque le début d'un rééquilibrage du marché de l'habitation. La hausse du taux d'inoccupation des logements locatifs, qui est passé de 1,8 % en 2024 à 2,7 % en 2025, confirme que l'ajustement est désormais bien enclenché.

L'élan de la construction résidentielle se poursuivra de 2026 à 2028, alors que les mises en chantier devraient dépasser le seuil des 40 000 unités par année. Simultanément, la formation de ménages devrait ralentir en raison du recul attendu de la population. Cette évolution freinera la demande de logements dans un contexte où l'offre continuera d'augmenter, ce qui devrait se traduire par une modération de la progression des prix.

- Par ailleurs, le Tribunal administratif du logement du Québec a proposé une hausse des loyers de 3,1 % en 2026 pour les logements n'ayant pas subi de rénovations majeures. Il s'agit d'une hausse nettement inférieure à celle proposée en 2025 (+5,9 %).

### Évolution des mises en chantier et de la formation de ménages au Québec (en milliers)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

1 La formation de ménages correspond au nombre de nouveaux ménages privés, auquel s'ajoute une estimation des nouveaux ménages collectifs, formés notamment par les personnes habitant dans les résidences pour personnes âgées.

## 1.12 La progression du PIB nominal décélérera

Après avoir enregistré de fortes augmentations depuis 2021, le PIB nominal, la mesure la plus large de l'assiette fiscale et un déterminant central de l'évolution des revenus autonomes du gouvernement, devrait afficher des gains plus modérés, en hausse de 3,5 % en 2026 et de 3,4 % en 2027.

- Cette évolution s'explique en majeure partie par la décélération de la croissance des prix du PIB.
- La progression de la valeur de la production au cours des deux prochaines années sera légèrement plus faible que celles observées en moyenne au cours des 10 années précédant la pandémie (+3,8 % en moyenne annuellement de 2010 à 2019).

Alors que les principales assiettes taxables sur lesquelles reposent les revenus du gouvernement évolueront de façon généralement positive, leur croissance ralentira.

- La croissance des salaires et traitements connaîtra un ralentissement marqué entre 2025 (+4,4 %) et 2026 (+3,0 %), car la croissance de 2025 a été stimulée de façon plus importante que le sera celle de 2026 par les paiements de rétroactivité salariale accordés aux employés des secteurs public et parapublic. En 2027, le resserrement du bassin de main-d'œuvre en raison de la diminution attendue de la population accentuera les tensions sur le marché du travail, exerçant de modestes pressions sur les salaires et traitements, qui devraient ainsi croître de 3,5 %.
- La progression des dépenses de consommation en termes nominaux devrait ralentir, passant de 4,0 % en 2025 à 3,8 % en 2026 et à 3,6 % en 2027 en raison de la modération de l'inflation et du déclin démographique.
- Malgré le climat d'incertitude persistant, les entreprises ont réussi à maintenir une augmentation de leurs profits en 2025 (+5,7 %). L'excédent d'exploitation net des sociétés devrait afficher un gain de 3,7 % en 2026 et de 3,1 % en 2027.
  - Cette évolution reflète la capacité des entreprises à s'adapter aux hausses de coûts, notamment par des ajustements de prix et par des gains de productivité. Elle traduit aussi la vigueur de la demande intérieure.
  - Il s'agit néanmoins d'un rythme de progression inférieur à la croissance annuelle moyenne observée au cours des 10 années précédant la pandémie (+4,2 % en moyenne de 2010 à 2019).

TABLEAU E.6

### PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,7	0,8	1,1	1,4
Prix – Déflateur du PIB	4,1	3,7	2,3	2,0
<b>PIB NOMINAL</b>	<b>5,9</b>	<b>4,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.13 Des prévisions comparables à celles du secteur privé

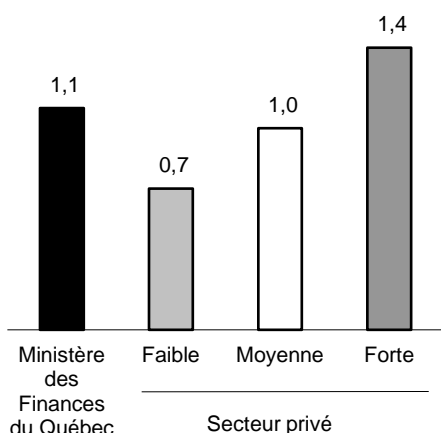
Le ministère des Finances du Québec prévoit une progression de 1,1 % l'activité économique en 2026. Il s'agit d'un gain semblable à celui attendu en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+1,0 %).

Le ministère des Finances estime à 1,4 % la hausse du PIB réel en 2027. Il s'agit d'une croissance légèrement plus prudente que celle prévue en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+1,6 %).

L'amplitude entre les prévisions du secteur privé reflète l'incertitude découlant de la situation économique actuelle.

GRAPHIQUE E.18

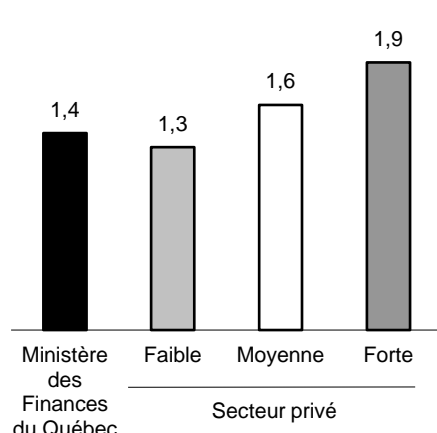
### Croissance économique au Québec en 2026 (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du MFQ, qui comprend les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 9 mars 2026.

GRAPHIQUE E.19

### Croissance économique au Québec en 2027 (PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du MFQ, qui comprend les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 9 mars 2026.

TABLEAU E.7

### Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation annuelle, en pourcentage)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne 2026-2030
<b>PIB réel</b>							
Ministère des Finances du Québec	0,8	1,1	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4
Moyenne du secteur privé	0,9	1,0	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4
<b>PIB nominal</b>							
Ministère des Finances du Québec	4,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3	3,4
Moyenne du secteur privé	4,3	3,4	3,7	3,6	3,6	3,6	3,6

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 9 mars 2026.

TABLEAU E.8

**Perspectives économiques au Québec**

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Production</b>							
PIB réel	1,7	0,8	1,1	1,4	1,5	1,5	1,4
PIB nominal	5,9	4,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3
PIB nominal (en milliards de dollars)	616,8	644,4	666,9	689,9	713,6	737,7	762,4
<b>Composantes du PIB (en termes réels)</b>							
Demande intérieure finale	3,1	1,8	0,7	1,0	1,0	1,1	1,1
– Consommation des ménages	2,5	1,1	1,3	1,6	1,5	1,5	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,5	1,4	0,1	0,1	0,3	0,6	0,9
– Investissements résidentiels	5,9	8,1	0,3	-1,2	-2,8	-2,5	-1,6
– Investissements non résidentiels des entreprises	5,5	1,5	-0,7	1,7	2,5	2,3	2,3
Exportations	0,5	-1,7	1,2	2,2	2,0	2,0	1,9
Importations	1,8	1,4	0,2	1,2	1,2	1,2	1,2
<b>Marché du travail</b>							
Population (en milliers)	8 995	9 058	9 045	9 025	9 012	9 007	9 014
Population de 15 ans et plus – Enquête sur la population active (en milliers)	7 435	7 579	7 601	7 597	7 596	7 606	7 623
Emploi (en milliers)	4 566	4 645	4 665	4 681	4 698	4 713	4 727
Création d'emplois (en milliers)	43,2	78,8	20,4	16,1	16,3	15,3	14,0
Taux de chômage (en pourcentage)	5,3	5,6	5,4	4,6	4,2	4,0	4,0
<b>Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)</b>							
Consommation des ménages	5,1	4,0	3,8	3,6	3,4	3,3	3,2
– Excluant les produits alimentaires et le logement	4,1	2,6	2,7	3,3	3,2	3,1	3,0
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,7	59,9	56,0	49,0	41,5	36,9	33,9
Investissements résidentiels	9,4	14,2	3,4	1,2	-0,3	-0,2	0,8
Investissements non résidentiels des entreprises	9,2	5,4	2,1	4,2	5,1	4,5	4,5
Salaires et traitements	6,0	4,4	3,0	3,5	3,3	3,1	3,1
Revenu des ménages	7,1	3,8	3,2	3,4	3,3	3,2	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,1	5,7	3,7	3,1	3,4	3,6	3,7
Indice des prix à la consommation	2,3	2,4	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	2,7	2,7	2,3	2,1	1,9	1,9	1,9

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

## 2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Le Québec est une économie ouverte sur le monde. En 2024, les exportations totales représentaient plus de 45 % du PIB nominal québécois. Par conséquent, l'évolution de la croissance au Québec, et plus particulièrement de ses exportations, est largement influencée par la posture économique de ses principaux partenaires commerciaux.

Bien que les destinations des échanges commerciaux se soient diversifiées au cours des 20 dernières années, le Canada et les États-Unis demeurent les principaux partenaires économiques du Québec.

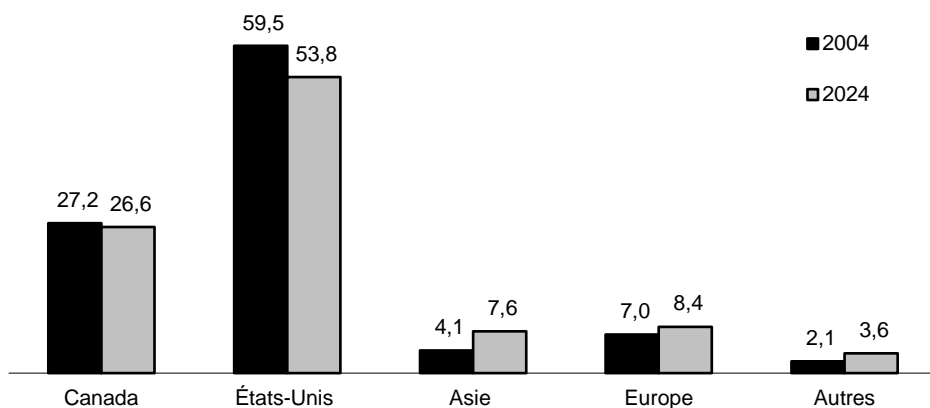
— Plus de 26 % de l'ensemble des exportations de marchandises du Québec étaient destinées au Canada en 2024, tandis que celles vers les États-Unis en représentaient un peu moins de 54 %.

Dans le climat d'incertitude actuel, le Québec reste fortement dépendant de la politique commerciale de son principal partenaire international, ce qui accentue sa vulnérabilité face aux fluctuations externes.

GRAPHIQUE E.20

### Poids des exportations de marchandises du Québec selon ses principaux partenaires commerciaux

(en pourcentage du total des exportations de marchandises, en termes nominaux)



Note : Les exportations de marchandises comprennent les exportations de marchandises internationales et interprovinciales.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 2.1 La situation économique au Canada

### □ L'économie canadienne à un tournant en 2026

L'économie canadienne est demeurée relativement vigoureuse en 2025 (+1,7 %). Au début de l'année, les entreprises américaines ont accéléré leurs importations avant l'imposition des droits de douane, ce qui a temporairement soutenu les échanges commerciaux. Par ailleurs, des conditions financières favorables, portées par de nouvelles baisses des taux directeurs et par la solidité des marchés boursiers, ont contribué à appuyer la demande intérieure et à maintenir l'activité économique.

Ces conditions favorables s'estompent toutefois graduellement, alors que l'économie canadienne fait face à plusieurs vents contraires. Globalement, la progression du PIB réel devrait ralentir et se situer à 1,1 % en 2026.

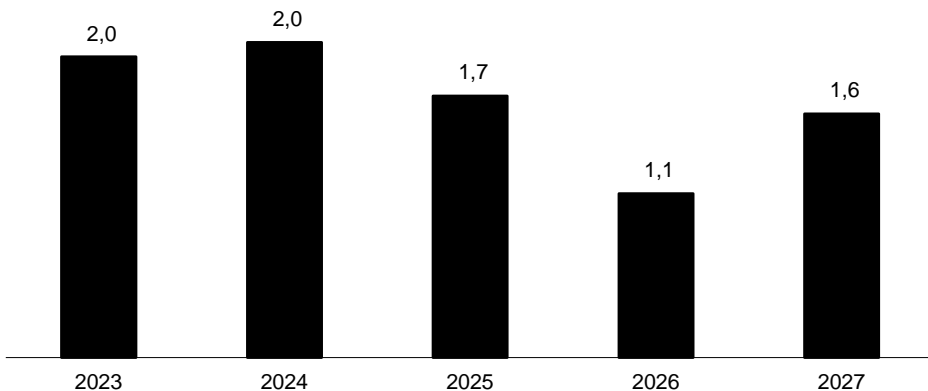
- Les politiques commerciales et tarifaires américaines continuent de nuire aux exportateurs, particulièrement dans certains secteurs, dont l'acier, l'aluminium, la fabrication automobile et les produits du bois. Parallèlement, les menaces persistantes d'un relèvement des droits de douane conjuguées à l'issue incertaine des négociations entourant l'ACEUM fragilisent les perspectives économiques, notamment en limitant les investissements non résidentiels.
- En outre, le gouvernement fédéral, en collaboration avec l'ensemble des provinces et territoires, intensifie les efforts visant à établir de nouveaux partenariats commerciaux afin de soutenir la diversification des marchés et la croissance du secteur extérieur.
- Le gouvernement fédéral poursuit également son objectif de ramener à 5,0 % la part des résidents non permanents dans la population d'ici la fin de 2027.

À mesure que l'économie canadienne s'adaptera au nouveau contexte commercial, la croissance devrait s'accélérer pour remonter à 1,6 % en 2027.

GRAPHIQUE E.21

### Croissance économique au Canada

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ La demande intérieure soutiendra la croissance économique

La hausse du PIB réel décélérera, passant de 1,7 % en 2025 à 1,1 % en 2026.

- La consommation des ménages devrait demeurer vigoureuse, appuyée par les taux d'intérêt relativement bas, mais la progression de ces dépenses ralentira, freinée notamment par la stabilisation de la population (0,0 %).
- Le marché résidentiel devrait continuer de croître en 2026, soutenu par l'amélioration des conditions d'abordabilité, la baisse cumulative du taux directeur de la Banque du Canada et la résilience du marché du travail.
- Le conflit commercial et l'incertitude qui en découle modéreront les investissements non résidentiels.

De son côté, le secteur extérieur contribuera de façon modeste à la hausse du PIB réel.

- Les exportations afficheront une faible croissance (+0,5 %), alors que les tarifs douaniers mis en place par les États-Unis continueront de hausser le coût des biens exportés, ce qui freine la demande pour les produits canadiens.
- Quant à elles, les importations demeureront relativement stables (+0,1 %), en raison en partie de la diminution des investissements en machines et matériel, dont les composants sont principalement importés.

En 2027, le redressement de l'investissement non résidentiel des entreprises et des exportations, favorisé par l'atténuation de l'incertitude, entraînera une reprise plus vigoureuse de l'activité économique.

TABLEAU E.9

### PIB réel et ses principales composantes au Canada

(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027
<b>Demande intérieure</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,4</b>	<b>2,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>
Consommation des ménages	2,3	1,6	1,8	1,3	0,9	1,0
Investissements résidentiels	1,0	2,5	0,6	0,1	0,2	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	-0,2	-1,4	1,7	0,0	-0,2	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	3,0	0,8	0,7	0,8	0,2	0,2
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
Exportations	-1,7	0,5	2,2	-0,5	0,1	0,7
Importations	-0,4	0,1	1,3	0,1	0,0	-0,4
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,1</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>1,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ■ La stagnation de la population freinera la création d'emplois

Au cours des prochaines années, la relative stagnation de la population freinera la création d'emplois.

- Après un gain de 298 200 emplois en moyenne en 2025 (+1,4 %), il devrait se créer seulement 113 800 emplois en 2026 (+0,5 %) et 140 900 autres en 2027 (+0,7 %). La stagnation attendue du bassin de main-d'œuvre contribuera à la diminution du taux de chômage, qui passera de 6,8 % en 2025 à 6,5 % en 2026 et à 5,7 % en 2027.

## ■ La consommation des ménages soutiendra la croissance

Malgré un certain ralentissement en raison de la stabilisation de la population, la consommation des ménages demeurera le principal moteur de l'activité économique.

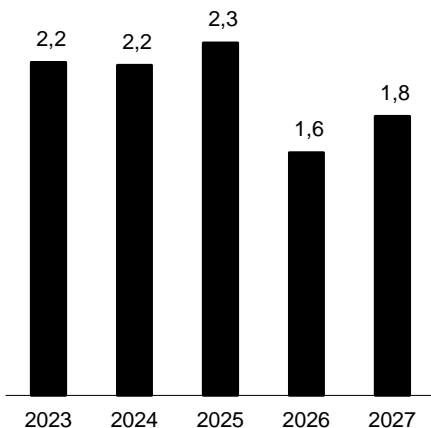
- Elle sera appuyée notamment par les taux d'intérêt plus faibles et par diverses mesures prises par le gouvernement fédéral, notamment les allègements fiscaux et la bonification de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, ainsi que par certains gouvernements provinciaux pour soutenir les dépenses des ménages.

## ■ Les investissements résidentiels continueront de progresser

Malgré des disparités entre les provinces, les investissements résidentiels au Canada ont renoué avec la croissance en 2025 (+1,0 %) et ils devraient poursuivre leur progression en 2026. Ils seront soutenus par la demande accumulée ainsi que par l'amélioration des conditions d'abordabilité, dont les baisses de taux hypothécaires et de prix, notamment en Ontario et à Vancouver. En 2027, l'élan de ce secteur devrait s'estomper, freiné en partie par la diminution de la demande de logements.

GRAPHIQUE E.22

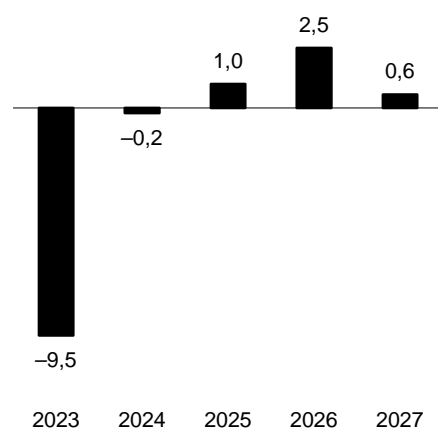
**Dépenses de consommation des ménages au Canada**  
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.23

**Investissements résidentiels au Canada**  
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## ■ Les investissements renoueront avec la croissance en 2027

Les investissements non résidentiels des entreprises fléchiront pour une troisième année consécutive en 2026 (-1,4 %), avant de renouer avec la croissance en 2027 (+1,7 %).

- L'incertitude liée au conflit commercial entraînera le report de certains projets, voire leur annulation. En outre, les entreprises disposent de moins de liquidités pour investir, car l'excédent d'exploitation net des sociétés a diminué de 13,8 % entre 2022 et 2024, ce qui a limité les investissements.
- La nouvelle politique canadienne de défense, alignée sur ses engagements envers l'OTAN, contribuera toutefois à soutenir ces investissements.

## ■ La croissance des exportations reprendra en dépit de l'incertitude

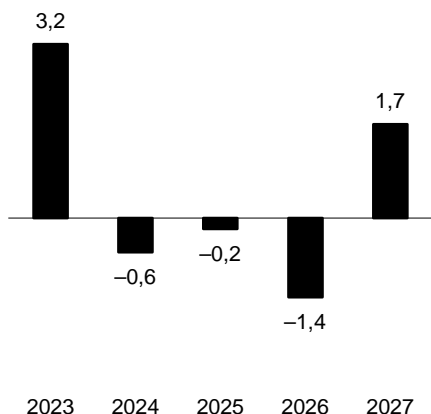
En 2026, les exportations reprendront timidement (+0,5 %), et leur croissance s'accélérera en 2027 (+2,2 %).

Malgré la persistance des tarifs douaniers, les exportations bénéficieront de la faiblesse relative du dollar canadien. Par ailleurs, les entreprises diversifient graduellement leurs marchés d'exportation. En outre, l'augmentation des capacités d'exportation de gaz naturel liquéfié se poursuivra en 2026, ce qui soutiendra les ventes de produits énergétiques à l'étranger.

Pour leur part, les importations devraient croître modestement en 2026 (+0,1 %) avant d'afficher un gain de 1,3 % en 2027. Elles seront appuyées notamment par la bonne progression de la demande intérieure. Néanmoins, des facteurs comme la stagnation de la population et la faiblesse des investissements en machines et matériel freineront les importations.

GRAPHIQUE E.24

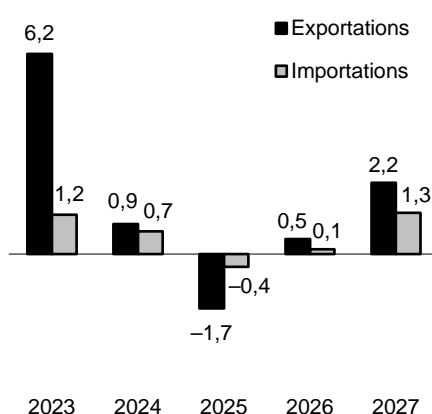
### Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.25

### Exportations et importations du Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 2.2 La situation économique aux États-Unis

### □ Une croissance économique relativement robuste en 2026

Le PIB réel des États-Unis devrait croître de 2,3 % en 2026 après avoir progressé de 2,2 % en 2025. La croissance devrait ensuite retourner plus près de son potentiel pour s'établir à 1,9 % en 2027.

L'activité économique, qui a affiché une résilience surprenante en 2025 malgré de nombreux vents contraires, bénéficiera au cours des deux prochaines années de l'apport de la demande intérieure. Celle-ci sera soutenue notamment par :

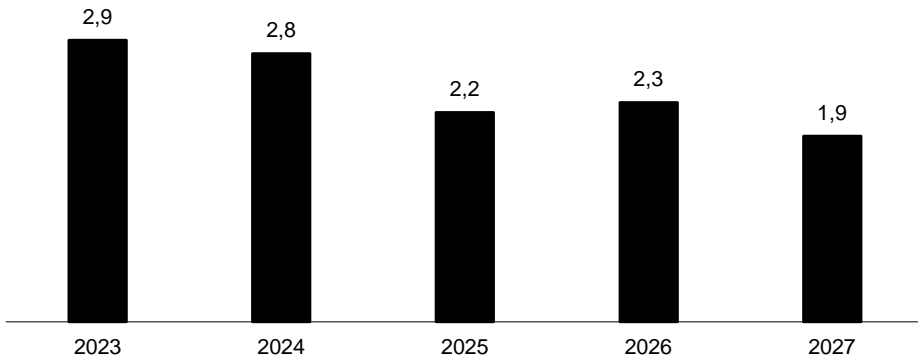
- une politique fiscale expansionniste découlant de l'adoption en 2025 de la loi One Big Beautiful Bill Act (OBBBA), dont les effets sur la croissance se feront davantage ressentir en 2026;
- l'assouplissement des conditions financières alors que la Réserve fédérale américaine continuera à réduire son taux directeur cette année dans le contexte d'un ralentissement du marché du travail, même si l'inflation restera supérieure à la cible de 2 %;
- les importants investissements en intelligence artificielle (IA) et dans le numérique qui devraient entraîner une amélioration de la productivité. Toutefois, l'enthousiasme que suscite l'IA sur les marchés financiers soulève le risque que ces derniers surestiment la rapidité et l'ampleur des retombées attendues.

Par ailleurs, certains facteurs limiteront la croissance de l'économie américaine, soit les tensions commerciales et géopolitiques, ainsi que les politiques migratoires restrictives qui pourraient restreindre davantage l'offre de travailleurs et alimenter l'inflation.

GRAPHIQUE E.26

### Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les dépenses de consommation resteront élevées

Après avoir crû de 2,7 % en 2025, les dépenses de consommation des ménages devraient progresser de 2,4 % en 2026 et de 2,2 % en 2027.

- Les dépenses des ménages américains seront soutenues par l'amélioration de leur patrimoine financier et par l'imposant plan de stimulation fiscale de 2025.
- Toutefois, elles seront limitées par l'inflation quelque peu élevée (2,6 % en 2026 et 2,4 % en 2027), par le ralentissement de la création d'emplois, qui passera d'environ 120 000 postes en moyenne par mois en 2024 à 35 000 postes en moyenne par mois de 2025 à 2027, et par la confiance fragile des consommateurs.

## ❑ Le secteur immobilier devrait rebondir en 2027

Les investissements résidentiels diminueront légèrement en 2026 (-0,9 %) avant de rebondir en 2027 (+2,1 %). Ils s'étaient contractés de 2,2 % en 2025.

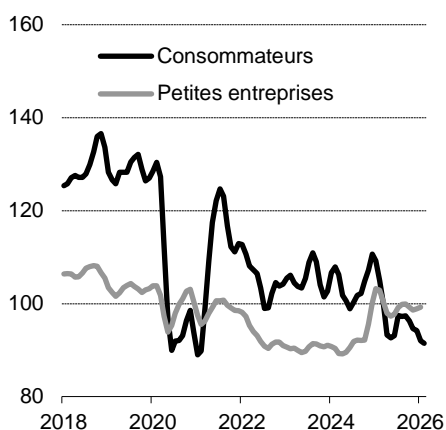
- La rareté de main-d'œuvre induite notamment par les politiques migratoires restrictives freinera les investissements résidentiels.
- Par ailleurs, avec la diminution de l'immigration nette, le rythme de formation de ménages devrait aussi s'atténuer, ce qui, combiné au ralentissement du marché du travail, limitera la demande de logements et les mises en chantier.

Néanmoins, la poursuite attendue de la diminution des taux hypothécaires ainsi que les prix immobiliers plus modérés amélioreront l'abordabilité des logements et favoriseront une reprise du marché résidentiel en 2027.

GRAPHIQUE E.27

### Indices de confiance aux États-Unis

(indices, moyenne mobile de trois mois)

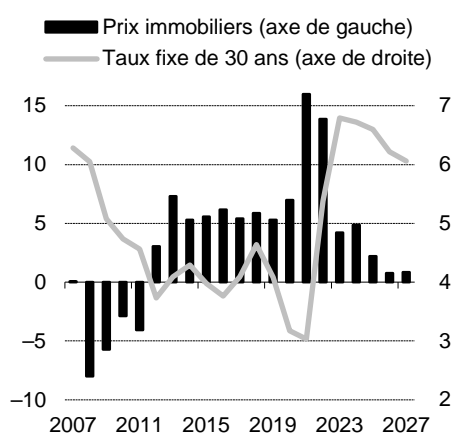


Note : L'année de base (100) est 1985 pour l'indice de confiance des consommateurs et 1986 pour celui des entreprises.

Source : S&P Global.

GRAPHIQUE E.28

### Croissance des prix immobiliers et taux hypothécaire aux États-Unis (en pourcentage)



Sources : S&P Global, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ L'intelligence artificielle, un moteur des investissements des entreprises

Les investissements non résidentiels des entreprises devraient augmenter de 2,5 % en 2026 et de 2,1 % en 2027, après avoir fortement progressé de 4,2 % en 2025.

Ils continueront de croître sous l'influence principalement de l'essor de l'IA, qui restera un moteur des dépenses en capital des entreprises, après avoir favorisé le virage numérique dans les années suivant la pandémie.

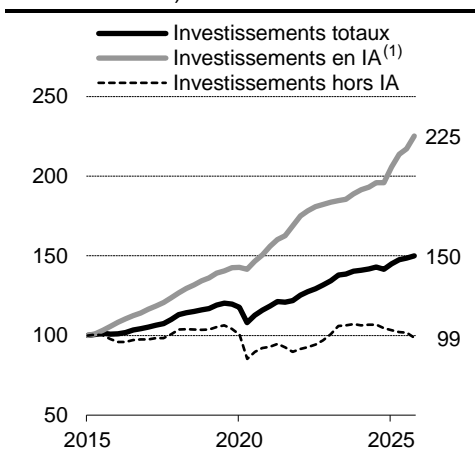
- Les investissements en IA resteront à l'avant-plan en 2026, alors qu'ils pourraient atteindre plus de 500 milliards de dollars américains selon certains experts. Les achats d'ordinateurs, la construction de centres de données et les investissements en produits de propriété intellectuelle, tels que la recherche et développement, demeureront dynamiques.
- Les importantes mesures fiscales contenues dans la loi OBBBA, par exemple l'accélération des déductions de certaines dépenses en capital admissibles, soutiendront les investissements des entreprises. Ce sera aussi le cas de la baisse des coûts de financement des entreprises résultant de l'assouplissement de la politique monétaire.

La hausse vigoureuse des investissements ralentira néanmoins au fur et à mesure que les effets positifs de la loi OBBBA s'estomperont.

- À cela s'ajoutent l'inflation quelque peu élevée, alimentée notamment par les tarifs douaniers et par les coûts d'électricité, ainsi que la rareté de main-d'œuvre.

GRAPHIQUE E.29

### Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis (indice, premier trimestre de 2015 = 100, en termes réels)



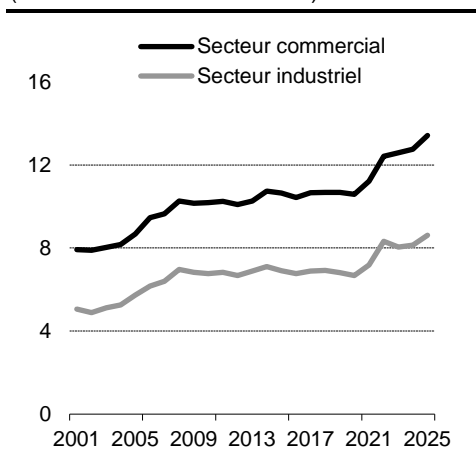
(1) Il s'agit des investissements en équipements informatiques, en recherche et développement et en logiciels.

Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.30

### Prix moyen de l'électricité aux États-Unis

(en cents américains le kWh)



Source : U.S. Energy Information Administration.

## ❑ Une politique fiscale expansionniste

Après avoir crû de 1,2 % en 2025, les dépenses de l'ensemble des ordres de gouvernement devraient ralentir sensiblement, progressant de 0,6 % en 2026 et de 0,4 % en 2027.

— La hausse des dépenses du gouvernement fédéral passera de 1,6 % en 2026 à 0,4 % en 2027, alors que celles des États et des gouvernements locaux resteront relativement stables.

Malgré la faiblesse des dépenses discrétionnaires en termes réels, le déficit budgétaire et la dette publique s'accroîtront sous l'effet du plan de stimulation fiscale. En outre, les recettes douanières pourraient croître moins rapidement à la suite de la décision de la Cour suprême d'invalider une grande partie des tarifs douaniers.

## ❑ Le secteur extérieur influencé par la politique commerciale

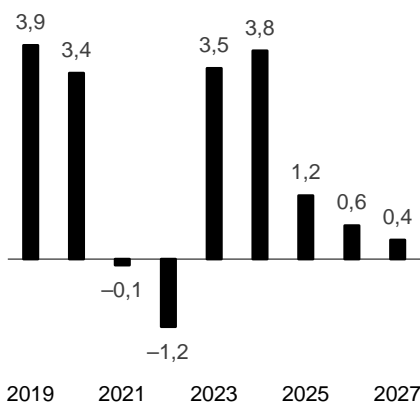
Les exportations progresseront de 1,8 % en 2026 et de 2,1 % en 2027 alors qu'elles bénéficieront de la demande mondiale et de la dépréciation du dollar américain.

Par ailleurs, les tarifs douaniers élevés, qui ont fait augmenter les coûts des biens importés, entraîneront une baisse de 0,5 % des importations en 2026. Celles-ci renoueront néanmoins avec la croissance en 2027 (+2,6 %), soutenues par la demande intérieure, incluant les investissements des entreprises.

Dans l'ensemble, les exportations nettes contribueront à hauteur de 0,2 point de pourcentage à la croissance du PIB réel. La politique commerciale continuera de teinter les échanges entre les États-Unis et leurs partenaires commerciaux alors que les investissements en IA, entre autres, maintiendront le déficit commercial à un niveau élevé.

GRAPHIQUE E.31

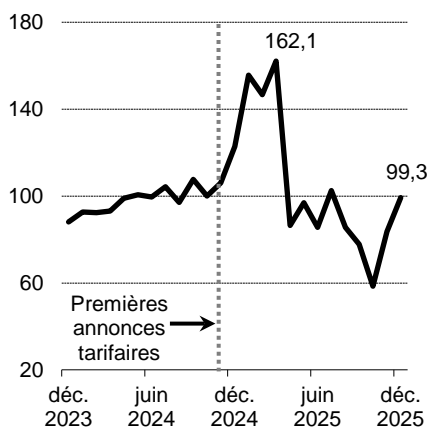
### Dépenses des gouvernements aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.32

### Déficit commercial de biens aux États-Unis (en milliards de dollars américains)



Source : S&P Global.

## La croissance soutenue par un généreux plan de stimulation fiscale

Le 4 juillet 2025, le gouvernement américain a adopté la loi One Big Beautiful Bill Act (OBBBA). Cette nouvelle loi a notamment rendu permanentes plusieurs mesures fiscales adoptées lors de la réforme fiscale de 2017 et qui devaient expirer à la fin de 2025.

Elle a aussi introduit de nouvelles mesures qui modifient la fiscalité des ménages et des entreprises, la structure de certains crédits d'impôt et les modalités de financement et de prestation de plusieurs programmes sociaux. Entre autres, l'OBBBA :

- rend permanents les changements apportés en 2017 aux taux et aux paliers d'imposition et prolonge d'une année l'indexation à l'inflation pour les paliers d'imposition de 10 %, de 12 % et de 22 %;
- accélère les déductions pour les investissements des entreprises (amortissement accéléré), réduisant le taux effectif marginal d'imposition sur ces dépenses en capital;
- augmente les dépenses publiques dans des secteurs jugés prioritaires, comme la défense et la sécurité, tout en réduisant d'autres types de dépenses discrétionnaires.

Selon le Congressional Budget Office (CBO), une agence non partisane du Congrès des États-Unis, les impacts à moyen et long termes de l'OBBBA sont incertains.

- Elle devrait stimuler la croissance à court terme, mais creusera les inégalités entre les ménages et dégradera la situation des finances publiques.

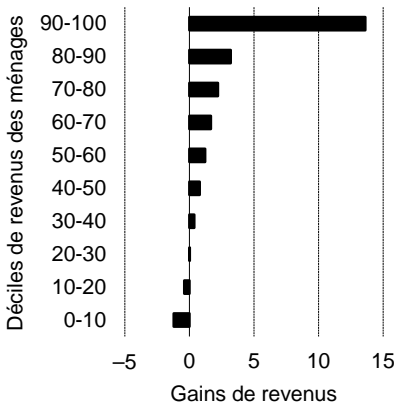
### Un soutien à la croissance au cours des prochaines années

Le CBO estime que la nouvelle loi relèvera le niveau du PIB réel de 0,4 % en 2025, de 0,9 % en 2026 et de 0,7 % en moyenne par année de 2027 à 2034.

À court terme, les gains proviendront de la demande accrue de biens et services. À long terme, ils résulteront d'une hausse du nombre d'heures travaillées et de l'investissement.

#### Effets de l'OBBBA sur les revenus des ménages

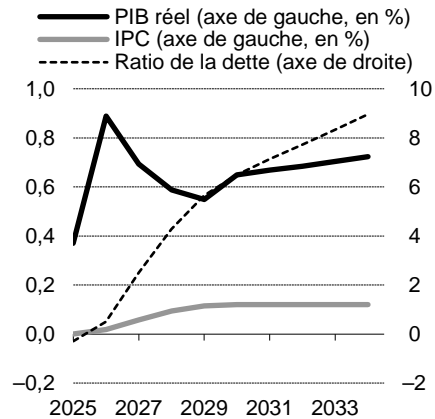
(en milliers de dollars américains, 2026-2034)



Source : Congressional Budget Office.

#### Impacts macroéconomiques de l'OBBBA

(en points de pourcentage, sauf indication contraire)



Source : Congressional Budget Office.

## La croissance soutenue par un généreux plan de stimulation fiscale (suite)

### Une importante source d'inégalités au sein de l'économie américaine

Ce généreux plan de stimulation fiscale alimentera quelque peu l'inflation en raison de la demande élevée. En outre, il creusera les écarts de revenus entre les ménages mieux nantis et ceux à faible revenu.

- Les ménages à revenu élevé en seront les principaux bénéficiaires, tandis que les ménages à faible revenu seront perdants en raison de la réduction des transferts sociaux provenant du gouvernement fédéral et des États.

Dans ce contexte, pour plusieurs experts, l'OBBBA pourrait accentuer le phénomène d'une économie en forme de K constaté antérieurement, notamment en 2025. Ce concept exprime une reprise à deux vitesses où une partie de l'économie s'accélère (branche ascendante du K), tandis que d'autres stagnent ou régressent (branche descendante).

- Par exemple, en 2025, la croissance des revenus et des actifs a été exceptionnellement vigoureuse pour les ménages plus fortunés, mais plus modeste pour les moins nantis.
- Ainsi, les 40 % des ménages les plus riches ont représenté environ 60 % de la consommation aux États-Unis.
- En outre, les investissements dans certains secteurs comme l'intelligence artificielle ont augmenté fortement, au détriment des investissements dans d'autres secteurs.

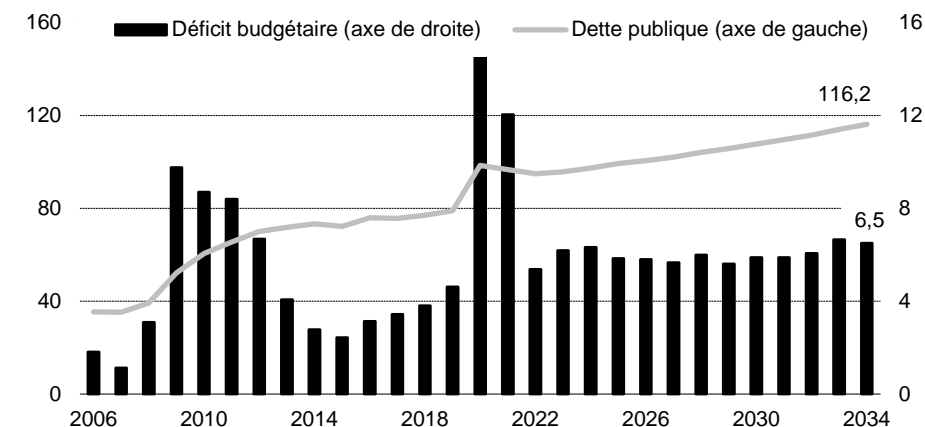
### Une importante hausse du déficit et de la dette publique

Le CBO anticipe une pression à la hausse sur la dette publique et sur le service de la dette à moyen terme, ce qui modifiera la trajectoire budgétaire des États-Unis, déjà précaire.

- Les mesures prévues dans l'OBBBA réduiront les recettes fédérales de près de 4 500 milliards de dollars américains d'ici 2034 et les dépenses publiques, d'environ 1 100 milliards de dollars américains. De ce fait, elles alourdiront le déficit de 4 200 milliards de dollars américains. Le ratio de la dette atteindra 108 % du PIB en 2030, dépassant son sommet de 1946, et 116 % en 2034.

### Déficit budgétaire et dette du gouvernement aux États-Unis

(en pourcentage du PIB)



Source : Congressional Budget Office.



### 3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

#### □ L'économie mondiale se montre résiliente

Après s'être établie à 3,4 % en 2025, la croissance du PIB réel mondial devrait légèrement ralentir à 3,2 % en 2026 et en 2027. Dans un contexte international qui demeure teinté par de nombreuses perturbations et par l'incertitude qui en découle, l'économie mondiale fait néanmoins preuve de résilience.

— Le ralentissement prévu en 2026 se reflétera dans la croissance de plusieurs économies avancées et émergentes.

Les tarifs douaniers élevés qui sont imposés par les États-Unis sur leurs importations depuis le printemps 2025 entravent la croissance économique mondiale et entraînent une volatilité accrue des échanges commerciaux. Les effets des tarifs sont amplifiés par l'incertitude élevée qui pèse sur la confiance des entreprises et limite leurs investissements.

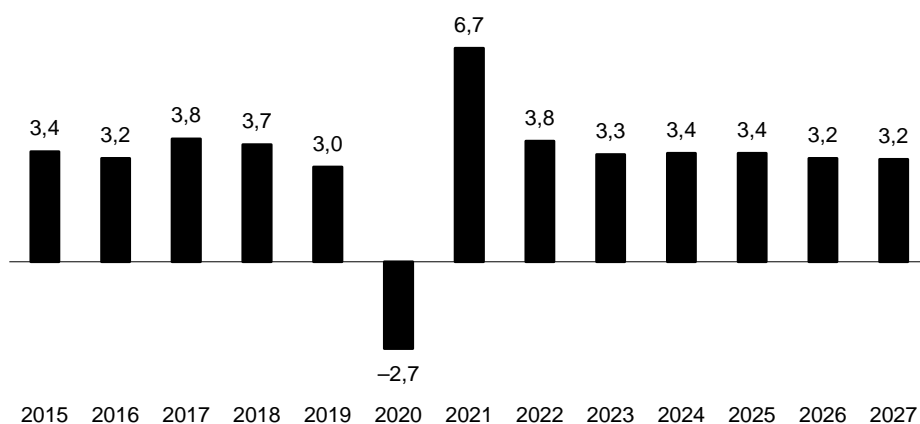
Néanmoins, des ententes entre les États-Unis et leurs partenaires commerciaux ont permis une réduction de certains tarifs, et plusieurs pays s'ajustent graduellement à cette nouvelle réalité. De plus, une inflation modérée, des conditions financières plus souples et des politiques budgétaires expansionnistes dans plusieurs grandes économies avancées continueront de soutenir l'activité économique.

De nombreuses vulnérabilités pourraient toutefois ralentir la croissance de certains pays ces prochaines années. Parmi celles-ci se trouvent une aggravation des tensions géopolitiques ou une éventuelle détérioration des finances publiques qui pourrait mener des gouvernements à restreindre leurs dépenses.

GRAPHIQUE E.33

#### Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU E.10

**Perspectives de croissance économique mondiale**  
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids <sup>(1)</sup>	2025	2026	2027
<b>Monde<sup>(2)</sup></b>	<b>100,0</b>	<b>3,4</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>
<b>Économies avancées<sup>(2)</sup></b>	<b>39,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>
Québec	0,3	0,8	1,1	1,4
Canada	1,3	1,7	1,1	1,6
États-Unis	14,8	2,2	2,3	1,9
Zone euro	11,7	1,4	1,1	1,4
– Allemagne	3,0	0,2	0,8	1,3
– France	2,2	0,8	0,9	1,0
– Italie	1,8	0,5	0,6	0,8
Royaume-Uni	2,2	1,3	1,1	1,2
Japon	3,3	1,1	0,8	0,8
<b>Économies émergentes et en développement<sup>(2)</sup></b>	<b>60,2</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
Chine	19,3	5,0	4,5	4,2
Inde <sup>(3)</sup>	8,1	7,2	6,5	6,5

(1) Il s'agit des poids économiques selon la parité des pouvoirs d'achat. Les poids illustrés sont ceux de l'année 2024.

(2) Les PIB sont en parité des pouvoirs d'achat.

(3) Il s'agit des données pour l'année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Bloomberg, LSEG Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Ralentissement de la croissance dans les économies avancées

La progression du PIB réel dans les économies avancées devrait se modérer, en moyenne, à 1,7 % en 2026 et à 1,6 % en 2027, tandis qu'elle s'était établie à 1,9 % en 2025. Les États-Unis continueront toutefois d'enregistrer une croissance économique vigoureuse en 2026.

— Une modération de la croissance économique est attendue en 2026 dans plusieurs économies avancées, notamment le Canada, la zone euro et le Japon.

Dans certains pays, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, l'assouplissement monétaire pourrait se poursuivre en 2026, ce qui soutiendra l'activité économique.

De plus, l'expansion fiscale aux États-Unis, en Allemagne et au Japon, entre autres, aura également un effet positif sur la croissance, mais la détérioration des finances publiques qui en résultera demeure un risque important à plus long terme.

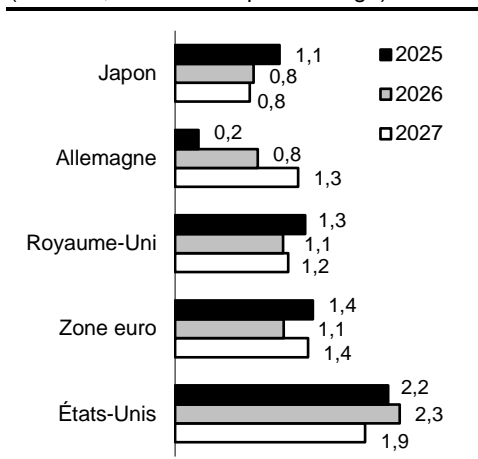
Les tarifs douaniers américains demeureront un frein à la croissance des économies avancées, mais leur effet pourrait s'atténuer à moyen terme. Par ailleurs, plusieurs économies d'Asie, telles que le Japon, la Corée du Sud et Taiwan, bénéficient de la forte demande, notamment américaine, pour leurs exportations dans le secteur technologique.

— La zone euro semble quant à elle moins bénéficier de l'essor du secteur technologique, et son secteur manufacturier continue d'être plombé par des coûts élevés de l'énergie et par la concurrence étrangère.

GRAPHIQUE E.34

### Croissance économique dans certaines grandes économies avancées

(PIB réel, variation en pourcentage)

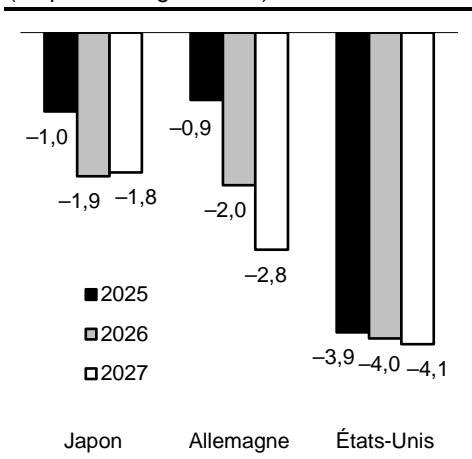


Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.35

### Solde budgétaire primaire dans certaines grandes économies avancées

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit du solde budgétaire excluant les paiements d'intérêts, corrigé des variations économiques cycliques et exprimé en pourcentage du PIB potentiel.

Source : Fonds monétaire international.

## Une détérioration des finances publiques à l'échelle mondiale

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la dette publique mondiale devrait augmenter et passer de 94,7 % du PIB en 2025 à 101,1 % en 2029. Elle atteindrait ainsi un sommet depuis 1948. Dans la dernière année, le FMI a révisé à la hausse de 2,4 points de pourcentage sa prévision de la dette publique mondiale en 2029, et il estime que les risques sont orientés vers une augmentation encore plus importante.

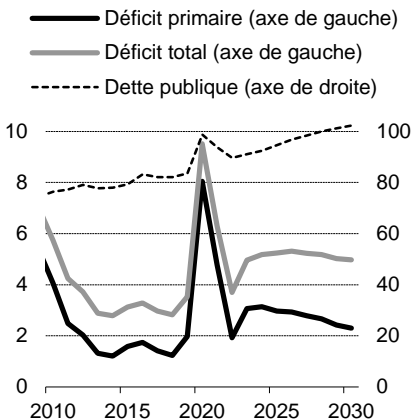
- La détérioration des finances publiques se produit dans un contexte de croissance économique modérée et de hausse des coûts d'emprunt pour les gouvernements, après une période de faibles taux d'intérêt. De plus, les gouvernements font face à des pressions à la hausse sur leurs dépenses.
  - Entre autres, les pays de l'OTAN, dont le Canada, se sont entendus pour hausser fortement leurs dépenses militaires. Le vieillissement de la population dans les économies avancées ajoute également de la pression sur les finances publiques.

Certaines grandes économies, comme celles des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, sont dans une situation budgétaire difficilement soutenable à long terme et font face à des paiements d'intérêts élevés. En outre, dans la plupart des économies du G7, la dette publique se situe au-dessus de 100 % du PIB.

Cette détérioration des finances publiques dans plusieurs grandes économies est l'un des facteurs pouvant exercer une pression haussière sur les taux d'intérêt à long terme, ce qui augmente les coûts du service de la dette et vient aggraver la situation des finances publiques dans plusieurs pays.

- De plus, l'évolution de ces dernières pourrait représenter un risque important pour la situation économique et la stabilité du système financier mondial à long terme. Par exemple, la précarité des finances publiques pourrait limiter la marge de manœuvre des gouvernements pour intervenir en cas de choc économique négatif.

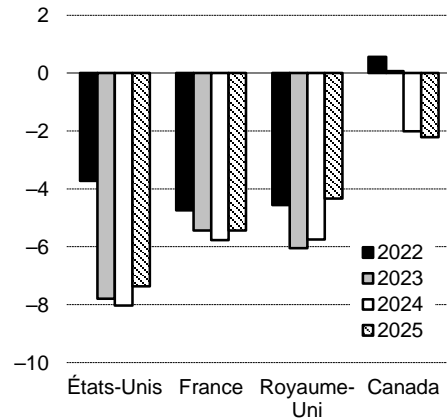
### Perspectives des finances publiques à l'échelle mondiale (en pourcentage du PIB)



Note : Le déficit public primaire exclut les paiements d'intérêts nets.

Source : Fonds monétaire international.

### Solde budgétaire dans certaines économies du G7 (en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit du solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques, incluant les régimes de retraite publics.

Source : Fonds monétaire international.

## ❑ Modération de la croissance dans les économies émergentes

La hausse du PIB réel dans les économies émergentes devrait s'établir à 4,4 % en 2025 et à 4,2 % en 2026 et en 2027. La croissance ralentira en 2026, par rapport à 2025, notamment en Chine et en Inde, les deux plus grandes économies émergentes.

— Dans l'ensemble, la croissance des économies émergentes sera soutenue par l'apaisement des tensions commerciales et l'ajustement à cette nouvelle réalité, par la stabilisation des prix des produits de base, par l'amélioration des conditions financières ainsi que par un renforcement des flux d'investissement.

En Chine, pays le plus durement frappé par les tarifs douaniers américains, la progression du PIB réel devrait ralentir graduellement, passant de 5,0 % en 2025 à 4,5 % en 2026, puis à 4,2 % en 2027.

— La faiblesse de la demande intérieure, les droits de douane élevés sur les exportations vers les États-Unis, les difficultés du secteur immobilier et une politique budgétaire moins expansionniste pèsent sur la croissance.

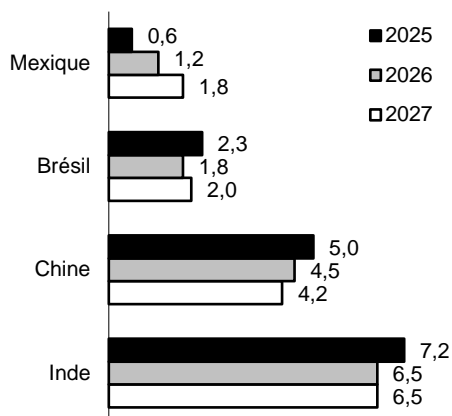
— D'autres défis structurels, comme la faiblesse du marché du travail et le vieillissement de la population, freinent aussi l'activité économique.

— En revanche, les autorités chinoises continuent de soutenir la croissance économique, et le pays est parvenu ces derniers mois à diversifier ses marchés d'exportation, ce qui vient limiter l'impact des tarifs américains.

GRAPHIQUE E.36

### Croissance économique dans certaines grandes économies émergentes

(PIB réel, variation en pourcentage)

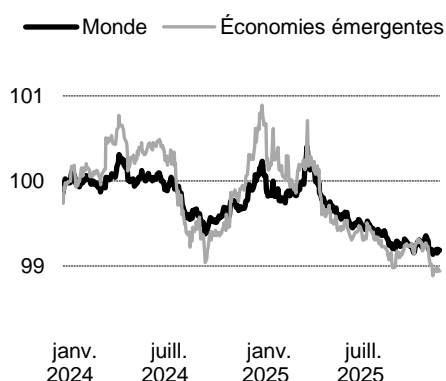


Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.37

### Indice des conditions financières de la Banque mondiale

(indice en points, janvier 2024 = 100)



Note : Une valeur plus faible indique des conditions financières plus souples.

Source : Banque mondiale.

## Le commerce mondial subit des bouleversements

Au cours des dernières années, le commerce international a été bouleversé par plusieurs évènements, notamment la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine et les conflits au Moyen-Orient, ainsi que par les perturbations importantes des chaînes d'approvisionnement qui en ont découlé.

- De plus, en 2025, les États-Unis, plus grand importateur à l'échelle mondiale, ont fortement augmenté leurs tarifs douaniers. Cette politique commerciale plus restrictive pourrait éventuellement contribuer à diminuer l'importance des États-Unis dans les échanges internationaux dans les années à venir.

Dans ce contexte, des craintes d'une fragmentation du commerce et d'un ralentissement de la mondialisation sont apparues alors que les économies doivent s'ajuster à une nouvelle réalité.

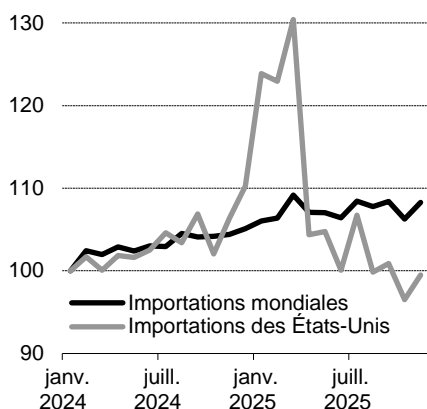
- Depuis 2022, les échanges entre les pays ayant des ententes commerciales régionales se sont généralement montrés plus résilients que ceux entre pays ne disposant pas de tels accords. Les échanges entre les pays en développement ont notamment continué d'enregistrer une forte progression.
- Au cours des prochaines années, les économies qui ont des marchés d'exportation plus diversifiés devraient enregistrer une croissance plus forte de leurs échanges.

Malgré tout, la croissance du commerce mondial de marchandises s'est accélérée en 2025. Le devancement des exportations vers les États-Unis en début d'année pour éviter les tarifs douaniers et l'essor de la demande pour les produits liés à l'intelligence artificielle (IA) ont notamment soutenu les échanges totaux.

En somme, la croissance du commerce mondial devrait se poursuivre à moyen terme. Elle pourrait toutefois se montrer volatile suivant l'évolution des politiques commerciales et du secteur technologique, notamment aux États-Unis.

### Évolution du volume des importations de marchandises

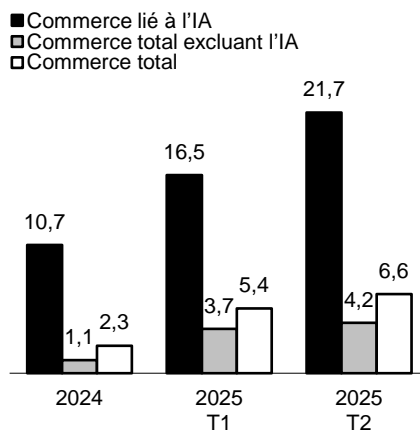
(indice en points, janvier 2024 = 100)



Sources : Bureau central des Pays-Bas et ministère des Finances du Québec.

### Évolution du commerce mondial de marchandises

(variation annuelle en pourcentage)



Source : Organisation mondiale du commerce.

## 4. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

### ❑ La confiance des investisseurs affectée par la présence de plusieurs risques

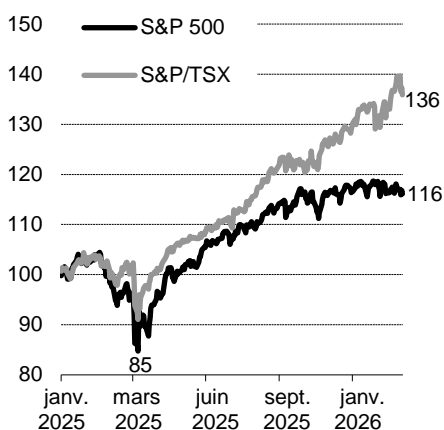
Les marchés financiers internationaux ont évolué dans un environnement relativement favorable au cours des derniers mois. L'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu, l'inflation est maîtrisée dans la plupart des économies avancées, tandis que la poursuite de l'assouplissement monétaire et le soutien budgétaire ont contribué à soutenir la croissance.

- La plupart des marchés boursiers, en particulier le marché canadien, ont généralement continué de bien performer depuis l'automne. Aux États-Unis, cependant, des inquiétudes liées notamment à la rentabilité future des investissements massifs en intelligence artificielle se sont traduites par des rendements moindres qu'ailleurs. Récemment, une accentuation des tensions géopolitiques a limité l'appétit des investisseurs pour le risque.
- De leur côté, les taux obligataires mondiaux ont évolué de façon mitigée. Ils devraient se stabiliser au cours des prochains trimestres, mais d'importants risques demeurent concernant les niveaux élevés des déficits budgétaires, l'endettement public dans les principales économies et l'évolution future de l'inflation.
- Par ailleurs, même si les prix du pétrole ont augmenté au début de 2026 en raison des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, ils devraient se modérer au cours des prochains mois sous l'effet d'une production mondiale excédentaire.

GRAPHIQUE E.38

#### Évolution des marchés boursiers nord-américains

(indice, 31 décembre 2024 = 100)

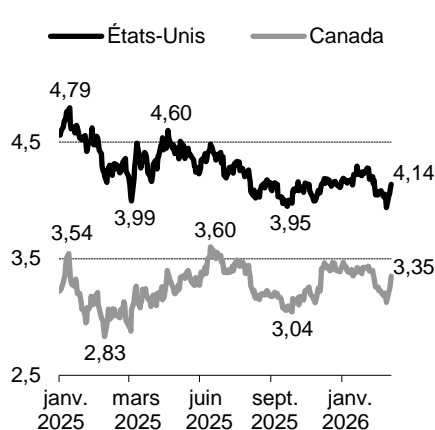


Note : La dernière donnée est celle du 5 mars 2026.  
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.39

#### Taux des obligations fédérales à échéance de 10 ans

(en pourcentage)



Note : La dernière donnée est celle du 5 mars 2026.  
Source : Bloomberg.

## ❑ Statu quo pour la Banque du Canada en 2026

En janvier 2026, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,25 % pour une deuxième rencontre consécutive. Elle considère que le niveau actuel du taux directeur demeure approprié si l'économie évolue conformément à ses perspectives.

— L'inflation globale au pays s'est établie à 2,3 % en janvier, et la Banque s'attend à ce qu'elle demeure proche de la cible de 2 % au cours des prochains trimestres.

Par ailleurs, la Banque du Canada estime que la persistance de l'incertitude commerciale avec les États-Unis et les risques géopolitiques fragilisent les perspectives de croissance de l'économie canadienne.

— Dans ce contexte, la Banque du Canada devrait garder son taux directeur inchangé cette année, avant de le remonter en 2027 pour le porter à 2,50 %.

## ❑ Fin des baisses de taux aux États-Unis en 2026

La Réserve fédérale américaine a maintenu en janvier son taux directeur dans la fourchette 3,50 %-3,75 %, après trois baisses consécutives à l'automne 2025.

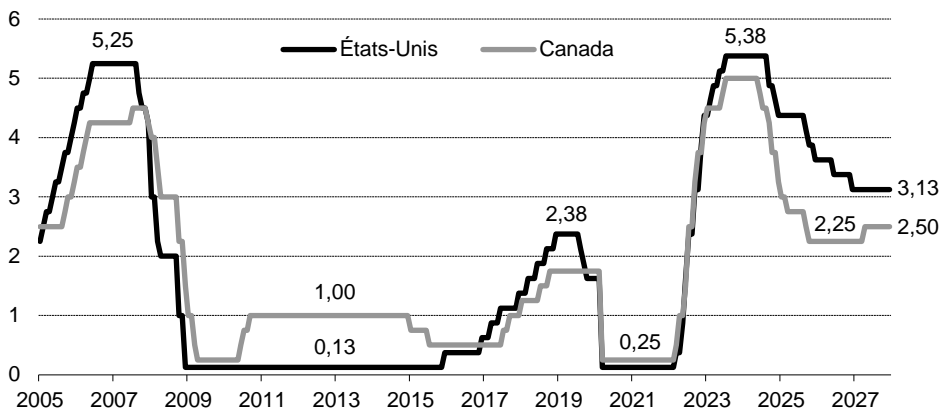
— En raison de la vigueur de l'économie américaine, et ce, malgré le ralentissement du marché du travail et l'inflation qui demeure quelque peu élevée, les attentes quant à l'ampleur de l'assouplissement monétaire à venir aux États-Unis se sont relativement modérées au cours des derniers mois.

Pour sa part, la Réserve fédérale considère que sa politique monétaire actuelle est appropriée. Par conséquent, elle devrait se montrer patiente avant de procéder à de nouveaux ajustements. Deux baisses de taux sont prévues en 2026, la prochaine en juin, pour porter le taux directeur dans la fourchette 3,00 %-3,25 %.

GRAPHIQUE E.40

### Taux directeur au Canada et aux États-Unis

(taux cible du financement à un jour et taux des fonds fédéraux<sup>(1)</sup>, en pourcentage)



(1) Il s'agit de la valeur médiane de la fourchette cible du taux des fonds fédéraux.  
Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les taux obligataires devraient se stabiliser en 2026

Depuis l'automne 2025, les taux obligataires ont évolué de façon mitigée en Amérique du Nord. D'une part, ils ont été soutenus vers la fin de 2025 par l'attente de politiques monétaires moins souples. En outre, les primes de risque sur les obligations gouvernementales ont maintenu une tendance haussière.

— D'autre part, la poursuite du ralentissement de l'inflation au Canada et aux États-Unis a favorisé une détente des taux obligataires en février 2026. Les taux sont repartis à la hausse au début de mars en raison du conflit au Moyen-Orient.

Une certaine stabilisation des rendements obligataires est prévue au cours des prochains trimestres alors que l'évolution future, à court terme, des politiques monétaires semble être bien prise en compte par les marchés financiers.

— Toutefois, les taux obligataires pourraient se montrer volatils en raison notamment des risques liés aux politiques budgétaires expansionnistes et de la persistance du risque inflationniste découlant de la politique commerciale américaine.

## ❑ Le dollar canadien devrait s'apprécier graduellement en 2026

En 2025, le dollar canadien a connu une année plutôt difficile en raison notamment de l'incertitude économique et commerciale accrue. Il s'est déprécié pour s'établir en moyenne à 71,5 cents américains, un creux annuel depuis 2002.

— Toutefois, le dollar canadien s'est quelque peu redressé au début de 2026, profitant du recul généralisé du dollar américain et de la hausse des prix des matières premières. Le marché des devises reste toutefois volatil.

Le dollar canadien devrait s'apprécier graduellement au cours des prochains trimestres. Il sera soutenu principalement par la baisse attendue du dollar américain par rapport aux principales devises, dans un contexte où certains nouveaux investissements pourraient s'orienter davantage à l'extérieur des États-Unis.

— Toutefois, le maintien de l'incertitude dans les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, notamment avec la révision prochaine de l'ACEUM, pourrait limiter le potentiel haussier de la devise canadienne.

TABLEAU E.11

### Marchés financiers canadiens

(moyenne annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2025	2026	2027
Taux cible du financement à un jour	2,6 (2,3)	2,3 (2,3)	2,4 (2,5)
Bons du Trésor – 3 mois	2,6 (2,2)	2,2 (2,3)	2,4 (2,5)
Obligations – 10 ans	3,2 (3,4)	3,3 (3,3)	3,3 (3,3)
Dollar canadien (en cents américains)	71,5 (72,9)	73,6 (74,3)	75,5 (76,5)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,40 (1,37)	1,36 (1,35)	1,32 (1,31)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les prix de l'énergie afficheront une évolution modérée

Les prix du pétrole ont augmenté de manière importante depuis le début de 2026, sous l'effet principalement des tensions géopolitiques, causées en particulier par le déclenchement d'un nouveau conflit armé au Moyen-Orient.

- En 2026, la demande mondiale de pétrole devrait toutefois continuer de croître à un rythme modéré sous l'effet d'un léger ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et du niveau élevé des stocks mondiaux de pétrole.
- Par ailleurs, le maintien d'une offre mondiale abondante devrait garder le marché pétrolier en situation d'importants surplus cette année et ainsi exercer une pression à la baisse sur les prix au cours des prochains trimestres.

La persistance d'une incertitude économique élevée, les tensions géopolitiques ainsi que les éventuelles perturbations des flux commerciaux de pétrole sont autant de facteurs susceptibles d'influencer les cours pétroliers dans les mois à venir.

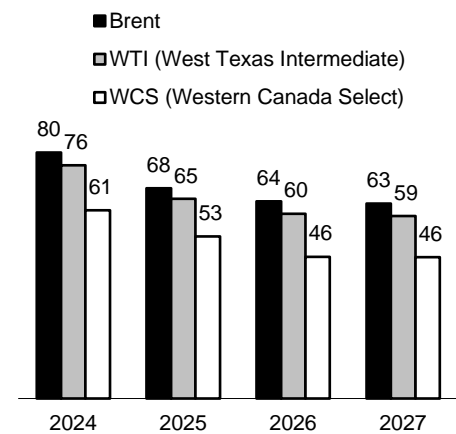
De leur côté, les prix du gaz naturel ont plus que doublé aux États-Unis en janvier 2026, une hausse alimentée par une augmentation de la demande de gaz pour le chauffage en raison de conditions météorologiques difficiles.

- Les prix du gaz naturel devraient croître en 2026 et en 2027, soutenus par l'expansion des capacités d'exportation de gaz naturel liquéfié aux États-Unis ainsi que par une augmentation de la consommation à des fins de production d'électricité. Toutefois, la hausse prévue des cours devrait rester modérée en raison de l'accroissement attendu de la production américaine.

GRAPHIQUE E.41

### Évolution des prix du pétrole Brent, WTI et WCS

(en dollars américains le baril)

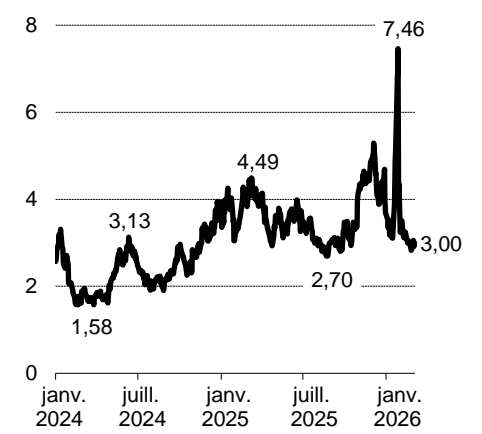


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.42

### Évolution du prix du gaz naturel

(Henry Hub, en dollars américains le MMBtu)



Note : La dernière donnée est celle du 5 mars 2026.  
Source : Bloomberg.

## Une hausse des prix de plusieurs métaux depuis 2025

En 2025, les prix des métaux ont été influencés, entre autres, par la politique tarifaire américaine ainsi que par les perturbations structurelles entre l'offre et la demande mondiales dans plusieurs marchés. Dans ce contexte, les prix ont généralement évolué à la hausse au cours des derniers mois, mais demeurent volatils.

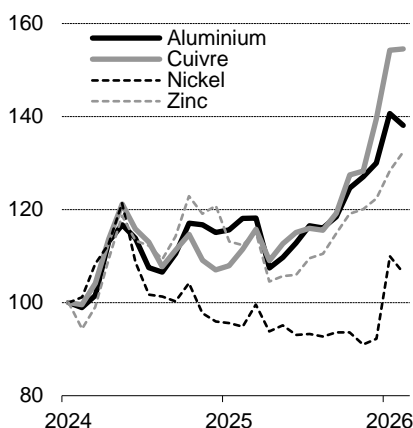
Concernant les métaux de base, leurs cours ont été soutenus par une demande chinoise plus résiliente que prévu, par des politiques gouvernementales visant à réduire une production excédentaire ou à limiter les exportations, ainsi que par des inquiétudes entourant l'approvisionnement mondial. L'intensification de l'activité spéculative au quatrième trimestre de 2025 a aussi accentué le mouvement haussier des prix des métaux.

- Le prix de l'aluminium a progressé de 17 % en 2025 en raison des perspectives d'une offre mondiale plus restreinte. Les tarifs douaniers américains sur les importations d'aluminium ont fait plus que tripler la prime de livraison de l'aluminium aux États-Unis et ont réduit les importations américaines, notamment en provenance du Canada.
- Pour sa part, le prix du cuivre a atteint un sommet historique en janvier 2026. Plusieurs perturbations opérationnelles dans d'importantes mines ont ravivé les craintes concernant l'offre. L'incertitude entourant l'application des tarifs américains sur les produits de cuivre, ainsi que la hausse prévue de l'électrification avec l'essor de l'intelligence artificielle et le développement des centres de données, a également soutenu le cours.

Par ailleurs, le prix de l'or s'est apprécié de plus de 60 % en 2025. Il a ensuite établi en janvier 2026 un record absolu à plus de 5 400 \$ US l'once. Le cours de l'or a profité du rôle de valeur refuge de ce métal face aux incertitudes géopolitiques et commerciales, d'une reprise des achats de fonds négociés en bourse, d'une demande physique accrue pour les lingots d'or en Asie, ainsi que de la poursuite des achats massifs effectués par des banques centrales afin de diversifier davantage leurs réserves.

### Évolution des prix des métaux de base

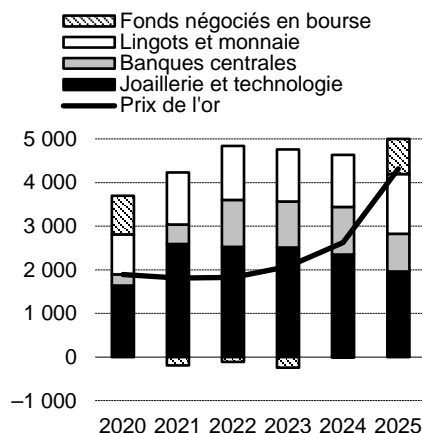
(indice, janvier 2024 = 100)



Note : Le dernier mois disponible est février 2026.  
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

### Évolution de la demande et du prix de l'or

(demande en tonnes métriques et prix en \$ US l'once troy)



Sources : World Gold Council, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.



## 5. LES PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION

Le scénario de référence repose sur plusieurs hypothèses auxquelles sont associés des risques susceptibles d'influencer l'évolution des prévisions.

- Le principal risque concerne l'évolution des politiques économiques et commerciales américaines. En effet, l'incertitude en matière de tarifs douaniers est demeurée élevée aux États-Unis depuis le début de 2026.
  - Une hausse supplémentaire des droits de douane, ou la fin d'ententes commerciales, telles que l'ACEUM, pourrait accentuer les perturbations des chaînes d'approvisionnement, freiner les échanges internationaux et, par conséquent, peser sur la croissance économique mondiale.
  - À l'inverse, la conclusion d'accords commerciaux, ou encore une révision favorable de l'ACEUM, pourrait atténuer l'ampleur du ralentissement économique attendu.
  - En outre, une économie américaine plus résiliente que prévu face aux différentes sources d'incertitude pourrait entraîner des répercussions positives sur le PIB mondial et sur celui du Québec.
    - Des effets plus positifs que prévu de la politique budgétaire expansionniste ou une accélération de la déréglementation de certains secteurs clés de l'économie pourraient soutenir de façon plus prononcée la croissance de l'activité économique aux États-Unis.

Parmi les autres risques, qui peuvent avoir des effets positifs ou négatifs, figurent :

- une évolution différente de l'inflation;
  - Le scénario de référence prévoit que l'inflation globale devrait se maintenir près des cibles des banques centrales en 2026 et en 2027. Toutefois, le conflit commercial, ou une hausse prolongée des prix de l'énergie en raison de la poursuite des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, pourrait pousser la croissance des prix à la hausse. À l'inverse, les droits de douane pourraient affaiblir l'économie plus que prévu, ce qui pourrait limiter l'inflation.
  - Dans ce contexte, les politiques monétaires pourraient évoluer différemment des trajectoires prévues.
- une croissance démographique plus vigoureuse qu'escompté au cours des prochaines années au Québec et au Canada;
  - Selon le scénario de référence, le Québec devrait enregistrer de légères diminutions de la population jusqu'en 2029 et la croissance démographique au Canada devrait demeurer stable en 2026 (0,0 %) et en 2027 (+0,1 %). Une augmentation de la population en 2026 et en 2027 aurait un effet positif sur l'activité économique, notamment en rehaussant la demande de biens et services.

- une faiblesse persistante des investissements non résidentiels des entreprises;
  - Un faible niveau d'investissement des entreprises accroît les risques d'une perte de compétitivité et d'une croissance économique lente. Ce cercle vicieux entretient la faiblesse de la productivité et ralentit la croissance économique potentielle. En effet, les entreprises moins productives génèrent des profits moindres, ce qui restreint leur capacité à investir dans l'innovation et dans la réduction des coûts.
- un affaiblissement généralisé de l'économie mondiale;
  - Le scénario de référence escompte un léger ralentissement du PIB réel mondial en 2026. Une accentuation des incertitudes ou encore la matérialisation de certains risques pourrait entraîner un fléchissement plus important que prévu de la croissance mondiale. Une telle évolution freinerait davantage les exportations du Québec. Elle pourrait toutefois avoir un effet négatif sur les prix du pétrole, dont la province est importatrice nette.
- une aggravation des tensions géopolitiques;
  - L'économie mondiale doit composer avec des tensions géopolitiques considérables. En particulier, l'accentuation des tensions au Moyen-Orient, l'une des plus importantes régions productrices de ressources énergétiques, représente un risque pour la stabilité de l'approvisionnement mondial de pétrole, ce qui pourrait se traduire par des prix plus élevés. Un tel développement aurait des effets négatifs sur l'économie du Québec, un importateur net.
  - Le scénario économique est basé sur l'hypothèse que, malgré l'escalade des tensions avec le déclenchement d'un nouveau conflit armé au Moyen-Orient, les effets à la hausse sur les prix de l'énergie seront temporaires et n'auront pas d'impact durable sur l'inflation.
- d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers;
  - Un accroissement excessif des niveaux d'endettement dans les économies avancées pourrait fragiliser davantage les marchés de la dette et entraîner des répercussions économiques et financières négatives.
  - Une réévaluation soudaine et rapide des prix de certains actifs, notamment boursiers, est possible.
    - La forte hausse des marchés boursiers américains dans les dernières années s'est concentrée particulièrement dans une poignée de titres technologiques, et a été portée par des attentes élevées de croissance des bénéficiaires, qui pourraient ne pas se concrétiser. Dans un tel cas, les marchés et l'économie dans son ensemble pourraient connaître des perturbations.
- un recours généralisé à l'intelligence artificielle dans les activités des entreprises;
  - Une telle évolution stimulerait la productivité et la croissance économique à long terme. Toutefois, elle pourrait engendrer des perturbations temporaires, le temps que les entreprises s'adaptent à cette nouvelle technologie.
- les phénomènes climatiques.
  - Les changements climatiques et des événements météorologiques inattendus peuvent entraîner des répercussions économiques importantes et faire grimper les cours des produits de base.

# Section F

## LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

<b>Sommaire .....</b>	<b>F.3</b>
<b>1. La situation budgétaire du Québec.....</b>	<b>F.9</b>
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire .....	F.10
1.2 Les révisions détaillées en 2025-2026 .....	F.19
<b>2. Le retour à l'équilibre budgétaire.....</b>	<b>F.31</b>
2.1 La trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire .....	F.34
2.2 La pérennité des services et la soutenabilité des finances publiques .....	F.36
<b>3. Les prévisions de revenus et de dépenses.....</b>	<b>F.43</b>
3.1 L'évolution des revenus .....	F.44
3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement .....	F.45
3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement.....	F.50
3.1.3 Les transferts fédéraux.....	F.52
3.2 L'évolution des dépenses .....	F.57
3.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	F.58
3.2.2 Le service de la dette .....	F.68
<b>4. Des investissements en infrastructures publiques     plus élevés.....</b>	<b>F.69</b>
<b>ANNEXE 1 : Dépenses de portefeuilles .....</b>	<b>F.75</b>
<b>ANNEXE 2 : Rapport sur l'application     de la Loi sur l'équilibre budgétaire .....</b>	<b>F.77</b>



## SOMMAIRE

Le budget 2026-2027 est l'occasion pour le gouvernement de faire état de la situation économique et budgétaire du Québec et de présenter ses orientations à cet égard. Cette section rend compte de l'évolution de la situation budgétaire du Québec en 2025-2026 et présente les prévisions budgétaires jusqu'en 2030-2031.

### □ **Des premiers résultats qui confirment la saine gestion des finances publiques**

Grâce à une saine gestion des dépenses et à une croissance du PIB nominal plus forte qu'anticipé en 2025, générant des revenus fiscaux supérieurs aux prévisions, le présent budget fait état d'une situation budgétaire qui s'avère meilleure que celle prévue en mars dernier.

Par rapport au budget de mars 2025, le déficit comptable en 2025-2026 est réduit de 11,4 milliards de dollars à 7,7 milliards de dollars, soit 1,2 % du PIB. Le déficit comptable, c'est-à-dire avant versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est celui qui se compare aux soldes budgétaires du gouvernement fédéral et des autres provinces canadiennes.

En 2026-2027, le solde comptable affiche un déficit de 6,3 milliards de dollars (0,9 % du PIB), soit une amélioration de 861 millions de dollars par rapport à celui prévu dans le budget 2025-2026.

Le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est révisé à la baisse de près de 3,7 milliards de dollars en 2025-2026 et de 916 millions de dollars en 2026-2027.

— Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'équilibre, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030.

**Le gouvernement fait un pas de plus vers l'atteinte de l'équilibre budgétaire en diminuant les déficits prévus pour 2025-2026 et 2026-2027 et les écarts à résorber pour les années suivantes.**

**Le poids de la dette nette du Québec est également revu à la baisse par rapport au budget 2025-2026, et ce, pour chacune des années du cadre financier.**

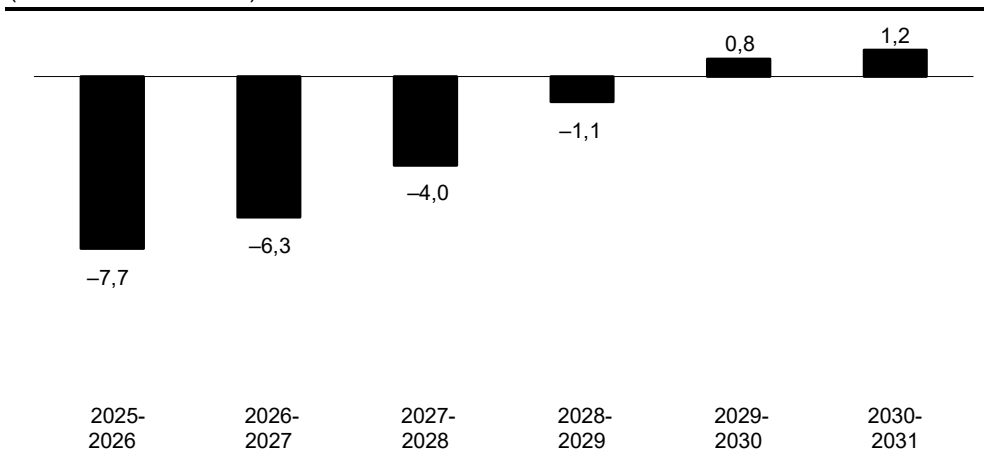
Le contexte économique et géopolitique milite en faveur d'un budget responsable axé sur les grandes priorités des Québécois et la gestion responsable des finances publiques. Les efforts pour retrouver l'équilibre budgétaire se poursuivent afin de préserver la soutenabilité à long terme des finances du Québec.

Sur l'horizon du cadre financier, le gouvernement pose des gestes ciblés pour atteindre quatre grands objectifs, soit accélérer la transformation économique du Québec, soutenir les grandes missions de l'État, appuyer les Québécois et les communautés et maintenir en bon état les infrastructures publiques.

- Ces investissements importants dans les portefeuilles permettent d'assurer le financement de base nécessaire afin de répondre à la croissance des besoins de la population, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux citoyens, d'assurer la reconduction des programmes essentiels et ainsi de soutenir la pérennité des services publics.
- Ainsi, la croissance des dépenses de portefeuilles prévue pour 2026-2027 est de :
  - 4,1 % en santé et services sociaux;
  - 2,4 % en éducation<sup>1</sup>;
  - 3,7 % en enseignement supérieur.
- De plus, le cadre financier prévoit une provision pour éventualités totale de 8,0 milliards de dollars, soit de 2,0 milliards de dollars en 2026-2027 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2027-2028, laquelle pourrait notamment être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu.
  - À l'instar de l'année 2024-2025, la provision pour éventualités n'est pas utilisée en 2025-2026.

GRAPHIQUE F.1

**Évolution du solde comptable**  
(en milliards de dollars)



<sup>1</sup> En excluant l'effet en 2025-2026 de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la croissance des dépenses s'établit à 3,0 %.

## Un déficit budgétaire parmi les plus bas au Canada

En 2025-2026, toutes les provinces canadiennes présentent un déficit budgétaire. Sur une base comparable aux soldes budgétaires des autres provinces canadiennes, c'est-à-dire avant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le déficit du Québec s'établit à 7,7 milliards de dollars en 2025-2026, soit 1,2 % du PIB.

En pourcentage du PIB, il s'agit de l'un des déficits les moins élevés parmi les provinces canadiennes, après ceux de la Saskatchewan (0,4 % du PIB), de l'Alberta (0,9 % du PIB) et de l'Ontario (1,1 % du PIB).

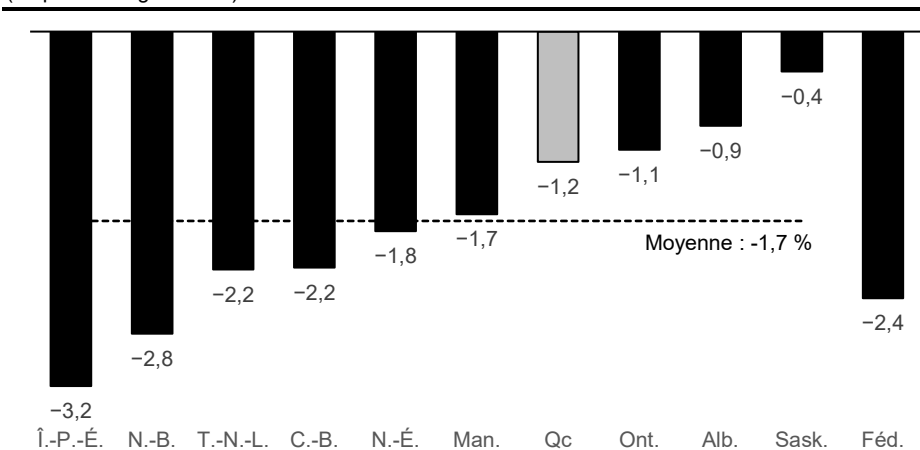
Le Québec, comme la plupart des provinces canadiennes, doit redresser sa situation financière déficitaire à moyen terme. Il se distingue toutefois par une loi qui, comme en Ontario et en Alberta, exige un plan ou une échéance pour rétablir l'équilibre lorsqu'un déficit survient.

– Toutefois, cette loi exige un retour à l'équilibre budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, ce qui ajoute une contrainte supplémentaire pour le Québec par rapport aux autres provinces.

Le Québec vise un retour à l'équilibre en 2029-2030, alors que plusieurs autres provinces en déficit n'ont pas fixé de date.

### Solde budgétaire 2025-2026

(en pourcentage du PIB)



Notes : Pour le Québec, il s'agit du déficit comptable, c'est-à-dire avant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Ce déficit est comparable à celui des autres provinces. Les informations du graphique reflètent les données disponibles au 6 mars 2026.

## □ Le cadre financier pluriannuel

Les revenus atteignent 166,5 milliards de dollars en 2026-2027, avec une croissance de 3,7 %. Celle-ci augmentera à 3,8 % en 2027-2028.

— Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2030-2031, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,2 % en moyenne.

En 2026-2027, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établira à 1,6 %<sup>2</sup>, comparativement à 4,5 % en 2025-2026.

Les dépenses totales, y compris le service de la dette, s'élèvent quant à elles à 170,8 milliards de dollars en 2026-2027, avec une croissance de 1,5 %. Celle-ci sera de 2,6 % en 2027-2028.

— De 2026-2027 à 2030-2031, la croissance annuelle des dépenses totales atteindra 2,0 % en moyenne.

---

<sup>2</sup> En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, dont les paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établit à 3,3 % au lieu de 1,6 %.

TABLEAU F.1

### Cadre financier pluriannuel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>							
Impôt des particuliers	49 003	50 800	52 687	54 667	56 629	58 734	
Cotisations pour les services de santé	9 175	9 412	9 749	10 198	10 498	10 826	
Impôts des sociétés	14 102	14 527	15 296	15 358	15 968	17 037	
Impôt foncier scolaire	1 255	1 311	1 435	1 579	1 720	1 853	
Taxes à la consommation	29 364	30 008	30 975	31 784	32 523	33 294	
Droits, permis et redevances	6 311	6 542	6 939	7 204	7 537	7 792	
Revenus divers	15 395	15 908	16 285	16 819	17 471	18 042	
Entreprises du gouvernement	5 347	5 853	6 442	6 984	7 096	7 254	
<b>Revenus autonomes</b>	<b>129 952</b>	<b>134 361</b>	<b>139 808</b>	<b>144 593</b>	<b>149 442</b>	<b>154 832</b>	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	<i>3,5</i>	<i>3,4</i>	<i>4,1</i>	<i>3,4</i>	<i>3,4</i>	<i>3,6</i>	<i>3,6</i>
Transferts fédéraux	30 577	32 131	32 948	33 022	32 337	33 325	
<i>Variation en %</i>	<i>0,3</i>	<i>5,1</i>	<i>2,5</i>	<i>0,2</i>	<i>-2,1</i>	<i>3,1</i>	<i>1,7</i>
<b>Total des revenus</b>	<b>160 529</b>	<b>166 492</b>	<b>172 756</b>	<b>177 615</b>	<b>181 779</b>	<b>188 157</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>2,8</i>	<i>3,7</i>	<i>3,8</i>	<i>2,8</i>	<i>2,3</i>	<i>3,5</i>	<i>3,2</i>
<b>Dépenses</b>							
Dépenses de portefeuilles	-158 029	-160 489	-164 279	-165 909	-167 887	-173 218	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	<i>4,5</i>	<i>1,6</i>	<i>2,4</i>	<i>1,0</i>	<i>1,2</i>	<i>3,2</i>	<i>1,9</i>
Service de la dette	-10 155	-10 268	-10 931	-11 340	-11 612	-12 271	
<i>Variation en %</i>	<i>1,9</i>	<i>1,1</i>	<i>6,5</i>	<i>3,7</i>	<i>2,4</i>	<i>5,7</i>	<i>3,9</i>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-168 184</b>	<b>-170 757</b>	<b>-175 210</b>	<b>-177 249</b>	<b>-179 499</b>	<b>-185 489</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>4,3</i>	<i>1,5</i>	<i>2,6</i>	<i>1,2</i>	<i>1,3</i>	<i>3,3</i>	<i>2,0</i>
Provision pour éventualités	—	-2 000	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE<sup>(4)</sup></b>							
	<b>-7 655</b>	<b>-6 265</b>	<b>-3 954</b>	<b>-1 134</b>	<b>780</b>	<b>1 168</b>	
<i>En % du PIB</i>	<i>1,2</i>	<i>0,9</i>	<i>0,6</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031.
- (2) En 2027-2028, la croissance des revenus autonomes s'explique principalement par l'évolution du PIB nominal de 3,4 % en 2027, par l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024.
- (3) En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, dont les paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établit à 3,3 % en 2026-2027 au lieu de 1,6 %.
- (4) Le surplus (déficit) comptable réfère au surplus (déficit) lié aux activités tel que présenté dans les comptes publics.

## Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

### Le maintien de l'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette

La Loi sur l'équilibre budgétaire, qui oblige le gouvernement à atteindre l'équilibre budgétaire, établit une définition du solde budgétaire plus exigeante que celles qui s'appliquent dans les autres provinces ou qui sont prescrites par les normes comptables pour établir le surplus (déficit) d'un gouvernement.

En effet, le solde budgétaire au sens de la Loi exclut certains revenus considérés dans le surplus (déficit) comptable, car ils sont placés dans le Fonds des générations pour rembourser la dette. Ces revenus sont prévus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Ce cadre législatif vise à assurer la soutenabilité des finances publiques à long terme.

### Le solde budgétaire au sens de la Loi

Le solde budgétaire selon la Loi présente des déficits de 9,9 milliards de dollars en 2025-2026, soit 1,5 % du PIB, et de 8,6 milliards de dollars en 2026-2027, soit 1,3 % du PIB. À compter de 2027-2028, les déficits décroîtront graduellement pour atteindre l'équilibre en 2029-2030.

L'équilibre budgétaire sera maintenu par la suite.

### Le retour à l'équilibre budgétaire

Le budget 2026-2027 prévoit une réduction des écarts à résorber de 250 millions de dollars par année en 2027-2028 et en 2028-2029, de 500 millions de dollars en 2029-2030 et de 750 millions de dollars en 2030-2031. Ceux-ci demeurent prévus à hauteur de 750 millions de dollars en 2027-2028, de 2,3 milliards de dollars en 2028-2029, de 2 milliards de dollars en 2029-2030 et de 1,8 milliard de dollars en 2030-2031. Lorsque l'incertitude, principalement liée à la révision de l'ACEUM, se dissipera, la conjoncture économique devrait se rétablir et permettre de résorber les écarts.

Ainsi, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'équilibre après versements des revenus consacrés au Fonds des générations sera atteint au plus tard en 2029-2030.

### Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE<sup>(1)</sup></b>	<b>-7 655</b>	<b>-6 265</b>	<b>-3 954</b>	<b>-1 134</b>	<b>780</b>	<b>1 168</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,2</i>	<i>0,9</i>	<i>0,6</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Écart à résorber	—	—	750	2 250	2 000	1 750
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 289	-2 347	-2 491	-2 616	-2 780	-2 918
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>-9 944</b>	<b>-8 612</b>	<b>-5 695</b>	<b>-1 500</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,5</i>	<i>1,3</i>	<i>0,8</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le surplus (déficit) comptable réfère au surplus (déficit) lié aux activités tel que présenté dans les comptes publics.

# 1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

En 2026-2027, les revenus s'établissent à 166,5 milliards de dollars, tandis que les dépenses de portefeuilles, soit les dépenses liées à la prestation des services publics, atteignent 160,5 milliards de dollars.

— Le service de la dette s'élève à 10,3 milliards de dollars.

De plus, le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars afin de couvrir des dépenses imprévues ou pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu. Cette provision est de niveau comparable à celle prévue en 2025-2026.

— Après la prise en compte de la provision pour éventualités, le solde comptable affiche un déficit de 6,3 milliards de dollars, soit 0,9 % du PIB.

— Après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire présente un déficit de 8,6 milliards de dollars, soit 1,3 % du PIB.

TABLEAU F.2

## Budget du Québec – Mars 2026

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	<b>2026-2027</b>
<b>Revenus</b>	
Revenus autonomes	134 361
<i>Variation en %</i>	3,4
Transferts fédéraux	32 131
<i>Variation en %</i>	5,1
<b>Total des revenus</b>	<b>166 492</b>
<i>Variation en %</i>	<b>3,7</b>
<b>Dépenses</b>	
Dépenses de portefeuilles	-160 489
<i>Variation en %</i>	1,6
Service de la dette	-10 268
<i>Variation en %</i>	1,1
<b>Total des dépenses</b>	<b>-170 757</b>
<i>Variation en %</i>	<b>1,5</b>
Provision pour éventualités	-2 000
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – MARS 2026</b>	<b>-6 265</b>
<i>En % du PIB</i>	<b>0,9</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 347
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>-8 612</b>
<i>En % du PIB</i>	<b>1,3</b>

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

Cette section présente l'évolution récente de la situation budgétaire du Québec de même que les principales révisions des prévisions de 2025-2026 à 2027-2028.

### □ Les principales révisions de 2025-2026 à 2027-2028

Depuis le budget 2025-2026, la situation économique et budgétaire entraîne des révisions favorables de 1,9 milliard de dollars en 2025-2026, de 3,2 milliards de dollars en 2026-2027 et de 3,0 milliards de dollars en 2027-2028.

Pour cette période, le gouvernement met en place de nouvelles initiatives totalisant 102 millions de dollars en 2025-2026, 2,4 milliards de dollars en 2026-2027 et 2,8 milliards de dollars en 2027-2028, afin d'accélérer la transition économique du Québec, de soutenir les grandes missions de l'État, d'appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés et de maintenir en bon état les infrastructures publiques.

— Ces investissements importants dans les portefeuilles permettent d'assurer le financement de base nécessaire afin de répondre à la croissance des besoins de la population, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux citoyens, d'assurer la reconduction des programmes essentiels et ainsi de soutenir la pérennité des services publics.

TABLEAU F.3

**Révisions du cadre financier depuis mars 2025**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – MARS 2025</b>	<b>-11 430</b>	<b>-7 126</b>	<b>-4 173</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,8</i>	<i>1,1</i>	<i>0,6</i>
<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux <sup>(1)</sup>	3 990	3 382	2 944
– Autres revenus	187	-430	-360
Sous-total	4 177	2 952	2 584
Revenus provenant des entreprises du gouvernement <sup>(2)</sup>	79	-1 189	-680
Transferts fédéraux	-33	-231	-123
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>4 223</b>	<b>1 532</b>	<b>1 781</b>
Dépenses de portefeuilles <sup>(3)</sup>	-1 861	1 546	573
Service de la dette	-485	134	625
<b>Sous-total – Dépenses</b>	<b>-2 346</b>	<b>1 680</b>	<b>1 198</b>
<b>TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>	<b>1 877</b>	<b>3 212</b>	<b>2 979</b>
<b>INITIATIVES DE NOVEMBRE 2025<sup>(4)</sup></b>	<b>-65</b>	<b>-218</b>	<b>-195</b>
<b>INITIATIVES DE MARS 2026</b>			
Accélérer la transformation économique du Québec	—	-480	-507
Soutenir les grandes missions de l'État	—	-910	-928
Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés	-37	-742	-1 130
<b>Sous-total</b>	<b>-37</b>	<b>-2 133</b>	<b>-2 565</b>
<b>TOTAL DES INITIATIVES</b>	<b>-102</b>	<b>-2 351</b>	<b>-2 760</b>
Provision pour éventualités	2 000	—	—
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – MARS 2026</b>	<b>-7 655</b>	<b>-6 265</b>	<b>-3 954</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,2</i>	<i>0,9</i>	<i>0,6</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) La révision des revenus fiscaux en 2025-2026 s'explique par la récurrence des résultats plus favorables que prévu observés en fin d'année 2024-2025 et en 2025-2026, en lien avec la révision à la hausse de la croissance du PIB nominal de 0,6 point de pourcentage en 2024 et de 1,1 point de pourcentage en 2025. En 2026-2027 et en 2027-2028, les révisions moindres des revenus fiscaux découlent de la révision à la baisse de la croissance des exportations (-1,3 point de pourcentage en 2026) et de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement (-0,5 point de pourcentage en 2026), ainsi que de l'effet en 2027-2028 de l'annulation de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital.
- (2) Les révisions négatives en 2026-2027 et en 2027-2028 s'expliquent principalement par la diminution des résultats d'Hydro-Québec, découlant notamment de la faible hydraulité.
- (3) L'explication des révisions aux dépenses de portefeuilles est présentée à la page F.13.
- (4) L'impact financier des initiatives de novembre 2025 exclut les sommes prévues au cadre financier pour l'indexation du régime fiscal, ainsi que les baisses de taux de cotisation au Régime de rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale, lesquelles sont entièrement financées par chacun des régimes.

## ■ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

L'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget 2025-2026 entraîne des révisions positives de 1,9 milliard de dollars en 2025-2026, de 3,2 milliards de dollars en 2026-2027 et de 3,0 milliards de dollars en 2027-2028. Ces révisions s'expliquent principalement par :

- une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 4,2 milliards de dollars en 2025-2026, de 3,0 milliards de dollars en 2026-2027 et de 2,6 milliards de dollars en 2027-2028. Ces révisions reflètent :
  - une hausse des revenus fiscaux de 4,0 milliards de dollars en 2025-2026, attribuable à la récurrence des résultats plus favorables que prévu observés en fin d'année 2024-2025 et en 2025-2026, en lien avec la révision à la hausse de la croissance du PIB nominal de 0,6 point de pourcentage en 2024 et de 1,1 point de pourcentage en 2025. En 2026-2027 et en 2027-2028, des révisions de 3,4 milliards de dollars et de 2,9 milliards de dollars sont attendues aux revenus fiscaux découlant de la révision à la baisse de la croissance des exportations (-1,3 point de pourcentage en 2026) et de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement (-0,5 point de pourcentage en 2026), ainsi que de l'effet en 2027-2028 de l'annulation de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital<sup>3</sup>,
  - une révision favorable des autres revenus de 187 millions de dollars en 2025-2026, en raison notamment de revenus de placement du Fonds des générations et de revenus provenant des ressources naturelles plus élevés que prévu, contrebalancés en partie par une baisse des revenus provenant du marché du carbone. En 2026-2027 et en 2027-2028, les révisions à la baisse de 430 millions de dollars et de 360 millions de dollars sont attribuables, entre autres, à une diminution des revenus provenant du marché du carbone;
- une augmentation des revenus des entreprises du gouvernement de 79 millions de dollars en 2025-2026, notamment attribuable à l'augmentation des revenus d'Investissement Québec, et des révisions à la baisse de 1,2 milliard de dollars en 2026-2027 et de 680 millions de dollars en 2027-2028, principalement expliquées par la diminution des résultats d'Hydro-Québec découlant de la faible hydraulicité;
- une révision à la baisse des transferts fédéraux de 33 millions de dollars en 2025-2026, de 231 millions de dollars en 2026-2027 et de 123 millions de dollars en 2027-2028 qui s'explique notamment par une réduction du poids démographique du Québec observée dans les données de Statistique Canada publiées en septembre 2025<sup>4</sup>;

<sup>3</sup> Le gouvernement du Québec a harmonisé son régime fiscal avec les changements apportés par le gouvernement fédéral dans son budget 2025 et annulé la hausse du taux d'inclusion des gains en capital qui avait été annoncée en 2024.

<sup>4</sup> La mise à jour des données de population a un effet sur les principaux transferts fédéraux aux provinces (péréquation, Transfert canadien en matière de santé [TCS] et Transfert canadien en matière de programmes sociaux [TCPS]) puisque ceux-ci sont calculés sur une base par habitant.

- une augmentation des dépenses de portefeuilles de 1,9 milliard de dollars en 2025-2026 et des diminutions de 1,5 milliard de dollars en 2026-2027 et de 573 millions de dollars en 2027-2028;
  - Pour 2025-2026, la révision est principalement attribuable à un relèvement des dépenses de 500 millions de dollars, soit 250 millions de dollars au portefeuille Santé et Services sociaux et 250 millions de dollars liés au réinvestissement en éducation annoncé à l'été 2025, et aux paiements anticipés de 1,7 milliard de dollars pour des projets d'infrastructure en transport collectif, atténués par une baisse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 résultant de la diminution des revenus attendus du marché du carbone.
  - En 2026-2027 et en 2027-2028, les révisions sont principalement attribuables à la baisse des dépenses liées au Plan pour une économie verte 2030 résultant de la révision des revenus attendus du marché du carbone, aux réductions de dépenses découlant des paiements anticipés, en 2025-2026, pour des projets d'infrastructure en transport collectif et au changement du rythme de réalisation des infrastructures locales financées par le gouvernement fédéral.
- une révision à la hausse du service de la dette de 485 millions de dollars en 2025-2026, qui s'explique principalement par des taux d'intérêt à long terme à l'échelle mondiale plus élevés que prévu. Par la suite, une révision à la baisse de 134 millions de dollars en 2026-2027 et de 625 millions de dollars en 2027-2028 est prévue en raison de déficits moindres de 2024-2025 à 2026-2027, ainsi que d'un meilleur rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite en 2025-2026.

## ■ Les initiatives du budget 2026-2027

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement prévoit des initiatives de 2,1 milliards de dollars en 2026-2027, soit :

- 480 millions de dollars pour accélérer la transformation économique du Québec;
- 910 millions de dollars pour soutenir les grandes missions de l'État;
- 742 millions de dollars pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés.

### Initiatives du budget 2026-2027

Les initiatives du budget 2026-2027 totalisent 9,6 milliards de dollars sur six ans, soit :

- 1,7 milliard de dollars pour accélérer la transformation économique du Québec;
- 4,3 milliards de dollars pour soutenir les grandes missions de l'État;
- 3,6 milliards de dollars pour appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés.

#### Impact financier des initiatives du budget 2026-2027

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Initiatives</b>							
Accélérer la transformation économique du Québec <sup>(1)</sup>	—	-480	-507	-361	-205	-150	-1 704
Soutenir les grandes missions de l'État <sup>(2)</sup>	—	-910	-928	-851	-795	-791	-4 275
Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés <sup>(3)</sup>	-37	-742	-1 130	-724	-504	-479	-3 615
<b>TOTAL</b>	<b>-37</b>	<b>-2 133</b>	<b>-2 565</b>	<b>-1 936</b>	<b>-1 503</b>	<b>-1 420</b>	<b>-9 594</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Pour plus de détails, voir la section B, « Accélérer la transformation économique du Québec ».

(2) Pour plus de détails, voir la section C, « Soutenir les grandes missions de l'État ».

(3) Pour plus de détails, voir la section D, « Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés ».

## Rappel des initiatives de novembre 2025

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2025*, le gouvernement a annoncé des investissements totalisant 483 millions de dollars en 2025-2026, 2,0 milliards de dollars en 2026-2027 et 2,0 milliards de dollars en 2027-2028.

Ces investissements ont permis de mettre en œuvre des initiatives visant à :

- remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois;
- accroître la résilience économique du Québec.

### Impact financier des initiatives de novembre 2025

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois	-333	-1 347	-1 379	-1 396	-1 420	-5 875
Accroître la résilience économique du Québec	-151	-631	-632	-519	-537	-2 470
<b>Sous-total – Initiatives</b>	<b>-483</b>	<b>-1 979</b>	<b>-2 011</b>	<b>-1 915</b>	<b>-1 957</b>	<b>-8 345</b>
Financement prévu <sup>(1)</sup>	418	1 761	1 816	1 855	1 897	7 747
<b>TOTAL</b>	<b>-65</b>	<b>-218</b>	<b>-195</b>	<b>-60</b>	<b>-60</b>	<b>-598</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les sommes pour indexer le régime fiscal sont déjà incluses dans le cadre financier. Les baisses de taux de cotisation au Régime de rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale sont entièrement financées par chacun des régimes. Sur l'impact financier, 31,3 M\$ en 2025-2026, 126,3 M\$ en 2026-2027 et 97,1 M\$ en 2027-2028 seront financés par des disponibilités financières découlant d'un rehaussement de la part du financement du transport collectif provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques. De plus, 30,0 M\$ seront pourvus à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques de 2025-2026 à 2027-2028.

## ■ Le maintien de la provision pour éventualités

À l'instar de 2024-2025, la provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars qui était prévue en 2025-2026 n'est pas utilisée.

Pour les années subséquentes, celle-ci est maintenue à 2,0 milliards de dollars en 2026-2027 et à 1,5 milliard de dollars par année par la suite.

- La provision, qui totalise 8,0 milliards de dollars sur cinq ans, pourrait notamment être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pour pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu.

## ■ L'écart à résorber

Les prévisions budgétaires plus favorables que prévu permettent de réduire de manière récurrente l'écart à résorber sur l'horizon du cadre financier. L'écart est réduit de 250 millions de dollars en 2027-2028 et en 2028-2029, puis de 500 millions de dollars en 2029-2030 et de 750 millions de dollars en 2030-2031.

Un écart à résorber de 750 millions de dollars en 2027-2028, de 2,3 milliards de dollars en 2028-2029, de 2,0 milliards de dollars en 2029-2030 et de 1,8 milliard de dollars en 2030-2031 demeure prévu au cadre financier.

— Ces montants sont toutefois inférieurs aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations prévus pour ces années.

Par conséquent, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'équilibre, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030.

Lorsque l'incertitude, principalement liée à la révision de l'ACEUM, se dissipera, la conjoncture économique devrait se rétablir et permettre de résorber les écarts.

## Révisions depuis la mise à jour de l'automne 2025

Depuis la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2025*, les révisions du cadre financier s'expliquent, notamment, par :

- une hausse des revenus, en raison principalement de l'évolution favorable des revenus fiscaux;
- une augmentation des dépenses en 2025-2026, suivie d'une réduction en 2026-2027, qui s'explique principalement par des paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif en 2025-2026;
- le coût des initiatives de mars 2026;
- la non-utilisation de la provision pour éventualités en 2025-2026.

### Révisions du cadre financier depuis la mise à jour de l'automne 2025

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – NOVEMBRE 2025</b>	<b>-9 898</b>	<b>-7 149</b>	<b>-4 185</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,5</i>	<i>1,1</i>	<i>0,6</i>
<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux <sup>(1)</sup>	2 351	2 524	2 615
– Autres revenus	155	-103	-58
Sous-total	2 506	2 421	2 557
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	-95	-536	-830
Transferts fédéraux	-617	54	860
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>1 794</b>	<b>1 939</b>	<b>2 587</b>
Dépenses de portefeuilles	-1 557	1 062	-141
Service de la dette	43	15	350
<b>Sous-total – Dépenses</b>	<b>-1 514</b>	<b>1 077</b>	<b>209</b>
<b>TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>	<b>280</b>	<b>3 017</b>	<b>2 796</b>
<b>INITIATIVES DE MARS 2026</b>			
Accélérer la transformation économique du Québec	—	-480	-507
Soutenir les grandes missions de l'État	—	-910	-928
Appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés	-37	-742	-1 130
<b>TOTAL DES INITIATIVES</b>	<b>-37</b>	<b>-2 133</b>	<b>-2 565</b>
Provision pour éventualités	2 000	—	—
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – MARS 2026</b>	<b>-7 655</b>	<b>-6 265</b>	<b>-3 954</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>1,2</i>	<i>0,9</i>	<i>0,6</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La révision des revenus fiscaux depuis la mise à jour de l'automne 2025 s'explique par la révision à la hausse de la croissance du PIB nominal (+0,5 point de pourcentage en 2025 et +0,4 point de pourcentage en 2026) et par la hausse des gains en capital réalisés par les particuliers et les sociétés en lien avec la bonne performance des marchés financiers en 2025.

## Révisions des soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire correspond au surplus ou au déficit comptable présenté dans les comptes publics (surplus ou déficit lié aux activités), réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

Le budget 2026-2027 fait état d'une amélioration du déficit comptable de 3,8 milliards de dollars en 2025-2026, de 861 millions de dollars en 2026-2027 et de 219 millions de dollars en 2027-2028.

À ces révisions s'ajoutent celles des versements des revenus consacrés au Fonds des générations, qui sont en hausse de 112 millions de dollars en 2025-2026, en raison de l'augmentation des revenus de placement. Pour 2026-2027 et 2027-2028, les revenus consacrés sont révisés à la baisse de 55 millions de dollars et de 31 millions de dollars respectivement. En 2027-2028 s'ajoute également la révision à la baisse de 250 millions de dollars de l'écart à résorber.

Ainsi, le déficit au sens de la Loi s'établit à 9,9 milliards de dollars en 2025-2026, à 8,6 milliards de dollars en 2026-2027 et à 5,7 milliards de dollars en 2027-2028.

### Révisions des soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2025</b>	<b>-13 607</b>	<b>-9 528</b>	<b>-5 695</b>
Révisions de la situation économique et budgétaire	1 877	3 212	2 979
Initiatives de la mise à jour de l'automne 2025	-65	-218	-195
Initiatives de mars 2026	-37	-2 133	-2 565
Révisions de la provision pour éventualités	2 000	—	—
<b>Sous-total – Révisions du surplus (déficit) comptable</b>	<b>3 775</b>	<b>861</b>	<b>219</b>
Diminution de l'écart à résorber	—	—	-250
Révisions des versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-112	55	31
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2026</b>	<b>-9 944</b>	<b>-8 612</b>	<b>-5 695</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 1.2 Les révisions détaillées en 2025-2026

En 2025-2026, le déficit comptable s'établit à 7,7 milliards de dollars. Il s'agit d'une amélioration de 3,8 milliards de dollars par rapport au déficit comptable de 11,4 milliards de dollars prévu en mars 2025, qui s'explique principalement par :

- une hausse de 4,1 milliards de dollars des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement en 2025-2026, due à :
  - une révision positive de 4,0 milliards de dollars des revenus fiscaux, en raison de la récurrence des résultats plus favorables que prévu observés en fin d'année 2024-2025 et en 2025-2026, en lien avec la révision à la hausse de la croissance du PIB nominal de 0,6 point de pourcentage en 2024 et de 1,1 point de pourcentage en 2025, et de la hausse des gains en capital réalisés par les particuliers et les sociétés reflétant la bonne performance des marchés financiers en 2025,
  - une révision de 187 millions de dollars des autres revenus, en raison notamment des revenus de placement du Fonds des générations et des revenus provenant des ressources naturelles plus élevés que prévu, contrebalancés en partie par une baisse des revenus provenant du marché du carbone;
- une hausse de 79 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, principalement attribuable à l'augmentation des résultats d'Investissement Québec;
- une hausse des dépenses de portefeuilles de 1,9 milliard de dollars, dont :
  - une révision de 1,9 milliard de dollars provenant principalement d'un relèvement des dépenses de 500 millions de dollars, soit 250 millions de dollars au portefeuille Santé et Services sociaux et 250 millions de dollars liés au réinvestissement en éducation annoncé à l'été 2025, et des paiements anticipés de 1,7 milliard de dollars pour des projets d'infrastructure en transport collectif. Cette révision est atténuée par une baisse des dépenses découlant du Plan pour une économie verte 2030 résultant de la diminution des revenus attendus du marché du carbone,
  - des initiatives relatives aux dépenses annoncées dans *Le point sur la situation économique et financière – Automne 2025* et le budget 2026-2027 totalisant 66 millions de dollars;
- une hausse du service de la dette de 485 millions de dollars en raison principalement de taux d'intérêt à long terme à l'échelle mondiale plus élevés que prévu;
- la non-utilisation de la provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars prévue en mars 2025.

TABLEAU F.4

**Révisions du cadre financier de 2025-2026 depuis mars 2025**

(en millions de dollars)

	2025-2026				
	Mars 2025	Révisions			Mars 2026
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres révisions	Total	
Revenus autonomes					
Revenus fiscaux	98 945	3 990	-36	3 954	102 899
Autres revenus	21 519	187	—	187	21 706
Sous-total	120 464	4 177	-36	4 141	124 605
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 268	79	—	79	5 347
Total des revenus autonomes	125 732	4 256	-36	4 220	129 952
Transferts fédéraux	30 610	-33	—	-33	30 577
<b>Revenus</b>	<b>156 342</b>	<b>4 223</b>	<b>-36</b>	<b>4 187</b>	<b>160 529</b>
Dépenses de portefeuilles	-156 102	-1 861	-66	-1 927	-158 029
Service de la dette	-9 670	-485	—	-485	-10 155
<b>Dépenses</b>	<b>-165 772</b>	<b>-2 346</b>	<b>-66</b>	<b>-2 412</b>	<b>-168 184</b>
Provision pour éventualités	-2 000	—	2 000	2 000	—
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE</b>	<b>-11 430</b>	<b>1 877</b>	<b>1 898</b>	<b>3 775</b>	<b>-7 655</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## ❑ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2025-2026, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 4,1 milliards de dollars par rapport aux prévisions du budget 2025-2026 et totalisent 124,6 milliards de dollars.

— Les revenus fiscaux sont révisés à la hausse de 4,0 milliards de dollars, soutenus par des revenus plus élevés que prévu à l'impôt des particuliers, aux impôts des sociétés et aux taxes à la consommation.

— Les autres revenus sont révisés à la hausse de 187 millions de dollars.

TABLEAU F.5

### Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2025-2026
<b>REVENUS AUTONOMES<sup>(1)</sup> – MARS 2025</b>	<b>120 464</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	
Impôt des particuliers	2 059
Cotisations pour les services de santé	-67
Impôts des sociétés	1 611
Impôt foncier scolaire	-91
Taxes à la consommation	442
<b>Sous-total</b>	<b>3 954</b>
<b>Autres revenus</b>	
Droits, permis et redevances	91
Revenus divers	96
<b>Sous-total</b>	<b>187</b>
<b>Total des révisions</b>	<b>4 141</b>
<b>REVENUS AUTONOMES<sup>(1)</sup> – MARS 2026</b>	<b>124 605</b>

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

## ■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2025-2026, les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la hausse de 2,1 milliards de dollars par rapport à la prévision de mars 2025.

- Cette révision s'explique par la récurrence des retenues à la source plus élevées que prévu observées en fin d'année 2024-2025, dont l'effet se poursuit depuis le début de l'année financière 2025-2026.
- Elle s'explique également par la révision à la hausse de la croissance des salaires et traitements de 0,7 point de pourcentage en 2025, celle-ci passant de 3,7 % à 4,4 %, ainsi que par l'impact de la performance des marchés financiers en 2025 sur les gains en capital réalisés par les contribuables.

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la baisse de 67 millions de dollars en 2025-2026.

- Cette révision s'explique par la récurrence des résultats plus faibles que prévu constatés en fin d'année 2024-2025, alors que la croissance des salaires et traitements est révisée à la hausse de 0,7 point de pourcentage en 2025, celle-ci passant de 3,7 % à 4,4 %.
- Elle s'explique également par la mise en place d'un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027 pour soutenir les secteurs agricole, forestier et de la pêche, qui sont essentiels à la vitalité des régions.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont revus à la hausse de 1,6 milliard de dollars en 2025-2026.

- Cette révision favorable s'explique par la récurrence des résultats plus élevés que prévu observés en fin d'année 2024-2025, dont l'effet se poursuit depuis le début de l'année financière 2025-2026.
- Elle s'explique également par l'excédent d'exploitation net des sociétés, dont la variation a été révisée à la hausse de 6,8 points de pourcentage en 2025, passant de -1,1 % à 5,7 %.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 91 millions de dollars en 2025-2026.

- Cette révision s'explique notamment par la contribution additionnelle du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse moyenne des comptes de taxe scolaire à 3 % pour 2025-2026.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la hausse de 442 millions de dollars en 2025-2026.

- Cette révision à la hausse s'explique par des encaissements de la TVQ plus élevés que prévu depuis le début de 2025-2026, alors que la croissance de la consommation des ménages<sup>5</sup> a été révisée à la baisse de 1,4 point de pourcentage en 2025, passant de 4,0 % à 2,6 %.
- Elle s'explique également par la révision à la hausse de la croissance des investissements en construction résidentielle de 6,2 points de pourcentage en 2025, celle-ci passant de 8,0 % à 14,2 %.

## ■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits, permis et redevances sont révisés à la hausse de 91 millions de dollars en 2025-2026 par rapport à la prévision de mars 2025.

- Cette révision favorable s'explique notamment par des revenus plus élevés que prévu provenant des ressources naturelles, notamment les revenus miniers en lien avec la bonne performance des sociétés minières d'or, soutenue par des prix historiquement élevés.
- Elle est toutefois contrebalancée par des revenus plus faibles que prévu provenant du marché du carbone.

Les revenus divers sont revus à la hausse de 96 millions de dollars en 2025-2026, en raison notamment des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels sont plus élevés que prévu.

---

<sup>5</sup> Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

TABLEAU F.6

**Évolution des principales assiettes taxables**

(variation en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2024	2025	2026
<b>PIB nominal</b>			
– Mars 2026	5,9	4,5	3,5
– Mars 2025	5,3	3,4	3,4
<b>Écart</b>	<b>0,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>
<b>Salaires et traitements</b>			
– Mars 2026	6,0	4,4	3,0
– Mars 2025	5,6	3,7	3,0
<b>Écart</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>—</b>
<b>Excédent d'exploitation net des sociétés</b>			
– Mars 2026	3,1	5,7	3,7
– Mars 2025	0,4	-1,1	3,4
<b>Écart</b>	<b>2,7</b>	<b>6,8</b>	<b>0,3</b>
<b>Exportations totales</b>			
– Mars 2026	3,3	0,7	2,2
– Mars 2025	4,1	2,7	3,5
<b>Écart</b>	<b>-0,8</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,3</b>
<b>Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement</b>			
– Mars 2026	4,1	2,6	2,7
– Mars 2025	3,7	4,0	3,2
<b>Écart</b>	<b>0,4</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,5</b>
<b>Investissements résidentiels</b>			
– Mars 2026	9,4	14,2	3,4
– Mars 2025	5,6	8,0	3,6
<b>Écart</b>	<b>3,8</b>	<b>6,2</b>	<b>-0,2</b>

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Revenus autonomes : révision favorable au Québec et dans certaines provinces canadiennes en 2025-2026

Au Québec, les revenus autonomes<sup>1</sup> pour 2025-2026 sont révisés à la hausse de 4,1 milliards de dollars, ou de 3,4 %, par rapport au budget de mars 2025. Cette révision s'explique par la hausse des revenus fiscaux, dont l'impôt des particuliers (+2,1 milliards de dollars) et les impôts des sociétés (+1,6 milliard de dollars), soutenus par la révision à la hausse des assiettes taxables et par l'effet de la bonne performance des marchés financiers en 2025 sur les gains en capital réalisés par les particuliers et les sociétés.

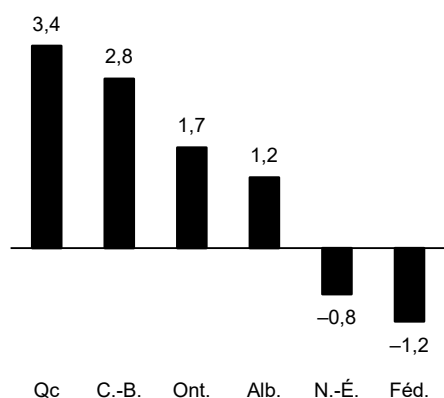
- La croissance du PIB nominal a été revue à la hausse (+0,6 point de pourcentage en 2024 et +1,1 point de pourcentage en 2025), reflétant notamment la bonne tenue des salaires et traitements (+0,4 point de pourcentage en 2024 et +0,7 point de pourcentage en 2025) et de l'excédent d'exploitation net des sociétés (+2,7 points de pourcentage en 2024 et +6,8 points de pourcentage en 2025).

À l'instar du Québec, d'autres provinces affichent également une révision favorable de leurs revenus autonomes<sup>1</sup> en 2025-2026, soit :

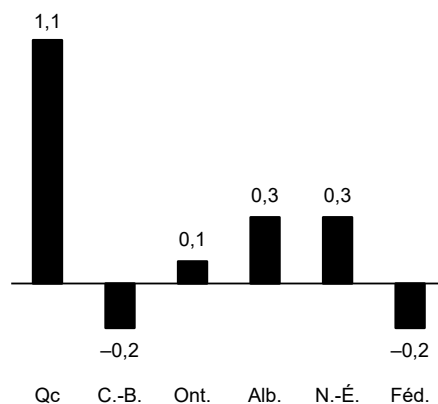
- la Colombie-Britannique (+1,8 milliard de dollars ou 2,8 %), en raison notamment de l'impôt des particuliers (+1,4 milliard de dollars) et des impôts des sociétés (+1,7 milliard de dollars);
- l'Ontario<sup>2</sup> (+3,0 milliards de dollars ou 1,7 %), en raison notamment de l'impôt des particuliers (+1,5 milliard de dollars) et des impôts des sociétés (+1,0 milliard de dollars);
- l'Alberta (+0,7 milliard de dollars ou 1,2 %), en raison notamment des impôts des sociétés (+0,7 milliard de dollars).

Par ailleurs, le gouvernement fédéral a révisé ses revenus à la baisse<sup>3</sup> de 6,2 milliards de dollars (-1,2 %) en 2025-2026, en raison notamment des produits de la tarification de la pollution (-14,8 milliards de dollars), en partie compensés par les impôts des sociétés (+11,0 milliards de dollars).

**Revenus autonomes – 2025-2026**  
(révision en pourcentage des revenus)



**PIB nominal – 2025**  
(révision en point de pourcentage)



Sources : Budgets 2026-2027 de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta et du Québec, rapport du troisième trimestre de l'Ontario et budget 2025 du gouvernement fédéral.

Sources : Budgets 2026-2027 de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta et du Québec, mise à jour du deuxième trimestre de l'Ontario et budget 2025 du gouvernement fédéral.

1 Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

2 Lors de la publication de son budget 2026-2027, attendue le 26 mars 2026, l'Ontario révisera à nouveau ses revenus autonomes.

3 Il s'agit des révisions du budget 2025 (publié à l'automne 2025) entre l'Énoncé économique de l'automne de 2024.

## ❑ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2025-2026, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 79 millions de dollars, pour s'établir à 5,3 milliards de dollars.

Cette révision s'explique principalement par l'augmentation des revenus du portefeuille de participations d'Investissement Québec, de même que par l'augmentation des revenus d'Hydro-Québec découlant de la hausse des ventes d'électricité en raison des températures froides de décembre 2025.

TABLEAU F.7

### Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2025-2026
<b>REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2025</b>	<b>5 268</b>
Hydro-Québec	50
Loto-Québec	—
Société des alcools du Québec	-30
Investissement Québec	65
Société québécoise du cannabis <sup>(1)</sup>	4
Autres <sup>(2)</sup>	-10
<b>Total des révisions</b>	<b>79</b>
<b>REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2026</b>	<b>5 347</b>

(1) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C., Capital Financière agricole inc., le Fonds d'investissement Eurêka S.E.C., le Fonds Impulsion S.E.C. ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

## ❑ Les transferts fédéraux

En 2025-2026, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 30,6 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la baisse de 33 millions de dollars par rapport au budget 2025-2026.

Cette révision s'explique notamment par une diminution des transferts pour la santé, qui s'explique par une révision à la baisse du poids démographique du Québec observée dans les données de Statistique Canada publiées en septembre dernier.

Elle est en grande partie compensée par la prolongation de la bonification fédérale des prêts et bourses pour les études, de même que par le rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral<sup>6</sup>.

TABLEAU F.8

### Révisions des revenus aux transferts fédéraux

(en millions de dollars)

	<b>2025-2026</b>
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2025</b>	<b>30 610</b>
Péréquation	—
Transferts pour la santé	-257
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	-15
Autres programmes	239
<b>Total des révisions</b>	<b>-33</b>
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2026</b>	<b>30 577</b>

<sup>6</sup> Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.

## ❑ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2025-2026, les dépenses de portefeuilles atteignent 158,0 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 1,9 milliard de dollars par rapport aux prévisions de mars 2025.

La révision est notamment attribuable :

- au coût des nouvelles initiatives de 66 millions de dollars annoncées depuis le budget 2025-2026, principalement pour assurer le bien-être de personnes plus vulnérables;
- à la hausse des dépenses liée à la situation économique et budgétaire de 1,9 milliard de dollars, laquelle s'explique notamment par un relèvement des dépenses de 500 millions de dollars, soit 250 millions de dollars au portefeuille Santé et Services sociaux et 250 millions de dollars liés au réinvestissement en éducation annoncé à l'été 2025, et aux paiements anticipés de 1,7 milliard de dollars pour des projets d'infrastructure en transport collectif, atténués par une baisse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 résultant de la diminution des revenus attendus du marché du carbone.

TABLEAU F.9

### Révisions des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

	<b>2025-2026</b>
<b>DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2025</b>	<b>156 102</b>
<b>Nouvelles initiatives depuis mars 2025</b>	
Novembre 2025	29
Mars 2026	37
<b>Sous-total – Nouvelles initiatives depuis mars 2025</b>	<b>66</b>
<b>Révision de la situation économique et budgétaire</b>	
Relèvement ponctuel au portefeuille Éducation	250
Relèvement ponctuel au portefeuille Santé et Services sociaux	250
Paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif	1 730
Baisse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 résultant de la diminution des revenus attendus du marché du carbone	-364
Autres éléments	-6
<b>Sous-total – Révisions de la situation économique et budgétaire</b>	<b>1 861</b>
<b>Total des révisions</b>	<b>1 927</b>
<b>DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2026</b>	<b>158 029</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## ❑ Le service de la dette

Pour l'année 2025-2026, le service de la dette est révisé à la hausse de 485 millions de dollars, pour s'établir à 10,2 milliards de dollars, principalement en raison de taux d'intérêt à long terme à l'échelle mondiale plus élevés que prévu.

TABLEAU F.10

### Révisions du service de la dette (en millions de dollars)

	<b>2025-2026</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE – MARS 2025</b>	<b>9 670</b>
Intérêts sur la dette directe <sup>(1)</sup>	408
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs <sup>(2)</sup>	77
<b>Total des révisions</b>	<b>485</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE – MARS 2026</b>	<b>10 155</b>

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.



## 2. LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le gouvernement demeure engagé dans l'assainissement des finances publiques. Le retour à l'équilibre budgétaire contribue à la préservation de l'équité intergénérationnelle et à la capacité à long terme de l'État à assurer la prestation des services publics.

— Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'équilibre budgétaire et de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Ce retour à l'équilibre budgétaire doit toutefois se faire à un rythme compatible avec la situation économique tendue et empreinte d'incertitude découlant du conflit commercial déclenché par les États-Unis.

Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement a présenté un plan visant à éliminer graduellement, d'ici 2029-2030, le déficit de 13,6 milliards de dollars prévu en 2025-2026, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

Le budget 2026-2027 marque la deuxième année d'exécution de ce plan quinquennal et présente des résultats plus favorables qu'anticipé. Cette situation :

- témoigne de l'engagement du gouvernement à assainir les finances publiques par une réduction graduelle et mesurée du poids des dépenses dans l'économie, tout en préservant un financement accru des infrastructures publiques et des grandes missions de l'État;
- confirme que la trajectoire de retour à l'équilibre, balisée par le plan de retour, est adaptée à la réalité budgétaire et permettra d'éliminer les déficits d'ici 2029-2030.

Par rapport au budget 2025-2026, le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est révisé à la baisse de 3,7 milliards de dollars en 2025-2026 et de 916 millions de dollars en 2026-2027. Ainsi, le gouvernement fait un pas de plus vers l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2029-2030.

## ❑ Une réduction graduelle et mesurée du poids des dépenses

En 2020-2021, lors de la pandémie de COVID-19, le poids des dépenses de l'État en proportion du PIB a atteint un sommet de 28,2 %. Pour retrouver l'équilibre budgétaire, le gouvernement s'est engagé à réduire le poids des dépenses dans l'économie à 24,4 %, soit au niveau prépandémique de 2018-2019.

— Cette réduction correspond à une diminution de 3,8 points de pourcentage du poids des dépenses.

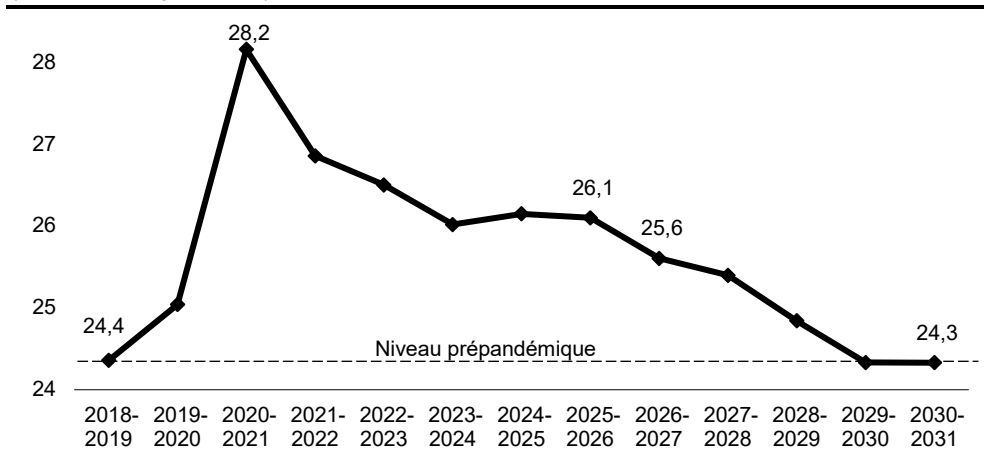
Grâce à une forte reprise économique postpandémique et à une gestion responsable des finances publiques, le poids des dépenses a graduellement diminué. Le budget 2026-2027 poursuit dans cette voie en limitant à 1,6 % la croissance des dépenses de portefeuilles prévue pour 2026-2027, tout en assurant le financement des grandes missions de l'État.

En 2026-2027, le gouvernement aura réalisé plus des deux tiers de son objectif en réduisant de 2,6 points de pourcentage le poids des dépenses dans l'économie par rapport au sommet de 2020-2021.

Conformément au plan de retour, le gouvernement poursuivra ses efforts visant à stimuler la croissance économique et à modérer la croissance des dépenses de manière à réduire de 1,2 point de pourcentage le poids des dépenses et ainsi atteindre l'équilibre budgétaire.

GRAPHIQUE F.2

### Évolution de la part des dépenses totales dans l'économie (en pourcentage du PIB)



## Orientations encadrant le plan de retour à l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement. Elle prévoit notamment la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsque le déficit budgétaire constaté pour une année financière donnée dépasse les revenus consacrés au Fonds des générations pour cette année.

Puisque le déficit budgétaire constaté dans les *Comptes publics 2022-2023*, déposés le 11 décembre 2023, était de 6,1 milliards de dollars au sens de la Loi et qu'il était supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, qui s'élevaient à 3,1 milliards de dollars, le gouvernement a déposé, dans le cadre du budget 2025-2026, un plan de retour à l'équilibre budgétaire respectant les objectifs suivants :

- un retour à l'équilibre budgétaire sur une durée maximale de cinq ans, soit d'ici 2029-2030;
- des déficits décroissants sur l'horizon du cadre financier;
- un déficit maximal de 1,5 milliard de dollars en 2028-2029, correspondant à 25 % du déficit budgétaire constaté dans les *Comptes publics 2022-2023*, soit 6,1 milliards de dollars.

La Loi sur l'équilibre budgétaire oblige un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Les déficits importants, s'ils ne sont pas résorbés, limitent à long terme la capacité du gouvernement à assurer la prestation des services publics, l'équité intergénérationnelle et la réponse aux chocs économiques imprévus.

- Ce retour à l'équilibre budgétaire doit toutefois se faire à un rythme compatible avec la situation économique actuelle.

Ainsi, le plan de retour déposé dans le cadre du budget 2025-2026 s'inscrit dans les grandes orientations suivantes :

- l'atteinte, puis le maintien de l'équilibre budgétaire;
- la réduction du poids des dépenses dans l'économie à un niveau semblable à celui d'avant la pandémie;
- le maintien des versements des revenus consacrés au Fonds des générations et d'un objectif de réduction de la dette à long terme;
- la stimulation de la croissance économique et la réduction de l'écart de richesse avec l'Ontario;
- un financement adéquat des missions de l'État;
- la poursuite des investissements dans les infrastructures.

## 2.1 La trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire

Dans le budget 2026-2027, le gouvernement démontre sa capacité à assurer une saine gestion des finances publiques et présente une amélioration du déficit anticipé en 2025-2026 ainsi qu'une réduction de ses déficits prévus à compter de 2026-2027.

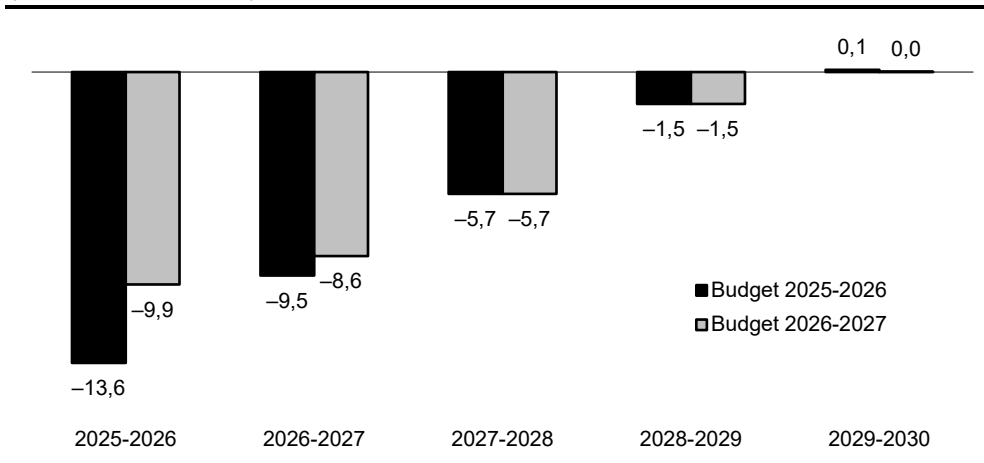
— Par rapport au budget 2025-2026, le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est révisé à la baisse de 3,7 milliards de dollars en 2025-2026 et de 916 millions de dollars en 2026-2027.

Le gouvernement est sur la bonne voie et maintient sa trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

GRAPHIQUE F.3

### Trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire

(en milliards de dollars)



## ❑ La résorption d'un écart à terme

La résilience et l'évolution favorable de l'économie constatées dans le budget 2026-2027 permettent une première diminution de l'écart à résorber prévu au cadre financier à compter de 2027-2028.

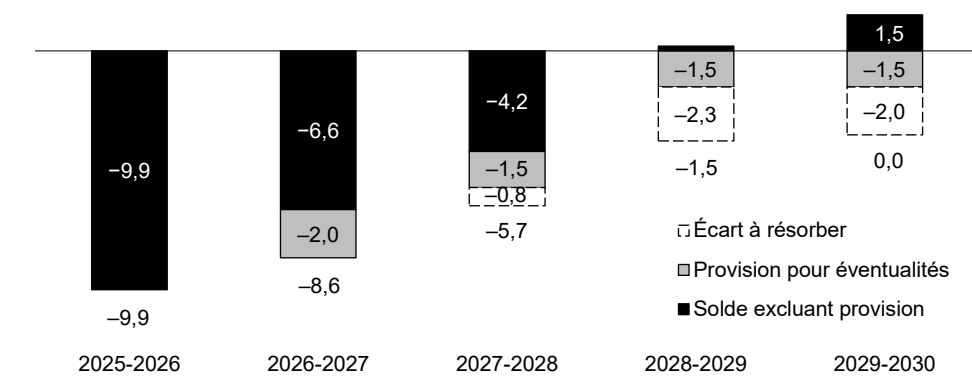
Un écart à résorber de 750 millions de dollars en 2027-2028, de 2,3 milliards de dollars en 2028-2029 et de 2,0 milliards en 2029-2030 demeure prévu au cadre financier et devra être résorbé afin d'atteindre l'équilibre après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

Lorsque l'incertitude, principalement liée à la révision de l'ACEUM, se dissipera, la conjoncture économique devrait se rétablir et permettre de résorber les écarts.

GRAPHIQUE F.4

### Trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire

(en milliards de dollars)



Note : Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 2.2 La pérennité des services et la soutenabilité des finances publiques

L'atteinte de l'équilibre budgétaire est une condition essentielle à la soutenabilité des finances publiques à long terme et au contrôle de l'évolution du poids de la dette.

### ▣ Les avantages d'une saine gestion des finances publiques

Une saine gestion des finances publiques favorise un climat de confiance propice à l'investissement privé, à la croissance économique et à la hausse de la productivité. L'atteinte de l'équilibre budgétaire est essentielle à la stratégie gouvernementale de réduction du poids de la dette et à la confiance du public et des investisseurs. Elle envoie un message aux particuliers et aux entreprises indiquant que le fardeau fiscal qui a été diminué depuis 2018 demeurera stable dans le temps.

En assurant une meilleure équité intergénérationnelle, la réduction du poids de la dette garantit également la pérennité du financement des missions essentielles du gouvernement, telles que la santé et les services sociaux ainsi que l'éducation, tout en permettant de répondre aux défis en lien avec le vieillissement de la population et les changements climatiques.

De plus, elle ouvre la voie à des investissements cruciaux dans les infrastructures publiques et renforce la capacité du Québec à faire face à des crises économiques futures. Une gestion saine des finances publiques constitue ainsi une base solide pour l'enrichissement collectif et la prospérité durable.

## ❑ Incidence du plan de retour à l'équilibre budgétaire sur la soutenabilité des finances publiques

L'évolution des différents indicateurs de soutenabilité des finances publiques montre que le plan de retour à l'équilibre budgétaire aura une incidence favorable sur les finances publiques du Québec et qu'il permettra de comparer avantageusement la situation future à celle de l'année 2018-2019, soit avant le début de la pandémie.

Dans le budget 2026-2027, le gouvernement maintient sa trajectoire de retour à l'équilibre et il est en voie d'améliorer plusieurs indicateurs de soutenabilité, comme prévu lors de l'établissement du plan de retour à l'équilibre budgétaire.

- Le poids des revenus en proportion du PIB sera plus faible en 2029-2030 (24,6 %) qu'il ne l'était en 2018-2019 (26,1 %).
- Le plan de retour à l'équilibre budgétaire permettra également de diminuer le poids des dépenses en proportion du PIB et de retrouver un niveau semblable à celui d'avant la pandémie.
- Les gestes posés dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire permettront de réduire le poids de la dette en proportion du PIB et de faire en sorte que le coût du service de la dette en proportion des revenus reste à des niveaux historiquement bas.
  - Un faible coût du service de la dette en proportion des revenus constitue une marge de manœuvre pour mieux financer les services publics. Grâce aux gestes posés, la part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas (6,4 % en 2029-2030), ce qui permettra de préserver la flexibilité budgétaire du gouvernement.

TABLEAU F.11

### Incidence du plan de retour à l'équilibre budgétaire sur les indicateurs de soutenabilité des finances publiques, de viabilité et de flexibilité budgétaire (en pourcentage, écart et évolution en points de pourcentage)

	2018-2019	2029-2030		Écart	Évolution par rapport à 2018-2019
		Sans plan de retour	Avec plan de retour <sup>(1)</sup>		
Revenus en proportion du PIB	26,1	24,4	24,6	0,2	-1,5
Dépenses en proportion du PIB	24,4	24,8	24,3	-0,5	-0,0
Coût du service de la dette en proportion des revenus	7,7	6,8	6,4	-0,4	-1,3
Dette nette en proportion du PIB	42,9	40,5	37,9	-2,6	-5,0

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, les écarts peuvent ne pas correspondre aux différences indiquées.

Les cases grises sont celles qui présentent une incidence favorable sur les indicateurs de soutenabilité.

(1) L'écart à résorber ainsi que la provision pour éventualités ne sont pas considérés dans le calcul des ratios des revenus et des dépenses en proportion du PIB.

## Suivi de l'exécution du plan de retour à l'équilibre budgétaire

Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement déposait son plan de retour à l'équilibre budgétaire selon lequel l'équilibre, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030.

Ce budget marque la deuxième année d'exécution de ce plan et permet de faire état de la progression favorable de plusieurs indicateurs budgétaires.

### Suivi des principaux indicateurs en lien avec l'exécution du plan de retour à l'équilibre budgétaire

Indicateur	État de l'indicateur
<b>Soutenabilité</b>	
Déficit en proportion du PIB	<p>En 2025-2026, le gouvernement fédéral et toutes les provinces canadiennes présentent un déficit. Le déficit du Québec en proportion du PIB de 1,2 % est parmi les moins élevés. Seuls la Saskatchewan, l'Alberta et l'Ontario présentent des déficits en proportion du PIB inférieurs.</p> <p>En 2026-2027, le ratio du déficit du Québec est réduit davantage à 0,9 %.</p>
Dettes en proportion du PIB	<p>Le gouvernement vise à réduire le poids de la dette nette à 35,5 % du PIB d'ici 2032-2033 et à 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038.</p> <p>Au 31 mars 2026, la dette nette du Québec représentera 38,8 % du PIB, soit une baisse de 4,1 points de pourcentage par rapport au niveau de 42,9 % en date du 31 mars 2019, ce qui fait du Québec l'une des seules provinces, avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, à avoir réduit son endettement au cours de cette période.</p>
Dépenses en proportion du PIB <sup>(1)</sup>	<p>Le gouvernement vise à réduire le poids des dépenses à un ratio de 24,4 % en 2029-2030 afin de retrouver un niveau pré-pandémique compatible avec l'équilibre budgétaire.</p> <p>Avec une croissance des dépenses de portefeuilles limitée à 1,6 % pour 2026-2027, le ratio des dépenses par rapport au PIB atteint 25,6 %, soit une diminution de 2,6 points de pourcentage depuis le sommet atteint en 2020-2021, lors de la pandémie de COVID-19.</p>
<b>Leviers de gestion budgétaire</b>	
Fonds des générations	<p>Le Fonds des générations est un instrument de discipline budgétaire unique au Québec, lequel induit une définition plus exigeante du solde budgétaire que celle qui s'applique dans les autres provinces.</p> <p>Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations permettent de réduire la dette et, malgré la situation déficitaire, le Québec préserve ses versements. Ceux-ci s'élèvent à 2,3 milliards de dollars en 2026-2027. Sur les cinq années de retour à l'équilibre budgétaire, ces versements totalisent 12,5 milliards de dollars.</p>
Écart à résorber	<p>Pour atteindre l'équilibre budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le gouvernement prévoit un écart à résorber. Dans le budget 2026-2027, cet écart a été réduit de 250 millions de dollars en 2027-2028 et 2028-2029 et de 500 millions de dollars en 2029-2030. Ceux-ci seront résorbés lorsque l'incertitude économique se sera dissipée.</p>
Provision pour éventualités	<p>Le cadre financier maintient une importante provision pour éventualités totalisant 8,0 milliards de dollars sur cinq ans, soit 2,0 milliards de dollars en 2026-2027 et 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2027-2028.</p> <p>Cette provision pourrait être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pour pallier les effets d'une croissance économique plus modérée que prévu. Dans l'éventualité où elle n'était pas requise, cette provision viendrait alors améliorer le solde budgétaire.</p>

(1) Le ratio des dépenses en proportion du PIB permet d'exprimer la ponction nécessaire dans l'économie pour financer les dépenses. Un faible ratio indique une meilleure soutenabilité.

## ❑ Agir sur la part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

En 2026-2027, la part des revenus dans l'économie s'établit à 25,0 %, soit un niveau inférieur aux dépenses, qui représentent 25,6 % du PIB.

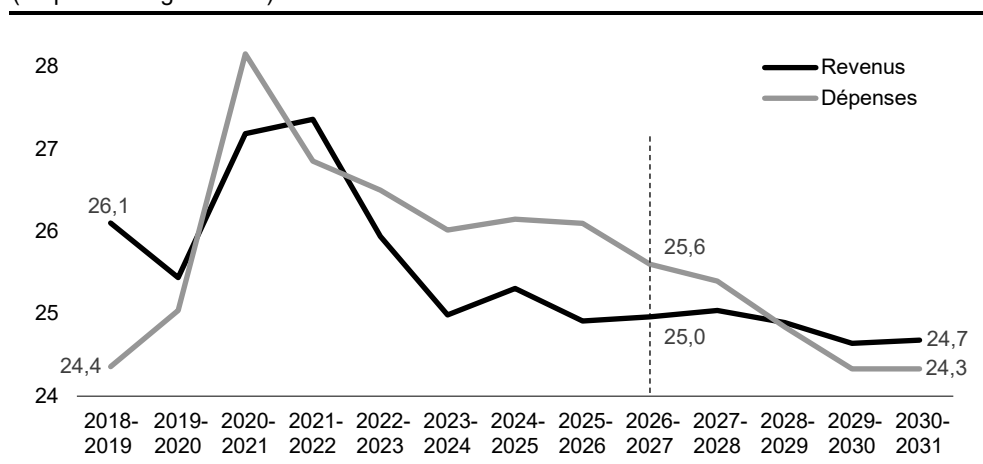
- La diminution du poids des revenus dans l'économie, de 26,1 % en 2018-2019 à 25,0 % en 2026-2027, s'explique notamment par les mesures que le gouvernement a instaurées pour remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois, telles que la baisse d'impôt annoncée dans le budget 2023-2024 et les contributions du gouvernement pour limiter la hausse des comptes de taxe scolaire.
- La hausse du poids des dépenses dans l'économie, de 24,4 % en 2018-2019 à 25,6 % en 2026-2027, découle des investissements du gouvernement pour assurer le financement des services publics, notamment en santé et services sociaux ainsi qu'en éducation. Elle est également liée aux gestes posés depuis 2018 pour diminuer le fardeau fiscal des Québécois, comme les bonifications du montant pour le soutien des aînés annoncées en 2021 et en 2022.

Cet écart sera éliminé progressivement afin de maintenir des finances publiques saines à long terme.

- Grâce au plan de retour à l'équilibre budgétaire, incluant des gestes aux revenus et aux dépenses, le poids des dépenses dans l'économie diminuera graduellement à 24,3 % en 2030-2031, alors que celui des revenus s'élèvera à 24,7 % au cours de la même période.

GRAPHIQUE F.5

### Part des revenus et des dépenses dans l'économie (en pourcentage du PIB)



## Une croissance limitée des dépenses fiscales

Lors de la publication du budget 2024-2025, le gouvernement a annoncé qu'il procéderait à un examen rigoureux des dépenses fiscales, lesquelles couvrent les mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que les taxes à la consommation.

Des modifications ont depuis été apportées à plusieurs dépenses fiscales dans l'optique d'accroître l'efficacité du régime et d'en réduire les coûts, par exemple :

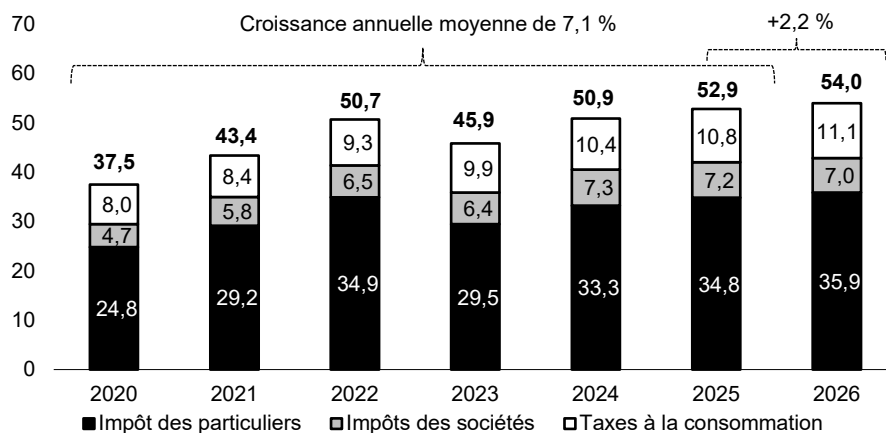
- la mise en place du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation en remplacement de huit mesures fiscales;
- la révision des crédits d'impôt soutenant des secteurs intensifs en main-d'œuvre spécialisée en technologies de l'information;
- l'optimisation du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.

L'examen des dépenses fiscales a donc permis d'en assurer le contrôle des coûts. Leur croissance, de 2025 à 2026, n'est ainsi estimée qu'à 2,2 %, tandis que de 2020 à 2025, le coût des dépenses fiscales a progressé à un rythme annuel moyen de 7,1 %.

Cet exercice aura permis de limiter la croissance des dépenses fiscales et permettra de contribuer au retour à l'équilibre budgétaire et donc à la diminution du poids de la dette.

### Évolution des dépenses fiscales

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## L'examen des dépenses budgétaires

L'examen des dépenses budgétaires a permis d'identifier des gestes concrets de réduction de dépenses qui s'étaleront sur plusieurs années et dont l'impact totalisera 3,0 milliards de dollars en 2029-2030.

Cet examen ciblant l'efficacité de l'intervention gouvernementale permettra d'identifier des réductions de dépenses dans quatre grandes catégories, dont :

- l'optimisation des dépenses administratives et des procédés;
- le plafonnement des tarifs de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- l'actualisation de certains programmes;
- la transformation de l'État.

Ces gestes posés contribuent à améliorer l'efficacité de l'État, à maintenir un niveau de croissance soutenable des dépenses et à permettre le retour graduel à l'équilibre budgétaire, qui sera atteint d'ici 2029-2030.

De plus, considérant que la rémunération représente une part importante des dépenses, le gouvernement poursuit, selon une approche graduelle et responsable, la réduction de la taille de l'État amorcée lors de l'exercice financier 2025-2026. Ces efforts se poursuivront au cours de l'exercice 2026-2027.



### 3. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le budget 2026-2027 présente l'évolution à court terme des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans, de 2025-2026 à 2027-2028.

TABLEAU F.12

#### Évolution des revenus et des dépenses

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	124 605	128 508	133 366	
<i>Variation en %</i>	3,9	3,1	3,8	3,6
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 347	5 853	6 442	
<i>Variation en %</i>	-6,0	9,5	10,1	4,2
Transferts fédéraux	30 577	32 131	32 948	
<i>Variation en %</i>	0,3	5,1	2,5	2,6
<b>Total des revenus</b>	<b>160 529</b>	<b>166 492</b>	<b>172 756</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>2,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>	<b>3,4</b>
<b>Dépenses</b>				
Dépenses de portefeuilles	-158 029	-160 489	-164 279	
<i>Variation en %</i>	4,5	1,6	2,4	2,8
Service de la dette	-10 155	-10 268	-10 931	
<i>Variation en %</i>	1,9	1,1	6,5	3,1
<b>Total des dépenses</b>	<b>-168 184</b>	<b>-170 757</b>	<b>-175 210</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>4,3</b>	<b>1,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>
Provision pour éventualités	—	-2 000	-1 500	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE</b>	<b>-7 655</b>	<b>-6 265</b>	<b>-3 954</b>	
<b><i>En % du PIB</i></b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028.

### 3.1 L'évolution des revenus

Les revenus du gouvernement comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, ainsi que les revenus de transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'élèvent à 160,5 milliards de dollars en 2025-2026, soit 130,0 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 30,6 milliards de dollars en transferts fédéraux.

— En 2025-2026, les revenus autonomes représentent 81,0 % des revenus du gouvernement, alors que les revenus de transferts fédéraux en représentent 19,0 %.

Les revenus du gouvernement s'établiront à 166,5 milliards de dollars en 2026-2027 et à 172,8 milliards de dollars en 2027-2028, ce qui représente une croissance respective de 3,7 % et de 3,8 %.

TABLEAU F.13

#### Évolution des revenus

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus autonomes</b>				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	124 605	128 508	133 366	
<i>Variation en %<sup>(2),(3)</sup></i>	3,9	3,1	3,8	3,6
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 347	5 853	6 442	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	-6,0	9,5	10,1	4,2
<b>Sous-total</b>	<b>129 952</b>	<b>134 361</b>	<b>139 808</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>4,1</b>	<b>3,6</b>
Transferts fédéraux	30 577	32 131	32 948	
<i>Variation en %</i>	0,3	5,1	2,5	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>160 529</b>	<b>166 492</b>	<b>172 756</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>2,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>	<b>3,4</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028.

(2) En 2026-2027, la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement s'explique notamment par l'évolution du PIB nominal de 3,5 % en 2026 et par l'effet de la mise en place d'un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027.

(3) En 2027-2028, la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement s'explique principalement par l'évolution du PIB nominal de 3,4 % en 2027 et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024.

(4) Les croissances observées en 2026-2027 et en 2027-2028 sont principalement attribuables à l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec découlant notamment de la hausse des volumes d'exportation avec la mise en service des infrastructures liées à deux importants contrats de vente d'électricité aux États-Unis.

### 3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, soit l'impôt des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

— L'évolution des revenus fiscaux reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit :

- les droits, permis et redevances, notamment les revenus du marché du carbone;
- les revenus divers, tels que les revenus provenant de services rendus<sup>7</sup> ainsi que les revenus sur les débiteurs, les prêts et les placements.

En 2025-2026, les revenus autonomes s'élèvent à 124,6 milliards de dollars, en hausse de 3,9 % par rapport à 2024-2025. Ils atteindront 128,5 milliards de dollars en 2026-2027 et 133,4 milliards de dollars en 2027-2028, soit une croissance respective de 3,1 % et de 3,8 %.

TABLEAU F.14

#### Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement – Sommaire

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
Revenus fiscaux	102 899	106 058	110 142	
<i>Variation en %<sup>(2),(3),(4)</sup></i>	5,6	3,1	3,9	4,2
Autres revenus	21 706	22 450	23 224	
<i>Variation en %<sup>(5)</sup></i>	-3,3	3,4	3,4	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>124 605</b>	<b>128 508</b>	<b>133 366</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>3,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028.

(2) En 2025-2026, la croissance des revenus fiscaux s'explique principalement par l'évolution du PIB nominal de 4,5 % en 2025 et par les efforts accrus de Revenu Québec en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

(3) En 2026-2027, la croissance des revenus fiscaux s'explique notamment par l'évolution du PIB nominal de 3,5 % en 2026 et par l'effet de la mise en place d'un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027 pour soutenir les secteurs agricole, forestier et de la pêche.

(4) En 2027-2028, la croissance des revenus fiscaux s'explique principalement par l'évolution du PIB nominal de 3,4 % en 2027 et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024.

(5) En 2025-2026, la variation des autres revenus s'explique par la non-récurrence d'une partie importante de la somme de 1,7 G\$ reçue par le gouvernement du Québec en 2024-2025 pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers.

<sup>7</sup> Les revenus provenant de services rendus comprennent notamment les frais d'hébergement dans les établissements de santé, les primes de l'assurance médicaments et les droits de scolarité.

## ❑ Les revenus fiscaux

En 2025-2026, les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la principale source de revenus du gouvernement, s'établissent à 49,0 milliards de dollars, en hausse de 7,3 % par rapport à 2024-2025. Ils atteindront 50,8 milliards de dollars en 2026-2027 et 52,7 milliards de dollars en 2027-2028, soit une croissance de 3,7 % pour chacune des années.

Cette évolution des revenus provenant de l'impôt des particuliers reflète, entre autres :

- la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui ont connu une croissance de 4,4 % en 2025, et qui croîtront de 3,0 % en 2026 et de 3,5 % en 2027, ainsi que la hausse des gains en capital réalisés par les contribuables en lien avec la bonne performance des marchés financiers en 2025;
- le niveau élevé des retenues à la source et des acomptes provisionnels observé depuis le début de 2025-2026;
- l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu;
- l'effet de l'optimisation du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière à partir de 2025-2026, annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2024.

En 2025-2026, les cotisations pour les services de santé s'établissent à 9,2 milliards de dollars, soit une croissance de 3,6 %. Elles atteindront 9,4 milliards de dollars en 2026-2027 et 9,7 milliards de dollars en 2027-2028, ce qui représente respectivement une croissance de 2,6 % et de 3,6 %.

Cette évolution des cotisations pour les services de santé reflète, entre autres :

- la croissance des salaires et traitements, qui s'établit à 4,4 % en 2025 et qui devrait se situer à 3,0 % en 2026 et à 3,5 % en 2027;
- l'effet de la fin de l'indexation du seuil<sup>8</sup> d'admissibilité aux taux réduits de la cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé, annoncée dans le budget 2025-2026, ce qui contribue à la croissance des revenus;
- l'effet de la mise en place d'un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027 pour soutenir les secteurs agricole, forestier et de la pêche, qui sont essentiels à la vitalité des régions.

---

<sup>8</sup> Ce seuil sera maintenu à 7,8 M\$.

En 2025-2026, les revenus provenant des impôts des sociétés atteignent 14,1 milliards de dollars, soit une croissance de 5,7 % par rapport à 2024-2025. Ils s'établiront à 14,5 milliards de dollars en 2026-2027 et à 15,3 milliards de dollars en 2027-2028, soit une croissance respective de 3,0 % et de 5,3 %.

L'évolution des revenus provenant des impôts des sociétés reflète notamment :

- la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui s'établit à 5,7 % en 2025 et qui devrait se situer à 3,7 % en 2026 et à 3,1 % en 2027<sup>9</sup>;
- la hausse des gains en capital réalisés par les sociétés en lien avec la bonne performance des marchés financiers en 2025;
- l'effet de l'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré annoncées par le gouvernement fédéral depuis le budget de 2024;
- les efforts accrus de Revenu Québec en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

En 2025-2026, les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'élèvent à 1,3 milliard de dollars, en hausse de 4,9 % par rapport à 2024-2025. Ils atteindront 1,3 milliard de dollars en 2026-2027 et 1,4 milliard de dollars en 2027-2028, soit une croissance respective de 4,5 % et de 9,5 %.

- Cette progression est influencée par l'évolution du montant pour le financement de besoins locaux, qui prend en compte la croissance prévue du nombre d'élèves ainsi que celle du coût des biens et services financés par l'impôt foncier scolaire.
- Elle reflète également l'effet de la contribution additionnelle du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire à 3 % en moyenne pour 2025-2026 et pour 2026-2027.

En 2025-2026, les revenus des taxes à la consommation totalisent 29,4 milliards de dollars, en hausse de 3,5 % par rapport à 2024-2025. Ils s'établiront à 30,0 milliards de dollars en 2026-2027 et à 31,0 milliards de dollars en 2027-2028, soit une hausse respective de 2,2 % et de 3,2 %.

L'évolution des revenus des taxes à la consommation reflète notamment :

- la hausse de la consommation des ménages<sup>10</sup>, qui s'établit à 2,6 % en 2025 et qui devrait se situer à 2,7 % en 2026 et à 3,3 % en 2027;
- la croissance des investissements en construction résidentielle, qui s'établit à 14,2 % en 2025 et qui devrait se situer à 3,4 % en 2026 et à 1,2 % en 2027;
- l'uniformisation du taux de la taxe sur les primes d'assurance et de celui de la TVQ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, annoncée dans le cadre du budget 2025-2026.

<sup>9</sup> L'évolution des revenus provenant des impôts des sociétés reflète également la croissance des exportations totales, qui s'établit à 0,7 % en 2025, à 2,2 % en 2026 et à 3,5 % en 2027.

<sup>10</sup> Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

TABLEAU F.15

## Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus fiscaux</b>				
Impôt des particuliers	49 003	50 800	52 687	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	7,3	3,7	3,7	4,9
Cotisations pour les services de santé	9 175	9 412	9 749	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	3,6	2,6	3,6	3,3
Impôts des sociétés	14 102	14 527	15 296	
<i>Variation en %<sup>(4),(5),(6)</sup></i>	5,7	3,0	5,3	4,7
Impôt foncier scolaire	1 255	1 311	1 435	
<i>Variation en %<sup>(7)</sup></i>	4,9	4,5	9,5	6,3
Taxes à la consommation	29 364	30 008	30 975	
<i>Variation en %<sup>(8)</sup></i>	3,5	2,2	3,2	3,0
<b>Sous-total</b>	<b>102 899</b>	<b>106 058</b>	<b>110 142</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>5,6</b>	<b>3,1</b>	<b>3,9</b>	<b>4,2</b>
<b>Autres revenus</b>				
Droits, permis et redevances	6 311	6 542	6 939	
<i>Variation en %<sup>(9),(10)</sup></i>	1,9	3,7	6,1	3,9
Revenus divers	15 395	15 908	16 285	
<i>Variation en %<sup>(11)</sup></i>	-5,3	3,3	2,4	0,1
<b>Sous-total</b>	<b>21 706</b>	<b>22 450</b>	<b>23 224</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>-3,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>1,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124 605</b>	<b>128 508</b>	<b>133 366</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>3,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028.
- (2) En 2025-2026, la croissance des revenus provenant de l'impôt des particuliers s'explique par la hausse de 4,4 % des salaires et traitements en 2025, par l'impact de la performance des marchés financiers en 2025 sur les gains en capital réalisés par les contribuables et par le niveau élevé des retenues à la source et des acomptes provisionnels observé depuis le début de 2025-2026.
- (3) En 2026-2027, la croissance des cotisations pour les services de santé s'explique par la hausse de 3,0 % des salaires et traitements en 2026 et par l'effet de la mise en place d'un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027 pour soutenir les secteurs agricole, forestier et de la pêche.
- (4) En 2025-2026, la croissance des revenus des impôts des sociétés s'explique par la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 5,7 % en 2025.
- (5) En 2026-2027, la croissance des revenus des impôts des sociétés s'explique par la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 3,7 % en 2026 et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures de passation en charge annoncées par le gouvernement fédéral dans le budget de l'automne 2025.
- (6) En 2027-2028, la croissance des revenus des impôts des sociétés s'explique notamment par la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 3,1 % en 2027 et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024.
- (7) La croissance des revenus provenant de l'impôt foncier scolaire est influencée par l'évolution du montant pour le financement de besoins locaux, qui prend en compte la croissance prévue du nombre d'élèves ainsi que celle du coût des biens et services financés par l'impôt foncier scolaire.
- (8) En 2026-2027, la croissance des taxes à la consommation s'explique par la hausse de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement de 2,7 % en 2026 et par un retour à la normale des remboursements de la taxe sur les intrants, en raison de la reprise du rythme de production des entreprises.
- (9) En 2025-2026, la croissance des revenus des droits, permis et redevances s'explique notamment par la hausse prévue des revenus provenant des ressources naturelles, principalement les revenus miniers, dont l'effet est en partie contrebalancé par la baisse des revenus tirés du marché du carbone.
- (10) En 2027-2028, la croissance des revenus des droits, permis et redevances s'explique notamment par la hausse prévue des revenus tirés du marché du carbone.
- (11) En 2025-2026, la variation des revenus divers s'explique notamment par la non-récurrence d'une partie importante de la somme de 1,7 G\$ reçue en 2024-2025 pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers.

## ❑ Les autres revenus

En 2025-2026, les revenus provenant des droits, permis et redevances totalisent 6,3 milliards de dollars, une croissance de 1,9 % par rapport à 2024-2025. Ils s'établiront à 6,5 milliards de dollars en 2026-2027 et à 6,9 milliards de dollars en 2027-2028, soit une hausse respective de 3,7 % et de 6,1 %.

— L'évolution des revenus des droits, permis et redevances s'explique par la variation des revenus provenant des ressources naturelles et du marché du carbone.

En 2025-2026, les revenus divers s'établissent à 15,4 milliards de dollars, soit une diminution de 5,3 % par rapport à 2024-2025. Ils atteindront 15,9 milliards de dollars en 2026-2027 et 16,3 milliards de dollars en 2027-2028, soit une croissance respective de 3,3 % et de 2,4 %.

L'évolution des revenus divers reflète notamment :

- la non-réurrence d'une partie importante de la somme de 1,7 milliard de dollars reçue par le gouvernement du Québec en 2024-2025 pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers;
- la variation des revenus de placement du Fonds des générations;
- les revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
  - Par exemple, la croissance des revenus des réseaux de l'enseignement supérieur est influencée, entre autres, par la progression de la clientèle.

### 3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés à vocation commerciale détenues par le gouvernement, qui ont une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Ces revenus s'établissent à 5,3 milliards de dollars en 2025-2026, une baisse de 6,0 %, à 5,9 milliards de dollars en 2026-2027, une hausse de 9,5 %, et à 6,4 milliards de dollars en 2027-2028, une augmentation de 10,1 %.

TABLEAU F.16

#### Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
Hydro-Québec	1 955	2 445	2 905	
Loto-Québec	1 517	1 557	1 643	
Société des alcools du Québec	1 389	1 406	1 391	
Investissement Québec	333	292	344	
Société québécoise du cannabis <sup>(2)</sup>	130	146	147	
Autres <sup>(3)</sup>	23	7	12	
<b>TOTAL</b>	<b>5 347</b>	<b>5 853</b>	<b>6 442</b>	
<b>Variation en %</b>	<b>-6,0</b>	<b>9,5</b>	<b>10,1</b>	<b>4,2</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(3) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C., Capital Financière agricole inc., le Fonds d'investissement Euréka S.E.C., le Fonds Impulsion S.E.C. ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

La décroissance de 6,0 % en 2025-2026 s'explique notamment par la baisse des résultats d'Hydro-Québec, principalement liée à la faible hydraulicité.

— Depuis 2023, Hydro-Québec doit composer avec un contexte de faible hydraulicité, alors que les apports naturels en eau ont globalement été inférieurs à la normale, ce qui affecte le niveau des réservoirs, ses capacités de production excédentaire et par conséquent ses revenus de manière importante.

Les croissances observées en 2026-2027 et en 2027-2028 sont principalement attribuables à l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec découlant notamment de la hausse des volumes d'exportation avec la mise en service des infrastructures liées à deux importants contrats de vente d'électricité aux États-Unis.

### Mesures d'efficacité additionnelles d'Investissement Québec

Depuis 2025-2026, les principales entreprises du gouvernement doivent effectuer des efforts d'efficacité totalisant 1,8 milliard de dollars d'ici 2030-2031 afin d'améliorer leurs résultats financiers dans le but de favoriser la résorption du déficit budgétaire.

Dans le cadre du budget 2026-2027, il est demandé à Investissement Québec de faire une contribution supplémentaire au retour à l'équilibre budgétaire en posant des gestes additionnels permettant de générer 150 millions de dollars sur cinq ans.

- Cette annonce vise à favoriser l'établissement d'une trajectoire pour ses revenus qui est plus en phase avec les impératifs de réduction du déficit.

#### Mesures d'efficacité additionnelles demandées à Investissement Québec

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Bénéfices supplémentaires <sup>(1)</sup>	—	20	30	30	35	35	150

(1) Les montants présentés ont été intégrés aux prévisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

### 3.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) ainsi que du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Il est prévu que les revenus de transferts fédéraux augmenteront de 0,3 % en 2025-2026 et de 5,1 % en 2026-2027. La croissance en 2026-2027 est notamment attribuable à la croissance minimale du TCS de 5,0 % à l'échelle canadienne.

Sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031, la croissance annuelle moyenne sera cependant limitée à 1,7 %.

TABLEAU F.17

#### Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TCAM <sup>(1)</sup>
Péréquation	13 567	13 907	14 623	14 635	14 787	15 213	
<i>Variation en %</i>	1,9	2,5	5,1	0,1	1,0	2,9	2,3
Transferts pour la santé	8 685	9 265	9 413	9 539	9 811	10 106	
<i>Variation en %</i>	3,0	6,7	1,6	1,3	2,9	3,0	3,1
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 315	1 392	1 396	1 404	1 411	1 420	
<i>Variation en %</i>	-2,6	5,9	0,3	0,6	0,5	0,6	1,5
Autres programmes	7 010	7 567	7 516	7 444	6 328	6 586	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	-5,3	7,9	-0,7	-1,0	-15,0	4,1	-1,2
<b>TOTAL</b>	<b>30 577</b>	<b>32 131</b>	<b>32 948</b>	<b>33 022</b>	<b>32 337</b>	<b>33 325</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>0,3</b>	<b>5,1</b>	<b>2,5</b>	<b>0,2</b>	<b>-2,1</b>	<b>3,1</b>	<b>1,7</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031.

(2) Les autres programmes comprennent les revenus de transferts fédéraux découlant d'ententes Canada-Québec. Ils comprennent notamment l'accord Canada-Québec relatif à l'immigration, l'entente en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les ententes de transfert relatives au marché du travail de même que la compensation que le Québec reçoit en lien avec le Programme canadien d'aide financière aux étudiants. Ils comprennent également les revenus de transferts fédéraux en lien avec les ententes en matière de logement et d'infrastructures. La baisse prévue en 2029-2030 s'explique par des transferts moindres en matière d'infrastructures.

## ❑ Les transferts fédéraux auront une faible croissance au cours des cinq prochaines années

Une faible croissance des transferts fédéraux est prévue d'ici 2030-2031. Sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031, un taux de croissance annuel moyen de 1,7 % est prévu. Cela contraste avec le taux de croissance annuel moyen des 10 dernières années, soit de 2016-2017 à 2025-2026, qui s'est établi à 4,9 %.

Cela contraste également avec le taux de croissance annuel moyen du PIB nominal canadien de 3,7 % prévu de 2026 à 2030, qui est en général un bon indicateur de la croissance des revenus d'un gouvernement.

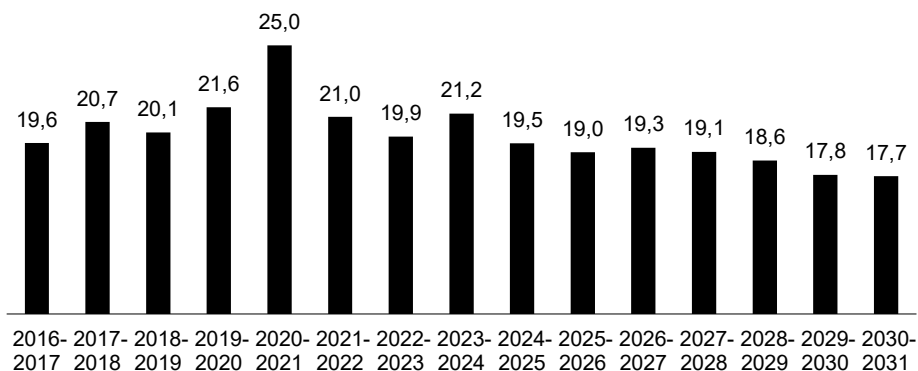
Cette faible croissance des revenus de transferts fédéraux du Québec s'explique notamment par :

- une augmentation insuffisante du TCS, dont la croissance annuelle minimale diminuera de 5 % à 3 % à compter de 2028-2029, et du TCPS, dont la croissance annuelle est limitée à 3 % depuis 2008-2009;
- une baisse du poids démographique du Québec, alors que la grande majorité des transferts aux provinces et territoires, notamment le TCS, sont répartis sur une base par habitant;
- le versement de sommes ponctuelles et des ententes à durée limitée, par exemple, en matière d'infrastructures.

Il en résulte que la part des revenus de transferts fédéraux du Québec dans le total de ses revenus, qui était de 21,6 % en 2019-2020, devrait diminuer à 19,3 % en 2026-2027 et à 17,7 % en 2030-2031.

GRAPHIQUE F.6

### Part des transferts fédéraux dans le total des revenus du Québec (en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les demandes du Québec au gouvernement fédéral

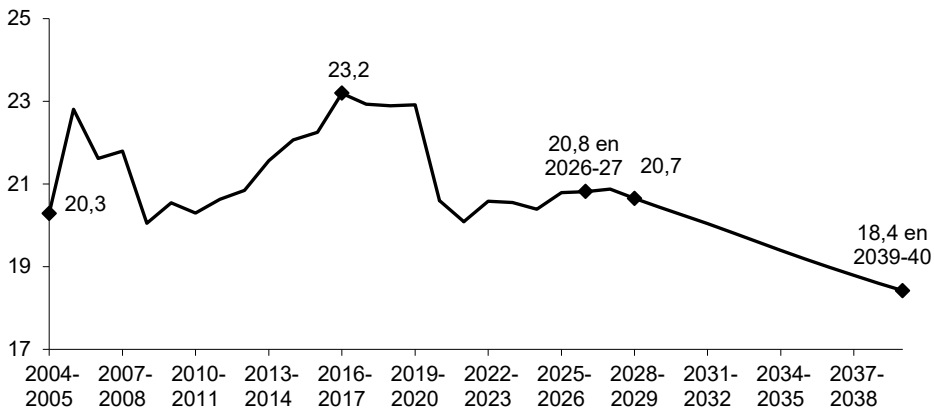
Le Québec demande une augmentation plus importante du TCS. Les sommes annoncées en santé par le gouvernement fédéral en février 2023 sont nettement insuffisantes. Or, le budget fédéral présenté le 4 novembre 2025 ne contenait aucun rehaussement du TCS.

Il est prévu que la part du TCS dans les dépenses de santé des provinces et territoires s'établira à 20,8 % en 2026-2027, alors qu'elle était de 23,2 % en 2016-2017. Qui plus est, cette part ira en diminuant à compter de 2028-2029, et ce, en raison du fait que l'augmentation annuelle minimale du TCS diminuera de 5 % à 3 % à compter de 2028-2029.

À cet égard, le Québec demande que l'augmentation annuelle minimale du TCS à hauteur de 5 % à l'échelle canadienne soit appliquée au-delà de 2027-2028. Le Québec obtiendrait ainsi des revenus de transferts fédéraux additionnels, estimés à 1,1 milliard de dollars sur trois ans, soit de 2028-2029 à 2030-2031, pour financer son système de santé et de services sociaux.

GRAPHIQUE F.7

### Part du Transfert canadien en matière de santé dans les dépenses de santé des provinces et territoires – 2004-2005 à 2039-2040 (en pourcentage)



Sources : Institut canadien d'information sur la santé, Signal49 Recherche, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

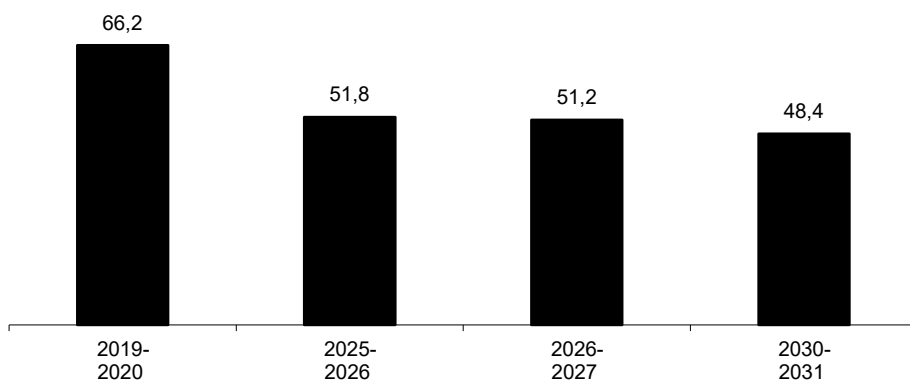
Le Québec s'attend également à ce que le gouvernement fédéral contribue financièrement au Plan québécois des infrastructures, par l'entremise notamment du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et du Fonds pour le transport en commun du Canada, mais aussi par des transferts rehaussés. Les investissements annoncés par le gouvernement fédéral dans son budget de 2025 sont de très loin inférieurs au plan de 100 milliards de dollars, sur 10 ans, demandé par les provinces et territoires.

## Une amélioration de la situation économique du Québec qui se traduit par une diminution de sa part dans l'enveloppe de péréquation

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021, et ce, en raison notamment de l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 48,4 % en 2030-2031.

### Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation (en pourcentage)



Note : Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2026-2027 sont basés sur les données relatives aux années 2022-2023 (25 %), 2023-2024 (25 %) et 2024-2025 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

## **Le Québec demande au gouvernement fédéral le remboursement des coûts engagés en 2024 pour l'accueil des demandeurs d'asile**

Le Québec accueille depuis 2017 un nombre important de demandeurs d'asile. En 2024 et en 2025, le Québec en a accueilli respectivement 57 225 et 38 515, ce qui correspond au tiers des demandeurs accueillis à l'échelle canadienne, alors que le poids démographique du Québec s'élève à près de 22 %. Par ailleurs, mentionnons qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025, 37,7 % des demandeurs d'asile, personnes protégées et groupes apparentés au Canada étaient au Québec (190 163 personnes sur 504 767).

Bien que la gestion du mouvement des demandeurs d'asile relève avant tout du gouvernement fédéral, le Québec demeure déterminé à apporter sa contribution sur le plan humanitaire afin que les demandeurs d'asile soient toujours accueillis de façon digne et sécuritaire. Le Québec offre notamment à ces nouveaux venus de nombreux services.

Comme il l'a fait pour les années 2017 à 2023, le gouvernement du Québec demande au gouvernement fédéral de lui rembourser les coûts des services offerts aux demandeurs d'asile en 2024. Pour 2024, le gouvernement fédéral n'a remboursé au Québec, jusqu'à maintenant, que 43,1 millions de dollars sur des dépenses engagées de 733,0 millions de dollars, ce qui équivaut à seulement 6 %. Le Québec s'attend à recevoir rapidement la somme manquante, soit 689,9 millions de dollars. Il s'attend également à l'élaboration d'un mécanisme de compensation à long terme couvrant les dépenses engagées en 2025 et celles qui le seront à compter de 2026.

## 3.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par le niveau de la dette et les taux d'intérêt.

Les dépenses totalisent 168,2 milliards de dollars en 2025-2026, soit 158,0 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 10,2 milliards de dollars pour le service de la dette.

- Elles s'établiront à 170,8 milliards de dollars en 2026-2027 et à 175,2 milliards de dollars en 2027-2028.
- En 2025-2026, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établit à 4,5 % en raison notamment des paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif, du financement des activités de construction de logements ainsi que du financement des nouvelles places en services de garde subventionnés.
- En 2026-2027, la croissance modérée des dépenses de portefeuilles de 1,6 % est expliquée par l'effet des dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027<sup>11</sup>, dont les paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif. En excluant ces dépenses, la croissance s'établit à 3,3 %.
- En 2027-2028, la croissance des dépenses de portefeuilles, qui s'établit à 2,4 %, reflètera la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services gouvernementaux et la hausse des investissements dans les infrastructures.

Le service de la dette représente environ 6 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement.

- La variation de 6,5 % du service de la dette en 2027-2028 s'explique principalement par l'augmentation du niveau de la dette et par le renouvellement, à taux d'intérêt plus élevés, d'emprunts à taux d'intérêt fixes arrivant à échéance.

De 2025-2026 à 2027-2028, la croissance annuelle des dépenses atteindra 2,8 % en moyenne.

TABLEAU F.18

### Évolution des dépenses

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
Dépenses de portefeuilles	158 029	160 489	164 279	
<i>Variation en %</i>	4,5	1,6	2,4	2,8
Service de la dette	10 155	10 268	10 931	
<i>Variation en %</i>	1,9	1,1	6,5	3,1
<b>TOTAL</b>	<b>168 184</b>	<b>170 757</b>	<b>175 210</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>4,3</b>	<b>1,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028.

<sup>11</sup> Les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027 sont présentées à la page F.60.

### 3.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministère constitue un portefeuille.

TABLEAU F.19

#### Évolution des dépenses par portefeuille (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
Santé et Services sociaux	65 991	68 708	70 238	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	2,7	4,1	2,2	3,0
Éducation	23 516	24 075	24 901	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	0,7	2,4	3,4	2,2
Enseignement supérieur	11 335	11 749	12 359	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	-0,4	3,7	5,2	2,8
Famille	9 741	10 009	10 160	
<i>Variation en %<sup>(5)</sup></i>	8,1	2,8	1,5	4,1
Transports et Mobilité durable	9 262	7 739	8 712	
<i>Variation en %<sup>(6)</sup></i>	20,5	-16,4	12,6	4,3
Emploi et Solidarité sociale	5 803	5 952	5 865	
<i>Variation en %<sup>(7)</sup></i>	1,7	2,6	-1,5	0,9
Affaires municipales et Habitation	5 758	5 608	5 189	
<i>Variation en %<sup>(8)</sup></i>	15,0	-2,6	-7,5	1,2
Économie, Innovation et Énergie	4 867	4 511	4 158	
<i>Variation en %<sup>(9)</sup></i>	2,1	-7,3	-7,8	-4,5
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 989	2 004	2 197	
<i>Variation en %<sup>(10)</sup></i>	-8,8	0,8	9,6	0,2
Autres portefeuilles	19 767	20 734	21 100	
<i>Variation en %<sup>(11)</sup></i>	10,0	4,9	1,8	5,5
Réallocation des dépenses en cours d'exercice	—	-600	-600	
<b>TOTAL</b>	<b>158 029</b>	<b>160 489</b>	<b>164 279</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>4,5</b>	<b>1,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>

TABLEAU F.19

**Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (suite)**

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028.
- (2) Les croissances du portefeuille reflètent la hausse attendue des coûts, alors que l'arrivée de Santé Québec permettra de moderniser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux en optimisant la gestion de ses activités par des gains d'efficacité.
- (3) En 2025-2026, la croissance s'explique par la fin, en 2024-2025, des investissements ponctuels pour l'Offensive formation en construction et pour soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe. En 2026-2027, la croissance est notamment attribuable aux coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation. En excluant l'effet en 2025-2026 de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la croissance des dépenses s'établit à 3,0 %.
- (4) En 2025-2026, la variation est attribuable à l'effet des subventions accordées en 2024-2025 pour des travaux en infrastructures déjà réalisés par les universités, à la fin progressive du programme de bourses Perspective Québec à compter de 2025-2026 ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures d'optimisation. En 2026-2027 et en 2027-2028, les croissances s'expliquent principalement par la hausse du nombre d'étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur, atténuée par la fin progressive du programme de bourses Perspective Québec.
- (5) En 2025-2026, la croissance des dépenses s'explique notamment par l'effet d'un versement de 2024-2025 anticipé en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés ainsi que par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés dans le cadre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. En 2027-2028, la variation des dépenses est principalement attribuable à la prévision des investissements pour les infrastructures des services de garde éducatifs à l'enfance dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles, pour lequel d'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années.
- (6) En 2025-2026 et en 2026-2027, les variations des dépenses s'expliquent principalement par les paiements anticipés, en 2025-2026, pour des projets d'infrastructure en transport collectif et pour le Programme d'aide au développement du transport collectif. En 2027-2028, la croissance s'explique principalement par la hausse des investissements en infrastructures.
- (7) En 2025-2026, la croissance des dépenses est principalement attribuable à la fin progressive de l'Opération main-d'œuvre. En 2026-2027, la croissance s'explique notamment par un volume plus important des activités réalisées dans le cadre des mesures d'aide à l'emploi. En 2027-2028, la variation des dépenses est liée entre autres à l'arrivée à échéance de certaines initiatives, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures d'optimisation.
- (8) En 2025-2026, la croissance des dépenses s'explique notamment par d'importants investissements en habitation pour accroître l'offre de logements sociaux et abordables. En 2026-2027 et en 2027-2028, les variations des dépenses s'expliquent principalement par les dépenses en matière d'habitation, notamment la séquence prévue de construction de logements.
- (9) En 2026-2027, la variation des dépenses s'explique notamment par une diminution des impacts financiers relatifs aux interventions financières du gouvernement actuellement prévues. En 2027-2028, la variation est principalement due à la fin des mesures s'échelonnant sur deux ans annoncées dans le budget 2025-2026 qui visent à aider les entreprises à faire face aux tarifs douaniers américains.
- (10) En 2025-2026, la variation des dépenses s'explique principalement par la baisse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 en 2025-2026 résultant de la diminution temporaire des revenus attendus du marché du carbone. En 2026-2027, la hausse du financement pour le transport en commun provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques est comptabilisée dans le portefeuille Transports et Mobilité durable. Si ce financement était comptabilisé dans le portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs, la croissance du portefeuille en 2026-2027 serait de 7,3 %. En 2027-2028, la croissance s'explique notamment par la hausse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 découlant de la hausse attendue des revenus du marché du carbone.
- (11) En 2025-2026, la croissance des dépenses est notamment attribuable à une augmentation des transferts pour les organismes admissibles en transport en commun provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et à l'effet du Fonds de suppléance. En 2026-2027, la croissance des dépenses s'explique notamment par la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants centralisées au portefeuille Immigration, Francisation et Intégration, par l'aide ponctuelle au secteur forestier et par les coûts relatifs aux élections générales d'octobre prochain. En 2027-2028, la croissance des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des travaux liés aux programmes d'infrastructures financés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec, compensée par une diminution de l'aide ponctuelle au secteur forestier.

## Impact des éléments sans récurrence sur la croissance des dépenses de portefeuilles

Les dépenses de portefeuilles évoluent généralement selon la variation des besoins de la population québécoise et selon la mise en œuvre des initiatives et des stratégies gouvernementales. L'évolution stable et prévisible des dépenses de portefeuilles peut toutefois être affectée par du financement ponctuel qui a des effets importants sur la croissance.

En 2025-2026, le gouvernement a comptabilisé des éléments sans récurrence à hauteur de 2 739 millions de dollars, principalement en raison des paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif. En excluant ces éléments, la croissance des dépenses s'établit à 3,3 % en 2026-2027 plutôt qu'à 1,6 %.

### Impact des éléments sans récurrence sur la croissance des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	Éléments sans récurrence	Transferts de provisions <sup>(1)</sup>	2025-2026 comparable à 2026-2027	2026-2027	Variation en %
Santé et Services sociaux	65 991	—	-12	65 979	68 708	4,1
Éducation	23 516	—	-146	23 370	24 075	3,0
Enseignement supérieur	11 335	-90 <sup>(2)</sup>	-27	11 218	11 749	4,7
Famille	9 741	—	—	9 741	10 009	2,8
Transports et Mobilité durable	9 262	-1 980 <sup>(3)</sup>	—	7 282	7 739	6,3
Emploi et Solidarité sociale	5 803	—	-62	5 741	5 952	3,7
Affaires municipales et Habitation	5 758	-113 <sup>(4)</sup>	—	5 645	5 608	-0,7
Économie, Innovation et Énergie	4 867	-492 <sup>(5)</sup>	—	4 375	4 511	3,1
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 989	—	—	1 989	2 004	0,8
Autres portefeuilles	19 767	-65 <sup>(6)</sup>	247	19 950	20 734	3,9
Réallocation des dépenses en cours d'exercice	—	—	—	—	-600	
<b>TOTAL</b>	<b>158 029</b>	<b>-2 739</b>	<b>—</b>	<b>155 290</b>	<b>160 489</b>	<b>3,3</b>

(1) Il s'agit des dépenses financées par une provision prévue dans un autre portefeuille, soit la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants et la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État.

(2) Il s'agit de la fin graduelle du programme de bourses Perspective Québec.

(3) Il s'agit de mesures pour appuyer la transition des sociétés de transport collectif (250 M\$) et des paiements anticipés pour des projets d'infrastructure en transport collectif (1 730 M\$).

(4) Il s'agit du report à l'exercice financier 2027-2028 du transfert octroyé à la Ville de Montréal pour son année municipale 2027 en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

(5) Il s'agit de la variation de la moins-value durable pour le placement dans la Société en commandite Airbus Canada (402 M\$) et des paiements anticipés pour des infrastructures de recherche à Technologies Luqia (90 M\$).

(6) Il s'agit du coût de la Commission Gallant (10 M\$) ainsi que des dépenses additionnelles à la SOPFEU pour combattre les feux de forêt de l'été 2025 (2 M\$) et au Programme d'aide aux sinistrés (27 M\$).

## ❑ Santé et Services sociaux : une optimisation des activités pour une meilleure prestation de soins et services

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux couvrent principalement les activités de Santé Québec, qui est chargée de coordonner les opérations du réseau de la santé et des services sociaux québécois, ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elles couvrent également celles des autres organismes gouvernementaux, comme Héma-Québec, Urgences-Santé et l'Institut national de santé publique du Québec.

Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par la démographie, l'offre de soins et de services, la rémunération ainsi que l'évolution technologique.

Les croissances des dépenses de 2,7 % en 2025-2026, de 4,1 % en 2026-2027 et de 2,2 % en 2027-2028 reflètent la hausse attendue des coûts, alors que l'arrivée de Santé Québec permettra de moderniser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux en optimisant la gestion de ses activités par des gains d'efficacité, lesquels permettront de s'assurer que chaque dollar investi génère une meilleure prestation de soins et de services.

## ❑ Éducation : une croissance de la clientèle plus modérée

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution de la clientèle et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

À la suite d'une croissance des dépenses exceptionnelle de 16,4 % en 2024-2025, le secteur de l'éducation connaîtra une croissance plus modérée de 0,7 % en 2025-2026. Cette faible croissance s'explique principalement par la fin, en 2024-2025, des investissements ponctuels pour appuyer l'Offensive formation en construction et pour soutenir les élèves en difficulté pour le retour en classe.

En 2026-2027, la croissance des dépenses de 2,4 % est notamment attribuable aux coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation. En excluant l'effet en 2025-2026 de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la croissance des dépenses s'établit à 3,0 %.

La croissance des dépenses de 3,4 % en 2027-2028 reflète la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation.

## ☐ Enseignement supérieur : une hausse du nombre d'étudiants

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études. De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution de la clientèle et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire, et selon celle des investissements en infrastructures pour les universités à charte.

En 2025-2026, la variation de -0,4 % est attribuable à l'effet des subventions accordées en 2024-2025 pour des travaux en infrastructures déjà réalisés par les universités, à la fin progressive du programme de bourses Perspective Québec à compter de 2025-2026 ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures d'optimisation.

La croissance des dépenses de 3,7 % en 2026-2027 et de 5,2 % en 2027-2028 s'explique principalement par la hausse du nombre d'étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur, atténuée par la fin progressive du programme de bourses Perspective Québec.

— En excluant l'effet de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants et la fin progressive du programme de bourses Perspective Québec, la croissance des dépenses s'établit à 4,7 % en 2026-2027.

## ☐ Famille : la mise en œuvre du Grand chantier pour les familles

Les dépenses du portefeuille Famille comprennent essentiellement le financement des services de garde éducatifs à l'enfance et l'aide financière aux familles.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de 8,1 % s'explique notamment par l'effet d'un versement de 2024-2025 anticipé en 2023-2024 pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, ainsi que par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés dans le cadre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

En 2026-2027, la croissance des dépenses de 2,8 % reflète notamment la hausse des coûts liés à la prestation des services de garde éducatifs à l'enfance.

La croissance des dépenses de 1,5 % en 2027-2028 est principalement attribuable à la prévision des investissements pour les infrastructures des services de garde éducatifs à l'enfance dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles, pour lequel d'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années.

## **❑ Transports et Mobilité durable : des paiements anticipés pour le transport collectif**

Les dépenses du portefeuille Transports et Mobilité durable comprennent principalement la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières ainsi que le financement des services de transport collectif. Elles comprennent également la gestion de l'équipement roulant, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement.

Les variations des dépenses de 20,5 % en 2025-2026 et de -16,4 % en 2026-2027 s'expliquent principalement par les paiements anticipés, en 2025-2026, pour des projets d'infrastructure en transport collectif, soit le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et le réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, et pour le Programme d'aide au développement du transport collectif.

En 2027-2028, la croissance des dépenses de 12,6 % s'explique principalement par la hausse des investissements en infrastructures.

## **❑ Emploi et Solidarité sociale : l'arrivée à échéance de certaines initiatives**

Les dépenses du portefeuille Emploi et Solidarité sociale comprennent principalement les programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide financière de dernier recours, et les programmes d'aide à l'emploi. Elles incluent également les activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises.

En 2025-2026, la croissance modérée des dépenses de 1,7 % est principalement attribuable à la fin progressive de l'Opération main-d'œuvre.

La croissance des dépenses de 2,6 % en 2026-2027 s'explique notamment par un volume plus important des activités réalisées dans le cadre des mesures d'aide à l'emploi.

En 2027-2028, la variation des dépenses de -1,5 % est liée entre autres à l'arrivée à échéance de certaines initiatives, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures d'optimisation.

## ❑ **Affaires municipales et Habitation : des investissements importants en habitation en 2025-2026**

Les dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation comprennent principalement le soutien financier aux municipalités, notamment pour les infrastructures, pour les logements sociaux et pour les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions, de la Capitale-Nationale et de la métropole.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de 15,0 % s'explique notamment par d'importants investissements en habitation par le biais du Programme d'habitation abordable Québec et par des partenariats avec les fonds fiscalisés pour accroître l'offre de logements sociaux et abordables.

En 2026-2027 et en 2027-2028, les variations des dépenses de -2,6 % et de -7,5 % s'expliquent principalement par les dépenses en matière d'habitation, notamment la séquence prévue de construction des logements en vertu du programme AccèsLogis, de ceux prévus au Programme d'habitation abordable Québec, de ceux réalisés en partenariat avec les fonds fiscalisés et, pour 2027-2028, de ceux prévus au Programme de rénovation des habitations à loyer modique, ainsi que des dépenses découlant du Programme de logement sans but lucratif.

## ❑ **Économie, Innovation et Énergie : une diminution progressive des interventions financières**

Les dépenses du portefeuille Économie, Innovation et Énergie sont principalement consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques. Elles couvrent également les programmes pour la jeunesse.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de 2,1 % permet notamment de soutenir les entreprises québécoises en finançant des projets de développement économique.

En 2026-2027, la variation des dépenses de -7,3 % s'explique notamment par une diminution des impacts financiers relatifs aux interventions financières du gouvernement actuellement prévues.

En 2027-2028, la variation de -7,8 % est principalement due à la fin des mesures s'échelonnant sur deux ans annoncées dans le budget 2025-2026 qui visent à aider les entreprises à faire face aux tarifs douaniers américains.

## ❑ **Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs : une fluctuation due aux revenus provenant du marché du carbone**

Les dépenses du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs sont principalement consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ces dépenses comprennent également l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats.

La variation des dépenses de  $-8,8\%$  en 2025-2026 s'explique principalement par la baisse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 en 2025-2026 résultant de la diminution temporaire des revenus attendus du marché du carbone.

La faible croissance des dépenses de  $0,8\%$  en 2026-2027 résulte de la comptabilisation dans le portefeuille Transports et Mobilité durable de la hausse du financement du Fonds d'électrification et de changements climatiques pour le transport en commun. Si ce financement était comptabilisé dans le portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs, la croissance du portefeuille serait de  $7,3\%$ .

En 2027-2028, la croissance de  $9,6\%$  s'explique notamment par la hausse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 découlant de la hausse attendue des revenus du marché du carbone.

## ❑ **Autres portefeuilles : des soutiens ponctuels**

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les autres portefeuilles, lesquelles comprennent notamment les programmes des secteurs de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de 10,0 % est notamment attribuable à une augmentation des transferts pour les organismes admissibles en transport en commun provenant de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et à l'effet du Fonds de suppléance.

— Le Fonds de suppléance vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Puisque l'année 2024-2025 est terminée, les dépenses financées par un recours au Fonds de suppléance sont dans les portefeuilles et il n'y a aucune provision pour dépenses imprévues au Fonds de suppléance en 2024-2025, ce qui induit une croissance pour 2025-2026.

En 2026-2027, la croissance des dépenses de 4,9 % s'explique notamment par la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants centralisées au portefeuille Immigration, Francisation et Intégration, par l'aide ponctuelle au secteur forestier et par les coûts relatifs aux élections générales d'octobre prochain.

En 2027-2028, la croissance des dépenses de 1,8 % est expliquée principalement par l'augmentation des travaux liés aux programmes d'infrastructures financés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec compensée par une diminution de l'aide ponctuelle au secteur forestier.

## ❑ **Réallocation des dépenses en cours d'exercice**

La gestion responsable des dépenses permet au gouvernement de disposer des marges de manœuvre requises pour investir dans les secteurs prioritaires. En assurant un suivi rigoureux des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes, le gouvernement favorise le respect des objectifs fixés et permet de dégager des disponibilités budgétaires de l'ordre de 1 % des dépenses de programmes qui sont réallouées en cours d'exercice financier.

Sur la base des réinvestissements constatés des dernières années, le budget 2026-2027 prévoit une réallocation des dépenses gouvernementales de 600 millions de dollars pour chaque année. Ces réallocations correspondent en partie à la marge de manœuvre prévue pour ces exercices et contribuent à maintenir le niveau de services aux citoyens.

## Une croissance des dépenses pour répondre aux besoins des Québécois

De 2019-2020 à 2024-2025, les dépenses du gouvernement du Québec ont connu une croissance annuelle moyenne de 7,5 %.

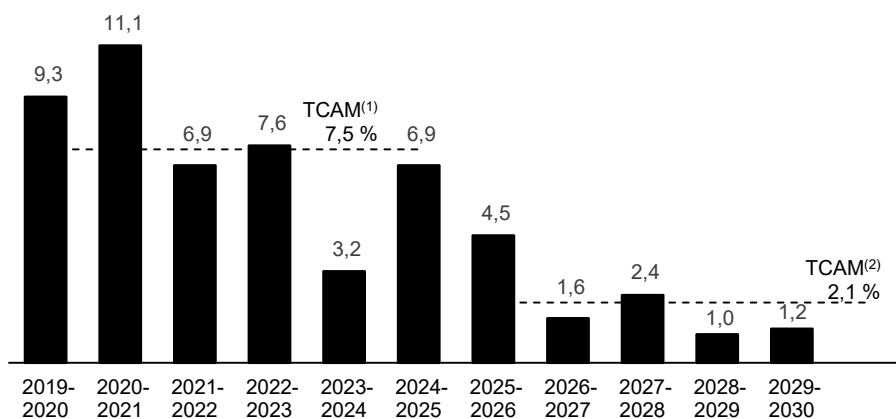
Cette croissance des dépenses s'explique par la volonté de bonifier l'offre de services à la population, tout en composant avec les effets de facteurs structurels tels le vieillissement de la population et les importants besoins en infrastructures. Les priorités sont demeurées la santé, l'éducation ainsi que l'économie, en plus de maintenir une saine gestion des finances publiques.

De plus, cette croissance est influencée par celle de 11,1 % en 2020-2021 associée à la pandémie de COVID-19, laquelle a nécessité l'instauration de mesures exceptionnelles pour gérer la crise sanitaire et pour relancer l'économie. De nombreuses mesures ont par la suite été mises en place afin de protéger le pouvoir d'achat des Québécois face à une hausse importante de l'inflation.

En 2025-2026, le gouvernement a déposé un plan de retour à l'équilibre budgétaire sur cinq ans. Durant cette période, la croissance annuelle moyenne des dépenses s'élève à 2,1 %. Cette croissance plus modérée permet au gouvernement de poursuivre son action pour soutenir les Québécois et les entreprises subissant les perturbations actuelles du contexte géopolitique et économique mondial. Cette croissance tient compte également des gestes posés pour améliorer l'efficacité de l'État, qui contribuent au retour graduel à l'équilibre budgétaire qui sera atteint d'ici 2029-2030.

### Croissance des dépenses de portefeuilles

(en pourcentage)



(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur six ans, soit de 2019-2020 à 2024-2025.

(2) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2025-2026 à 2029-2030.

### 3.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Il s'établira à 10,2 milliards de dollars en 2025-2026, à 10,3 milliards de dollars en 2026-2027 et à 10,9 milliards de dollars en 2027-2028, ce qui représente respectivement des variations de 1,9 %, de 1,1 % et de 6,5 %.

En 2025-2026, en 2026-2027 et en 2027-2028, les intérêts sur la dette directe varieront respectivement de 7,7 %, de 4,4 % et de 6,8 %, et ce, en raison notamment de l'augmentation du niveau de la dette et de l'évolution prévue des taux d'intérêt.

— La croissance plus élevée en 2027-2028 s'explique notamment par le renouvellement, à taux d'intérêt plus élevés, d'emprunts à taux d'intérêt fixes arrivant à échéance. Il est en effet prévu que les taux d'intérêt à l'échelle mondiale seront plus élevés en 2027-2028 qu'ils ne l'étaient 10 ans plus tôt.

Les intérêts sur le passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs réduisent le service de la dette depuis 2025-2026 en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR, qui sont déduits du service de la dette et qui surpassent maintenant l'intérêt sur les obligations relatives aux régimes de retraite.

TABLEAU F.20

#### Évolution du service de la dette

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
Intérêts sur la dette directe <sup>(2)</sup>	10 591	11 053	11 808	
<i>Variation en %</i>	7,7	4,4	6,8	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs <sup>(3)</sup>	-436	-785	-877	
<b>TOTAL</b>	<b>10 155</b>	<b>10 268</b>	<b>10 931</b>	
<i>Variation en %</i>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>6,5</b>	<b>3,1</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

## 4. DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES PLUS ÉLEVÉS

Les investissements en infrastructures publiques contribuent à appuyer la prestation de services publics de qualité. Ils contribuent également à stimuler l'économie et à accroître le potentiel économique du Québec à long terme.

Dans le contexte incertain découlant principalement de la politique commerciale américaine, un rehaussement des investissements en infrastructures de 11 milliards de dollars sur trois ans, soit de 2025-2026 à 2027-2028, avait été annoncé dans le budget de mars 2025.

Toujours avec le double objectif de soutenir l'économie et de doter le Québec d'infrastructures modernes et en bon état, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027 :

- un rehaussement des investissements en infrastructures de plus de 5 milliards de dollars sur six ans, soit de 2025-2026 à 2030-2031;
  - De 2025-2026 à 2030-2031, les investissements s'élèveront à 108,0 milliards de dollars, soit 5,2 milliards de plus par rapport aux investissements du budget de mars 2025.
  - Les investissements plus élevés de 5,2 milliards de dollars correspondent à une accélération de 3,4 milliards de dollars de 2026-2027 à 2030-2031 et à des versements anticipés de 1,8 milliard de dollars en 2025-2026.
- un relèvement de 3,0 milliards de dollars du niveau du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036, soit de 2026-2027 à 2035-2036, à 167 milliards de dollars<sup>12</sup>.

TABLEAU F.21

### Un rehaussement des investissements dans les infrastructures publiques de 5,2 G\$ sur six ans (en milliards de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total sur 5 ans <sup>(1)</sup>	Total sur 6 ans
Investissements du budget de mars 2025 <sup>(2)</sup>	19,2	19,4	19,8	15,0	14,5	14,9	83,6	102,8
Investissements du budget de mars 2026	21,0	19,4	19,8	17,0	15,4	15,4	87,0	108,0
<b>Variation</b>	<b>1,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>3,4</b>	<b>5,2</b>

(1) Le total sur cinq ans couvre les années 2026-2027 à 2030-2031.

(2) Pour 2025-2026, il s'agit des investissements probables, excluant les versements anticipés de 1,8 G\$, dont 1,7 G\$ en transport collectif.

<sup>12</sup> Le PQI 2025-2035 s'établissait à 164 G\$.

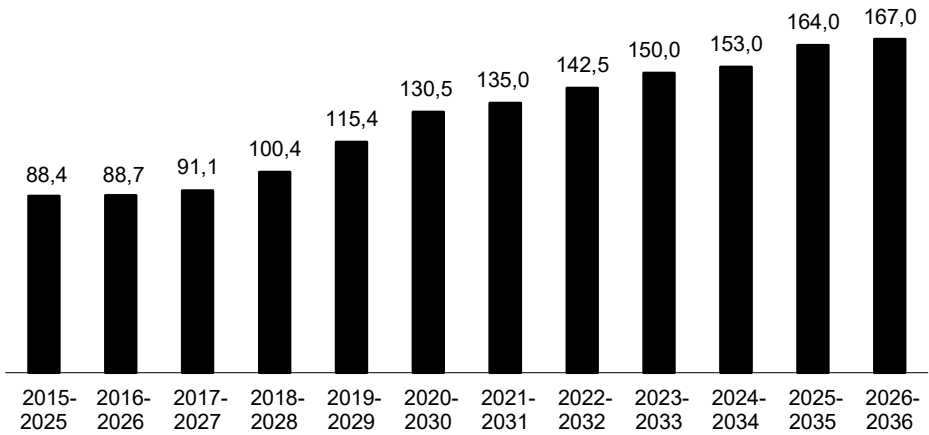
Au cours des huit dernières années, le PQI a été augmenté chaque année, passant de 100,4 milliards de dollars en mars 2018 à 167,0 milliards de dollars en mars 2026. Cette augmentation de plus de 66 % était nécessaire compte tenu de l'importance de doter le Québec d'infrastructures modernes et d'investir davantage dans le maintien du parc.

— De plus, avec la réalisation graduelle de son Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère, Hydro-Québec ajoutera une contribution importante à la croissance de l'économie du Québec. Ce plan exigera des investissements en capital de 135 milliards de dollars à 160 milliards de dollars sur la période 2024-2035.

GRAPHIQUE F.8

**Évolution du Plan québécois des infrastructures**

(en milliards de dollars)



Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Québec s'attend à ce que le gouvernement fédéral contribue financièrement à cet important plan qu'est le PQI, notamment par l'entremise du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et du Fonds pour le transport en commun du Canada.

Dans le cadre de son budget de 2025, le gouvernement fédéral a annoncé des investissements de 23,2 milliards de dollars sur 10 ans par l'entremise du Fonds pour bâtir des collectivités fortes. Bien que ces investissements soient de très loin inférieurs aux attentes du Québec, les provinces et territoires demandant un plan de 100 milliards de dollars sur 10 ans, le gouvernement utilisera les sommes fédérales comme levier pour assurer la réalisation de projets prioritaires sur l'ensemble du territoire québécois.

## ❑ Une amélioration de la prestation de services

Ces investissements de 167,0 milliards de dollars sur 10 ans<sup>13</sup>, répartis dans toutes les régions du Québec, permettront au gouvernement de poursuivre ses interventions afin de maintenir et de bonifier les infrastructures requises pour la prestation de services à la population. Ils permettront notamment :

- la construction, la réfection et l'agrandissement d'hôpitaux, la construction de maisons des aînés ainsi que le remplacement d'équipements médicaux;
- la réalisation des travaux de réfection des écoles et l'ajout de classes;
- le maintien du parc des réseaux universitaire et collégial;
- le maintien du réseau routier et son développement;
- le développement de réseaux structurants de transport collectif et la réfection des réseaux existants;
- la poursuite de la transformation numérique des organismes publics;
- la construction et la réfection de logements sociaux et abordables.

---

<sup>13</sup> Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036, publié par le Secrétariat du Conseil du trésor, présente des informations détaillées sur les investissements prévus par secteur.

## ❑ Les investissements annuels sont à des niveaux historiquement élevés

Les investissements annuels en infrastructures atteignent des niveaux historiquement élevés. Ils sont passés de 9,1 milliards de dollars en 2018-2019 à 21,0 milliards en 2025-2026<sup>14</sup>. Ils se situeront à 19,4 milliards de dollars en 2026-2027 et à 19,8 milliards de dollars en 2027-2028.

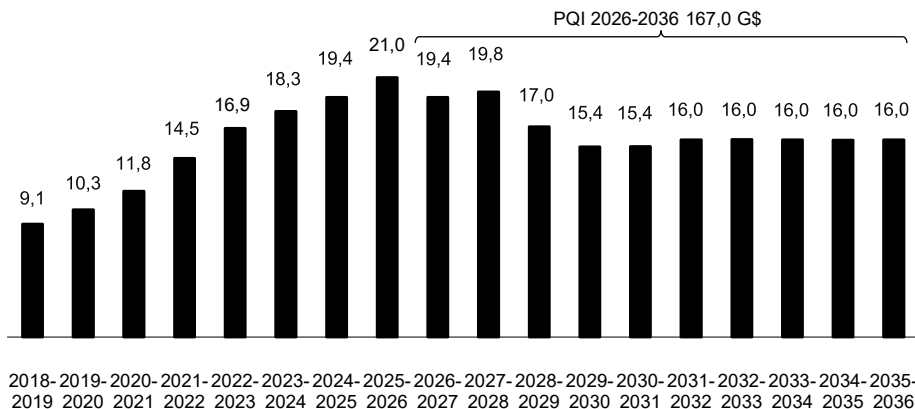
Ces investissements élevés viennent accroître la pression sur le cadre financier, entre autres en ce qui a trait au service de la dette. De manière à respecter la capacité de payer des contribuables et après des investissements annuels en infrastructures à des niveaux historiques, le gouvernement entend les stabiliser à compter de 2028-2029. À 17 milliards de dollars en 2028-2029, les investissements annuels équivaldront à 9,6 % des revenus, alors qu'ils s'élèveront à 11,7 % en 2026-2027 et à 11,5 % en 2027-2028<sup>15</sup>.

Par cet objectif, le gouvernement souhaite assurer la soutenabilité à long terme des finances publiques et la préservation de la qualité de crédit du Québec pour ses emprunts.

GRAPHIQUE F.9

### Investissements annuels prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036

(en milliards de dollars)



Note : Les investissements incluent des versements anticipés pour des infrastructures de 1,4 G\$ en 2021-2022, de 0,8 G\$ en 2022-2023 et de 1,8 G\$ en 2025-2026, dont 1,7 G\$ en transport collectif.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

<sup>14</sup> Les investissements en 2025-2026 comprennent des versements anticipés pour des infrastructures de 1,8 G\$, dont 1,7 G\$ en transport collectif.

<sup>15</sup> À titre informatif, au cours des 12 dernières années, soit de 2013-2014 à 2024-2025, les investissements annuels moyens dans les infrastructures en proportion des revenus se sont établis à 9,7 %.

## Un appui important au milieu municipal

Depuis 2018, l'appui du gouvernement du Québec consacré au milieu municipal, composé des transferts pour le financement des infrastructures, des transferts fiscaux pour soutenir la capacité financière des municipalités, ainsi que des subventions pour le financement de divers besoins municipaux, est passé de 4,2 milliards de dollars à plus de 6,6 milliards de dollars par année.

### **Des investissements structurants pour l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures essentielles**

Le gouvernement du Québec consacre 2,2 milliards de dollars par année au financement des infrastructures municipales.

Ces investissements, qui sont principalement pilotés et encadrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, permettent notamment d'appuyer les municipalités pour :

- maintenir et construire des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi que des infrastructures à vocation municipale ou communautaire;
- soutenir le transport collectif et l'entretien de la voirie locale;
- renforcer la résilience des infrastructures face aux catastrophes et aux aléas climatiques.

Afin de répondre aux besoins soulevés par le milieu municipal, l'enveloppe d'investissements du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sera rehaussée de près de 150 millions de dollars en 2026-2027.

À ces sommes s'ajouteront celles en provenance du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

### ***Une entente Canada-Québec de près de 1 G\$ au bénéfice des municipalités québécoises***

Le 21 janvier 2026, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont annoncé une entente à l'égard du volet des ententes provinciales et territoriales du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement.

Cette entente prévoit que le Québec recevra 955 millions de dollars sur neuf ans, soit de 2025-2026 à 2033-2034, pour augmenter la capacité et l'efficacité des infrastructures d'eau, permettant ainsi d'appuyer la construction de logements dans l'ensemble des municipalités du Québec.

### **Des transferts fiscaux<sup>1</sup> pour soutenir la capacité financière des municipalités**

En plus des transferts destinés aux infrastructures, les transferts fiscaux aux municipalités totalisent 1,7 milliard de dollars par année. Ce montant a connu une croissance importante au cours des dernières années, principalement en raison du partage de la croissance d'un point de la TVQ.

Ce mécanisme, qui constitue un transfert récurrent majeur mis en place en 2021 et pérennisé dans la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire<sup>2</sup> en 2024, devrait dépasser 1 milliard de dollars par année d'ici 2030, offrant ainsi aux municipalités une source de revenus stable et prévisible.

1 Ces transferts, qui correspondent à des transferts autres qu'en investissement, comprennent notamment le partage de la croissance d'un point de la TVQ, les compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles et les terres publics, les sommes prévues au Fonds régions et ruralité, la subvention de péréquation et les redevances sur les ressources naturelles.

2 RLRQ, chapitre M-22.1.

## ❑ Une part importante du PQI allouée au maintien en bon état des infrastructures publiques

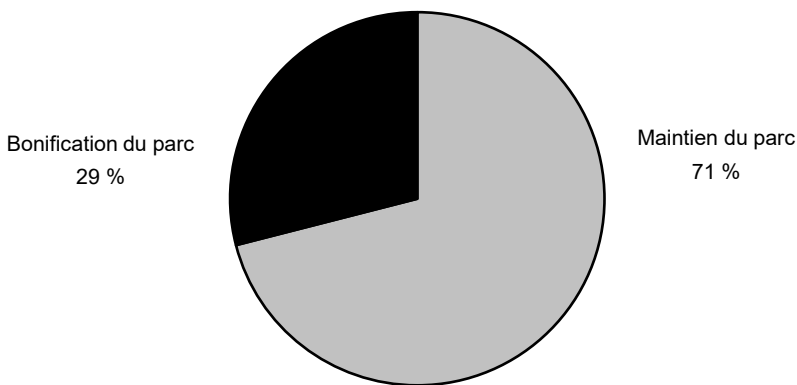
La poursuite d'investissements importants est nécessaire pour maintenir en bon état le parc d'infrastructures publiques. Plusieurs infrastructures publiques sont vieillissantes et ont besoin de réfection.

Les investissements du PQI 2026-2036 serviront principalement au maintien du parc, soit dans une proportion de 71 %<sup>16</sup>. Par rapport au PQI 2025-2035, il s'agit d'une augmentation importante alors que celle-ci s'établissait à 65 %<sup>17</sup>. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 29 % des investissements.

GRAPHIQUE F.10

### **Plan québécois des infrastructures 2026-2036 par type d'investissement**

---



---

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

---

<sup>16</sup> Cette proportion exclut l'enveloppe centrale.

<sup>17</sup> La proportion de 71 % en maintien du parc dans le PQI 2026-2036 représente 105,8 G\$, alors que ce montant totalisait 96,7 G\$ dans le PQI 2025-2035.

**ANNEXE 1 : DÉPENSES DE PORTEFEUILLES**

TABLEAU F.22

**Prévisions des dépenses de portefeuilles**  
(en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027
Assemblée nationale	192	200
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	169	297
Affaires municipales et Habitation	5 758	5 608
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 522	1 531
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	2 883	3 361
Conseil exécutif	627	630
Culture et Communications	1 990	2 054
Cybersécurité et Numérique	357	353
Économie, Innovation et Énergie	4 867	4 511
Éducation	23 516	24 075
Emploi et Solidarité sociale	5 803	5 952
Enseignement supérieur	11 335	11 749
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 989	2 004
Famille	9 741	10 009
Finances	4 073	4 087
Immigration, Francisation et Intégration	516	756
Justice	2 018	2 039
Langue française	77	81
Relations internationales et Francophonie	154	148
Ressources naturelles et Forêts	1 403	1 521
Santé et Services sociaux	65 991	68 708
Sécurité publique	3 015	2 876
Tourisme	528	552
Transports et Mobilité durable	9 262	7 739
Travail	243	248
Réallocation des dépenses en cours d'exercice	—	-600
<b>TOTAL</b>	<b>158 029</b>	<b>160 489</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



## ANNEXE 2 : RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

### ❑ La Loi sur l'équilibre budgétaire

En vertu de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le ministre des Finances doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, de l'atteinte des objectifs de la Loi et, s'il y a lieu, des écarts constatés.

La Loi a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement. À cette fin, elle limite les circonstances pouvant entraîner la prévision d'un déficit budgétaire et prévoit, dans certains cas et en toute transparence, un processus de retour à l'équilibre budgétaire.

#### La Loi sur l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a été adoptée par l'Assemblée nationale en 1996 puis modernisée en décembre 2023. Cette loi précise le calcul du solde budgétaire et édicte les règles applicables lorsqu'un déficit budgétaire est prévu ou constaté.

En vertu de la Loi, le gouvernement ne peut prévoir aucun déficit budgétaire, sauf dans l'une des trois circonstances particulières suivantes :

- une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus et les dépenses;
- une détérioration importante des conditions économiques;
- une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces qui réduirait de façon substantielle les paiements de transfert versés au gouvernement.

La Loi prévoit également la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsque le déficit budgétaire constaté pour une année financière donnée dépasse les revenus comptabilisés au Fonds des générations pour cette année, et elle précise les cas où un tel plan peut être remplacé.

Le plan doit présenter des déficits décroissants sur une durée maximale de cinq ans et prévoir pour l'année financière précédant celle du retour à l'équilibre budgétaire un déficit représentant 25 % ou moins du déficit budgétaire visé au paragraphe précédent.

## ❑ Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

L'atteinte des objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire se mesure par la réalisation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi. Autrement, le ministre doit faire rapport sur la circonstance qui explique la prévision d'un déficit budgétaire. Le tableau F.23 présente les composantes permettant d'établir le solde budgétaire au sens de la Loi.

Pour les années 2017-2018 à 2019-2020, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi a été atteint. Pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, la pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur le cadre financier du gouvernement. D'ailleurs, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire dans le but de suspendre l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire pour ces années. Cependant, l'équilibre budgétaire a été atteint en 2020-2021 et en 2021-2022 grâce à l'utilisation de la réserve de stabilisation. Un plan de résorption du déficit a été présenté lors du discours sur le budget 2023-2024, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire en vigueur à ce moment.

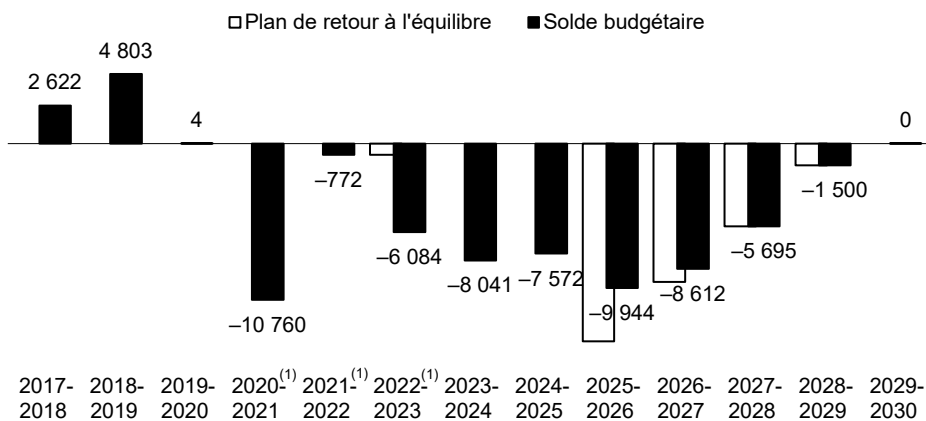
En décembre 2023, la Loi a été modernisée afin de la rendre plus simple et plus flexible, mais en la gardant tout aussi contraignante quant à l'obligation de prévoir l'équilibre budgétaire. Les *Comptes publics 2022-2023*, publiés après l'entrée en vigueur de la Loi modernisée, affichaient un déficit, au sens de la Loi, de 6 084 millions de dollars. Puisque ce déficit est supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été présenté lors du discours sur le budget 2025-2026. L'année 2026-2027 est donc la deuxième année du plan de retour à l'équilibre.

Le cadre financier du budget 2026-2027 est conforme à la Loi puisque les déficits prévus sont inférieurs ou égaux à ceux du plan déposé en 2025-2026.

GRAPHIQUE F.11

### Solde budgétaire de 2017-2018 à 2029-2030

(en millions de dollars)



Note : Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(1) L'utilisation de la réserve de stabilisation a permis d'atteindre l'équilibre budgétaire pour les années 2020-2021 et 2021-2022 et d'établir le solde budgétaire déficitaire à 5 635 M\$ pour l'année 2022-2023. La réserve de stabilisation a été abolie en 2023-2024.

## Solde budgétaire au sens de la Loi

Le solde budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (surplus ou déficit lié aux activités), réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajustés pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant. Cette définition du solde budgétaire s'avère plus contraignante que celle des autres provinces et reflète la volonté du gouvernement de réduire la dette et de préserver l'équité générationnelle.

Avant 2023-2024, la Loi permettait la prise en compte de la réserve de stabilisation afin d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Dans une situation où le solde budgétaire calculé était déficitaire, l'utilisation d'un montant équivalent provenant de la réserve permettait au gouvernement de présenter un solde budgétaire nul et d'atteindre l'équilibre budgétaire sans avoir à mettre en place un plan financier de résorption. Le solde budgétaire ainsi obtenu correspond au solde budgétaire au sens de la Loi après la prise en compte de la réserve de stabilisation, laquelle a été abolie à compter de 2023-2024.

### Le plan de retour à l'équilibre budgétaire

Les orientations encadrant le plan de retour à l'équilibre budgétaire, le suivi de ce plan et la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire sont présentés à la sous-section 2 de cette section.

TABLEAU F.23

**Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire**

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) comptable <sup>(1)</sup>	Revenus consacrés au Fonds des générations	Modifications comptables et autres <sup>(2)</sup>	Solde budgétaire au sens de la Loi	Réserve de stabilisation <sup>(3)</sup>		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve <sup>(4)</sup>
					Affectations	Utilisations	
2015-2016	3 269	-1 453	375	2 191	-2 191	—	—
2016-2017	3 944	-2 001	418	2 361	-2 361	—	—
2017-2018	2 804	-2 293	2 111	2 622	-2 622	—	—
2018-2019	7 675	-3 477	605	4 803	-4 803	—	—
2019-2020	1 845	-2 606	765	4	-4	—	—
2020-2021	-4 378	-3 313	-3 069	-10 760	—	10 760	—
2021-2022	2 567	-3 617	278	-772	—	772	—
2022-2023	-3 126	-3 082	124	-6 084	—	449	-5 635 <sup>(5)</sup>
2023-2024	-5 994	-2 047	—	-8 041 <sup>(6)</sup>	s. o.	s. o.	s. o.
2024-2025	-5 175	-2 397	—	-7 572 <sup>(6)</sup>	s. o.	s. o.	s. o.
2025-2026	-7 655	-2 289	—	-9 944 <sup>(7)</sup>	s. o.	s. o.	s. o.
2026-2027	-6 265	-2 347	—	-8 612 <sup>(7)</sup>	s. o.	s. o.	s. o.

(1) Les surplus (déficits) annuels ont été redressés pour tenir compte notamment de la norme comptable sur les paiements de transfert et de celle sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

(2) Afin de respecter les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, des ajustements sont apportés pour tenir compte des redressements effectués dans les comptes publics, dont le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert et son incidence sur le déficit cumulé en 2020-2021.

(3) La réserve de stabilisation a été abrogée le 7 décembre 2023.

(4) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire ou la réduction du déficit budgétaire.

(5) L'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire a été suspendue du 25 mars 2021 au 31 mars 2023.

(6) Des déficits sont permis en 2023-2024 et 2024-2025. Puisque le déficit de 2022-2023 est supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, des déficits sont permis les deux années suivantes, soit avant le dépôt du plan de retour à l'équilibre budgétaire.

(7) Un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été déposé en 2025-2026. Pendant l'exécution d'un plan, un déficit est permis s'il est inférieur à celui du plan.

# Section G

## LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

<b>Sommaire .....</b>	<b>G.3</b>
<b>1. La dette du Québec.....</b>	<b>G.5</b>
1.1 Les différents concepts de dette.....	G.5
1.2 La dette nette .....	G.6
1.3 La dette brute.....	G.15
1.4 La dette représentant les déficits cumulés .....	G.19
1.5 L'objectif de réduction de la dette et le Fonds des générations .....	G.22
<b>2. Le financement.....</b>	<b>G.29</b>
2.1 Le programme de financement.....	G.29
2.2 Les emprunts réalisés en 2025-2026 .....	G.31
2.3 La stratégie de gestion de la dette.....	G.33
2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec .....	G.36
<b>3. Les régimes de retraite et les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec... </b>	<b>G.39</b>
3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite .....	G.39
3.2 Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.....	G.41
<b>4. Les cotes de crédit.....</b>	<b>G.45</b>
4.1 Les cotes de crédit du Québec .....	G.45
4.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes .....	G.46
<b>ANNEXE : Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations .....</b>	<b>G.49</b>



## SOMMAIRE

Le Québec a fait des progrès notables au cours des dernières décennies pour réduire son endettement. Depuis 2019, la dette nette au PIB a diminué de façon significative, et ce, en dépit de la pandémie, d'investissements majeurs dans les infrastructures publiques et d'un réinvestissement dans les services publics. À l'inverse, à l'échelle canadienne comme à l'échelle internationale, les États ont généralement connu un accroissement de leur endettement au cours des dernières années<sup>1</sup>.

Au 31 mars 2026, la dette nette du Québec représentera 38,8 % du PIB, soit une baisse considérable de 4,1 points de pourcentage par rapport au niveau de 42,9 % au 31 mars 2019. La dette nette au PIB moyenne des provinces a, quant à elle, peu bougé au cours de cette période, passant de 30,8 % au 31 mars 2019 à 30,4 % du PIB au 31 mars 2026.

Le Québec est l'une des seules provinces, avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, à avoir réduit son endettement au cours de cette période. En 2025-2026, le déficit du Québec en proportion de l'économie sera par ailleurs inférieur à la moyenne des provinces.

En raison notamment des investissements majeurs dans les infrastructures publiques, comme l'entretien, la modernisation et la construction d'hôpitaux et d'écoles, la dette nette au PIB remontera à 39,3 % au 31 mars 2028. Toutefois, le gouvernement prévoit, sur l'horizon de son cadre financier quinquennal, une diminution du poids de la dette nette. Le poids de la dette nette du Québec a, par ailleurs, été revu à la baisse par rapport au budget 2025-2026, et ce, pour chacune des années du cadre financier.

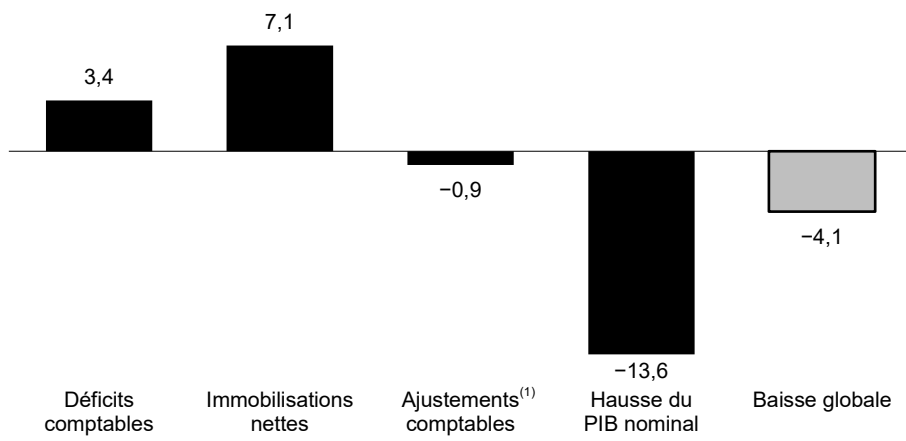
Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, le poids de la dette nette sera réduit à 35,5 % du PIB d'ici 2032-2033 et à 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038.

**Au 31 mars 2026, la dette nette du Québec représentera 38,8 % du PIB, soit une baisse de 4,1 points de pourcentage par rapport au niveau de 42,9 % au 31 mars 2019, ce qui fait du Québec l'une des seules provinces à avoir réduit son endettement au cours de cette période.**

**Cette réduction de l'endettement a été réalisée dans un contexte marqué par une pandémie, des tensions géopolitiques accrues en raison, entre autres, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et un conflit commercial avec les États-Unis.**

<sup>1</sup> Pour les économies avancées, le FMI estimait en octobre 2025 que la dette brute moyenne était passée de 102,7 % du PIB en 2018 à 110,2 % en 2025 et que celle-ci continuerait à augmenter. Le FMI prévoyait que celle-ci atteindrait 118,5 % du PIB en 2030. Il s'agit de la dette de l'ensemble des administrations publiques.

**Facteurs d'évolution de la dette nette du gouvernement de 2019 à 2026**  
(en points de pourcentage du PIB)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit, par exemple, de gains de réévaluation liés aux entreprises du gouvernement.

En 2026-2027, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,3 milliards de dollars. Ils s'élèveront à 2,9 milliards de dollars en 2030-2031.

Le solde du Fonds des générations, qui sera de 16,6 milliards de dollars au 31 mars 2026, devrait atteindre 29,1 milliards de dollars au 31 mars 2031, ce qui correspondra alors à 10,4 % de la dette nette.

Le Fonds des générations, créé il y a 20 ans, est un outil efficace et transparent dont s'est doté le gouvernement du Québec pour atteindre ses cibles de réduction de la dette. Il permet aux citoyens d'identifier facilement les montants que le gouvernement consacre chaque année à la réduction de la dette.

Le programme de financement de 2025-2026 est complété et du financement par anticipation totalisant 9,3 milliards de dollars a été réalisé. Depuis le budget de mars 2025, la demande pour les obligations du Québec a été excellente, comme en témoigne l'émission d'un montant record de 4,5 milliards de dollars américains réalisée en janvier 2026, soit la plus volumineuse de son histoire.

Le Québec bénéficie d'une excellente qualité de crédit. Il est à noter que l'agence de notation Moody's attribue une meilleure cote de crédit au Québec qu'à l'Ontario, alors que c'est l'inverse pour S&P Global.

# 1. LA DETTE DU QUÉBEC

## 1.1 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle s'ajoute l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
  - Au 31 mars 2026, la dette brute du Québec s'établira à 272,6 milliards de dollars, soit 42,3 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à la cible de réduction de la dette brute qui avait été fixée en 2010, soit 45 % du PIB d'ici 2025-2026.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Il s'agit d'un concept employé par les autres provinces, de même que par l'OCDE et le FMI.
  - Au 31 mars 2026, la dette nette du Québec s'établira à 250,3 milliards de dollars, soit 38,8 % du PIB. Le gouvernement vise à réduire la dette nette au PIB à 32,5 % d'ici 2037-2038.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.
  - Au 31 mars 2026, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'établira à 130,4 milliards de dollars, soit 20,2 % du PIB.

TABLEAU G.1

### Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025	2026	2027
<b>DETTE BRUTE<sup>(1)</sup></b>	<b>255 999</b>	<b>272 644</b>	<b>290 045</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>41,5</i>	<i>42,3</i>	<i>43,5</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif <sup>(2)</sup>	-19 836	-22 355	-30 536
<b>DETTE NETTE</b>	<b>236 163</b>	<b>250 289</b>	<b>259 509</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>38,3</i>	<i>38,8</i>	<i>38,9</i>
Moins : Actifs non financiers	-111 751	-119 856	-123 077
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS</b>	<b>124 412</b>	<b>130 433</b>	<b>136 432</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>20,2</i>	<i>20,2</i>	<i>20,5</i>

Note : Une nouvelle norme comptable (chapitre SP 1202 – *Présentation des états financiers*) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2026. À partir de cette date, le concept de la dette nette sera remplacé par celui du passif financier net. L'ajustement concerne un poste du passif que l'on appelle les revenus reportés. Les passifs dits non financiers, qui correspondent à des revenus reportés, ne seront plus ajoutés à la dette nette, qui comprend actuellement l'ensemble des passifs. Ceux-ci continueront cependant à être considérés dans le calcul de la dette représentant les déficits cumulés, qui sera renommée le « passif net ». Ce changement entraîne une réduction de la dette nette au PIB de 0,8 % en 2026-2027. Toutefois, il n'engendre aucune variation en ce qui concerne la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes à recevoir. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes à payer) en sont soustraits. À partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, les passifs non financiers ne sont plus déduits des actifs financiers, nets des autres éléments de passif.

## 1.2 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Il s'agit d'un concept employé par les autres provinces, de même que par l'OCDE et le FMI.

Au 31 mars 2026, la dette nette du Québec s'établira à 250,3 milliards de dollars, soit 38,8 % du PIB. L'augmentation de celle-ci par rapport à l'année précédente (0,5 point de pourcentage de plus) s'explique par le déficit budgétaire et les investissements dans les infrastructures publiques, comme l'entretien, la modernisation et la construction d'hôpitaux et d'écoles.

Il est prévu que la dette nette au PIB continuera d'augmenter jusqu'en 2027-2028. Une diminution graduelle est prévue par la suite en lien, entre autres, avec l'amélioration de la situation budgétaire et les versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Le gouvernement vise à réduire la dette nette au PIB à 32,5 % d'ici 2037-2038.

— Il est à noter que la dette nette au PIB s'établira à 39,3 % au 31 mars 2028, alors qu'un ratio de 41,9 % était prévu dans le budget 2025-2026 pour cette même année.

À l'échelle canadienne comme à l'échelle internationale, les États ont généralement connu un accroissement de leur endettement au cours des dernières années. Le gouvernement du Québec prévoit, sur l'horizon de son cadre financier quinquennal, une diminution du poids de sa dette nette. Le poids de la dette nette du Québec a par ailleurs été revu à la baisse par rapport au budget 2025-2026, et ce, pour chacune des années du cadre financier.

TABLEAU G.2

### Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) comptable <sup>(1)</sup>	Immobilisations nettes	Ajustements comptables <sup>(2)</sup>	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2024-2025	220 016	5 175	9 888	1 084	16 147	236 163	38,3
2025-2026	236 163	7 655	8 105	-1 634	14 126	250 289	38,8
2026-2027	244 720 <sup>(3)</sup>	6 265	8 790	-266	14 789	259 509	38,9
2027-2028	259 509	3 204	8 694	-266	11 632	271 141	39,3
2028-2029	271 141	-1 116	7 047	-266	5 665	276 806	38,8
2029-2030	276 806	-2 780	5 544	-266	2 498	279 304	37,9
2030-2031	279 304	-2 918	5 222	-266	2 038	281 342	36,9

(1) De 2027-2028 à 2030-2031, le solde comptable intègre l'écart à résorber.

(2) Les ajustements comptables comprennent l'impact sur la dette nette d'éléments de réévaluation. Au 31 mars 2025, la hausse de la dette nette s'explique principalement par des pertes de réévaluation liées aux instruments financiers dérivés. Au 31 mars 2026, ce sont plutôt des gains qui sont attendus, lesquels généreront une baisse de la dette nette. Ces variations n'auront pas d'effet permanent sur la dette.

(3) À compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, le concept de la dette nette sera remplacé par celui du passif financier net. Il est estimé que ce changement entraînera une diminution de la dette nette de 5,6 G\$ en 2026-2027 ou 0,8 % du PIB.

## Le passif financier net remplacera la dette nette suivant une nouvelle norme comptable

Une nouvelle norme comptable (chapitre *SP 1202 – Présentation des états financiers*) portant sur la présentation des états financiers entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2026. L'ajustement concerne un poste du passif que l'on appelle les revenus reportés.

Cette norme exige la présentation des passifs en deux catégories : les passifs financiers et les passifs non financiers. Une telle catégorisation permet de préciser l'indicateur de la dette nette qui sera remplacé par le passif financier net. Cet indicateur correspondra à l'écart entre les passifs financiers et les actifs financiers. Les passifs financiers sont ceux dont le règlement nécessitera des sorties de fonds. Les passifs non financiers, qui seront exclus du calcul, consistent en des revenus reportés<sup>1</sup>, par exemple des sommes reçues du gouvernement fédéral, pour la construction d'une infrastructure appartenant au gouvernement du Québec qui doit être maintenue en service durant une période déterminée. Ils sont estimés à 5,6 milliards de dollars (0,8 % du PIB) en 2026-2027.

Les cibles de réduction de la dette nette porteront désormais sur le passif financier net. Une modification sera proposée en ce sens à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur le solde budgétaire. De plus, le déficit cumulé sera renommé « passif net », mais son calcul restera le même. Enfin, la dette brute continuera à être calculée de la même manière.

1 Les revenus reportés sont des sommes reçues par le gouvernement pour lesquelles il n'a pas réalisé les actions convenues pour qu'elles puissent être constatées en revenus (par exemple, dans le cadre d'une entente Canada-Québec). Dans l'état de la situation financière, ils sont présentés dans les passifs.

## Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette, en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde comptable.

De 2026-2027 à 2030-2031, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette nette de 7,1 milliards de dollars par année en moyenne.

Ces investissements sont compris dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036, relevé à 167,0 milliards de dollars dans le présent budget.

### Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Investissements bruts <sup>(1)</sup>	13 956	14 934	15 133	13 751	12 485	12 395
Moins : Amortissement <sup>(2)</sup>	-5 851	-6 144	-6 439	-6 704	-6 941	-7 173
<b>TOTAL</b>	<b>8 105</b>	<b>8 790</b>	<b>8 694</b>	<b>7 047</b>	<b>5 544</b>	<b>5 222</b>

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

(2) L'amortissement est inclus dans les dépenses de portefeuilles.

## ❑ Le poids de la dette nette reprendra une trajectoire descendante

Le poids de la dette nette s'établira à 38,8 % du PIB au 31 mars 2026. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 42,9 % au 31 mars 2019. Au 31 mars 2021, soit pendant la pandémie, la dette nette s'était établie à 43,1 % du PIB.

Cette réduction de l'endettement a été réalisée dans un contexte marqué par une pandémie, des tensions géopolitiques accrues en raison, entre autres, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et un conflit commercial avec les États-Unis.

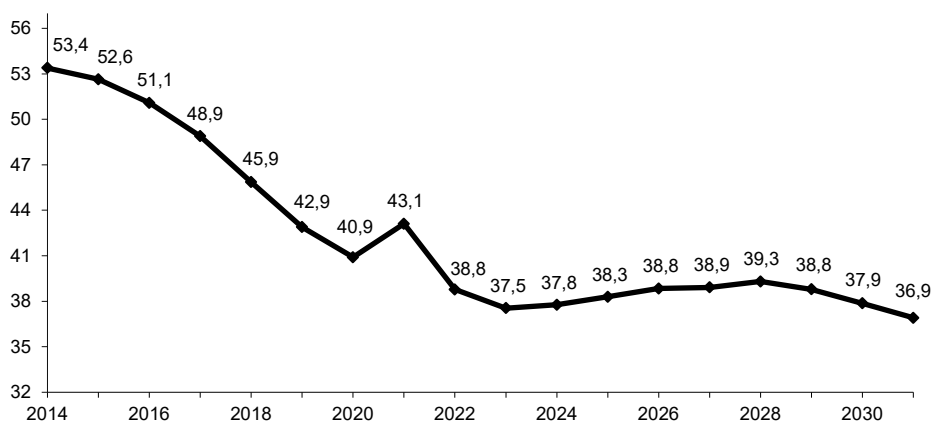
La dette nette au PIB augmentera jusqu'en 2027-2028, sous l'effet notamment des investissements importants dans les infrastructures publiques nécessaires à la stimulation de la croissance économique dans un contexte de tensions commerciales avec les États-Unis. Elle redescendra par la suite pour s'établir à 36,9 % du PIB au 31 mars 2031. Il s'agira alors d'un niveau bien inférieur au sommet atteint en 2013-2014, soit 53,4 % du PIB.

— Il est à noter que la dette nette au PIB s'établira à 39,3 % au 31 mars 2028, alors qu'un ratio de 41,9 % était prévu dans le budget 2025-2026 pour cette même année.

Le gouvernement vise à réduire la dette nette au PIB à 35,5 % d'ici 2032-2033 et à 32,5 % d'ici 2037-2038.

GRAPHIQUE G.2

### Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



Note : À partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, le concept de la dette nette sera remplacé par celui du passif financier net en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable portant sur la présentation des états financiers.

## ❑ Le poids de la dette nette est moins élevé qu'il ne l'était au 31 mars 2019

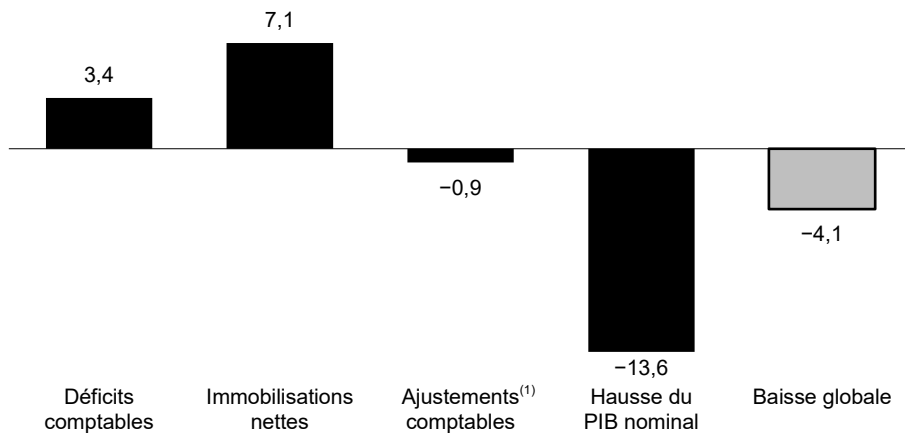
Au 31 mars 2026, la dette nette s'établira à 38,8 % du PIB, alors qu'elle s'élevait à 42,9 % au 31 mars 2019. Sur sept ans, la dette nette au PIB aura donc baissé de 4,1 points de pourcentage, et ce, en dépit de la pandémie, d'investissements majeurs dans les infrastructures publiques et d'un réinvestissement dans les services publics, notamment afin d'améliorer les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic. La baisse du poids de la dette nette s'explique essentiellement par la croissance économique nominale importante au cours de cette période.

De manière plus précise, du 31 mars 2019 au 31 mars 2026 :

- les déficits ont entraîné une augmentation du poids de la dette nette de 3,4 points de pourcentage;
- les investissements nets en immobilisations ont engendré une augmentation du poids de la dette nette de 7,1 points de pourcentage;
- la hausse du PIB nominal a amené une baisse du poids de la dette nette de 13,6 points de pourcentage.

GRAPHIQUE G.3

### Facteurs d'évolution de la dette nette du gouvernement de 2019 à 2026 (en points de pourcentage du PIB)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit, par exemple, de gains de réévaluation liés aux entreprises du gouvernement.

## ❑ Une révision à la baisse du poids de la dette nette depuis le budget de mars 2025

Pour chacune des années du cadre financier, la dette nette prévue est moins élevée qu'elle ne l'était en mars 2025. Cela s'explique par des déficits moins importants de 2024-2025 à 2026-2027 et par la nouvelle norme comptable sur la présentation des états financiers qui entraîne une dette nette moindre à compter de 2026-2027. Le niveau du PIB est également plus élevé, ce qui contribue à réduire le poids de la dette nette.

La dette nette est moindre en dépit d'investissements plus importants dans les infrastructures publiques annoncés dans le présent budget.

TABLEAU G.3

### Révisions de la dette nette au 31 mars depuis le budget de mars 2025

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Mars 2026</b>	<b>250 289</b>	<b>259 509</b>	<b>271 141</b>	<b>276 806</b>	<b>279 304</b>
<i>En % du PIB</i>	38,8	38,9	39,3	38,8	37,9
<b>Mars 2025</b>	<b>255 003</b>	<b>270 435</b>	<b>282 588</b>	<b>286 431</b>	<b>288 149</b>
<i>En % du PIB</i>	40,4	41,5	41,9	41,0	39,8
<b>Révisions</b>	<b>-4 714</b>	<b>-10 926</b>	<b>-11 447</b>	<b>-9 625</b>	<b>-8 845</b>
<i>En % du PIB</i>	-1,6	-2,6	-2,6	-2,2	-1,9

## ❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

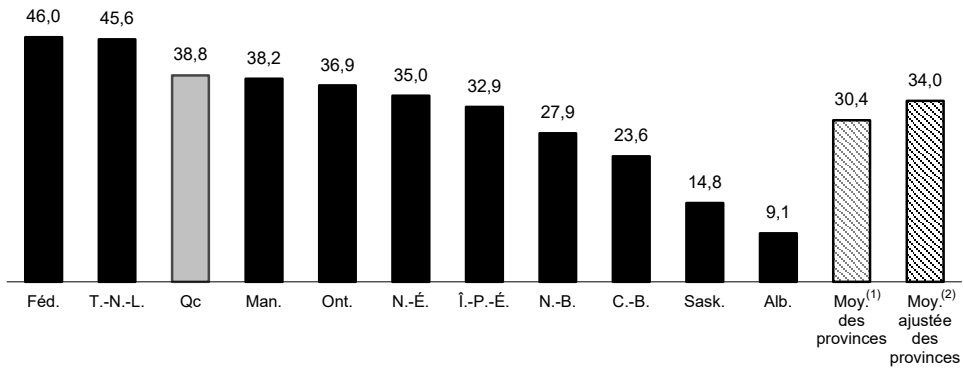
Au 31 mars 2026, le poids de la dette nette du Québec s'établira à 38,8 % du PIB, comparativement à 30,4 % pour la moyenne des provinces<sup>2</sup>. Le Québec vise à réduire sa dette nette au PIB à 32,5 % d'ici 2037-2038.

Sur l'horizon de son cadre financier, le Québec prévoit une baisse de sa dette nette au PIB, alors que d'autres provinces prévoient une augmentation de leur endettement.

GRAPHIQUE G.4

### Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2026

(en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit d'une moyenne pondérée par le PIB.

(2) Il s'agit d'une moyenne pondérée par le PIB excluant la province la moins endettée, l'Alberta, et la province la plus endettée, Terre-Neuve-et-Labrador.

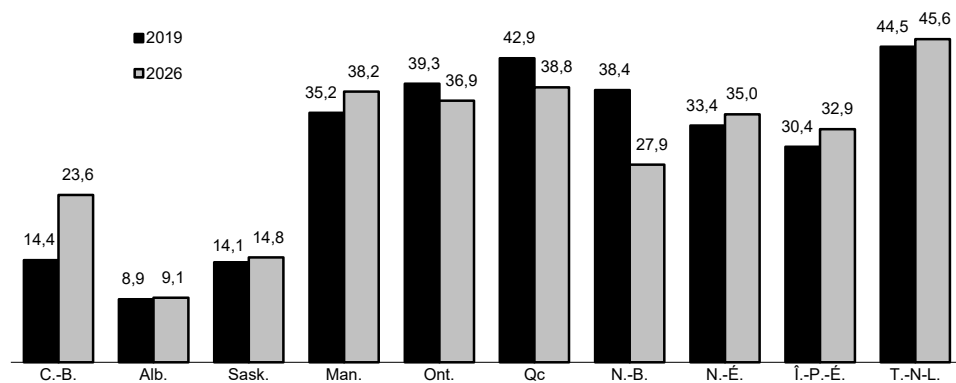
Sources : Documents budgétaires des gouvernements et Statistique Canada.

<sup>2</sup> La moyenne des provinces était de 28,9 % au 31 mars 2025.

Le Québec est l'une des seules provinces, avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, à avoir réduit son endettement depuis 2019.

GRAPHIQUE G.5

### Évolution du poids de la dette nette des provinces au Canada entre le 31 mars 2019 et le 31 mars 2026 (en pourcentage du PIB)



Sources : Comptes publics, documents budgétaires des gouvernements et Statistique Canada.

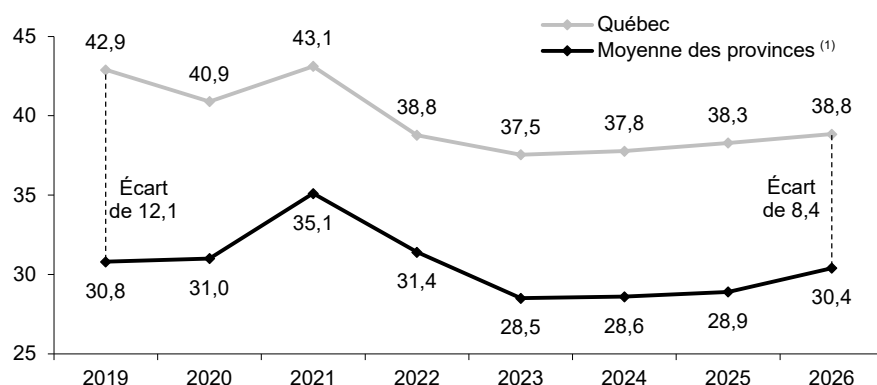
## Le ratio d'endettement moyen des provinces est en augmentation

Le ratio d'endettement moyen des provinces est actuellement en augmentation. Alors que la dette nette au PIB moyenne des provinces s'établissait à 28,5 % au 31 mars 2023, il est prévu qu'elle s'élèvera à 30,4 % du PIB au 31 mars 2026, ce qui représente une hausse de 1,9 point de pourcentage. La dette nette au PIB du Québec suit la même tendance, mais à un degré moindre. De 2023 à 2026, elle a augmenté de 37,5 % à 38,8 %, soit une augmentation de 1,3 point de pourcentage.

L'écart qui sépare le Québec de la moyenne des provinces est par ailleurs moins élevé actuellement qu'il ne l'était en 2019.

### Comparaison de la dette nette du Québec et de la moyenne des provinces au 31 mars

(en pourcentage du PIB et en points de pourcentage)



(1) Il s'agit d'une moyenne pondérée par le PIB.

Sources : Comptes publics, documents budgétaires des gouvernements et Statistique Canada.

Cette hausse de l'endettement s'observe également à l'échelle mondiale. Pour les économies avancées, le FMI estimait en octobre 2025<sup>1</sup> que la dette brute moyenne était passée de 109,3 % du PIB en 2022 à 110,2 % en 2025 et que celle-ci continuerait à augmenter. Le FMI prévoit qu'elle atteindra 118,5 % du PIB en 2030<sup>2</sup>.

La détérioration des finances publiques, à l'échelle canadienne comme à l'échelle mondiale, se produit dans un contexte de croissance économique modérée et de hausse des coûts d'emprunt pour les gouvernements, après une période de faibles taux d'intérêt. Le vieillissement de la population dans les économies avancées ajoute également de la pression sur les finances publiques.

À cet égard, les provinces font face à d'importantes pressions dans le secteur de la santé, mais également quant au maintien en bon état des infrastructures qui, dans le cas du Québec, ont souvent été construites au cours des années 1960 et 1970, voire avant en ce qui a trait notamment aux hôpitaux.

C'est dans ce contexte que le Québec demande, à l'instar des autres provinces, des transferts fédéraux additionnels en santé et en infrastructures.

1 Moniteur des finances publiques du FMI, octobre 2025.

2 La dette brute selon le FMI correspond à l'ensemble des passifs des administrations publiques, à l'exception des engagements au titre des régimes de retraite. Elle ne peut être comparée au concept de dette brute du gouvernement du Québec.

### 1.3 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe) et du passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le poids de la dette brute s'établira à 42,3 % du PIB au 31 mars 2026. Il s'agit d'un niveau inférieur à la cible de réduction de la dette brute qui avait été fixée en 2010, soit 45 % du PIB d'ici 2025-2026.

Sous l'effet notamment des investissements importants dans les infrastructures publiques, nécessaires à la stimulation de la croissance économique dans un contexte de tensions commerciales avec les États-Unis, une augmentation de la dette brute au PIB est prévue d'ici 2027-2028. Le poids de la dette brute redescendra par la suite.

Par ailleurs, à compter de 2027-2028, les sommes accumulées pour payer les prestations de retraite des employés de l'État devraient excéder le passif du gouvernement à cet égard. Le gouvernement pourra ainsi prévoir au cours des années à venir une augmentation de la somme qui est retirée annuellement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite pour verser les prestations de retraite des employés de l'État. Des retrais annuels de 2,5 milliards de dollars sont actuellement prévus.

À compter de 2026-2027, une augmentation continue du Fonds des générations est par ailleurs attendue. Le solde de celui-ci s'établira à 29,1 milliards de dollars au 31 mars 2031.

TABLEAU G.4

#### Dette brute au 31 mars

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Dette directe	269 519	286 964	307 570	325 369	339 573	350 288	360 771
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs <sup>(1)</sup>	3 335	2 324	798	-946	-3 419	-6 557	-10 192
Moins : Fonds des générations	-16 855	-16 644	-18 323	-20 814	-23 430	-26 210	-29 128
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>255 999</b>	<b>272 644</b>	<b>290 045</b>	<b>303 609</b>	<b>312 724</b>	<b>317 521</b>	<b>321 451</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>41,5</b>	<b>42,3</b>	<b>43,5</b>	<b>44,0</b>	<b>43,8</b>	<b>43,0</b>	<b>42,2</b>

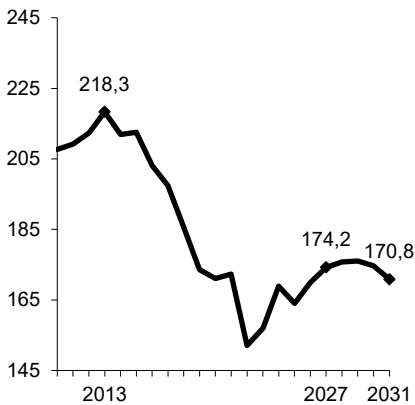
(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

## La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas

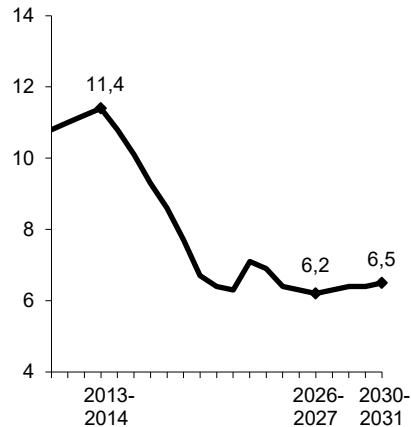
La dette brute et le service de la dette en proportion des revenus sont deux indicateurs financiers importants suivis par les agences de notation. Le service de la dette en proportion des revenus, qui s'établira à 6,2 % en 2026-2027, devrait augmenter au cours des années à venir. Il demeurera cependant nettement inférieur au niveau atteint au début des années 2010.

Le service de la dette s'établira à 10,3 milliards de dollars en 2026-2027. Il s'agit du quatrième poste de dépense en importance après la santé et les services sociaux, l'éducation et l'enseignement supérieur.

**Dette brute au 31 mars**  
(en pourcentage des revenus)



**Service de la dette**  
(en pourcentage des revenus)



Le contexte économique incertain, l'évolution des taux d'intérêt et le niveau élevé de la dette requièrent de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car des taux d'intérêt plus élevés que prévu auraient un impact important sur le cadre financier.

Des taux d'intérêt plus élevés que prévu de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraîneraient une augmentation de la dépense d'intérêts de 654 millions de dollars la première année, de 1,8 milliard de dollars la cinquième année et de 2,6 milliards de dollars la dixième année.

L'impact est croissant, car seule une partie de la dette est à refinancer chaque année. L'échéance moyenne de la dette s'élevait à 11 ans au 31 mars 2025.

### Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
Impact	654	1 016	1 293	1 548	1 787

TABLEAU G.5

**Facteurs d'évolution de la dette brute**  
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	<b>Dettes au début de l'exercice</b>	<b>Déficit (surplus) comptable<sup>(1)</sup></b>	<b>Placements, prêts et avances</b>	<b>Immobilisations nettes</b>	<b>Autres facteurs<sup>(2)</sup></b>	<b>Variation totale</b>	<b>Dettes à la fin de l'exercice</b>	<b>En % du PIB</b>
2024-2025	245 832	5 175	2 205	9 888	-7 101	10 167	255 999	41,5
2025-2026	255 999	7 655	2 690	8 105	-1 805	16 645	272 644	42,3
2026-2027	272 644	6 265	2 554	8 790	-208	17 401	290 045	43,5
2027-2028	290 045	3 204	1 791	8 694	-125	13 564	303 609	44,0
2028-2029	303 609	-1 116	2 766	7 047	418	9 115	312 724	43,8
2029-2030	312 724	-2 780	2 271	5 544	-238	4 797	317 521	43,0
2030-2031	317 521	-2 918	2 973	5 222	-1 347	3 930	321 451	42,2

(1) De 2027-2028 à 2030-2031, le solde comptable intègre l'écart à résorber.

(2) La baisse de la dette brute en 2024-2025 et en 2025-2026 s'explique, notamment, par la disposition de placements temporaires qui avaient été acquis avant 2024-2025. Les autres facteurs en 2026-2027 comprennent un versement de 1,8 G\$ au Fonds des générations, venant réduire la dette brute et provenant du surplus cumulé du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

## Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements, sous forme de placements, de prêts et d'avances, dans des entreprises privées, notamment par l'entremise du Fonds du développement économique, de même que dans des sociétés d'État.

Une société d'État du gouvernement peut être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Elle se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses besoins.

Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

## 1.4 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Au 31 mars 2026, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'établira à 130,4 milliards de dollars, soit 20,2 % du PIB. Il s'agit d'un niveau supérieur à la cible de réduction de la dette représentant les déficits cumulés fixée en 2010, soit 17 % du PIB d'ici 2025-2026.

— Cette cible ne sera pas atteinte, en raison notamment de changements comptables. L'un d'eux concerne le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, qui a entraîné une augmentation de la dette représentant les déficits cumulés de 13,0 milliards de dollars ou 2,9 points de pourcentage du PIB au 31 mars 2021. Le gouvernement a procédé à ce changement en 2021 afin de se conformer à la recommandation du Vérificateur général du Québec en la matière.

Sous l'effet des déficits budgétaires, le poids de la dette représentant les déficits cumulés augmentera jusqu'en 2026-2027. Il diminuera ensuite pour s'établir à 17,3 % du PIB au 31 mars 2031.

TABLEAU G.6

### Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) comptable <sup>(1)</sup>	Ajustements comptables <sup>(2)</sup>	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2024-2025	118 305	5 175	932	6 107	124 412	20,2
2025-2026	124 412	7 655	-1 634	6 021	130 433	20,2
2026-2027	130 433	6 265	-266	5 999	136 432	20,5
2027-2028	136 432	3 204	-266	2 938	139 370	20,2
2028-2029	139 370	-1 116	-266	-1 382	137 988	19,3
2029-2030	137 988	-2 780	-266	-3 046	134 942	18,3
2030-2031	134 942	-2 918	-266	-3 184	131 758	17,3

Note : À partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, la dette représentant les déficits cumulés sera renommée « passif net », en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable portant sur la présentation des états financiers.

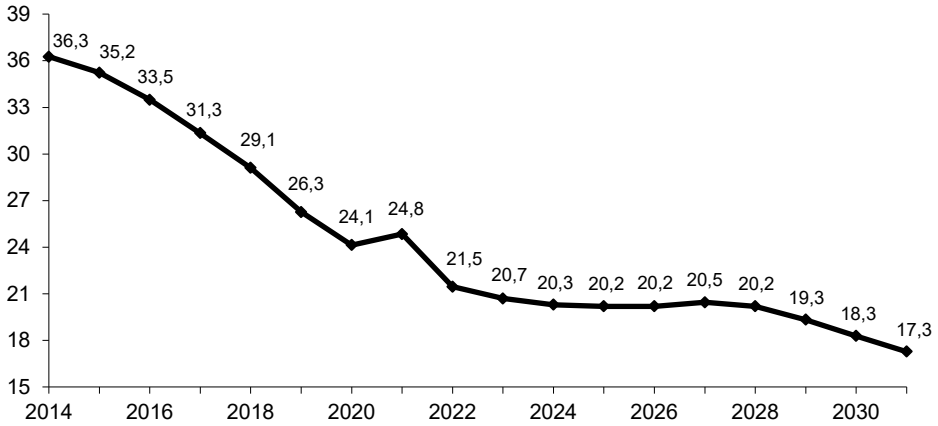
(1) De 2027-2028 à 2030-2031, le solde comptable intègre l'écart à résorber.

(2) Les ajustements comptables comprennent l'impact sur la dette représentant les déficits cumulés d'éléments de réévaluation. Au 31 mars 2025, la hausse de la dette représentant les déficits cumulés s'explique principalement par des pertes de réévaluation liées aux instruments financiers dérivés. Au 31 mars 2026, ce sont plutôt des gains qui sont attendus, lesquels généreront une baisse de la dette représentant les déficits cumulés. Ces variations n'auront pas d'effet permanent sur la dette.

Le poids de la dette représentant les déficits cumulés a diminué notablement depuis le 31 mars 2014, alors qu'il atteignait 36,3 % du PIB. Le niveau prévu au 31 mars 2031 est de 17,3 % du PIB.

GRAPHIQUE G.6

**Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars**  
(en pourcentage du PIB)



## La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, de même que la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2026, la dette du secteur public du Québec s'établira à 375,0 milliards de dollars, soit 58,2 % du PIB. Ces données doivent cependant être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

### Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026
Dette brute du gouvernement	211 198	226 344	245 832	255 999	272 644
Hydro-Québec	46 225	49 438	53 537	57 835	64 572
Municipalités	31 263	30 952	32 414	33 830	36 200
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 379	1 463	1 519	1 564	1 564
<b>DETTE DU SECTEUR PUBLIC</b>	<b>290 065</b>	<b>308 197</b>	<b>333 302</b>	<b>349 228</b>	<b>374 980</b>
<b><i>En % du PIB</i></b>	<b>57,2</b>	<b>55,4</b>	<b>57,2</b>	<b>56,6</b>	<b>58,2</b>

## 1.5 L'objectif de réduction de la dette et le Fonds des générations

### □ Les cibles de réduction de la dette

Le Québec a fait des progrès notables au cours des dernières décennies pour réduire son endettement.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée en 2006. Elle vise, par une réduction du poids de la dette, à assurer le financement à long terme des principales missions de l'État et un avenir prospère aux générations futures.

À partir de 2010, la Loi prévoyait que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourrait excéder 45 % du PIB, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourrait excéder 17 % du PIB. Ces objectifs avaient été établis en raison de la crise financière de 2008 et des changements apportés à la comptabilité gouvernementale, qui avaient rendu inatteignables les objectifs fixés en 2006.

En mars 2023, le gouvernement a annoncé le remplacement de ces cibles par des cibles de réduction de la dette nette, qui ont été entérinées en décembre 2023 dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

— Contrairement à la dette brute, on retranche de la dette nette les actifs financiers qui serviront ultimement à réduire la dette sur les marchés financiers<sup>3</sup>. Au 31 mars 2026, il est prévu que la dette nette au PIB s'établira à 38,8 %, comparativement à 42,3 % pour la dette brute.

Dans le budget de mars 2025, une révision des cibles de réduction de la dette a été annoncée, en raison de l'évolution de la situation budgétaire et du contexte économique depuis le budget de mars 2023.

— La cible de réduction de la dette nette au PIB d'ici 2032-2033 est passée de 33,0 % à 35,5 %, et la cible de réduction de la dette nette au PIB d'ici 2037-2038, de 30,0 % à 32,5 %. Étant donné qu'il est difficile de prévoir à long terme l'évolution de l'économie, le gouvernement continue de joindre un intervalle à ces deux cibles.

TABLEAU G.7

#### **Les cibles de réduction de la dette annoncées dans le budget de mars 2025**

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	35,5 % du PIB (±2,5 % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	32,5 % du PIB (±2,5 % du PIB)

<sup>3</sup> Cependant, on retranche également le Fonds des générations de la dette brute.

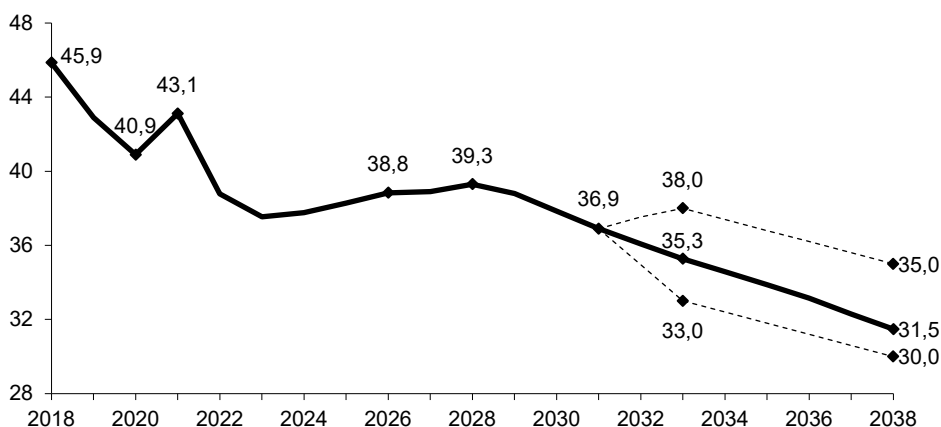
Le ministère des Finances effectue des prévisions détaillées de la dette sur cinq ans. À des fins informatives, une projection du ratio de la dette nette au PIB est effectuée jusqu'en 2037-2038.

Sur la base de cette projection, il est prévu que :

- la dette nette au PIB s'établira à 35,3 % au 31 mars 2033, ce qui est inférieur à la limite maximale de 38,0 % du PIB;
- la dette nette au PIB s'établira à 31,5 % au 31 mars 2038, ce qui est inférieur à la limite maximale de 35,0 % du PIB.

GRAPHIQUE G.7

### Projection de la dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



Notes : Les lignes pointillées représentent l'intervalle que le gouvernement a établi.

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2026, le concept de la dette nette sera remplacé par celui du passif financier net en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable portant sur la présentation des états financiers.

La soutenabilité des finances publiques se traduit habituellement par une croissance de la dette à long terme équivalant ou inférieure à celle de l'économie.

Le gouvernement du Québec prévoit, à compter de 2028-2029, une réduction graduelle de la dette nette au PIB et l'atteinte des cibles de réduction de la dette en 2033 et en 2038.

Cette réduction graduelle de la dette nette au PIB aura lieu grâce au maintien de l'équilibre budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, à compter de 2029-2030. Une stabilisation des investissements annuels dans les infrastructures publiques sera également nécessaire après une période marquée par des niveaux d'investissement historiques. Notons qu'une croissance économique plus importante que prévu pourrait à la fois permettre au gouvernement d'investir davantage pour les citoyens et d'accélérer la réduction du poids de la dette nette.

## ❑ **Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette**

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique en instaurant un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus de soutenir l'enrichissement collectif et de contribuer à la soutenabilité des finances publiques, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de favoriser l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, notamment la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de continuer à financer des investissements importants dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer une nouvelle récession ou de faire face à une période prolongée d'incertitude économique;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

## **Le Fonds des générations : un outil efficace et transparent pour réduire la dette depuis 20 ans**

Le Fonds des générations, dont la mise en place a été annoncée dans le budget 2006-2007, a été créé en 2006 par l'adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Depuis sa création, plus de 37 milliards de dollars y ont été versés<sup>1</sup>.

Le Fonds des générations est un outil efficace et transparent dont s'est doté le gouvernement du Québec pour atteindre ses cibles de réduction de la dette. Il permet aux citoyens d'identifier facilement les montants que le gouvernement consacre chaque année à la réduction de la dette.

- Le gouvernement a choisi d'étaler les efforts de réduction de la dette sur plusieurs années, de façon à ne pas nuire à l'économie et à respecter la capacité de payer des contribuables.

Après 20 ans d'existence du Fonds des générations, la stratégie du gouvernement a porté ses fruits. Le poids de la dette est aujourd'hui bien moins élevé qu'il ne l'était au début des années 2010. Les sommes consacrées annuellement au Fonds des générations sont déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les rendements générés contribuent à accélérer la réduction du poids de la dette.

- De 2007 à 2025, la moyenne des rendements a été de 6,1 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,2 %, ce qui donne un écart de 2,9 points de pourcentage.

De plus, le Fonds des générations contribue positivement à la qualité de crédit du Québec et aide au maintien de l'accessibilité du Québec aux marchés des capitaux, au Canada comme à l'étranger.

Le gouvernement entend maintenir les versements annuels au Fonds des générations.

<sup>1</sup> Il s'agit des versements de 2006-2007 à 2025-2026. Le solde du Fonds des générations au 31 mars 2026 sera inférieur au total des sommes qui y ont été versées, en raison des retraits effectués au fil des ans pour le remboursement d'emprunts venant à échéance.

## ❑ Les versements au Fonds des générations

Depuis 2006, le Fonds des générations est un élément important de la stratégie de réduction de la dette.

Trois sources de revenus sont consacrées au Fonds des générations :

- les redevances hydrauliques, qui sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité<sup>4</sup>;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

En 2026-2027, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,3 milliards de dollars. Ils s'élèveront à 2,9 milliards de dollars en 2030-2031 et à 4,1 milliards de dollars en 2037-2038.

Comme annoncé dans la mise à jour de novembre 2025, un versement additionnel au Fonds des générations sera effectué en 2026-2027. Il correspondra au surplus cumulé du Fonds d'électrification et de changements climatiques au 31 mars 2026, lequel est estimé à 1,8 milliard de dollars. La réduction de la dette brute qui résulte de ce versement contribuera à assurer l'équité intergénérationnelle dans une perspective de soutenabilité des finances publiques. Les versements au Fonds des générations totaliseront ainsi 4,2 milliards de dollars en 2026-2027.

Des dispositions législatives ont été proposées en ce sens par le gouvernement dans le projet de loi n° 7, intitulé Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, qui a été présenté à l'Assemblée nationale le 5 novembre 2025.

Les retraits du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts se sont élevés à 2,5 milliards de dollars en 2025-2026. Des retraits de 2,5 milliards de dollars sont également prévus en 2026-2027.

Ces retraits contribuent à réduire les montants prévus pour le programme de financement et à alléger le service de la dette.

---

<sup>4</sup> En vertu de la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, chapitre R-13), tout détenteur de forces hydrauliques au Québec doit payer des redevances, qui sont modulées selon la quantité d'électricité produite.

TABLEAU G.8

**Fonds des générations**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
<b>Valeur comptable au début<sup>(1)</sup></b>	<b>16 855</b>	<b>16 644</b>	<b>18 323</b>	<b>20 814</b>	<b>23 430</b>	<b>26 210</b>
<b>Revenus consacrés</b>						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	750	829	886	898	942	955
Producteurs privés	120	126	127	130	133	136
<b>Sous-total</b>	<b>870</b>	<b>955</b>	<b>1 013</b>	<b>1 028</b>	<b>1 075</b>	<b>1 091</b>
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650	650	650	650
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	769 <sup>(3)</sup>	742	828	938	1 055	1 177
<b>Total des revenus consacrés</b>	<b>2 289</b>	<b>2 347</b>	<b>2 491</b>	<b>2 616</b>	<b>2 780</b>	<b>2 918</b>
Versement provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques	—	1 832	—	—	—	—
<b>Total des versements</b>	<b>2 289</b>	<b>4 179</b>	<b>2 491</b>	<b>2 616</b>	<b>2 780</b>	<b>2 918</b>
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	-2 500	—	—	—	—
<b>Valeur comptable à la fin</b>	<b>16 644</b>	<b>18 323</b>	<b>20 814</b>	<b>23 430</b>	<b>26 210</b>	<b>29 128</b>
<b>En % de la dette nette</b>	<b>6,6</b>	<b>7,1</b>	<b>7,7</b>	<b>8,5</b>	<b>9,4</b>	<b>10,4</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>3,3</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>

(1) À titre informatif, au 31 décembre 2025, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 20,1 G\$, soit 4,0 G\$ de plus que sa valeur comptable, qui est celle déduite de la dette. À l'instar de la valeur comptable, la juste valeur inclut les comptes à recevoir (0,5 G\$ au 31 décembre 2025).

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel comptable de 4,4 % est prévu : ce taux correspond à la moyenne historique.

(3) Les revenus de placement plus élevés en 2025-2026 s'expliquent par des revenus de placement matérialisés à la suite de l'intégration de la filiale Otéra par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

## Les rendements du Fonds des générations

Les sommes consacrées annuellement au Fonds des générations sont déposées auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les rendements générés contribuent à la réduction du poids de la dette.

- De 2007 à 2025, la moyenne des rendements a été de 6,1 %, comparativement à un coût moyen des nouveaux emprunts de 3,2 %, ce qui donne un écart de 2,9 points de pourcentage.
- En 2025, cet écart a été de 6,5 points de pourcentage.

### Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage, sauf indication contraire, sur la base de l'année civile)

	Taux de rendement du Fonds des générations	Coût des nouveaux emprunts <sup>(1)</sup>	<i>Écart (en points de pourcentage)</i>
2007	5,6	4,7	0,9
2008	-22,4	4,5	-26,9
2009	11,3	4,4	6,9
2010	12,3	4,1	8,2
2011	4,0	3,7	0,3
2012	8,4	3,0	5,4
2013	12,0	3,3	8,7
2014	11,7	3,2	8,5
2015	8,1	2,4	5,7
2016	7,3	2,2	5,1
2017	8,5	2,5	6,0
2018	4,4	2,9	1,5
2019	9,5	2,3	7,2
2020	7,0	1,5	5,5
2021	11,4	1,9	9,5
2022	-7,9	3,5	-11,4
2023	9,3	4,1	5,2
2024	10,4	4,1	6,3
2025	10,4	3,9	6,5

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond pour le taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

## 2. LE FINANCEMENT

### 2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme effectués dans l'année financière. Il permet, entre autres, de rembourser les emprunts venant à échéance et de pourvoir aux besoins financiers nets. Ces derniers comprennent, notamment, le déficit budgétaire ainsi que les investissements en immobilisations du gouvernement.

Pour l'année 2025-2026, le programme s'établit à 32,1 milliards de dollars, soit 2,4 milliards de dollars de plus que prévu dans le budget de mars 2025.

Cette révision s'explique principalement par le financement par anticipation réalisé en 2025-2026 et la hausse des remboursements d'emprunts. Ces éléments sont partiellement compensés par la diminution des besoins financiers nets, l'augmentation de l'utilisation des emprunts effectués par anticipation et l'augmentation du solde des transactions en vertu de la politique de crédit.

Au 6 mars 2026, le programme de financement est complété pour l'année 2025-2026, et du financement par anticipation totalisant 9,3 milliards de dollars a été réalisé pour 2026-2027.

TABLEAU G.9

#### Programme de financement du gouvernement en 2025-2026

(en millions de dollars)

	Mars 2025	Révisions	Mars 2026
Besoins financiers nets	29 084	-4 338	24 746
Remboursements d'emprunts	16 899	2 096	18 995
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	—	-2 500
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	—	-180	-180
Retrait du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-2 500	—	-2 500
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-9 322	-3 430	-12 752
Transactions en vertu de la politique de crédit <sup>(1)</sup>	—	-1 014	-1 014
Augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec	-2 000	—	-2 000
Financement par anticipation réalisé	—	9 264	9 264
<b>TOTAL</b>	<b>29 661</b>	<b>2 398</b>	<b>32 058</b>

Notes : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des sommes à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces sommes n'ont pas d'effet sur la dette.

Le programme de financement s'établira à 26,2 milliards de dollars en 2026-2027.

Pour les quatre années suivantes, soit de 2027-2028 à 2030-2031, il s'établira en moyenne à 31,1 milliards de dollars.

TABLEAU G.10

**Programme de financement du gouvernement de 2026-2027 à 2030-2031**  
(en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Besoins financiers nets	26 040	20 799	17 217	13 638	13 390
Remboursements d'emprunts	14 448	13 143	14 535	17 727	23 958
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	—	—	—	—
Retrait du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-9 264	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>26 224</b>	<b>31 442</b>	<b>29 252</b>	<b>28 865</b>	<b>34 848</b>

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

## 2.2 Les emprunts réalisés en 2025-2026

Le gouvernement vise à obtenir un financement stable et au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

Au 6 mars 2026, 47 % des emprunts émis par le gouvernement en 2025-2026 ont été réalisés sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 31 %. En janvier 2026, le Québec a réalisé sa plus importante émission d'obligations, toutes devises confondues. Il s'agit d'un emprunt de 4,5 milliards de dollars américains (6,2 milliards de dollars canadiens) d'une échéance de cinq ans, réalisé à un coût équivalant à celui des émissions sur le marché canadien. Au moment de sa réalisation, il s'agissait également de la plus importante émission en devises étrangères d'une province. Le Québec prévoit continuer de profiter des occasions d'émettre sur les marchés étrangers.

En 2025-2026, les obligations conventionnelles en dollars canadiens sont le principal instrument d'emprunt utilisé.

Le coût moyen des emprunts émis en 2025-2026 était de 3,84 % avec une échéance moyenne des émissions de 13 ans, alors que le coût de l'ensemble de la dette s'établissait à 3,69 % avec une échéance résiduelle moyenne de 11 ans au 31 mars 2025.

TABLEAU G.11

### Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2025-2026

Devises	En M\$	En %
<b>DOLLAR CANADIEN</b>		
Obligations conventionnelles	15 186	47,4
Obligations à taux variable	1 500	4,7
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	164	0,5
Immigrants investisseurs <sup>(1)</sup>	4	—
<b>Sous-total</b>	<b>16 854</b>	<b>52,6</b>
<b>AUTRES DEVISES</b>		
Dollar américain	8 972	28,0
Euro	4 669	14,6
Dollar australien	798	2,5
Franc suisse	765	2,4
<b>Sous-total</b>	<b>15 205</b>	<b>47,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>32 058</b>	<b>100,0</b>

Notes : Il s'agit des emprunts émis au 6 mars 2026.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

## Financement des organismes publics

Le Fonds de financement permet aux organismes publics de se financer à des conditions avantageuses, soit au taux d'emprunt du gouvernement, auquel s'ajoutent des frais d'émission et de gestion.

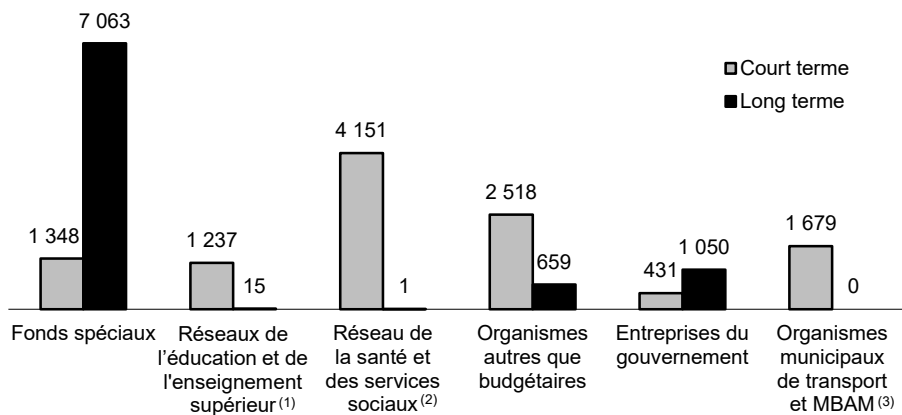
Le principe du financement regroupé est privilégié : le gouvernement emprunte sur les marchés financiers et avance des sommes au Fonds de financement. Ce dernier utilise ensuite ces fonds pour consentir des prêts aux organismes publics, notamment pour la réalisation de leurs projets d'investissement.

La clientèle du Fonds de financement est composée principalement des organismes des réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la santé et des services sociaux, des organismes autres que budgétaires, des entreprises du gouvernement, des fonds spéciaux ainsi que de certains organismes désignés par le gouvernement.

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, les programmes de prêts à court et à long termes du Fonds de financement s'établissent respectivement à 11,4 milliards de dollars et à 8,8 milliards de dollars.

— Ces montants sont inclus dans les besoins financiers nets du gouvernement.

### Programmes de prêts du Fonds de financement en 2025-2026 (en millions de dollars)



Note : Le programme de financement à court terme représente l'encours moyen des prêts à court terme, alors que le programme de financement à long terme est présenté sur la base du total des prêts émis pour l'année.

(1) Cette catégorie inclut les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les cégeps, l'Université du Québec et ses constituantes et les universités privées.

(2) Cette catégorie inclut les établissements desservant une population nordique et autochtone, ainsi que Santé Québec.

(3) Musée des beaux-arts de Montréal.

## 2.3 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par sa stratégie de gestion de la dette, vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et d'intérêt.

Il utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de la dette désirées par devises et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

### □ La structure de la dette par devises

Au 31 mars 2026, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette devrait être de 74 % en dollars canadiens, de 12 % en dollars américains, de 11 % en euros, de 1 % en dollars australiens, de 1 % en livres sterling, de 1 % en francs suisses et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en couronnes suédoises, en yens et en dollars néo-zélandais).

Après la prise en compte des swaps, la dette est entièrement libellée en dollars canadiens.

Le gouvernement ne conserve aucune exposition aux devises étrangères sur la dette qu'il émet sur les marchés financiers, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU G.12

### Structure prévue de la dette par devises au 31 mars 2026 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	74	100
Dollar américain	12	—
Euro	11	—
Dollar australien	1	—
Livre sterling	1	—
Franc suisse	1	—
Autres (couronne suédoise, yen et dollar néo-zélandais)	— <sup>(1)</sup>	—
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Notes : Il s'agit de la dette négociée sur les marchés financiers par le gouvernement.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La part de la dette attribuable aux autres devises avant swaps est inférieure à 1 %.

## □ La structure de la dette par type de taux d'intérêt

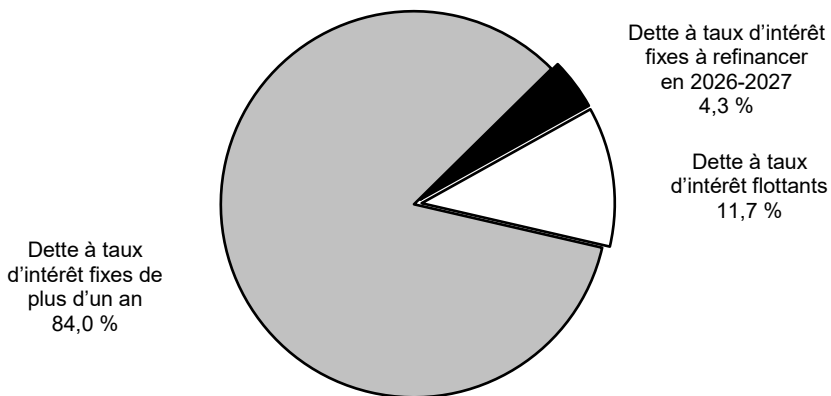
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2026, après la prise en compte des swaps, la part de la dette assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2026-2027 devrait s'établir à 16,0 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (11,7 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2026-2027 (4,3 %).

Par ailleurs, la proportion de la dette à taux d'intérêt fixes devrait être de 88,3 %, soit 84,0 % de dette de plus d'un an et 4,3 % de dette à refinancer en 2026-2027.

GRAPHIQUE G.8

### Structure prévue de la dette par type de taux d'intérêt au 31 mars 2026



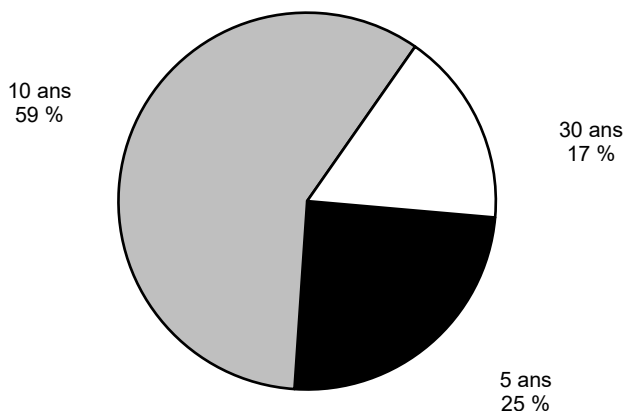
Notes : Il s'agit de la dette négociée sur les marchés financiers par le gouvernement.  
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement à 100 %.

## □ Échéancier de la dette

Les échéances des nouveaux emprunts sont réparties dans le temps afin de stabiliser le profil de refinancement et de favoriser la présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. À ce jour, environ 75 % des emprunts émis en 2025-2026 avaient une échéance de 10 ans ou plus. La part moyenne des émissions pour ces termes au cours des 10 dernières années représente 77 %. L'échéance moyenne des émissions en 2025-2026 est de 13 ans.

GRAPHIQUE G.9

### Échéances des transactions réalisées en 2025-2026



Notes : Il s'agit des emprunts émis au 6 mars 2026.

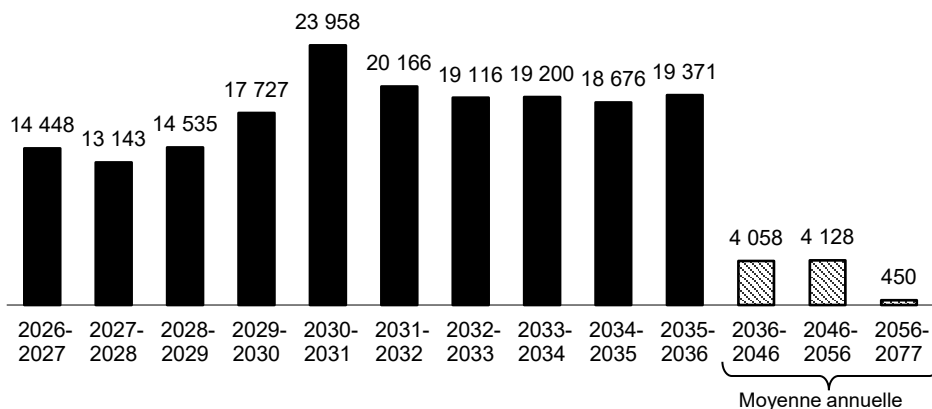
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement à 100 %.

La diversification des emprunts selon les termes se reflète sur l'échéancier de la dette, présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2026, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 11 ans.

GRAPHIQUE G.10

### Échéancier prévu de la dette à long terme au 31 mars 2026

(en millions de dollars)



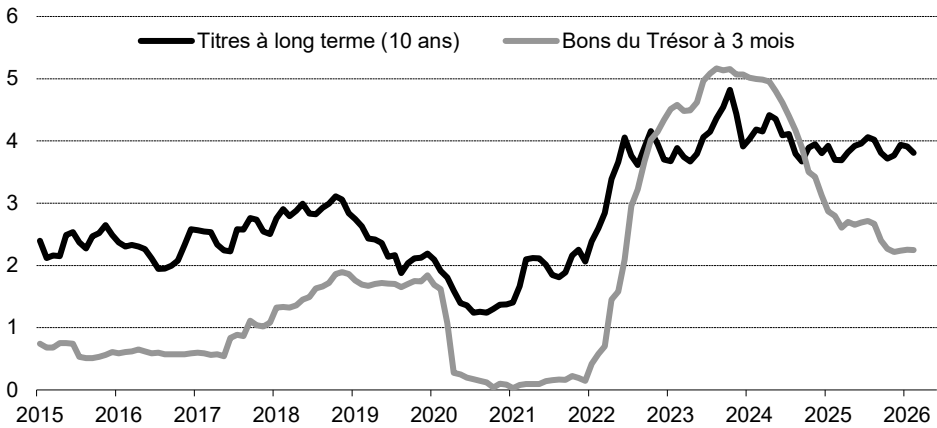
Note : Il s'agit de la dette à long terme du gouvernement du Québec négociée sur les marchés financiers, diminuée du solde du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

## 2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec

En février 2026, le rendement des bons du Trésor du Québec à échéance de 3 mois s'établit à 2,3 %, son niveau le plus bas depuis juin 2022. Le rendement des titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans s'élève à 3,8 %, après avoir atteint 4,8 % en octobre 2023. La baisse des taux de rendement observée ces derniers mois reflète la diminution progressive du taux directeur de la Banque du Canada depuis juin 2024.

GRAPHIQUE G.11

### Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec (en pourcentage)

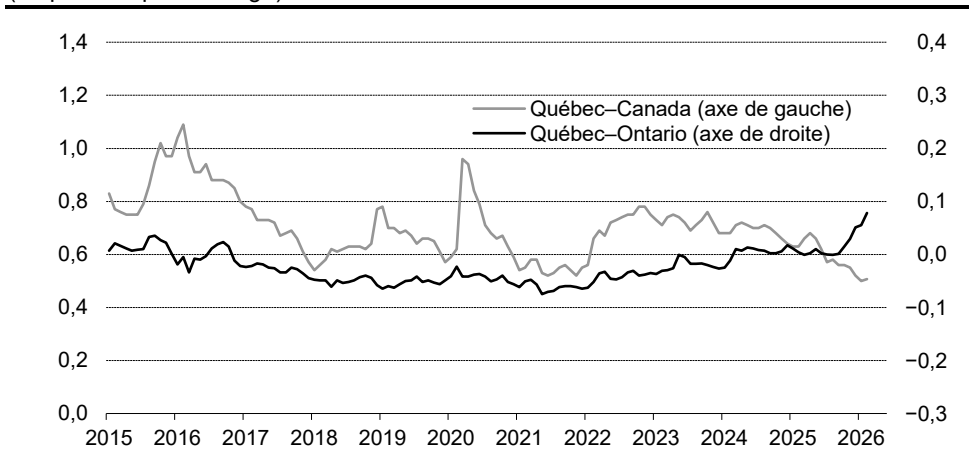


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

En 2024, on peut observer une hausse de l'écart Québec–Ontario. À ce moment, l'écart est passé de favorable pour le Québec à défavorable. À l'automne 2025, une hausse plus accentuée de l'écart peut être constatée. En février 2026, l'écart s'établissait à environ 8 points de base.

GRAPHIQUE G.12

### Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) depuis 2015 (en point de pourcentage)

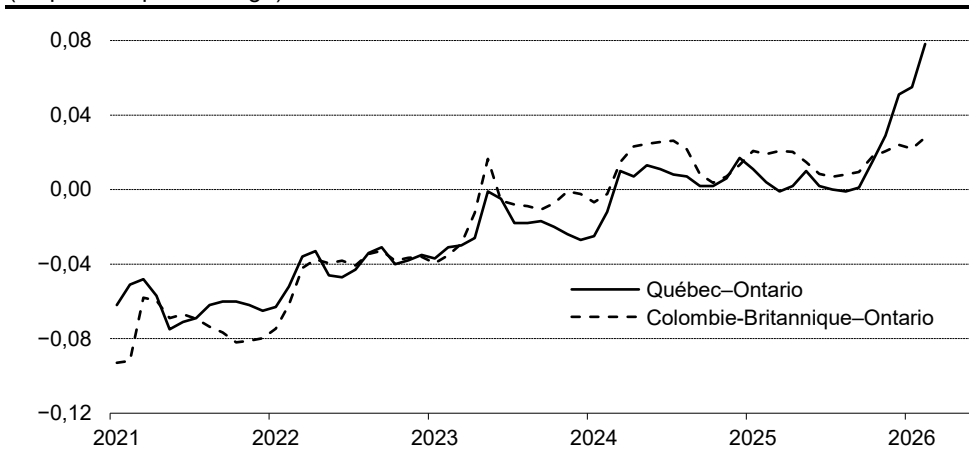


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

L'écart Québec–Ontario et l'écart Colombie-Britannique–Ontario suivent une tendance haussière. Depuis l'automne 2025, l'écart Québec–Ontario se détériore en comparaison de l'écart Colombie-Britannique–Ontario.

GRAPHIQUE G.13

### Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans) depuis 2021 (en point de pourcentage)



Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.



### 3. LES RÉGIMES DE RETRAITE ET LES FONDS DÉPOSÉS PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

#### 3.1 Le passif net au titre des régimes de retraite

Le gouvernement assume sa part du financement des régimes de retraite de ses employés. Il s'agit de régimes à prestations déterminées.

Dans ses états financiers, il présente ses obligations au titre des régimes de retraite, lesquelles correspondent à la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés. Ces obligations sont réévaluées annuellement. On obtient ainsi le passif des régimes de retraite.

Des sommes sont accumulées pour payer les prestations de retraite dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et dans d'autres fonds. La valeur de ces actifs est soustraite du passif de manière à mesurer l'engagement net du gouvernement, appelé le passif net des régimes de retraite. Ce montant est inclus dans la dette du gouvernement.

Au 31 mars 2025, le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 3,3 milliards de dollars.

TABLEAU G.13

#### Passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2025 (en millions de dollars)

<b>Passifs</b>	
Passif des régimes de retraite <sup>(1)</sup>	129 950
Passif des autres avantages sociaux futurs	1 281
<b>Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>	<b>131 231</b>
<b>Actifs</b>	
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds de régimes de retraite <sup>(2)</sup>	-126 550
Fonds des autres avantages sociaux futurs	-1 346
<b>Actif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>	<b>-127 896</b>
<b>PASSIF NET DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS</b>	<b>3 335</b>

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 119,5 G\$. Les autres fonds incluent principalement le fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec. Pour le FARR, il s'agit de la valeur comptable. À titre informatif, au 31 décembre 2025, la valeur marchande du FARR s'établissait à 131,2 G\$.

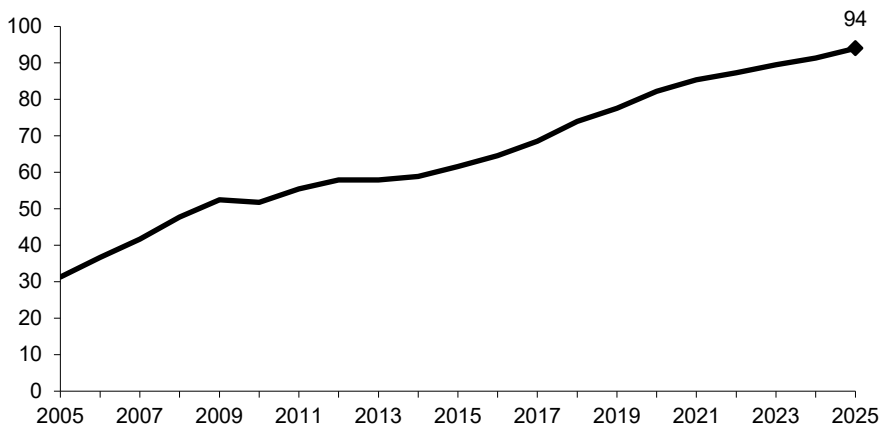
## Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite en proportion des obligations actuarielles

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé par le gouvernement du Québec en 1993. Il s'agit d'un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. En décembre 1999, dans le cadre de l'entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'était donné comme objectif de faire en sorte que la valeur comptable des sommes accumulées dans le FARR soit égale, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

- Cet objectif a été atteint au 31 mars 2018, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Au 31 mars 2025, le FARR équivalait à 94 % des obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite.

De manière à pouvoir au paiement des prestations de retraite des employés de l'État, un premier retrait du FARR a été effectué en 2024-2025, pour un montant de 2,5 milliards de dollars. D'autres retraits de 2,5 milliards de dollars par année sont prévus d'ici 2030-2031. Ces retraits contribuent à réduire les montants prévus pour le programme de financement.

### Valeur comptable du FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 mars (en pourcentage)



### 3.2 Les rendements des fonds déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les principaux fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (le FARR, le Fonds des générations et le Fonds des congés de maladie accumulés [FCMA]) sont administrés selon des politiques de placement déterminées par le ministère des Finances en collaboration avec les responsables de la Caisse.

Ces politiques de placement sont établies selon plusieurs facteurs, dont les prévisions de rendement sur 10 ans, les écarts-types et les corrélations des différentes catégories d'actifs, les possibilités d'investissement dans ces actifs ainsi que les recommandations de la Caisse.

En 2025, le taux de rendement des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse a été de 8,9 % pour le FARR, de 10,4 % pour le Fonds des générations et de 8,9 % pour le FCMA.

- Les résultats obtenus par la Caisse en 2025 s'expliquent principalement par les bons rendements de ses investissements dans les marchés boursiers.
- Le rendement supérieur du Fonds des générations s'explique par des différences dans sa politique de placement. Le Fonds des générations, en raison de sa nature, détient plus de placements liquides comme les actions cotées en bourse. Or, cette classe d'actif a réalisé un rendement élevé en 2025.

Les politiques de placement de ces trois fonds sont présentées à la page G.43.

TABLEAU G.14

#### Rendement en 2025 et valeur marchande des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

	Taux de rendement en 2025 (en %)	Valeur marchande au 31 décembre 2025 (en G\$)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	8,9	131,2
Fonds des générations	10,4	19,5
Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA)	8,9	0,9

## **Un rendement de 9,3 % pour la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2025 et un actif net qui atteint 517 G\$**

Le 25 février 2026, la Caisse a présenté ses résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Le rendement moyen pondéré des fonds de ses 48 déposants s'élève à 9,3 % sur un an, pour un portefeuille de référence à 10,9 %. Cette performance surpasse celles obtenues par le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers) et le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), qui ont également rendu publics leurs résultats. Ces régimes de retraite ont obtenu respectivement un rendement net de frais de 6,7 % et de 6,0 % en 2025.

Sur des horizons de plus long terme, qui permettent de mieux apprécier la performance des gestionnaires de fonds, la Caisse obtient un rendement au-dessus de celui de son portefeuille de référence : sur cinq ans, il se situe à 6,5 %, comparé à un portefeuille de référence à 6,2 %; sur dix ans, il se chiffre à 7,2 %, face à un portefeuille de référence à 6,9 %.

Au 31 décembre 2025, l'actif net de la Caisse s'élève à 517 milliards de dollars, en progression de 152 milliards de dollars sur cinq ans, soit par rapport au 31 décembre 2020.

L'actif total au Québec s'établit quant à lui à 100,1 milliards de dollars. L'objectif de 100 milliards de dollars au Québec a été atteint un an plus tôt que prévu.

Le plus important déposant, soit le régime de base du Régime de rentes du Québec (RRQ), le bas de laine des Québécois, a obtenu un rendement de 9,8 % en 2025. Sur cinq ans, son rendement net de frais de 7,5 % est supérieur à celui affiché par le régime de base du Régime de pensions du Canada (7,3 %).

## ❑ Comparaison des politiques de placement

TABLEAU G.15

### Politiques de placement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (en pourcentage)

Portefeuille spécialisé	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants <sup>(1)</sup>
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,2
Taux <sup>(2)</sup>	9,5	9,0	10,0
Crédit <sup>(3)</sup>	24,5	30,0	21,8
<b>Total – Revenu fixe</b>	<b>35,0</b>	<b>40,0</b>	<b>33,0</b>
Infrastructures	14,25	10,0	13,2
Immobilier	9,25	6,0	10,8
<b>Total – Actifs réels</b>	<b>23,5</b>	<b>16,0</b>	<b>24,0</b>
Marchés boursiers	25,5	35,0	28,0
Placements privés	16,0	9,0	17,0
<b>Total – Actions</b>	<b>41,5</b>	<b>44,0</b>	<b>45,0</b>
<b>Produit de levier</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-2,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) Il s'agit des données au 31 décembre 2024, tirées du *Rapport annuel 2024* de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(2) Ce portefeuille est composé d'obligations gouvernementales.

(3) Il s'agit d'un univers élargi d'instruments ayant des caractéristiques de titres à revenu fixe.



## 4. LES COTES DE CRÉDIT

### 4.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit aide à mesurer la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par cinq agences de notation. Les cinq agences attribuent une perspective stable à la cote de crédit du Québec.

TABLEAU G.16

#### Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
S&P Global	A+	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
Morningstar DBRS	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 6 mars 2026.

## 4.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Moody's, S&P Global, Fitch Ratings et Morningstar DBRS.

Il est à noter que Moody's attribue une meilleure cote de crédit au Québec qu'à l'Ontario, alors que c'est l'inverse pour S&P Global et Morningstar DBRS.

De son côté, Fitch Ratings attribue la même cote de crédit aux deux provinces.

Le Québec n'est pas la seule province à avoir subi une décision défavorable<sup>5</sup> de la part d'une agence de notation au cours de la dernière année.

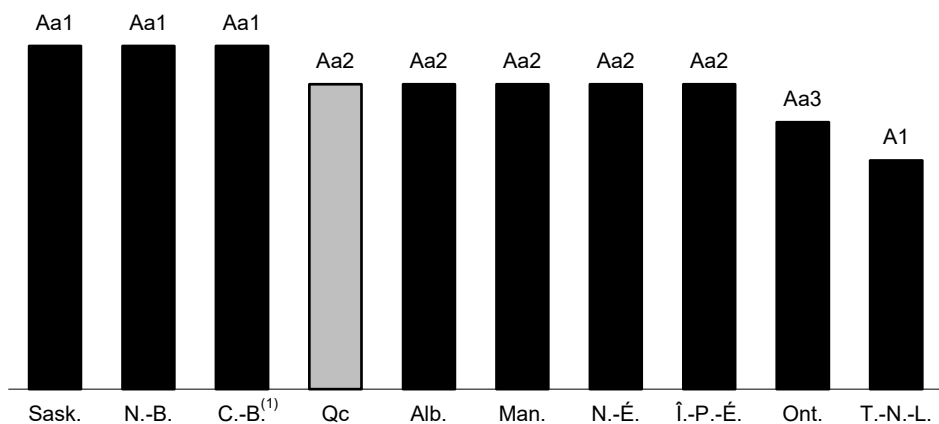
Depuis janvier 2025, l'environnement économique et financier lié notamment au conflit commercial avec les États-Unis a amené les agences de notation à réviser à la baisse la qualité de crédit de plusieurs autres provinces.

- La cote de crédit de la Colombie-Britannique a été diminuée d'un échelon par Moody's et S&P Global. Fitch Ratings et Morningstar DBRS ont abaissé, quant à elles, la perspective liée à la cote de crédit de la Colombie-Britannique de « stable » à « négative ».
- La cote de crédit de la Nouvelle-Écosse a été diminuée d'un échelon par S&P Global.
- Les perspectives liées à la cote de crédit de l'Alberta et de l'Ontario ont été abaissées de « positive » à « stable » par Moody's.
- Les perspectives liées à la cote de crédit du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont été abaissées de « positive » à « stable » par S&P Global.

---

<sup>5</sup> Le 16 avril 2025, l'agence S&P Global a révisé la cote de crédit du Québec à la baisse d'un échelon, soit de AA- à A+. La décision de l'agence s'expliquait notamment par le rehaussement des investissements en infrastructures nécessaire pour stimuler la croissance de l'économie.

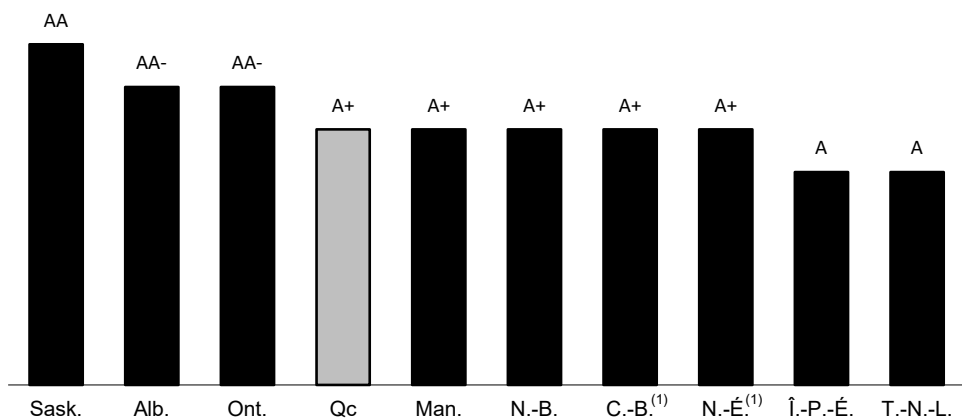
GRAPHIQUE G.14

**Cote de crédit des provinces canadiennes – Moody's**

Note : Il s'agit des cotes de crédit au 6 mars 2026.

(1) Cette province a une perspective négative.

GRAPHIQUE G.15

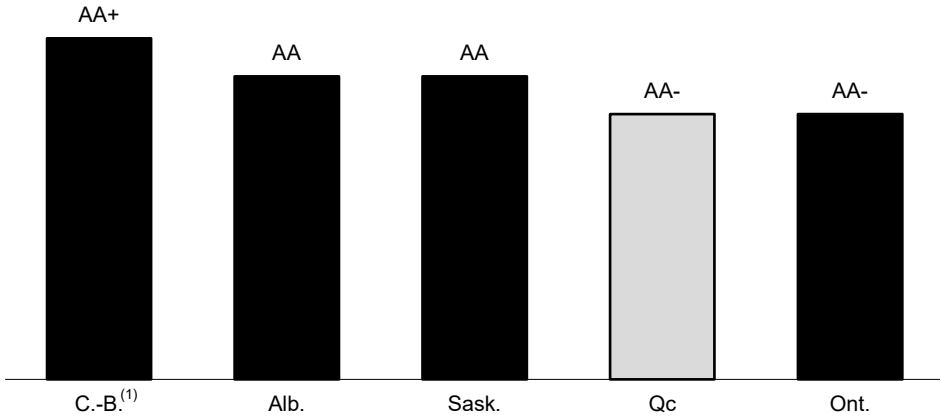
**Cote de crédit des provinces canadiennes – S&P Global**

Note : Il s'agit des cotes de crédit au 6 mars 2026.

(1) Ces provinces ont une perspective négative.

GRAPHIQUE G.16

### Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch Ratings

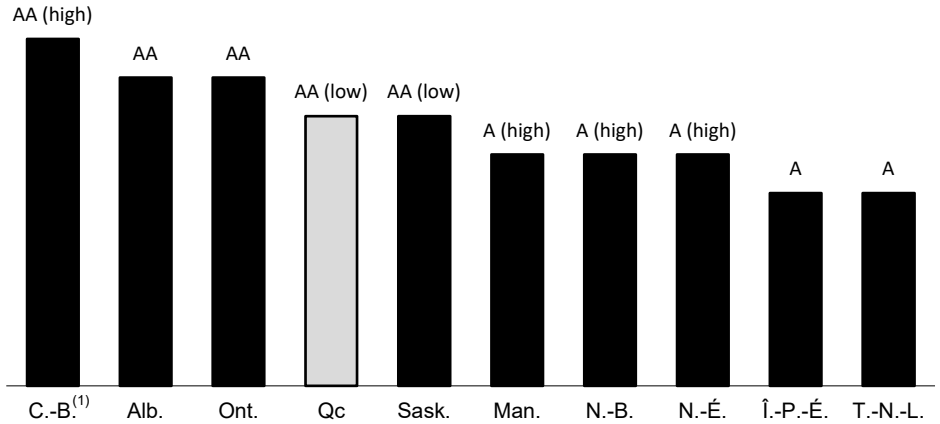


Notes : Cinq provinces reçoivent une cote de crédit de Fitch Ratings.  
Il s'agit des cotes de crédit au 6 mars 2026.

(1) Cette province a une perspective négative.

GRAPHIQUE G.17

### Cote de crédit des provinces canadiennes – Morningstar DBRS



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 6 mars 2026.

(1) Cette province a une perspective négative.

## ANNEXE : RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

### □ L'objectif de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour les années financières 2032-2033 et 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder respectivement 38,0 % et 35,0 % du PIB.

Ces ratios correspondent à la limite maximale des cibles respectives de 35,5 % et de 32,5 % du PIB qui ont été révisées par le gouvernement dans le discours sur le budget de mars 2025. L'évolution de la situation budgétaire depuis le budget de mars 2023 appelait à une révision de ces cibles.

— Étant donné qu'il est difficile de prévoir à long terme l'évolution de l'économie, le gouvernement continue de joindre un intervalle à ces deux cibles.

TABLEAU G.17

#### **Les cibles de réduction de la dette annoncées dans le budget de mars 2025**

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	35,5 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	32,5 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)

Au 31 mars 2026, la dette nette du Québec s'établira à 250,3 milliards de dollars, soit 38,8 % du PIB.

Le ministère des Finances effectue des prévisions détaillées de la dette sur cinq ans. À des fins informatives, une projection du ratio de la dette nette au PIB a été effectuée jusqu'en 2037-2038.

Sur la base de cette projection, il est prévu que :

- la dette nette au PIB s'établira à 35,3 % au 31 mars 2033, ce qui est inférieur à la limite maximale de 38,0 % du PIB;
- la dette nette au PIB s'établira à 31,5 % au 31 mars 2038, ce qui est inférieur à la limite maximale de 35,0 % du PIB.

## ❑ Les versements au Fonds des générations

Trois sources de revenus sont consacrées au Fonds des générations :

- les redevances hydrauliques, qui sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

En 2026-2027, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,3 milliards de dollars. Ils s'élèveront à 2,9 milliards de dollars en 2030-2031 et à 4,1 milliards de dollars en 2037-2038.

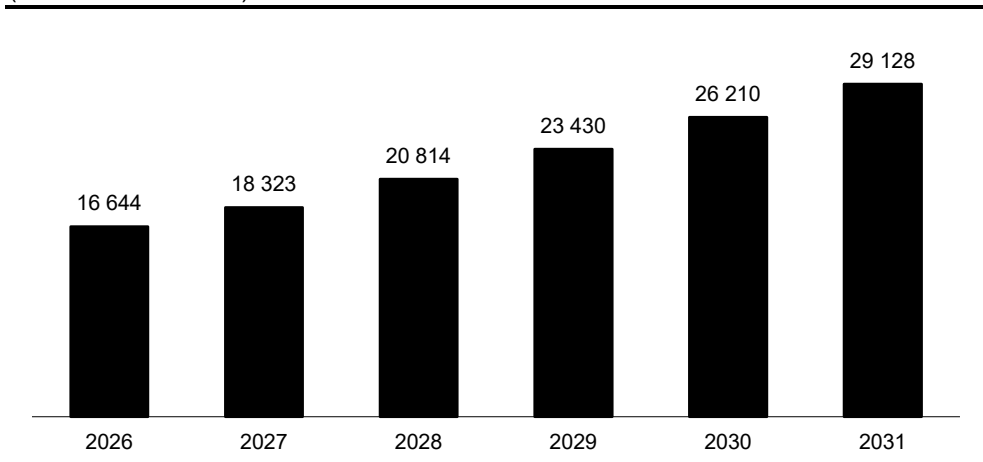
Au 31 mars 2026, le solde du Fonds des générations s'établira à 16,6 milliards de dollars, ce qui correspond à 6,6 % de la dette nette.

Les retraits du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts se sont élevés à 2,5 milliards de dollars en 2025-2026. Des retraits de 2,5 milliards de dollars sont également prévus en 2026-2027.

Ces retraits contribuent à réduire les montants prévus pour le programme de financement et à alléger le service de la dette.

GRAPHIQUE G.18

### Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations au 31 mars (en millions de dollars)



# Section H

## LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION

<b>Sommaire .....</b>	<b>H.3</b>
<b>1. Les prévisions économiques et budgétaires dans un contexte d'incertitude .....</b>	<b>H.7</b>
<b>2. Deux scénarios alternatifs de prévision économique .....</b>	<b>H.9</b>
2.1 Un scénario de récession .....	H.10
2.2 Un scénario de croissance plus forte.....	H.12
<b>3. Les effets potentiels sur la situation budgétaire du Québec ....</b>	<b>H.15</b>
3.1 Les effets sur le cadre financier .....	H.15
3.2 Les effets sur le solde budgétaire .....	H.19
3.3 Les répercussions des scénarios alternatifs sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire .....	H.21
<b>4. Les effets potentiels sur la dette nette du Québec et sur le programme de financement du gouvernement .....</b>	<b>H.23</b>



## SOMMAIRE

Depuis le début de l'année 2025, le monde évolue dans un contexte de grande incertitude. Le Québec ne fait pas exception et se trouve, lui aussi, dans un environnement économique marqué par des risques multiples, qui pourraient influencer les perspectives économiques et budgétaires. En particulier, l'évolution du conflit commercial déclenché par les États-Unis ainsi que les tensions géopolitiques persistantes pourraient avoir une incidence sur la croissance du PIB du Québec.

Dans ce contexte et par souci de transparence, le ministère des Finances présente, dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2026*, deux scénarios alternatifs de prévision économique pour estimer les incidences d'un repli du PIB réel ou d'une croissance économique plus forte que prévu sur le cadre financier, ainsi que sur la dette et le programme de financement du gouvernement du Québec.

- Un premier scénario prévoit une récession. Un tel scénario pourrait survenir, par exemple, à la suite d'une escalade du conflit commercial avec les États-Unis. Dans cette situation, les entreprises québécoises feraient face à d'importantes contraintes touchant à la fois la demande pour leurs produits et leurs chaînes d'approvisionnement.
  - L'activité économique au Québec reculerait de 0,2 % en 2026 avant de croître de 0,8 % en 2027 et de 2,0 % en 2028. L'écart négatif cumulé par rapport au scénario de référence atteindrait 1,4 point de pourcentage en 2028.
- Un deuxième scénario prévoit une croissance plus forte que celle attendue dans le scénario de référence. Une telle situation pourrait survenir, par exemple, dans le cas d'une résolution des différends commerciaux, ce qui réduirait l'incertitude et stimulerait la croissance économique.
  - Le PIB réel augmenterait de 1,6 % en 2026, de 2,0 % en 2027 et de 1,8 % en 2028. L'écart positif cumulé par rapport au scénario de référence atteindrait 1,4 point de pourcentage en 2028.

En raison de la nature structurelle de ces chocs, le PIB potentiel serait touché. En outre, les scénarios alternatifs ne sont pas symétriques à court terme, en raison de la nature différente des effets induits par chaque situation.

TABLEAU H.1

### PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance plus forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2025	0,8	—	0,8	—	0,8
2026	1,1	-1,3	-0,2	+0,5	1,6
2027	1,4	-0,6	0,8	+0,6	2,0
2028	1,5	+0,5	2,0	+0,3	1,8
2029	1,5	—	1,5	—	1,5

Note : Les variations ayant été arrondies, la somme des chocs annuels peut ne pas correspondre au choc cumulé indiqué dans le texte.

## ❑ Effets des scénarios alternatifs sur le solde budgétaire et sur la dette nette

### ■ Scénario de récession

Si une récession devait survenir en raison, par exemple, d'une escalade du conflit commercial avec les États-Unis, une détérioration de 13,0 milliards de dollars sur cinq ans serait attendue sur le solde budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

- Des déficits budgétaires seraient attendus sur l'ensemble des années du cadre financier, et ceux-ci seraient plus élevés que dans le scénario de référence.
- À compter de 2029-2030, un effet à la baisse d'environ 2,7 milliards de dollars serait attendu sur le solde budgétaire.

Le recours à la provision pour éventualités, qui totalise 8,0 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier, permettrait de limiter la hausse des déficits prévus et de réduire les pressions sur le cadre financier occasionnées par un recul de l'activité économique.

**Le cadre financier prévoit une provision pour éventualités qui permettrait de pallier partiellement les effets d'un recul de l'activité économique, par exemple si le conflit commercial avec les États-Unis devait s'envenimer.**

L'équilibre budgétaire ne serait toutefois pas rétabli en 2029-2030, ce qui pourrait notamment contraindre le gouvernement à retarder le retour à l'équilibre budgétaire ou à demander une suspension de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Au 31 mars 2031, le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB serait de 39,2 %, soit un écart à la hausse de 2,3 points de pourcentage par rapport au scénario de référence du budget 2026-2027 (36,9 %).

### ■ Scénario de croissance plus forte

Si la croissance de l'activité économique au Québec était plus soutenue que celle prévue dans le scénario de référence, en raison, par exemple, de la résolution des différends commerciaux, une amélioration de 10,1 milliards de dollars sur cinq ans serait attendue sur le solde budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

- Les déficits seraient moins importants à court terme, et des surplus budgétaires seraient réalisés à compter de 2028-2029.
- À compter de 2029-2030, un effet à la hausse de l'ordre de 2,6 milliards de dollars serait attendu sur le solde budgétaire.

L'écart à résorber inscrit actuellement dans le cadre financier à compter de 2027-2028 pourrait être éliminé.

L'équilibre budgétaire en 2029-2030 serait atteint, et ce, sans le recours à la provision pour éventualités.

**Si l'activité économique était plus soutenue que ce qui est attendu, il serait possible de retourner à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030, tout en éliminant l'écart à résorber prévu dans le cadre financier.**

Au 31 mars 2031, le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB serait de 35,0 %, soit un écart à la baisse de 1,9 point de pourcentage par rapport au scénario de référence du budget 2026-2027 (36,9 %).

### □ Programme de financement du gouvernement

Selon le scénario de référence, le programme de financement s'établit à 26,2 milliards de dollars en 2026-2027<sup>1</sup>.

— Il augmenterait de 2,5 milliards de dollars pour atteindre 28,7 milliards de dollars selon le scénario de récession et diminuerait de 0,9 milliard de dollars pour s'établir à 25,3 milliards de dollars selon le scénario de croissance plus forte.

---

<sup>1</sup> Le programme de 2026-2027 bénéficie d'un préfinancement de 9,3 G\$ réalisé en 2025-2026. Pour les quatre années suivantes, il s'établit en moyenne à 31,1 G\$. Cette moyenne augmenterait de 2,7 G\$ pour atteindre 33,8 G\$ selon le scénario de récession et diminuerait de 2,3 G\$ pour s'établir à 28,8 G\$ selon le scénario de croissance plus forte.



# 1. LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE

Le scénario de prévision économique du budget 2026-2027 sert à établir le cadre budgétaire du gouvernement. De nombreux paramètres y sont associés, et il reflète le plus fidèlement possible l'évolution attendue de l'économie. Bien que le scénario de référence soit centré et prudent, il n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer l'activité économique, tant à la baisse qu'à la hausse<sup>2</sup>.

— Notamment, la matérialisation de certains risques à la baisse pourrait rendre plus difficiles la planification budgétaire et le rétablissement de l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

L'évolution du conflit commercial avec les États-Unis, le processus de révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) ainsi que la situation au Moyen-Orient constituent les principaux risques pour le scénario de référence.

— En particulier, une hausse des droits de douane, l'imposition de tarifs sectoriels additionnels ou un éventuel retrait des États-Unis de l'ACEUM pourrait accentuer les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, freiner plus nettement les échanges internationaux et, par conséquent, peser sur la croissance économique, notamment sur l'investissement et les exportations. Par ailleurs, le contexte géopolitique tendu dans plusieurs régions du monde, dont au Moyen-Orient, pourrait également freiner l'économie, notamment en raison d'un choc pétrolier, s'il perdurait plus longtemps qu'anticipé.

— À l'inverse, la conclusion d'un accord commercial entre le Canada et les États-Unis ou la fin de certains tarifs sectoriels réduirait l'incertitude et stimulerait la croissance économique.

La présentation de scénarios alternatifs de prévision économique permet de mettre en perspective le scénario de référence du budget 2026-2027 et d'illustrer un éventail de résultats possibles. Ces scénarios sont d'autant plus pertinents que le contexte actuel se caractérise par un degré d'incertitude supérieur à la normale.

## □ Le scénario de prévision économique de référence

Le scénario de référence repose sur la prémisse que le taux effectif de tarifs douaniers restera relativement stable au cours des prochaines années. Par ailleurs, la révision de l'ACEUM en juillet 2026 pourrait entraîner une diminution de l'incertitude. Ce contexte force néanmoins certaines entreprises à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement ou leurs marchés traditionnels.

— Bien que les droits de douane puissent rester en place de façon durable, le choc initial lié à la mise en application des tarifs s'estompera graduellement. De plus, l'incertitude qui ébranle la confiance des consommateurs et des entreprises devrait également diminuer, ce qui permettrait le retour d'une croissance économique plus soutenue à partir de 2027.

---

<sup>2</sup> Les principaux risques associés aux prévisions économiques sont présentés dans la section E, « L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2026 et 2027 », aux pages E.59 et E.60.



## 2. DEUX SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION ÉCONOMIQUE

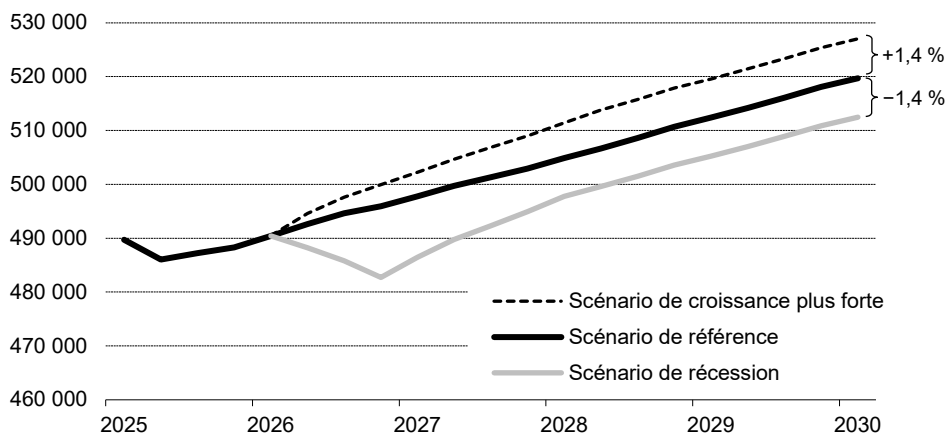
En raison du contexte d'incertitude actuel, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios alternatifs de croissance qui pourraient caractériser l'économie au cours des prochaines années, soit :

- un scénario prévoyant une récession;
- un scénario prévoyant une croissance plus forte.

Ces scénarios permettent d'évaluer les incidences d'une récession ou d'une croissance plus dynamique sur le cadre financier, ainsi que sur la dette et le programme de financement du gouvernement du Québec.

GRAPHIQUE H.1

### Évolution du produit intérieur brut réel selon les scénarios au Québec (en millions de dollars enchaînés de 2017)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

### ☐ Deux scénarios aux effets asymétriques

Les deux scénarios alternatifs ne sont pas symétriques à court terme, mais le deviennent après quelques trimestres. Cette asymétrie repose principalement sur la nature des effets induits par chaque situation.

- Le scénario impliquant une récession prévoit un recul relativement abrupt du PIB réel en 2026, qui entraînerait des conséquences négatives sur le potentiel économique du Québec.
- À l'inverse, le scénario de croissance plus forte suppose un potentiel économique plus élevé, qui rehausserait graduellement le PIB réel à long terme.

À partir de 2028, l'écart sur le PIB réel de ces deux scénarios est de l'ordre de 1,4 % par rapport au scénario de référence.

## 2.1 Un scénario de récession

Le scénario de récession pourrait survenir, par exemple, dans l'éventualité d'une escalade du conflit commercial, de complications entourant le processus de révision de l'ACEUM ou encore d'une aggravation des tensions géopolitiques. L'éventail des perturbations possibles pourrait toucher les chaînes d'approvisionnement et freinerait les échanges commerciaux, l'investissement et la consommation.

Dans ce scénario, le PIB réel reculerait de 0,2 % en 2026. À la suite de ce repli, la hausse du PIB réel attendue en 2027 serait plus faible que celle escomptée dans le scénario de référence (+0,8 % comparativement à +1,4 %). Des pertes d'emplois seraient également observées. En particulier :

- les exportations et les importations seraient davantage ébranlées que dans le scénario de référence, ce qui ferait diminuer les profits des entreprises et aurait des effets encore plus négatifs sur les investissements non résidentiels;
- la baisse de la demande entraînerait une détérioration du marché du travail, ce qui aurait des effets négatifs sur la consommation des ménages ainsi que sur les investissements résidentiels;
- l'inflation serait ainsi plus faible que dans le scénario de référence. Puisqu'une évolution similaire serait également observée dans l'ensemble du pays, la Banque du Canada pourrait être amenée à réévaluer sa politique monétaire.

Ce scénario entraînerait une perte de production permanente. En effet, le PIB réel ne retrouverait pas le niveau prévu dans le scénario de référence.

- Par rapport au scénario de référence, l'activité économique afficherait un écart négatif de 1,4 % à partir de 2028.

TABLEAU H.2

### PIB réel au Québec – Scénarios de référence et de récession

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession	
	Variation	Choc	Variation
2025	0,8	—	0,8
2026	1,1	-1,3	-0,2
2027	1,4	-0,6	0,8
2028	1,5	+0,5	2,0
2029	1,5	—	1,5

Note : Les variations ayant été arrondies, la somme des chocs annuels peut ne pas correspondre au choc cumulatif indiqué dans le texte.

## ❑ Une récession aurait un effet négatif sur les principaux indicateurs économiques

Le scénario de récession reflète un recul de l'activité économique en 2026 suivi d'une croissance légèrement plus faible que celle attendue dans le scénario de référence pour 2027. Par rapport au scénario de référence :

- la croissance du PIB réel et du PIB nominal afficherait des écarts négatifs cumulatifs respectifs de 1,9 point de pourcentage et de 2,1 points de pourcentage en 2027;
- environ 59 600 emplois seraient perdus globalement pour les années 2026 et 2027;
- le taux de chômage atteindrait en moyenne 5,8 % en 2026 et 5,3 % en 2027, comparativement à 5,4 % et à 4,6 % respectivement dans le scénario de référence;
- le marché du travail moins tendu entraînerait un accroissement plus modeste des salaires et traitements (un écart négatif cumulé de 1,8 point de pourcentage en 2027) et une hausse plus faible de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement (un écart négatif cumulé de 3,0 points de pourcentage);
- la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés afficherait un écart négatif cumulé de 6,2 points de pourcentage en 2027;
- la hausse de l'indice des prix à la consommation serait en moyenne plus faible que dans le scénario de référence.

TABLEAU H.3

### Indicateurs économiques au Québec en 2026 et en 2027 – Scénarios de référence et de récession

(en termes nominaux, variation en pourcentage et choc en points de pourcentage, sauf indication contraire)

	2026			2027			Effets cumulés
	Réf.	Réc.	Choc	Réf.	Réc.	Choc	
PIB, en termes réels	1,1	-0,2	-1,3	1,4	0,8	-0,6	-1,9
Indice des prix à la consommation	2,3	2,0	-0,3	2,1	2,0	-0,1	-0,4
Emploi (en milliers)	20,4	-9,0	-29,4	16,1	-14,1	-30,2	-59,6
Taux de chômage (niveau en pourcentage)	5,4	5,8	+0,4	4,6	5,3	+0,7	s. o.
PIB	3,5	2,0	-1,5	3,4	2,8	-0,6	-2,1
Salaires et traitements	3,0	1,7	-1,3	3,5	3,0	-0,5	-1,8
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,7	-0,5	-4,2	3,1	1,1	-2,0	-6,2
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement	2,7	0,6	-2,1	3,3	2,4	-0,9	-3,0

Note : « Réf. » désigne le scénario de référence, alors que « Réc. » désigne le scénario de récession.

## 2.2 Un scénario de croissance plus forte

Le scénario de croissance plus forte pourrait se matérialiser si, notamment, les États-Unis abaissaient ou retiraient les droits de douane sur leurs importations dans le cadre des négociations entourant le renouvellement de l'ACEUM. Cette évolution réduirait les incertitudes et améliorerait le climat d'affaires. Dans ce scénario, la progression du PIB réel serait plus vigoureuse que celle prévue dans le scénario de référence.

La croissance du PIB réel atteindrait 1,6 % en 2026 et 2,0 % en 2027, comparativement à des gains de 1,1 % en 2026 et de 1,4 % en 2027 attendus dans le scénario de référence.

- Le regain de confiance des ménages et des entreprises soutiendrait la consommation et les investissements non résidentiels des entreprises, ce qui stimulerait la productivité et le potentiel de croissance.
- Les exportations seraient plus fortes en raison de la hausse de la demande de biens et services, ce qui aurait un effet positif sur l'excédent d'exploitation net des sociétés.
- La demande plus vigoureuse de biens et services inciterait les entreprises à accroître l'embauche. Un marché de l'emploi plus favorable entraînerait des gains salariaux plus robustes.

Dans ce scénario, le rehaussement du PIB potentiel maintiendrait la production à un niveau plus élevé que celui prévu dans le scénario de référence.

- Par rapport au scénario de référence, l'activité économique afficherait un écart positif de 1,4 % à partir de 2028.

TABLEAU H.4

### PIB réel au Québec – Scénarios de référence et de croissance plus forte (variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de croissance plus forte	
	Variation	Choc	Variation
2025	0,8	—	0,8
2026	1,1	+0,5	1,6
2027	1,4	+0,6	2,0
2028	1,5	+0,3	1,8
2029	1,5	—	1,5

Note : Les variations ayant été arrondies, la somme des chocs annuels peut ne pas correspondre au choc cumulatif indiqué dans le texte.

## ❑ Une croissance plus forte rehausserait les prévisions de la plupart des indicateurs économiques

Le scénario de croissance plus forte se traduit par une accélération de l'activité économique plus prononcée qu'escompté au cours des deux prochaines années. Notamment, par rapport au scénario de référence :

- la croissance du PIB réel et du PIB nominal afficherait des écarts positifs cumulatifs respectifs de 1,1 point de pourcentage et de 1,2 point de pourcentage en 2027;
- environ 29 200 emplois supplémentaires seraient créés globalement en 2026 et en 2027;
- le taux de chômage atteindrait en moyenne 5,3 % en 2026 et 4,2 % en 2027;
- les gains d'emplois additionnels entraîneraient une hausse plus importante des salaires et traitements (un écart positif cumulatif de 1,0 point de pourcentage) et une croissance plus forte de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement (un écart positif cumulatif de 1,6 point de pourcentage);
- la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés afficherait un écart positif cumulatif de 3,3 points de pourcentage en 2027;
- la vigueur de la croissance économique soutiendrait l'inflation, qui serait légèrement plus élevée que dans le scénario de référence, mais demeurerait néanmoins dans la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada.

TABLEAU H.5

### Indicateurs économiques au Québec en 2026 et en 2027 – Scénarios de référence et de croissance plus forte

(en termes nominaux, variation en pourcentage et choc en points de pourcentage, sauf indication contraire)

	2026			2027			Effets cumulés
	Réf.	Forte	Choc	Réf.	Forte	Choc	
PIB, en termes réels	1,1	1,6	+0,5	1,4	2,0	+0,6	+1,1
Indice des prix à la consommation	2,3	2,4	+0,1	2,1	2,3	+0,2	+0,3
Emploi (en milliers)	20,4	30,6	+10,2	16,1	35,1	+19,0	+29,2
Taux de chômage (niveau en pourcentage)	5,4	5,3	-0,1	4,6	4,2	-0,4	s. o.
PIB	3,5	4,0	+0,5	3,4	4,1	+0,7	+1,2
Salaires et traitements	3,0	3,4	+0,4	3,5	4,1	+0,6	+1,0
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,7	5,1	+1,4	3,1	5,0	+1,9	+3,3
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement	2,7	3,4	+0,7	3,3	4,2	+0,9	+1,6

Note : « Réf. » correspond au scénario de référence et « Forte » correspond au scénario de croissance plus forte.



### 3. LES EFFETS POTENTIELS SUR LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

#### 3.1 Les effets sur le cadre financier

Les scénarios de récession et de croissance plus forte ont une incidence sur les revenus autonomes et sur le coût du service de la dette<sup>3</sup>.

— L'évolution des revenus autonomes, principalement celle des revenus fiscaux, est étroitement liée à l'évolution des principaux indicateurs économiques.

— Le coût du service de la dette est lié aux déficits budgétaires et aux taux d'intérêt.

Si un recul de l'activité économique au Québec devait survenir à court terme, une détérioration du solde budgétaire de 13,0 milliards de dollars sur cinq ans serait attendue.

À l'inverse, si l'activité économique devait être plus soutenue que celle prévue dans le scénario de référence, une amélioration du solde budgétaire de 10,1 milliards de dollars sur cinq ans serait attendue.

TABLEAU H.6

#### Effet additionnel des scénarios alternatifs sur le solde budgétaire (en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
<b>Solde budgétaire<sup>(1)</sup> – Scénario de référence</b>	<b>-9 944</b>	<b>-8 612</b>	<b>-5 695</b>	<b>-1 500</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Scénario de récession</b>							
Revenus autonomes	—	-2 469	-2 593	-2 128	-2 222	-2 303	-11 715
Service de la dette	—	-54	-163	-264	-356	-452	-1 289
<b>Effet additionnel total</b>	<b>—</b>	<b>-2 523</b>	<b>-2 756</b>	<b>-2 392</b>	<b>-2 578</b>	<b>-2 755</b>	<b>-13 004</b>
<b>Solde budgétaire ajusté<sup>(1),(2)</sup></b>	<b>-9 944</b>	<b>-11 135</b>	<b>-8 451</b>	<b>-3 892</b>	<b>-2 578</b>	<b>-2 755</b>	
<b>Scénario de croissance plus forte</b>							
Revenus autonomes	—	886	1 684	2 158	2 236	2 314	9 278
Service de la dette	—	19	75	156	250	346	846
<b>Effet additionnel total</b>	<b>—</b>	<b>905</b>	<b>1 759</b>	<b>2 314</b>	<b>2 486</b>	<b>2 660</b>	<b>10 124</b>
<b>Solde budgétaire ajusté<sup>(1),(3)</sup></b>	<b>-9 944</b>	<b>-7 707</b>	<b>-3 936</b>	<b>814</b>	<b>2 486</b>	<b>2 660</b>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le solde budgétaire ajusté exclut les impacts financiers d'une intervention possible du gouvernement pour stimuler la relance économique.

(3) Le solde budgétaire ajusté exclut les impacts financiers des mesures additionnelles qui pourraient être annoncées.

<sup>3</sup> Les scénarios alternatifs pourraient également avoir une incidence sur les dépenses, notamment celles en lien avec une intervention du gouvernement pour stimuler la relance économique. Cette incidence ne peut toutefois être estimée, car elle dépend de la forme de l'aide qui sera choisie.

## ❑ Scénario de récession

Si une récession devait survenir en raison, notamment, d'une escalade du conflit commercial avec les États-Unis, une variation à la baisse de 11,7 milliards de dollars sur cinq ans serait attendue sur l'ensemble des revenus autonomes par rapport au scénario de référence.

- L'effet additionnel serait de 2,5 milliards de dollars en 2026-2027 et de 2,6 milliards de dollars en 2027-2028.
- Il diminuerait par la suite pour se maintenir à environ 2,2 milliards de dollars, en moyenne, à compter de 2028-2029.

Le scénario de récession pose l'hypothèse que le choc sur le PIB réel serait temporaire, mais que la récession entraînerait une perte de production permanente. Ce choc affecterait ainsi les assiettes taxables, qui diminueraient fortement en 2026-2027 et ne reviendraient pas à leur niveau d'avant récession par la suite.

- L'effet additionnel de ce scénario sur les revenus autonomes serait par conséquent permanent.

L'effet additionnel sur le service de la dette augmenterait quant à lui progressivement sur l'horizon du cadre financier, en lien avec la hausse des déficits budgétaires, passant de 54 millions de dollars en 2026-2027 à 452 millions de dollars en 2030-2031.

TABLEAU H.7

### Effet additionnel du scénario de récession – Par sources

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total sur cinq ans
<b>Revenus autonomes</b>							
– Impôt des particuliers	—	-1 000	-946	-763	-817	-852	-4 378
– Impôts des sociétés	—	-618	-826	-662	-680	-706	-3 492
– Taxes à la consommation	—	-685	-633	-541	-558	-575	-2 992
– Autres revenus	—	-166	-188	-162	-167	-170	-853
<b>Total – Revenus autonomes</b>	<b>—</b>	<b>-2 469</b>	<b>-2 593</b>	<b>-2 128</b>	<b>-2 222</b>	<b>-2 303</b>	<b>-11 715</b>
<b>Service de la dette</b>	<b>—</b>	<b>-54</b>	<b>-163</b>	<b>-264</b>	<b>-356</b>	<b>-452</b>	<b>-1 289</b>
<b>Effet additionnel total</b>	<b>—</b>	<b>-2 523</b>	<b>-2 756</b>	<b>-2 392</b>	<b>-2 578</b>	<b>-2 755</b>	<b>-13 004</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Par rapport au scénario de référence et sur l'ensemble des années du cadre financier, le scénario de récession aurait pour effet de faire varier :

- les revenus provenant de l'impôt des particuliers de 4,4 milliards de dollars à la baisse, en raison notamment d'une croissance plus faible des salaires et traitements prévue en 2026 et en 2027;

- les revenus provenant des impôts des sociétés de 3,5 milliards de dollars à la baisse, en raison notamment d'un recul de l'excédent d'exploitation net des sociétés attendu en 2026, suivi d'une croissance plus modérée en 2027;
- les revenus des taxes à la consommation de 3,0 milliards de dollars à la baisse, en raison notamment d'une croissance plus faible de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement prévue en 2026 et en 2027;
- le coût du service de la dette de 1,3 milliard de dollars à la hausse, en raison de l'augmentation des déficits budgétaires.

### ❑ Scénario de croissance plus forte

Si l'activité économique devait être plus dynamique que celle prévue dans le scénario de référence, en raison notamment d'une résolution des différends commerciaux, une variation de 9,3 milliards de dollars sur cinq ans serait attendue sur l'ensemble des revenus autonomes.

Dans ce scénario, contrairement au scénario de récession, les effets additionnels sur les revenus autonomes augmenteraient plus progressivement à court terme, puis se maintiendraient par la suite.

- L'effet additionnel serait de 886 millions de dollars en 2026-2027, de 1,7 milliard de dollars en 2027-2028 et de 2,2 milliards de dollars en 2028-2029.
- Il s'établirait à un niveau de près de 2,3 milliards de dollars, en moyenne, à compter de 2029-2030.

La diminution du coût du service de la dette serait progressive sur l'horizon du cadre financier, en raison de la baisse des déficits budgétaires. La diminution du coût passerait de 19 millions de dollars en 2026-2027 à 346 millions de dollars en 2030-2031.

TABLEAU H.8

### Effet additionnel du scénario de croissance plus forte – Par sources (en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total sur cinq ans
<b>Revenus autonomes</b>							
– Impôt des particuliers	—	361	656	818	833	863	3 531
– Impôts des sociétés	—	223	482	638	680	707	2 730
– Taxes à la consommation	—	243	432	544	561	578	2 358
– Autres revenus	—	59	114	158	162	166	659
<b>Total – Revenus autonomes</b>	<b>—</b>	<b>886</b>	<b>1 684</b>	<b>2 158</b>	<b>2 236</b>	<b>2 314</b>	<b>9 278</b>
<b>Service de la dette</b>	<b>—</b>	<b>19</b>	<b>75</b>	<b>156</b>	<b>250</b>	<b>346</b>	<b>846</b>
<b>Effet additionnel total</b>	<b>—</b>	<b>905</b>	<b>1 759</b>	<b>2 314</b>	<b>2 486</b>	<b>2 660</b>	<b>10 124</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Par rapport au scénario de référence et sur l'ensemble des années du cadre financier, le scénario de croissance plus forte aurait pour effet de faire varier :

- les revenus provenant de l'impôt des particuliers de 3,5 milliards de dollars à la hausse, en raison notamment d'une croissance plus forte des salaires et traitements prévue en 2026 et en 2027;
- les revenus provenant des impôts des sociétés de 2,7 milliards de dollars à la hausse, en raison notamment d'une croissance plus forte de l'excédent d'exploitation net des sociétés attendue en 2026 et en 2027;
- les revenus des taxes à la consommation de 2,4 milliards de dollars à la hausse, en raison notamment d'une croissance plus forte de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement prévue en 2026 et en 2027;
- le coût du service de la dette de 846 millions de dollars à la baisse, en raison de la diminution des déficits budgétaires.

## 3.2 Les effets sur le solde budgétaire

Le budget 2026-2027 maintient l'objectif de retourner à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030<sup>4</sup>, comme prévu dans le plan déposé dans le cadre du budget 2025-2026.

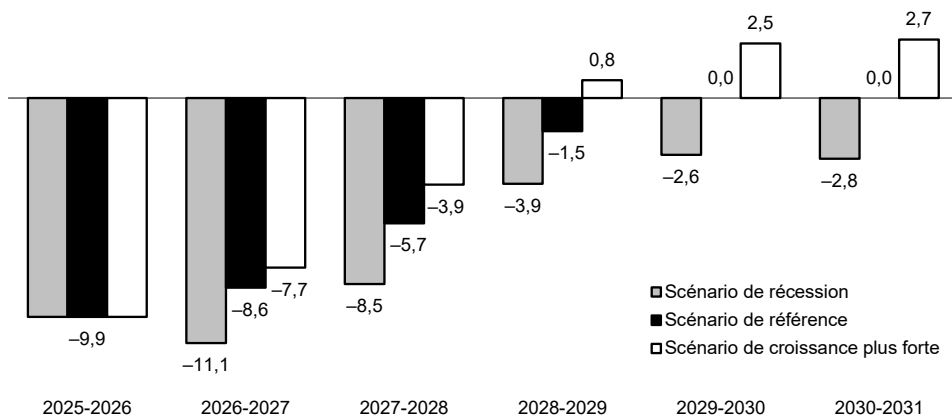
Selon le scénario de référence, le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, s'établit à 8,6 milliards de dollars en 2026-2027. Il est prévu que le déficit s'améliore chaque année par la suite jusqu'à ce qu'il soit éliminé en 2029-2030. L'équilibre budgétaire sera maintenu par la suite.

Des écarts à résorber de 750 millions de dollars en 2027-2028, de 2,3 milliards de dollars en 2028-2029, de 2,0 milliards de dollars en 2029-2030 et de 1,8 milliard de dollars en 2030-2031 sont prévus dans le cadre financier. Ainsi, l'équilibre budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030, sous réserve de la résorption de ces écarts.

L'approche adoptée dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire est graduelle et mesurée. Elle vise à assurer le maintien de l'équité intergénérationnelle et la prestation des services publics à long terme, compte tenu du contexte d'incertitude qui affecte à la fois les perspectives économiques et les perspectives budgétaires.

GRAPHIQUE H.2

### Solde budgétaire – Scénarios de référence et alternatifs (en milliards de dollars)



Notes : Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.  
Ces trois scénarios comprennent les écarts à résorber intégrés dans le cadre financier.

<sup>4</sup> Le retour à l'équilibre budgétaire est présenté plus en détail dans la section F, « La situation financière du Québec », aux pages F.31 à F.41.

La présentation de scénarios alternatifs prévoyant une récession ou une croissance plus forte permet d'illustrer comment le solde budgétaire pourrait être affecté si la situation économique devait prendre une trajectoire différente de celle qui est attendue dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2026*.

Si une récession devait survenir, des déficits budgétaires seraient attendus sur l'ensemble des années du cadre financier et ils seraient plus élevés que ceux prévus dans le scénario de référence.

— Le déficit budgétaire serait de 3,9 milliards de dollars en 2028-2029, soit un niveau supérieur au déficit maximal de 1,5 milliard de dollars<sup>5</sup> prévu par la Loi sur l'équilibre budgétaire.

— Il serait de près de 2,6 milliards de dollars en 2029-2030.

À l'inverse, si, par exemple, les différends commerciaux étaient résolus et que la situation économique devait être plus favorable que prévu, les déficits seraient moins importants à court terme et des surplus budgétaires seraient attendus les trois dernières années du cadre financier.

— Le surplus budgétaire serait de 814 millions de dollars en 2028-2029.

— Il serait de près de 2,5 milliards de dollars en 2029-2030.

---

<sup>5</sup> Ce montant correspond à 25 % du déficit budgétaire constaté dans les *Comptes publics 2022-2023*, soit 6,1 G\$.

### 3.3 Les répercussions des scénarios alternatifs sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire

#### ❑ Scénario de récession

Une escalade du conflit commercial avec les États-Unis, si elle devait survenir, entraînerait des répercussions importantes sur l'activité économique au Québec et, conséquemment, sur les prévisions budgétaires.

— Un effet à la baisse sur le solde budgétaire de près de 2,6 milliards de dollars par année, en moyenne, serait attendu dans un tel scénario à compter de 2028-2029.

Le recours à la provision pour éventualités permettrait de limiter les effets du recul de l'activité économique et de réduire les pressions sur le cadre financier.

— Cette provision ne serait toutefois pas suffisante pour assurer le respect des exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire, notamment la cible de déficit en 2028-2029, et pour maintenir un solde budgétaire à l'équilibre en 2029-2030.

— Le gouvernement pourrait alors être contraint à retarder le retour à l'équilibre budgétaire ou à demander une suspension de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire pour préserver la prestation des services publics.

#### ❑ Scénario de croissance plus forte

Si, par exemple, les différends commerciaux entre les États-Unis et le Canada étaient résolus et que l'activité économique au Québec était plus soutenue que celle prévue dans le scénario de référence, des améliorations seraient attendues sur l'ensemble des années du cadre financier.

— Des surplus budgétaires seraient réalisés à compter de 2028-2029, en raison de revenus autonomes plus élevés et d'une baisse du service de la dette.

— Un effet à la hausse sur le solde budgétaire de près de 2,5 milliards de dollars par année, en moyenne, serait attendu dans un tel scénario à compter de 2028-2029.

Dans cette perspective, il serait possible d'éliminer l'écart à résorber inscrit dans le cadre financier à compter de 2027-2028.

Le recours à la provision pour éventualités ne serait pas nécessaire, puisque les déficits attendus, après élimination de l'écart à résorber, respecteraient les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

— Le déficit en 2028-2029 serait de 1,4 milliard de dollars, soit un niveau inférieur à la cible de déficit de 1,5 milliard de dollars.

— Le solde budgétaire demeurerait en surplus à compter de 2029-2030, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030 serait maintenu.

TABLEAU H.9

**Maintien de l'équilibre budgétaire – Scénario de croissance plus forte**  
(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
<b>Solde budgétaire ajusté – Scénario de croissance plus forte<sup>(1),(2)</sup></b>	<b>-9 944</b>	<b>-7 707</b>	<b>-3 936</b>	<b>814</b>	<b>2 486</b>	<b>2 660</b>
Élimination de l'écart à résorber	—	—	-750	-2 250	-2 000	-1 750
Utilisation de la provision pour éventualités	—	—	—	—	—	—
<b>Solde budgétaire sans écart à résorber<sup>(1),(2)</sup></b>	<b>-9 944</b>	<b>-7 707</b>	<b>-4 686</b>	<b>-1 436</b>	<b>486</b>	<b>910</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le solde budgétaire exclut les impacts financiers des mesures additionnelles qui pourraient être annoncées.

## 4. LES EFFETS POTENTIELS SUR LA DETTE NETTE DU QUÉBEC ET SUR LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT

### □ Dette nette du Québec

Selon le scénario de référence du budget 2026-2027, la dette nette s'établira à 250,3 milliards de dollars au 31 mars 2026, soit 38,8 % du PIB. La dette nette au PIB devrait continuer à augmenter jusqu'en 2027-2028. Une diminution graduelle est prévue par la suite en lien, entre autres, avec l'amélioration de la situation budgétaire et les versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Les cibles de réduction de la dette nette, qui correspondent à une limite maximale de 38,0 % du PIB au 31 mars 2033 et de 35,0 % du PIB au 31 mars 2038, seraient atteintes.

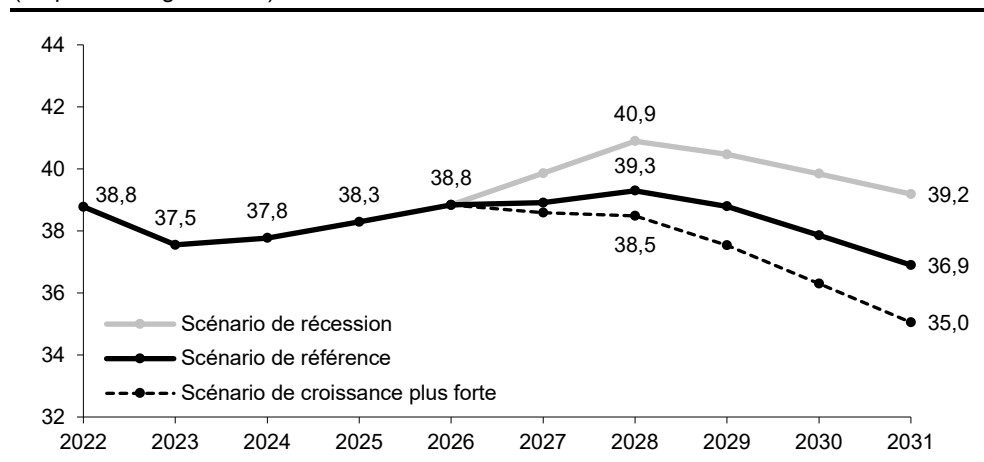
Selon le scénario de récession, la dette nette au PIB serait plus élevée de 2,3 points de pourcentage au 31 mars 2031, ce qui porterait le ratio à 39,2 %, celui-ci correspondant à 13,0 milliards de dollars de plus que dans le scénario de référence.

Selon le scénario de croissance plus forte, la dette nette au PIB s'établirait à 35,0 % au 31 mars 2031, soit 1,9 point de pourcentage du PIB de moins que dans le scénario de référence.

— Comme dans le scénario de référence, les cibles de réduction de la dette nette seraient atteintes dans les deux scénarios alternatifs.

GRAPHIQUE H.3

### Dette nette au 31 mars – Scénarios de référence et alternatifs (en pourcentage du PIB)



## ❑ Programme de financement du gouvernement

Le programme de financement du gouvernement<sup>6</sup> correspond aux emprunts à long terme effectués dans l'année financière.

— Il permet, entre autres, de rembourser les emprunts venant à échéance et de pourvoir aux besoins financiers nets. Ces derniers comprennent, notamment, le déficit budgétaire ainsi que les investissements en immobilisations du gouvernement.

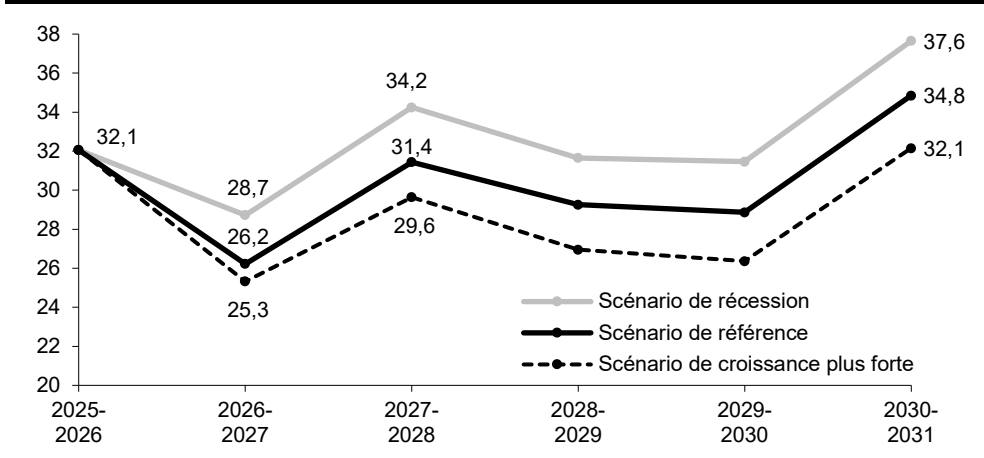
Pour l'année 2025-2026, le programme de financement s'établit à 32,1 milliards de dollars. Selon le scénario de référence, il s'établira à 26,2 milliards de dollars en 2026-2027<sup>7</sup>.

— Selon le scénario de récession, le programme de financement augmenterait de 2,5 milliards de dollars en 2026-2027, pour atteindre 28,7 milliards de dollars.

— Selon le scénario de croissance plus forte, le programme de financement diminuerait de 0,9 milliard de dollars en 2026-2027, pour s'établir à 25,3 milliards de dollars.

GRAPHIQUE H.4

### Perspectives d'emprunt à long terme – Scénarios de référence et alternatifs (en milliards de dollars)



<sup>6</sup> Le programme de financement est présenté plus en détail dans la section G, « La dette du gouvernement du Québec », aux pages G.29 et G.30.

<sup>7</sup> Le programme de 2026-2027 bénéficie d'un préfinancement de 9,3 G\$ réalisé en 2025-2026. Pour les quatre années suivantes, il s'établit en moyenne à 31,1 G\$. Cette moyenne augmenterait de 2,7 G\$ pour atteindre 33,8 G\$ selon le scénario de récession et diminuerait de 2,3 G\$ pour s'établir à 28,8 G\$ selon le scénario de croissance plus forte.





[Québec.ca/budget](https://quebec.ca/budget)

